



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Juillet 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la consultation de 2022 au titre de l'article IV et de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de modification des critères de réalisation et de la revue des assurances de financement, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- **Un communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration et résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen du 29 juin 2022 du rapport des services sur les questions liées à la consultation au titre de l'article IV et à l'arrangement avec le FMI
- **Un rapport** préparé par une équipe du personnel du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 29 juin 2022, à la suite de discussions qui se sont terminées du 27 avril au 9 mai 2022, avec les responsables de la République démocratique du Congo sur les développements et politiques économiques. Sur la base des informations disponibles au moment de ces échanges, le rapport a été finalisé le 15 juin 2022.
- **Une annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- **Une analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- **Une déclaration du Directeur exécutif** pour la République démocratique du Congo.

Les documents énumérés ci-dessous ont été ou seront publiés séparément

Questions Générales

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington D.C.



Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international conclut les consultations 2022 au titre de l'article IV et la revue de la facilité élargie de crédit pour la République démocratique du Congo

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Washington, DC – 29 juin, 2022. Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international conclut les consultations au titre de l'article IV¹ et la revue de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la République démocratique du Congo (RDC). L'achèvement de la deuxième revue a permis de décaisser immédiatement un montant équivalent 152.3 million DTS (environ 203 millions de dollars) pour répondre aux besoins de financement de la balance de paiement, portant ainsi le décaissement total à ce jour à 456.9 millions DTS (environ 653 millions de dollars).

L'environnement macroéconomique de la RDC s'est amélioré depuis la dernière consultation menée en 2019 au titre de l'article IV. Les autorités ont adopté des politiques macroéconomiques prudentes, l'une des plus visibles consistant à mettre fin au financement de l'État par la banque centrale. Malgré la pandémie de COVID-19, des progrès macroéconomiques considérables ont été enregistrés en 2021 et la dynamique des réformes engagées dans le cadre du programme appuyé par la FEC a été maintenue. L'économie a connu un rebond plus rapide que prévu, avec une croissance de 6,2 % soutenue par la croissance des secteurs non extractifs. La variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est tombée à 5,3 % en glissement annuel et s'est accompagnée d'un taux de change stable, d'autant plus que la banque centrale a cessé d'apporter ses financements à l'État. Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu, car l'augmentation des recettes budgétaires et du financement extérieur a permis de dégager une marge de manœuvre pour des dépenses supplémentaires, surtout en matière d'investissement, malgré l'accumulation d'arriérés intérieurs. La position extérieure s'est améliorée, et les réserves internationales brutes ont augmenté pour atteindre 3 milliards de dollars fin 2021. Cependant, malgré un excès de liquidités, le crédit au secteur privé reste faible (soit 7 % du PIB) et le secteur bancaire vulnérable. La fragilité de l'économie continue de paralyser la croissance inclusive, car 72,5 % de la population vit dans la pauvreté et l'accès aux services publics de base reste largement insuffisant.

Les progrès réalisés dans le cadre du programme restent satisfaisants. Les critères de réalisation quantitatifs de fin décembre 2021 et tous les objectifs indicatifs sauf un (sur les dépenses sociales en raison des lacunes dans la coordination inter-ministérielle) ont été atteints. Quatre des cinq repères

¹ En vertu de l'article IV des statuts du FMI, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

structurels ont été respectés, en attendant la publication d'un contrat minier. Les progrès des deux repères structurels fixés à fin juin 2022 sont légèrement en retard, et les services du FMI proposent de les reporter à fin septembre. Les efforts de mise en œuvre des réformes structurelles s'intensifient.

En 2022, l'économie de la RDC subit les contrecoups de la guerre en Ukraine, qui a fait augmenter le coût de la vie et les coûts budgétaires liés à la subvention des carburants. Malgré la détérioration des perspectives économiques mondiales, la situation reste favorable, grâce à l'amélioration des prix des minerais. La croissance a été ramenée à 6,1 % (contre 6,4 % précédemment) et l'inflation portée à 11 %, du fait des prix à l'importation. Le déficit du solde budgétaire intérieur (objectif du programme) pourrait se creuser de 0,4 point de pourcentage du PIB, pour atteindre 1,4 %, car la hausse des recettes minières ne suffira pas pour compenser entièrement l'augmentation des coûts budgétaires liés à la subvention des carburants, ainsi que l'accroissement des investissements financés sur ressources intérieures pour les projets d'infrastructures sociales prioritaires. Les autorités ont augmenté les prix du carburant intérieur, mais elles devront consentir des efforts supplémentaires pour réduire les subventions non ciblées et les coûts budgétaires, tout en soutenant les ménages vulnérables à travers des transferts sociaux ciblés. De plus, les effets de contagion de la guerre en Ukraine pourraient contribuer davantage à l'augmentation des prix des denrées alimentaires au niveau international et au ralentissement de l'activité mondiale, ce qui exacerberait la détérioration des soldes extérieurs et budgétaires, les pressions inflationnistes et l'insécurité alimentaire. Les perspectives à moyen terme offrent l'occasion de consolider la stabilité macroéconomique et d'intensifier les réformes structurelles, même si des risques considérables subsistent et une grave fragilité persiste.

À la fin des délibérations du conseil d'administration, M. Okamura, Directeur général adjoint et président, a fait la déclaration ci-après.

"Les performances macroéconomiques en 2021 ont été marquées par une croissance élevée, une inflation contenue et des positions budgétaire et extérieure renforcées. La performance au titre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit continue d'être satisfaisante. Les perspectives de croissance restent favorables en 2022, mais les risques à la baisse ont augmenté en raison de la détérioration de l'environnement extérieur.

Le déficit budgétaire devrait se creuser en 2022, la hausse des subventions et des dépenses d'infrastructures sociales n'étant que partiellement compensée par des recettes plus élevées que prévu. La poursuite de la mobilisation des recettes, la maîtrise des dépenses courantes, notamment par le biais des subventions aux carburants et des réformes de la fonction publique, et la bonne gestion des risques budgétaires sont essentielles pour créer un espace pour les investissements prioritaires. Le renforcement des institutions budgétaires et de la gouvernance, notamment en améliorant la crédibilité budgétaire et la gestion de la trésorerie, est essentiel pour améliorer la gestion des finances publiques et éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs. L'amélioration de la gestion des investissements publics renforcera l'efficacité et la transparence.

Le renforcement des cadres de politique monétaire et de taux de change favorisera la stabilité des prix et la viabilité extérieure. Des efforts continus pour accumuler des réserves tout en renforçant le rôle du taux de change en tant qu'amortisseur sont primordiaux pour renforcer la résilience aux chocs externes. Les efforts visant à renforcer l'indépendance, la gouvernance et les sauvegarde de la Banque centrale du Congo doivent se poursuivre, ainsi que les réformes visant à renforcer les cadres de réglementation, de surveillance et de résolution bancaires.

Faire avancer les réformes structurelles et renforcer les cadres politiques, y compris dans la gestion des richesses naturelles, sont essentiels pour promouvoir une croissance inclusive plus forte et durable, car la transition énergétique mondiale offre une opportunité de développement. Des efforts continus pour améliorer la transparence du secteur minier, les cadres de lutte contre la corruption et de LBC/FT, le climat des affaires et la gouvernance soutiendraient le développement du secteur privé, la diversification économique et la compétitivité."

| Tableau 1 : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-2024 | | | | | | |
|--|------|-------------------|-------|-------------------|-------|-------|
| | 2021 | 2022 | | 2023 | | 2024 |
| | Est. | CR No. 22/3 | Proj. | CR No. 22/3 | Proj. | Proj. |
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | |
| PIB et Prix | | | | | | |
| PIB réel | 6,2 | 6,4 | 6,1 | 6,9 | 6,7 | 6,9 |
| PIB (industries extractives) | 10,1 | 10,4 | 10,6 | 9,9 | 10,1 | 9,0 |
| PIB (hors industries extractives) | 4,5 | 4,5 | 4,1 | 5,4 | 5,1 | 5,9 |
| Déflateur du PIB | 17,6 | 4,8 | 8,4 | 6,0 | 9,7 | 4,8 |
| Prix à la consommation, moyenne sur la période | 9,0 | 5,6 | 8,4 | 6,2 | 9,8 | 5,6 |
| Prix à la consommation, fin de période | 5,3 | 5,8 | 11,0 | 6,2 | 6,8 | 6,1 |
| (Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large au début de la période) | | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 41,5 | 35,3 | 32,7 | 27,4 | 20,8 | 20,3 |
| Avoirs intérieurs nets | -6,4 | -5,6 | 4,6 | -10,4 | 12,0 | 4,7 |
| Crédit intérieur | 1,9 | 9,1 | 9,8 | 8,0 | 6,9 | 5,4 |
| Monnaie au sens large | 35,1 | 29,7 | 37,3 | 17,0 | 32,8 | 25,0 |
| (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Situation financière de l'administration centrale | | | | | | |
| Recettes et dons | 13,8 | 12,3 | 14,0 | 12,7 | 14,3 | 14,7 |
| Dépenses | 14,8 | 14,2 | 17,5 | 14,7 | 17,1 | 17,0 |
| Solde budgétaire intérieur | -0,1 | -0,9 | -1,2 | -0,4 | -0,8 | -0,1 |
| Investissement et épargne | | | | | | |
| Épargne nationale brute | 13,8 | 14,2 | 13,5 | 14,2 | 15,7 | 16,2 |
| Investissement | 14,7 | 14,7 | 13,5 | 14,9 | 15,7 | 15,9 |
| Non public | 9,8 | 10,8 | 8,0 | 10,7 | 10,7 | 10,7 |
| Balance des paiements | | | | | | |
| Exportations de biens et de services | 39,5 | 40,8 | 44,9 | 41,6 | 45,5 | 45,6 |
| Importations de biens et de services | 39,2 | 40,7 | 42,7 | 41,2 | 42,7 | 42,4 |
| Solde des transactions courantes | -0,9 | -0,5 | 0,0 | -0,8 | 0,0 | 0,3 |
| Réserves officielles brutes (en semaines d'importation) | 6,3 | 7,8 | 8,3 | 8,5 | 9,5 | 10,3 |
| Dettes extérieures | | | | | | |
| Service de la dette en pourcentage des recettes publiques | 17,6 | 17,1 | 18,3 | 17,6 | 18,9 | 18,9 |
| | 7,2 | 10,6 | 8,4 | 8,6 | 7,6 | 7,5 |

Sources: Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

13 juin 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. Des progrès macroéconomiques considérables ont été accomplis en 2021 : le rebond de l'économie a été plus prononcé que prévu, sous l'impulsion du secteur non extractif ; l'inflation mesurée par l'IPC a reculé à 5,3 % en glissement annuel, ce qui est allé de pair avec une stabilité du taux de change en raison de l'arrêt du financement de l'État par la banque centrale ; et la position extérieure s'est améliorée grâce à l'accumulation de réserves. Les résultats budgétaires 2021 ont aussi été meilleurs que prévu, même si des arriérés intérieurs se sont accumulés. En dépit de l'excès de liquidité, le secteur bancaire est exposé à des risques. La guerre en Ukraine provoque une hausse du coût de la vie et des coûts budgétaires liés aux subventions aux carburants. Malgré cela et la détérioration des perspectives économiques à l'échelle mondiale, les prévisions demeurent favorables et ouvrent la possibilité de consolider la stabilité macroéconomique et d'amplifier les réformes structurelles, même si d'importants risques de révision à la baisse subsistent et une grande fragilité perdure.

Discussions au titre de l'article IV. Les consultations ont porté sur la manière dont les politiques à court terme seront ajustées pour amortir le choc provoqué par la guerre en Ukraine et répondre aux besoins urgents ; tout en recommençant à moyen terme à renforcer la crédibilité budgétaire, à préserver la viabilité de la dette et à constituer des amortisseurs pour améliorer la résilience de l'économie et stimuler une croissance plus soutenue et plus inclusive. Plus précisément :

- Les recettes supérieures aux attentes à court terme dégagent un espace pour augmenter les dépenses liées aux subventions aux carburants et aux investissements, avec un léger creusement du déficit budgétaire. Parmi les défis à moyen terme figure l'amélioration de la gestion des finances et des investissements publics, de la gouvernance budgétaire et de la fiscalité. Remplacer les subventions aux carburants par des transferts sociaux ciblés contribuera à réduire les tensions budgétaires.
- La BCC continue à privilégier comme il se doit la stabilité des prix, tout en prenant des mesures pour améliorer le cadre de politique monétaire malgré la dollarisation. Il faudrait conserver un taux de change flexible pour faire face aux chocs sur les termes de l'échange et préserver les volants de réserves.
- Amplifier les réformes structurelles demeure capital pour stimuler une croissance inclusive, y compris celles qui améliorent la gouvernance et le climat des affaires, deux facteurs indispensables pour favoriser l'investissement, le développement du secteur privé, la diversification de l'économie et la compétitivité.
- Consolider les cadres d'action et les institutions, s'agissant par exemple de la gestion des ressources naturelles et de la politique monétaire et de change, aidera la RDC à tirer parti de la transition énergétique mondiale, ce qui ouvrira des perspectives de développement.

État d'avancement du programme. Les progrès accomplis dans le cadre du programme demeurent satisfaisants. Les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 et tous les objectifs indicatifs sauf un (relatif aux dépenses sociales) ont été remplis et atteints. Quatre des cinq repères structurels ont été respectés. Pour deux repères structurels à fin juin 2022, les avancées sont légèrement retardées et les services du FMI proposent de fixer une nouvelle échéance à fin septembre. Les services du FMI proposent aussi de modifier trois critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 pour tenir compte d'une trajectoire d'accumulation de réserves plus ambitieuse en 2022 et de l'utilisation de l'allocation de DTS. Les autorités redoublent d'efforts pour mettre en œuvre les réformes structurelles.

Approuvé par :
Annalisa Fedelino et
Geremia Palomba

Les discussions se sont déroulées du 27 avril au 9 mai 2022 de manière hybride. L'équipe de la mission était composée de M^{mes} Vera Martin (chef d'équipe), Touré et Pohl et de MM. Zerbo et Nolin (tous du département Afrique) et de M^{me} Pouokam (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de MM. Leost (représentant résident) et Gbadi (économiste local). L. Malcherek (département juridique) a pris part à certains des discussions. MM. R. N'Sonde et T. Nguema Affane (tous du bureau des administrateurs, OEDAF) ont participé aux réunions. La mission a rencontré le directeur du Cabinet du Président de la République, Guylain Nyembo Mbwizya, le vice-Premier ministre et ministre de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau Eboa, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, le ministre des Mines, Antoinette Nsamba Kalambayi, le gouverneur de la BCC, Malangu Kabedi Mbuyi, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires au développement ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. M^{me} H. Abu Sharar a apporté une aide précieuse à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ | 1 |
| CONTEXTE | 5 |
| ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE | 6 |
| RÉSULTATS DU PROGRAMME | 9 |
| PERSPECTIVES ET RISQUES | 10 |
| DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES | 14 |
| A. Ajuster la politique budgétaire pour répondre aux besoins urgents tout en renforçant la crédibilité budgétaire | 14 |
| B. Consolider les cadres des politiques monétaire et de change pour renforcer la stabilité des prix et la viabilité extérieure | 19 |
| C. Renforcer les politiques financières pour garantir la stabilité financière | 21 |
| D. Renforcer les institutions pour favoriser la diversification de l'économie et une croissance inclusive | 22 |
| MODALITÉS DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT, DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET COMMUNICATION DE DONNÉES | 27 |

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ 30

ENCADRES

| | |
|--|----|
| 1. Retombées des turbulences à l'échelle mondiale _____ | 11 |
| 2. Insécurité alimentaire et retombées de la guerre en Ukraine _____ | 13 |
| 3. Changements climatiques : stratégie et financement _____ | 26 |

GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| 1. Indicateurs de fragilité _____ | 33 |
| 2. Évolution du secteur réel, 2016–22 _____ | 34 |
| 3. Évolution du secteur extérieur, 2017–22 _____ | 35 |
| 4. Évolution du secteur budgétaire, 2017–22 _____ | 36 |
| 5. Évolution du secteur monétaire et financier, 2016–22 _____ | 37 |
| 6. Indicateurs de gouvernance _____ | 38 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27 _____ | 39 |
| 2. Balance des paiements, 2021–27 _____ | 40 |
| 3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2021–27 (en milliards de francs congolais) _____ | 41 |
| 3b. Opérations financières de l'administration centrale, 2021–27 (en % du PIB) _____ | 42 |
| 4. Situation des institutions de dépôts, 2021–27 _____ | 43 |
| 5. Indicateurs de solidité financière _____ | 44 |
| 6. Capacité à rembourser le FMI _____ | 45 |
| 7. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit _____ | 46 |

ANNEXES

| | |
|---|----|
| I. Principales recommandations issues des consultations de 2019 au titre de l'article IV _____ | 47 |
| II. Conclusions de la revue de la stabilité du secteur financier _____ | 50 |
| III. Matrice d'évaluation des risques _____ | 54 |
| IV. Subventions aux prix des carburants _____ | 57 |
| V. Gestion des investissements publics : Principales conclusions de la mission d'évaluation _____ | 61 |
| VI. Évaluation du secteur extérieur _____ | 63 |
| VII. Dollarisation dans la République démocratique du Congo _____ | 67 |
| VIII. Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux/lutte contre le financement du terrorisme – Progrès récents et recommandations _____ | 72 |

CONTEXTE

1. Le contexte macroéconomique s'est amélioré depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, avec des progrès sur le front des mesures recommandées (annexe I).

Les autorités ont adopté une politique macroéconomique prudente, l'arrêt du financement de l'État par la banque centrale en étant l'illustration la plus manifeste. Depuis 2021, les cours miniers bien orientés ont favorisé l'accumulation de réserves, la stabilité du taux de change et un recul de l'inflation. Malgré de faibles taux de vaccination, l'économie a pour le moment bien résisté à la pandémie grâce à des termes de l'échange favorables. Le renforcement de la coopération avec le FMI a débouché sur un accord triennal au titre de la FEC approuvé en juillet 2021¹.

2. L'état de fragilité entrave une croissance inclusive. La pauvreté est estimée à 72,5 %².

L'accès aux services publics essentiels est très insuffisant en raison d'infrastructures inadaptées (graphique 1). Les conflits se sont traduits par le plus important déplacement de population en Afrique. Le pays est exposé à de fréquentes flambées de maladies. La croissance démographique rapide aggravera ces difficultés. La corruption et un état de droit déficient nuisent au développement du secteur privé. La situation politique fragile (la coalition au pouvoir se compose de 24 partis) pourrait accentuer les tensions à l'approche de l'élection présidentielle de 2023.

3. Les richesses naturelles du pays et le renforcement de ses institutions peuvent ouvrir des perspectives de développement.

La politique macroéconomique prudente et les termes de l'échange favorables peuvent contribuer à la stabilité macroéconomique ; les réformes structurelles visant à améliorer les cadres d'action et à lutter contre la corruption progressent. La RDC figure en bonne place pour bénéficier de la transition climatique mondiale, ce qui facilitera le cheminement vers une croissance plus soutenue et plus inclusive. Ses minéraux, sa forêt ombrophile et ses tourbières tropicales devraient permettre d'obtenir des financements à des fins de préservation³.

¹ Auparavant, les autorités se sont engagées dans un programme de référence en 2019 et ont bénéficié de deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide en décembre 2019 et en avril 2020.

² Mesurée par le seuil de pauvreté international fixé à 1,90 dollar par jour.

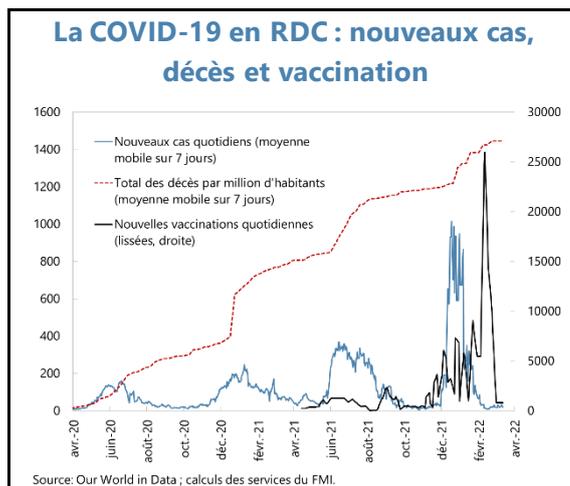
³ La RDC est le premier producteur mondial de cobalt (avec près de la moitié des réserves mondiales de ce métal) et le premier producteur de cuivre en Afrique. Elle possède les deuxièmes forêt ombrophile et tourbières (puits de carbone) les plus vastes au monde.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

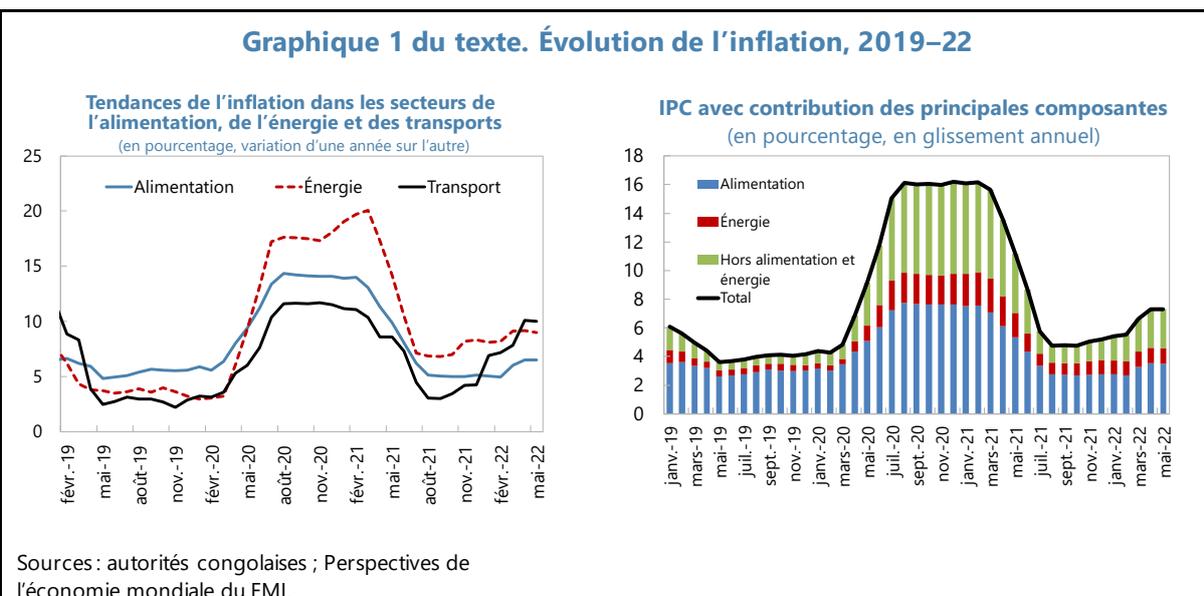
4. Le nombre de cas de COVID-19 est resté peu élevé. Le 14 février, les autorités ont assoupli les mesures d'endiguement, notamment en levant le couvre-feu en vigueur depuis décembre. Malgré les vaccins disponibles, un scepticisme généralisé continue à freiner la vaccination (seule 1,5 % de la population est au moins partiellement vaccinée).

5. L'activité dans l'industrie minière et les services stimule le rebond de l'économie ; l'inflation s'est récemment inscrite en hausse. La

croissance est estimée à 6,2 % en 2021, une croissance plus solide dans le secteur non extractif ayant largement compensé une production minière inférieure aux prévisions. La croissance moindre de la production de cobalt (à 8 %, contre une prévision de 11 %) a été plus que compensée par la croissance dans les télécommunications (passée de 6 % à 10 %). L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a ralenti à 5,3 % à fin 2021, ce qui a conduit la Banque centrale du Congo (BCC) à abaisser son taux directeur de 100 pb le 30 décembre, tandis que le taux de change effectif réel s'est déprécié de 2 % en glissement annuel. En 2022, l'inflation mesurée par l'IPC s'est hissée à 7,4 % en mai, sous l'effet de la hausse de l'inflation importée, et le taux de change reste stable. L'inflation hors énergie et alimentation demeure modérée, notamment parce que les subventions aux carburants limitent l'augmentation des prix.



Graphique 1 du texte. Évolution de l'inflation, 2019–22



6. Les conditions extérieures ont été propices à l'accumulation de réserves. Le déficit courant pour 2021 est ressorti à 0,9 % du PIB, contre une projection de 0,5 % du PIB au moment de la première revue. Dans le contexte de l'augmentation des entrées de capitaux, le compte d'opérations financières a permis un accroissement des réserves (internationales brutes), qui représentaient 6,3 semaines d'importations à fin 2021. À la mi-mai 2022, les réserves internationales correspondaient à 7,3 semaines d'importations, sous l'effet d'une hausse des recettes minières en devises et des achats de devises par la BCC via des adjudications, surtout en avril-mai 2022.

Tableau 1 du texte. RDC : résultats préliminaires du secteur extérieur, 2021

| | 2021 | | | |
|--|--------------------------|-------------|---------------|-------------|
| | Rapport 22/3 | | Rapport 22/3 | |
| | Est. | Est. | Est. | Est. |
| | (en millions de dollars) | | (en % du PIB) | |
| Solde des transactions courantes | -308 | -535 | -0.5 | -0.9 |
| Balance commerciale | 3,810 | 3,940 | 6.8 | 7.0 |
| Exportations | 21,910 | 22,185 | 38.9 | 39.2 |
| Importations | 18,100 | 18,245 | 32.1 | 32.3 |
| Solde des services | -3,683 | -3,779 | -6.5 | -6.7 |
| Revenu primaire | -1,802 | -1,990 | -3.2 | -3.5 |
| Revenu secondaire | 1,367 | 1,294 | 2.4 | 2.3 |
| Solde du compte de capital | 181 | 171 | 0.3 | 0.3 |
| Capacité (+)/besoin (-) de financement | -345 | -413 | -0.6 | -0.7 |
| Compte financier y compris avoirs de rés. | -385 | -799 | -0.7 | -1.4 |
| IDE | -1,638 | -1,678 | -2.9 | -3.0 |
| Portefeuille | 46 | 48 | 0.1 | 0.1 |
| Dérivés financiers | 0 | 1 | 0.0 | 0.0 |
| Autres investissements | -943 | -1,315 | -1.7 | -2.3 |
| Avoirs de réserve (hausse = +) | 2,150 | 2,145 | 3.8 | 3.8 |
| Erreurs et omissions nettes | -258 | -435 | -0.5 | -0.8 |

Sources : Banque centrale du Congo ; calculs des services du FMI.

7. Les résultats budgétaires pour 2021 ont été meilleurs que prévu au moment de la première revue, même si des arriérés

intérieurs ont continué à s'accumuler. Le déficit budgétaire intérieur (objectif du programme) a atteint 89 milliards de francs congolais, contre un objectif de 231 milliards de francs congolais. Le déficit budgétaire global s'est réduit de 0,5 % du PIB, à 1,5 % du PIB, sachant que la hausse des dons récoltés (1,4 % du PIB) et l'embellie des recettes fiscales et non fiscales (0,6 % du PIB) ont plus que compensé le surcroît de dépenses en capital (1 % du PIB). Cependant, les arriérés intérieurs ont continué à s'accumuler envers les fournisseurs privés et les pays importateurs de pétrole ainsi que les arriérés de crédits de TVA en raison de carences dans la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire⁴.

L'exécution préliminaire de la loi de finances au T1 2022 fait apparaître une dégradation du solde budgétaire par rapport à la première revue, même si l'objectif à fin juin semble pouvoir être atteint. Par rapport à un objectif indicatif de 350 milliards de francs congolais, le déficit budgétaire intérieur s'est creusé pour atteindre 653 milliards de francs congolais, sachant que le surcroît de dépenses en capital et courantes a excédé le supplément de recettes. Globalement, les recettes ont affiché une belle tenue, grâce aux cours miniers favorables et à la poursuite des efforts pour accroître les recettes. Cependant, cela cache de légères pertes de recettes imputables aux mesures d'aide budgétaire adoptées pour atténuer les effets de la hausse des prix des biens importés sur le coût de la vie et aux résultats inférieurs aux attentes des services des douanes en raison du retard pris par la mise en place du système de traçabilité des droits d'accise (STDA). Les tensions sur les dépenses et les exigences sociales se sont accrues avec la guerre en Ukraine, les pouvoirs publics ayant ajusté à la hausse le traitement de base de certaines catégories de fonctionnaires pour compenser l'augmentation du coût de la vie (0,2 %

⁴ Si des progrès tangibles ont été accomplis pour apurer les arriérés de salaires et contrôler le montant cumulé de la TVA due à l'industrie minière, des arriérés se sont accumulés envers les pays importateurs de pétrole et les fournisseurs privés.

du PIB, MPEF §7). Toutefois, l'objectif de déficit budgétaire à fin juin 2022 semble être à la portée du pays compte tenu du doublement des recettes d'impôts sur le revenu enregistrées jusqu'en avril.

8. Malgré un excès de liquidité, le crédit à l'économie demeure faible et le secteur bancaire est exposé à des risques.

Le crédit au secteur privé, qui représentait 7 % du PIB à fin 2021, demeure nettement en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (38 % du PIB en 2020). La croissance rapide des dépôts (37 % en 2021), qui tient en grande partie à l'obligation de rapatriement des recettes d'exportations minières, est allée de pair avec une croissance limitée du crédit au secteur privé (17 %) et une poursuite de la croissance des avoirs extérieurs des banques (41,3 %)⁵. Le rapport sur la stabilité du secteur financier 2022 a recensé plusieurs risques financiers, dont une insuffisance des fonds propres et des lacunes en matière d'information sur le risque de crédit (annexe II)⁶.

S'agissant de l'inclusion financière, le pays reste à la traîne des progrès observés dans les pays comparables⁷. En outre, la dollarisation demeure forte et complique la conduite de la politique monétaire.

9. Le gouvernement a décidé de consacrer l'essentiel de leur part de l'allocation de DTS à des infrastructures sociales dans le Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) (MPEF, §9-10).

Les autorités ont recensé des infrastructures sociales d'un montant de 511 millions de dollars pour des écoles, des centres de santé et des bâtiments administratifs dans chaque territoire. L'achèvement des travaux est prévu à la fin mars 2023. Fin 2021, la moitié de l'allocation de DTS (environ 715 millions de dollars) a été transférée à l'État pour des investissements⁸. Un premier transfert de 300 millions de dollars a été effectué au

Tableau 2 du texte. RDC : opérations financières de l'administration centrale, 2021

| | 2021 | | Différence (en % du PIB) |
|---|--------------------|---------------|--------------------------------|
| | Rapport n° 22/3 | Est. | |
| (en milliards de CDF) | | | |
| Recettes et dons | 13,316 | 15,553 | 2.0 |
| Recettes | 11,951 | 12,638 | 0.6 |
| Recettes fiscales | 8,594 | 9,090 | 0.4 |
| Recettes non fiscales | 3,357 | 3,547 | 0.2 |
| Dons | 1,365 | 2,915 | 1.4 |
| Dépenses | 15,322 | 16,657 | 1.2 |
| Dépenses courantes | 10,772 | 10,755 | 0.0 |
| <i>dont salaires</i> | 5,277 | 5,454 | 0.2 |
| Dépenses en capital | 4,387 | 5,522 | 1.0 |
| Dépenses exceptionnelles | 164 | 380 | 0.2 |
| Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -) | -267 | -585 | -0.3 |
| Solde budgétaire intérieur (base caisse) | -231 | -89 | 0.1 |
| Solde budgétaire global (base caisse) | -2,274 | -1,690 | 0.5 |
| <i>Erreurs et omissions</i> | -44 | -273 | |
| Financement | 2,317 | 1,963 | -0.3 |
| Financement intérieur (système bancaire) | -1,689 | -855 | 0.7 |
| Financement extérieur | 4,007 | 2,817 | -1.1 |
| Prêts budgétaires | 505 | 121 | -0.3 |
| Prêts-projets | 2,427 | 1,652 | -0.7 |
| Amortissement de la dette extérieure | -384 | -386 | 0.0 |
| Autres financements extérieurs | 1,458 | 1,431 | 0.0 |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

⁵ L'obligation de rapatriement, indicateur des flux de capitaux selon la vue institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux, a été portée de 40 % à 60 % en mars 2018.

⁶ Seules huit des 15 banques respectent les normes minimales de fonds propres.

⁷ Merci de consulter le document joint de la série des Questions générales.

⁸ Le 23 décembre, la BCC et le ministère des Finances ont signé une convention autorisant la rétrocession. L'actif et le passif ont tous deux été transférés au bilan de l'administration centrale et l'État a endossé toutes les responsabilités financières s'agissant de son allocation de DTS (pour plus de précisions, voir l'encadré 1 du rapport-pays 22/03).

profit des agences d'exécution en mars 2022 et il est proposé qu'un transfert supplémentaire de 211 millions de dollars soit avancé par rapport à la date initialement projetée en 2023. Les autorités consolident la gouvernance du Bureau central de coordination (BCECO), qui est chargé de coordonner la réalisation des investissements publics et de renforcer les obligations déclaratives pour les organismes d'exécution (MPEF, §10)⁹.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

10. Les progrès accomplis dans le cadre du programme demeurent satisfaisants ; la publication des contrats miniers reste indispensable pour la gouvernance. La conditionnalité quantitative et la plupart des repères structurels ont été respectés (MPEF, tableaux 1-2). Les autorités restent fortement engagées à atteindre les objectifs et cibles du programme.

- Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, à l'exception de l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales, ont été remplis et atteints, largement pour certains. Tous les critères de réalisation quantitatifs monétaires ont été validés par le commissaire externe aux comptes. Des carences en matière de coordination interministérielle continuent de compliquer la réalisation de dépenses de santé en temps voulu conformément à l'objectif indicatif (MPEF, §18). Bien que les objectifs indicatifs à fin mars 2022 n'aient pour la plupart pas été atteints, les services du FMI estiment que les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 peuvent être remplis et proposent de modifier trois critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 pour tenir compte d'une trajectoire d'accumulation de réserves plus ambitieuse et de l'utilisation de l'allocation de DTS à des fins budgétaires (voir ci-dessous).
- Quatre des cinq repères structurels ont été respectés. Les autorités ont signé le protocole d'accord pour régulariser l'encours des crédits de la BCC à l'État (**repère structurel à fin décembre 2021**), qui a été révisé par la suite en mai pour compenser le montant brut, et non pas net, des dépôts des administrations publiques. Elles ont aussi intégralement mis en œuvre le logiciel ASYCUDA World dans le guichet unique électronique de 10 bureaux de douanes supplémentaires (**repère structurel à fin décembre 2021**) et recruté un commissaire aux comptes indépendant afin de réaliser un audit externe du BCECO pour 2017–21 (**repère structurel à fin mars 2022**). La BCC a adopté le nouveau régime de réserves obligatoires sur les nouveaux dépôts en devises le 30 décembre (**repère structurel à fin décembre 2021**). Si les autorités continuent à publier les contrats miniers dans les délais impartis, un contrat autorisant la RDC à récupérer des actifs miniers et pétroliers litigieux, qui aurait une valeur de plus de 2 milliards de dollars, n'a pas été publié. Les services du FMI ont appelé de leurs vœux la publication en temps voulu de l'ensemble des contrats miniers (**repère structurel continu**). Les autorités ont déjà adopté un décret

⁹ Les autorités ont nommé un nouveau directeur du BCECO à l'issue d'une procédure de mise en concurrence appuyée par la Banque mondiale et sont en train de recruter une nouvelle direction et de mettre sur pied un comité consultatif avec des représentants des donateurs. Chaque organisme communiquera les transactions mensuelles au Trésor et préparera un rapport trimestriel sur l'exécution.

confirmant le système d'autoliquidation de la TVA conformément aux meilleures pratiques internationales (**repère structurel à fin juin 2022**).

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Malgré la guerre en Ukraine et la dégradation des perspectives économiques à l'échelle mondiale, les perspectives de croissance pour 2022 restent favorables, grâce à une amélioration des prix des minéraux (MPEF, §1). La croissance est revue à la baisse, de 6,4 % à 6,1 %, en raison du ralentissement de la croissance non extractive. Compte tenu de la hausse des prix à l'importation, l'inflation s'établira à 11 % d'ici à fin 2022 selon les projections, soit au-dessus de l'objectif d'inflation à moyen terme fixé à 7 %. Par rapport aux projections de la première revue, le secteur extérieur devrait connaître une embellie, dans la mesure où l'augmentation des importations de denrées alimentaires et de combustibles (12 % du PIB) sera compensée par la progression des exportations extractives (44 % du PIB), ce qui ouvre la possibilité d'accumuler des réserves. Le déficit budgétaire global devrait se creuser pour atteindre 3,6 % du PIB. Dans le scénario de référence, la RDC conserve un risque modéré de surendettement extérieur et global, assorti d'une marge d'absorption des chocs (voir l'analyse de viabilité de la dette en annexe).

12. Les perspectives à moyen terme ouvrent la possibilité de renforcer la stabilité macroéconomique et d'amplifier les réformes structurelles (MPEF, §2). Les perspectives de croissance à moyen terme demeurent favorables, étant donné l'essor de la production minière et la stabilité des cours miniers dans le contexte de la transition énergétique mondiale. Selon les projections, la croissance atteindra 6,7 % en 2023 et ressortira en moyenne à 6,8 % à moyen terme. Le solde budgétaire global diminuera progressivement pour s'établir à 1,9 % du PIB d'ici à 2027. En effet, l'accroissement des recettes découlant des réformes de la politique et de l'administration fiscales et la maîtrise des dépenses courantes compenseront largement l'augmentation prévue des dépenses infrastructurelles et sociales. Il est indispensable d'amplifier les réformes structurelles (dont celles qui améliorent la gestion et la gouvernance des finances publiques), de remédier aux déficits d'infrastructures et d'éducation et de prendre des mesures pour améliorer le climat des affaires dans l'optique d'attirer des IDE non miniers, de stimuler une croissance tirée par le secteur privé et d'encourager la diversification, qui peut bénéficier également du potentiel que recèlent la transition énergétique mondiale et les investissements liés aux changements climatiques¹⁰.

Tableau 3 du texte. RDC : cadre macroéconomique à moyen terme

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|----------------------|-------|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Rapport n° 21/168 | Proj. | Rapport n° 21/168 | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| PIB réel (variation en %) | 4.9 | 6.2 | 5.6 | 6.1 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 6.9 | 6.3 |
| <i>dont</i> : industries extractives | 11.0 | 10.1 | 7.9 | 10.6 | 10.1 | 9.0 | 8.8 | 7.4 | 6.5 |
| Déflateur du PIB (variation en pourcentage) | 16.0 | 17.6 | 6.2 | 8.4 | 9.7 | 4.8 | 4.8 | 4.4 | 5.4 |
| Inflation de l'IPC, moyenne (%) | 9.4 | 9.0 | 6.4 | 8.4 | 9.8 | 5.6 | 5.9 | 5.5 | 6.3 |
| Inflation de l'IPC, fin de période (en %) | 6.0 | 5.3 | 6.3 | 11.0 | 6.8 | 6.1 | 6.0 | 5.7 | 5.6 |
| Solde budgétaire global (en % du PIB), base engag. | -1.7 | -1.0 | -1.2 | -3.5 | -2.8 | -2.3 | -2.1 | -1.6 | -1.1 |
| Dette publique extérieure (en % du PIB) | 14.6 | 17.6 | 15.5 | 18.3 | 18.9 | 18.9 | 18.5 | 18.1 | 17.4 |
| Déficit des trans. courantes (en % du PIB), transf. compris | -2.1 | -0.9 | -1.8 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.7 |
| Réserves internationales brutes (en semaines d'import.) | 3.4 | 6.3 | 4.6 | 8.3 | 9.5 | 10.3 | 11.2 | 12.2 | 14.0 |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

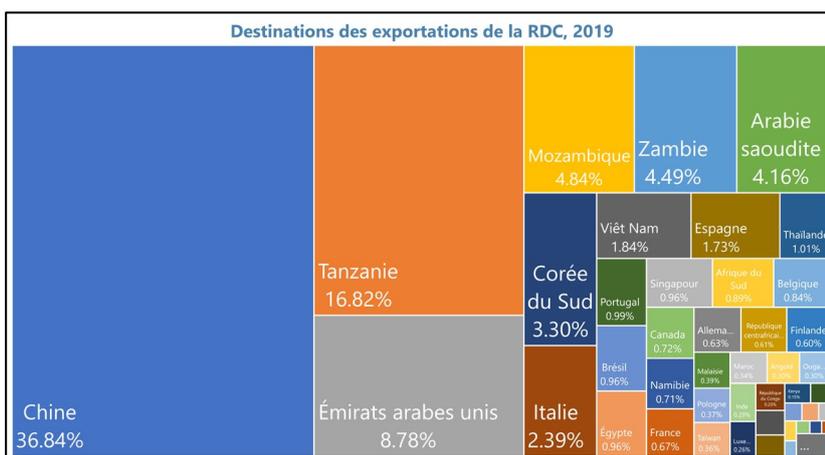
¹⁰ Merci de consulter le document joint de la série des Questions générales.

Encadré 1. Retombées des turbulences à l'échelle mondiale (conclusion)

importations de blé puisque la Russie et l'Ukraine fournissent plus de la moitié du blé importé en RDC, le reste provenant d'Europe. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les mauvaises récoltes et les restrictions des échanges commerciaux pourraient limiter l'accès aux céréales jusqu'à fin 2023. Compte tenu des perturbations des approvisionnements, les autorités pourraient i) chercher à importer depuis d'autres pays ou ii) remplacer le blé par d'autres céréales. Ces deux solutions pourraient être difficiles à mettre en place à court terme en raison de la multiplication des restrictions à l'exportation et de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires. Cela pourrait aussi se traduire par une montée de l'inflation.

Pays importateur d'hydrocarbures. Les importations de carburant de la RDC proviennent en grande partie des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) mais une guerre en Ukraine plus longue que prévu pourrait maintenir les prix mondiaux des carburants à un niveau plus élevé pendant plus longtemps. Comme la RDC est un pays importateur net de carburant qui a mis en place des subventions aux carburants non ciblées, la hausse des prix des carburants accentuera les tensions sur les dépenses budgétaires et les pertes de dépenses fiscales liées à la structure des prix des carburants (voir l'annexe IV).

- Pays exportateur de produits de base.** Le cobalt, le cuivre et l'or représentent plus de 95 % des exportations de biens de la RDC. La Chine, les autres pays asiatiques et les pays du CCG sont les principales destinations des exportations, tandis que la Tanzanie est la première pour les réexportations de



cuivre. Pratiquement tout le cuivre et le cobalt de la RDC est exporté vers l'Asie, surtout vers la Chine. Un ralentissement de la croissance mondiale ou un ralentissement brutal de la croissance chinoise risque de peser sur les cours des produits de base, d'autant plus que la Chine joue un rôle très important d'acheteur de ces produits. D'après les estimations, une chute de 10 % des cours du cuivre entraînera une dégradation du solde des transactions courantes de 0,8 % du PIB.

- Autre répercussion potentielle de la situation en Chine.** Les perturbations des approvisionnements provoquées par les flambées de COVID-19 et les confinements qui en découlent dans le cadre de la poursuite de la politique zéro COVID de la Chine risquent de retarder les importations depuis la Chine et diffèrent les projets d'investissement de la RDC, avec un impact négatif sur la croissance.
- Les circuits financiers.** Une croissance durablement plus faible et un durcissement des politiques monétaire et budgétaire dans les pays donateurs pourraient bloquer l'accès au financement du développement. Le risque grandissant d'éclatement géopolitique pourrait se répercuter sur les perspectives de financement du programme, ce qui nuirait au renforcement des institutions et à la croissance.
- Impact social.** Malgré une exposition relativement faible à l'Ukraine et à la Russie, la diminution des approvisionnements et la hausse du coût du blé pourraient avoir un impact social sur les personnes vulnérables à travers une montée de l'inflation qui pèserait de manière disproportionnée sur les populations pauvres qui consacrent une part plus importante de leur revenu à la consommation d'aliments (voir aussi l'encadré 2).

Encadré 2. Insécurité alimentaire et retombées de la guerre en Ukraine

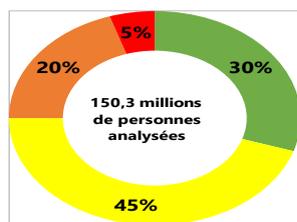
D’après le Programme alimentaire mondial (PAM), la RDC connaît l’une des famines les plus importantes au monde. La RDC est la principale urgence du Programme alimentaire mondial. L’état de fragilité du pays, le conflit armé et le déplacement massif de population ont accentué les risques d’insécurité alimentaire en RDC au cours des dernières décennies. Le nombre de personnes en situation d’insécurité alimentaire aiguë s’élève à 27 millions, si bien que l’accès à l’alimentation constitue une lutte quotidienne pour une part importante de la population congolaise. La crise alimentaire est également répartie selon le sexe et l’âge. On estime que 3,4 millions d’enfants souffrent de malnutrition aiguë.

Le PAM pilote la logistique pour coordonner la riposte humanitaire en RDC. La riposte du PAM à l’urgence de la crise couvre actuellement sept des provinces les plus peuplées et les plus touchées par le conflit, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, Ituri, Kasai, Kasai central, Kasai oriental et Tanganyika. Grâce à une nette amplification des activités et des opérations sur le terrain du PAM, ce dernier a pris en charge 8,7 millions de personnes en 2021, contre 6,9 millions de bénéficiaires en 2020, en leur prodiguant une aide alimentaire et nutritionnelle vitale. Le PAM distribue aussi des repas dans les écoles de plusieurs régions du pays et a lancé la troisième phase du projet de protection sociale N’sele, qui propose des paiements en espèces et en argent mobile à un nombre restreint de ménages. Avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le PAM copilote aussi des activités de sécurité alimentaire.

Les retombées de la guerre en Ukraine peuvent accentuer l’insécurité alimentaire en RDC. Si la consommation de blé représente seulement 15 % de la consommation totale de céréales dans le pays, l’essentiel du blé consommé est importé de Russie et d’Ukraine (encadré 1). En raison du taux de pauvreté qui dépasse 72 % de la population et de l’absence d’un vaste dispositif de protection sociale, l’insécurité alimentaire et les tensions sociales risquent de s’exacerber, surtout dans les zones rurales reculées. En outre, les risques de sécheresse comme celle qui touche actuellement la Corne de l’Afrique pourraient encore accroître les risques d’insécurité alimentaire. La hausse des cours du pétrole se répercute sur l’inflation et devrait réduire le pouvoir d’achat de la population. 25 % de la population affichent déjà un niveau d’insécurité alimentaire d’urgence ou de crise du fait des conflits et des déplacements, de la persistance des chocs, des phénomènes météorologiques extrêmes, des organismes nuisibles et maladies des plantes et de la volatilité des prix.

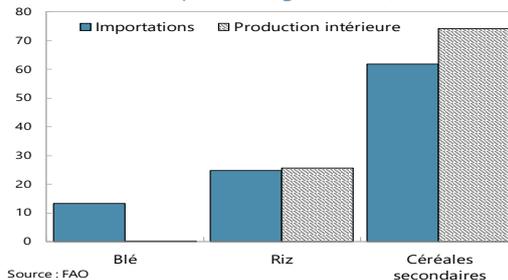
Des mesures visant à renforcer la résilience des ménages ont été adoptées mais les financements restent difficiles à trouver. Afin de garantir la sécurité alimentaire, les autorités prévoient de créer un Fonds national de développement agricole, d’augmenter la production d’animaux et de poissons, de développer l’agroforesterie et les cultures pérennes et d’augmenter la contribution de l’agriculture à la croissance économique et à la création d’emplois. Par ailleurs, dans le cadre du Plan stratégique national 2021–24, le PAM continue à prodiguer une assistance de grande ampleur, en expérimentant aussi un dispositif de protection sociale sous la forme de paiements en espèces à 4 000 ménages pour les aider à renforcer leur résilience à long terme aux chocs et en identifiant d’autres solutions pour réduire les retards dans la chaîne d’approvisionnement en céréales. Un déficit de financement de 123,9 millions de dollars subsiste pour 2022 en partie du fait de l’aide humanitaire plus importante apportée à l’Ukraine.

Insécurité alimentaire aiguë
(Janvier - juin 2022)



Source : Programme alimentaire mondial. Cette analyse couvre 91% de la population.

Céréales importées et produites localement, 2021
(en pourcentage du total)



Source : FAO

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES

15. Les perspectives relativement favorables ouvrent la possibilité d'accélérer les réformes pour renforcer la résilience aux chocs exogènes, diversifier l'économie et stimuler une croissance plus soutenue et plus inclusive, tout en surveillant de près les nouveaux risques. Malgré les avancées récentes, la RDC demeure exposée à des risques importants. Les discussions ont porté sur la stratégie à moyen terme des autorités pour enregistrer une croissance plus durable et inclusive en 1) dégagant un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires qui réduit les obstacles à la croissance tout en préservant la viabilité des finances publiques ; 2) consolidant les cadres des politiques monétaire et de change ; 3) améliorant les politiques financières pour préserver la stabilité financière et faciliter l'expansion des circuits financiers et l'inclusion financière ; et 4) favorisant une meilleure gouvernance et en renforçant les institutions pour stimuler l'activité du secteur privé à travers la diversification de l'économie et la création d'emplois.

A. Ajuster la politique budgétaire pour répondre aux besoins urgents tout en renforçant la crédibilité budgétaire

À court terme, l'augmentation des recettes minières et des financements disponibles permettra un léger relâchement budgétaire dans l'optique d'amortir les chocs provoqués par la guerre en Ukraine et de répondre aux besoins sociaux et d'investissement. À moyen terme, un rééquilibrage budgétaire progressif dépend de la poursuite de l'accroissement des recettes, de la rationalisation des dépenses courantes et de réformes ciblées de la gestion des finances publiques. Des dépenses d'investissement plus élevées et efficaces feront en sorte que la politique budgétaire reste axée sur le maintien d'un risque modéré de surendettement.

16. À court terme, la politique budgétaire dans le cadre du programme est ajustée avec souplesse pour tenir compte des besoins de dépenses urgents, des effets imprévus de la guerre en Ukraine et d'une plus grande transparence et de la budgétisation comme il se doit des subventions et transferts. Selon les projections, le solde budgétaire intérieur s'élève à 1 570 milliards de francs congolais (1,2 % du PIB, tableau 4 du texte et MPEF §7). Par rapport à la première revue, cela implique un creusement du déficit budgétaire intérieur de 0,4 % du PIB, sachant que l'augmentation des recettes (1,5 % du PIB) ne compensera pas totalement la hausse des dépenses courantes et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (de respectivement 1,6 % et 0,3 % du PIB). L'accroissement des bénéfices dans l'industrie minière devrait augmenter les recettes fiscales (de 1 % du PIB). Les recettes non fiscales devraient quant à elles progresser de 0,9 % du PIB selon les projections, essentiellement en raison de meilleurs résultats attendus dans l'industrie minière, le secteur pétrolier et les télécommunications. Les recettes douanières devraient diminuer (de 0,1 % du PIB) en raison du retard pris par la mise en place du système de traçabilité des droits d'accise (STDA) (MPEF, §12). Outre l'impact de la guerre en Ukraine sur les cours du pétrole, une estimation plus transparente des subventions aux carburants à l'aide de l'actuelle formule d'établissement des prix et la reprise du remboursement des passifs antérieurs et des crédits de TVA devraient augmenter les dépenses courantes de 1,2 % du PIB (MPEF, §7). Les dépenses en capital devraient aussi s'accroître de 1,6 % du PIB, essentiellement sous l'effet d'une hausse du financement extérieur de projets (1,3 % du PIB). Le

surcroît d'investissements financés sur ressources intérieures (de 0,3 % du PIB) sera financé en concentrant en début de période l'utilisation de l'allocation de DTS à des fins budgétaires pour répondre aux besoins d'infrastructures sociales prioritaires. Les autorités ont sollicité une certaine souplesse pour transférer une allocation supplémentaire de 211 millions de dollars aux organismes d'exécution en 2022 (MPEF, §7)¹².

17. Un rééquilibrage budgétaire à moyen terme fondé sur les recettes préservera le risque modéré de surendettement et favorisera la discipline et la crédibilité budgétaires (MPEF, §8). La politique budgétaire restera axée sur le risque modéré de surendettement de la RDC. La dette publique extérieure s'élevait à 16,4 % du PIB fin 2021. Cependant, la vulnérabilité liée à la dette, comme en témoigne un ratio service de la dette/recettes élevé, perdure, ce qui souligne l'importance d'accroître les recettes. Les efforts déployés pour maîtriser les dépenses courantes et renforcer l'efficacité des dépenses favoriseront aussi la discipline budgétaire. Tout en renouant le dialogue avec la communauté internationale, la RDC devrait par anticipation solliciter des emprunts à des conditions concessionnelles. Consolider la gestion de la dette demeure en outre essentiel pour la viabilité de la dette, et la législation à venir sur l'endettement renforcera la coordination entre les institutions et la responsabilisation.

18. Il est nécessaire d'accroître les recettes pour dégager l'espace budgétaire indispensable à la

préservation de la viabilité des finances publiques (MPEF, §11-12). Malgré les efforts déployés récemment, l'écart fiscal avec les pays comparables demeure important puisque le ratio recettes/PIB de la RDC s'élevait à 11,2 % en 2021, contre respectivement 16,9 % et 20,2 % pour les pays d'Afrique subsaharienne et les pays fragiles (graphique du texte). Le programme prévoit de :

- **Continuer à simplifier le régime fiscal, à renforcer la base d'imposition et à appuyer les réformes du recouvrement et de l'administration des recettes.** Les autorités progressent s'agissant des plans de rationalisation des dépenses fiscales, des charges non fiscales et parafiscales. Après la publication des rapports sur les dépenses fiscales en annexe de la loi de finances 2022, un plan de rationalisation des dépenses fiscales sera adopté par le

Tableau 4 du texte. RDC : opérations financières de l'administration centrale, 2022

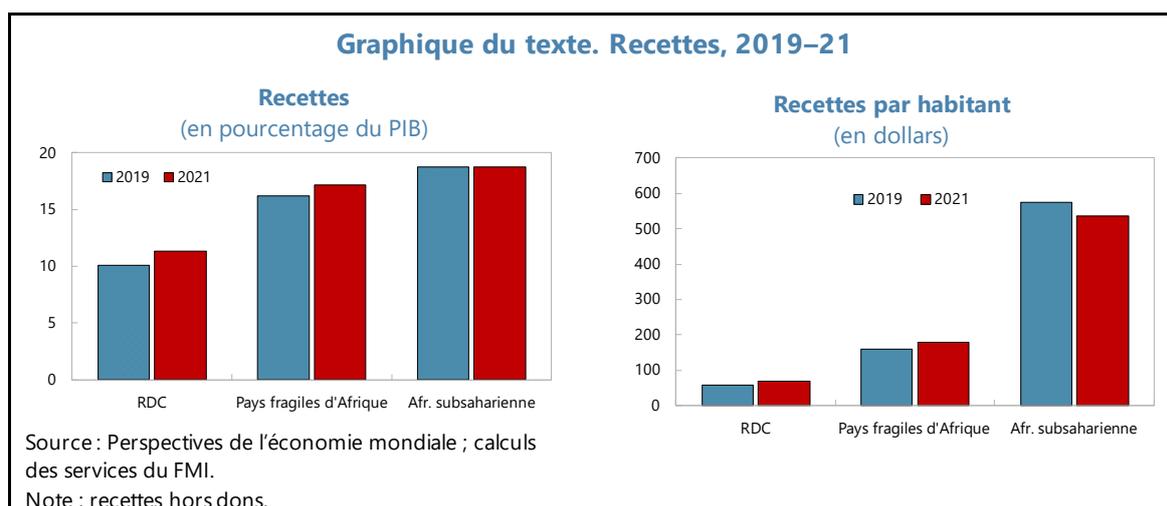
| | 2022 | | | Différence (en % du PIB) ^{1/} |
|---|--------------------|---------------|---------------|--|
| | Rapport n° 22/3 | Budget | Proj. | |
| (en milliards de CDF) | | | | |
| Recettes et dons | 15,277 | 18,101 | 18,095 | 1.6 |
| Recettes | 13,826 | 16,962 | 16,464 | 1.5 |
| Recettes fiscales | 10,371 | 13,122 | 11,748 | 0.7 |
| Recettes non fiscales | 3,455 | 3,840 | 4,716 | 0.9 |
| Dons | 1,451 | 1,139 | 1,631 | 0.1 |
| Dépenses | 17,625 | 19,694 | 22,653 | 3.3 |
| Dépenses courantes | 12,429 | 13,373 | 15,122 | 1.6 |
| dont salaires | 6,176 | 6,705 | 6,469 | 0.0 |
| Dépenses en capital | 4,792 | 6,158 | 7,144 | 1.6 |
| Dépenses exceptionnelles | 404 | 162 | 387 | 0.0 |
| Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -) | -304 | -477 | -304 | 0.0 |
| Solde budgétaire intérieur (base caisse) | -1,064 | -689 | -1,570 | -0.4 |
| Solde budgétaire global (base caisse) | -2,651 | -2,069 | -4,863 | -1.6 |
| Erreurs et omissions | 0 | 0 | 0 | |
| Financement | 2,651 | 2,069 | 4,863 | 1.6 |
| Financement intérieur (système bancaire) | 677 | 134 | 1,120 | 0.3 |
| Financement extérieur | 677 | 1,936 | 3,743 | 1.3 |
| Prêts budgétaires | 1,974 | 659 | 388 | -0.2 |
| Prêts-projets | 623 | 1,924 | 3,928 | 1.4 |
| Amortissement de la dette extérieure | 1,970 | -647 | -573 | 0.1 |
| Autres financements extérieurs | | | | |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FML.

1/ Différence entre proj. et rapport n° 22/3

¹² Cette concentration en début de période laisse inchangé le montant initial de l'allocation de DTS rétrocédé pour l'aide budgétaire (à savoir une moitié pour l'accumulation de réserves et l'autre pour l'aide budgétaire).

gouvernement d'ici à fin septembre 2022 et des mesures seront définies et intégrées au budget 2023. Après avoir regroupé l'ensemble des dispositions relatives aux charges non fiscales dans un document unique, les autorités adopteront avec délai un plan de rationalisation (nouvelle échéance fixée à **fin septembre 2022, repère structurel à fin juin 2022**)¹³. De même, les autorités prévoient de regrouper l'ensemble des charges parafiscales des comptes spéciaux et budgets annexes (**repère structurel à fin juin 2023**). La mise en place du système de traçabilité des droits d'accise (STDA) initialement programmée pour fin juin 2022 a pris du retard (proposition de nouvelle échéance à **fin septembre 2022, repère structurel à fin juin 2022**, MPEF §12)¹⁴. Les services du FMI ont appelé de leurs vœux une amélioration continue du suivi des exonérations et régimes suspensifs dans les services douaniers.



- **Mettre en œuvre le projet de rétablissement du bon fonctionnement de la TVA** qui comporte les points suivants : i) relever le seuil de la TVA ; ii) renforcer les activités de veille ; iii) obtenir et augmenter le nombre d'assujettis à la TVA enregistrés ; iv) augmenter le nombre d'audits portant sur des problèmes précis de TVA ; et v) mettre en place des mécanismes de paiement différé de la TVA sur les importations et les achats locaux de biens d'équipement (MPEF, §12).
- **Favoriser la transformation numérique dans l'administration fiscale.** La dématérialisation contribuera à moderniser le recouvrement des recettes, à améliorer la transparence et les échanges d'informations et à réduire la fraude fiscale. Les discussions ont porté sur la poursuite de l'élaboration de procédures électroniques pour les trois administrations des recettes, sur l'intégration des multiples logiciels d'application et bases de données dans un système unique et sur l'achèvement du projet de fiscalité mobile (MPEF, §12).

19. Les mesures visant à améliorer la gestion des finances publiques doivent renforcer la crédibilité budgétaire, freiner les dépenses courantes, accroître l'efficacité des dépenses

¹³ Une mission de développement des capacités du département des finances publiques se déroulera en juin pour aider les autorités à élaborer le plan.

¹⁴ Les autorités doivent faire face à une vive opposition des entreprises et à des problèmes de capacité pour mettre en place le système.

en capital, maîtriser les risques budgétaires et renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette (MPEF, §13-21).

- **Améliorer la crédibilité budgétaire est indispensable pour renforcer les institutions budgétaires.** Les services du FMI et les autorités ont convenu de l'importance d'améliorer la coordination entre les institutions et le Parlement, la formulation du cadre macroéconomique et la prévision adéquate des ressources budgétaires. Les plans de dépenses 2022 conformes aux objectifs du programme appuyé par la FEC seront publiés (repère structurel à fin juillet 2022).
- **Supprimer progressivement les subventions aux carburants non ciblées.** Les subventions aux carburants non ciblées exercent de fortes pressions budgétaires accentuées par la hausse des prix mondiaux des carburants (annexe IV). Le coût budgétaire des subventions en 2022 était estimé à quelque 500 millions de dollars pour la subvention directe et à 1 200 millions de dollars de pertes de recettes fiscales et de charges parafiscales. Le manque de transparence et la complexité de l'actuelle formule d'établissement des prix des carburants, le long processus de validation et les carences dans la gestion de trésorerie ont alimenté les engagements de l'État envers les distributeurs pétroliers. Les autorités ont consenti à adopter une stratégie pour répercuter peu à peu les prix internationaux sur les consommateurs, ce qui entraînera la suppression progressive des subventions (MPEF, §16). Les services du FMI se félicitent de la hausse des prix fin mai 2022 et du ciblage initial. Ils ont préconisé d'aller de l'avant pour valider les arriérés de 2021 et l'audit de la structure des prix prévu depuis longtemps. Les services du FMI ont appelé de leurs vœux la mise en place du mécanisme d'établissement des prix en toute transparence et le remplacement des subventions par des transferts sociaux destinés aux populations les plus vulnérables. Ils ont recommandé d'ajuster soigneusement le rythme de la répercussion des prix en fonction de l'écart entre les prix de détail et les prix internationaux et de l'espace budgétaire disponible.
- **S'attaquer à l'accumulation d'arriérés intérieurs et élaborer une stratégie d'apurement pour renforcer la crédibilité des pouvoirs publics.** À fin mars 2022, le stock d'arriérés intérieurs validés est estimé à 8 % du PIB, dont 4,1 % ont été contrôlés. Les anciens arriérés feront l'objet d'un audit indépendant (**repère structurel à fin décembre 2022**) et d'une certification aux fins de l'apurement des arriérés. Pour éviter de nouveaux arriérés, les services du FMI ont évoqué une amélioration de la traçabilité des dépenses à court terme en faisant figurer la date d'exigibilité dans le système informatique de gestion des finances publiques. Les services du FMI encouragent l'utilisation des recettes supérieures aux attentes pour rembourser les arriérés intérieurs certifiés (MPEF, §15).
- **Améliorer la gestion des investissements publics.** Remédier aux carences détectées par l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) est capital pour améliorer la qualité des dépenses (annexe V). Avec l'appui au développement des capacités, les autorités s'engagent à élaborer un plan d'action pour s'attaquer aux lacunes dans la gestion des investissements tout au long du cycle des projets, notamment en prenant un décret qui couvre ce cycle, conformément aux recommandations du rapport de l'EGIP (**repère structurel à fin mars 2023**).

- **Renforcer la gestion de la dette, notamment en développant le marché de la dette intérieure et en actualisant les projets d'emprunt.** La communication des données sur la dette, en particulier celle des entreprises publiques et des provinces, exige une meilleure coordination entre les institutions.
- **Créer un compte unique du Trésor (CUT) fonctionnant efficacement.** Consolider le CUT demeure primordial pour renforcer la gestion de trésorerie. D'ici à septembre 2022, les autorités boucleront une feuille de route en vue de la création d'un CUT et regrouperont les comptes de l'ensemble des administrations publiques, dont ceux liés aux comptes spéciaux et aux lois de finances rectificatives. Un décret sera adopté pour préciser le cadre réglementaire qui définit le périmètre et la structure du CUT (**repère structurel à fin mai 2023**), et un autre le sera sur la gouvernance budgétaire (repère structurel à fin octobre 2022, MPEF §20). Les plans de trésorerie et d'engagements devraient être élaborés en même temps que le projet de loi de finances et communiqués en temps voulu aux ministères sectoriels afin d'améliorer l'exécution budgétaire.
- **Renforcer le cadre et les règles budgétaires pour bien gérer les ressources naturelles.** La transition énergétique mondiale ouvre la possibilité d'augmenter les recettes et de rationaliser les subventions aux carburants. La préservation de la forêt tropicale humide du bassin du Congo est indispensable pour lutter contre les changements climatiques. Les technologies à énergie propre accroîtront la demande de minéraux de transition, dont le cobalt et le lithium. Les ressources naturelles devraient aider la RDC à augmenter les recettes à des fins de préservation et de développement, et des institutions doivent être en place pour garantir la transparence et la responsabilité. À moyen terme, le cadre budgétaire devrait tendre vers un point d'ancrage budgétaire hors ressources naturelles. La suppression progressive des subventions aux carburants devrait s'inscrire dans la stratégie de transition énergétique puisqu'elles encouragent la consommation de carburant et la pollution.

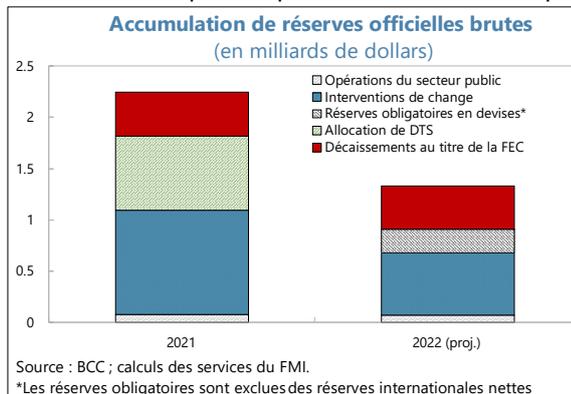
Vues des autorités

20. Les autorités jugent l'orientation de la politique budgétaire pertinente et considèrent l'accroissement des recettes comme la pierre angulaire de leur programme de réformes. Elles réaffirment leur détermination à mettre en œuvre des mesures pour élargir la base d'imposition, améliorer le fonctionnement de la TVA et rationaliser les dépenses fiscales. Elles admettent que le coût budgétaire des subventions aux carburants non ciblées s'est répercuté sur la qualité des dépenses et n'était pas viable. Elles conviennent de la nécessité de supprimer progressivement ces subventions et, en parallèle, de prendre des mesures visant à protéger les ménages vulnérables. S'agissant des arriérés intérieurs, elles mettent en avant les carences dans la gestion de trésorerie comme facteur à l'origine de l'accumulation d'arriérés et indiquent avoir conscience des arriérés intérieurs et des étapes à suivre pour valider les arriérés avant de les apurer en fonction de l'espace budgétaire disponible. Elles reconnaissent des lacunes dans la gestion des investissements publics et se tiennent prêtes à la renforcer en suivant les recommandations de l'EGIP. Enfin, les autorités constatent que les gros problèmes de développement nécessiteraient d'obtenir des financements supplémentaires, surtout pour remédier aux déficits d'infrastructures et s'efforcer de préserver le climat.

B. Consolider les cadres des politiques monétaire et de change pour renforcer la stabilité des prix et la viabilité extérieure

21. Compte tenu de la montée de l'inflation, les services du FMI sont favorables à un resserrement de la politique monétaire par la BCC (MPEF, §22). La guerre en Ukraine a eu pour conséquence directe une hausse des prix des denrées alimentaires importées et de l'inflation, malgré l'effet modérateur sur les prix des subventions aux carburants. Alors que le taux de change est relativement stable, l'inflation globale dépassera temporairement l'objectif d'inflation à moyen terme fixé à 7 % par la BCC d'ici à fin 2022 selon les projections, même si l'inflation hors énergie et alimentation restera modérée. Toutefois, un durcissement de la politique monétaire aujourd'hui contribuerait à ancrer les anticipations et à éviter une dépréciation de la monnaie et de nouvelles tensions sur les prix. La BCC surveille les tensions inflationnistes et les conditions de liquidité et devrait se tenir prête à procéder à un resserrement plus musclé si les effets indirects menacent la stabilité des prix.

22. La poursuite de l'accumulation de réserves en 2022 contribuerait à renforcer la résilience aux chocs exogènes (MPEF, §23). La BCC a accepté de poursuivre les efforts pour accumuler des réserves et pour remplir le critère de réalisation quantitatif relatif aux réserves internationales nettes à fin décembre 2022 de 1 100 millions de dollars (avec un objectif à fin juin révisé à 960 millions de dollars, en hausse par rapport à l'objectif indicatif de 300 millions de dollars à fin décembre au moment de la première revue). L'accumulation de réserves en 2022 dépend essentiellement de l'augmentation attendue des recettes budgétaires en devises, de la clôture des comptes en devises de la BCC auprès des banques nationales et de la poursuite des interventions sur le marché des changes pour absorber les entrées de devises¹⁵.



23. La position extérieure est jugée plus fragile que ne le laissent supposer les paramètres économiques fondamentaux et les paramètres de l'action publique souhaitables. Ce diagnostic tient compte des besoins de financement prolongés de la balance des paiements qui remettent en cause la viabilité extérieure (annexe VI). Les services du FMI et les autorités se sont entendus sur la nécessité d'accumuler des réserves et de développer le marché des changes, ce qui pourrait renforcer le rôle d'amortisseur de chocs joué par le taux de change. Les services du FMI ont aussi préconisé d'assouplir le régime de change. Il s'agira d'intervenir sur le marché des changes essentiellement pour constituer des réserves et limiter le recours à des amortisseurs extérieurs en vue d'atténuer la volatilité excessive du taux de change. Les mesures visant à renforcer la stabilité extérieure, couplées à une politique budgétaire

¹⁵ Cependant, le respect des réserves obligatoires dans la monnaie du dépôt a supprimé une source de devises pour la BCC en 2022.

prudente et à des réformes structurelles, contribueront à la compétitivité des exportations, attireront des investissements étrangers et, à terme, dopperont la croissance.

24. L'indépendance de la banque centrale demeure essentielle pour préserver la stabilité macroéconomique et renforcer la crédibilité de la politique monétaire (MPEF, §24). Avec l'assistance technique du FMI, la BCC fait le point sur ses techniques et méthodes de prévision actuelles et améliore ses capacités d'analyse et de prévision économiques, notamment à travers la mise au point d'un modèle de projection trimestriel. À moyen terme, la BCC continuera à mettre en place le modèle de projection trimestriel et s'emploiera à constituer une équipe de prévision et un service de modélisation. La dédollarisation est un objectif à plus long terme important (annexe VII), qui imposera de continuer à mener des politiques budgétaires, monétaires et financières prudentes afin d'asseoir la crédibilité et d'ancrer les anticipations. Les pouvoirs publics devraient donner l'exemple et réaliser des transactions intérieures en francs congolais.

25. Les efforts déployés pour renforcer l'indépendance, la gouvernance et les sauvegardes de la BCC doivent se poursuivre conformément à l'évaluation des sauvegardes de 2020 (MPEF, §25). Des plans d'action pour régulariser les créances de la BCC sur l'État et pour clôturer les comptes des banques commerciales nationales en devises sont en cours de mise en œuvre. En février 2022, le conseil d'administration de la BCC a approuvé les règles régissant le comité de direction, comme le recommande la loi sur la banque centrale, avec pour objectif d'aider le gouverneur à gérer la banque. Le conseil d'administration a aussi mis sur pied le comité de gouvernance en mars. La BCC recherche de nouveaux commissaires externes aux comptes et évaluera ses besoins de recapitalisation (**repère structurel à fin novembre 2022**). Compte tenu de la réorganisation au sein de la BCC, l'adoption des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) a été reportée à septembre 2022 pour la publication d'états financiers conformes aux normes IFRS. L'élaboration des règles de passation de marché de la BCC est à présent attendue pour la fin de l'année. Il faut poursuivre les efforts pour renforcer la gouvernance et la surveillance de la BCC, notamment en matière de gestion des réserves, d'audit interne et de conformité.

Vues des autorités

26. Les autorités estiment que l'orientation actuelle de la politique monétaire est compatible avec l'objectif d'inflation à moyen terme et conviennent de la nécessité de constituer des volants de réserves. Au regard du possible durcissement des conditions extérieures et de la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole, elles conviennent que le cadre de politique monétaire devrait rester fondé sur des données. La BCC accepte de se tenir prête à ajuster sa politique si l'inflation est appelée à dépasser l'objectif de manière persistante et de s'abstenir de recourir aux avances de la banque centrale à l'État, ce qui est capital pour préserver la stabilité des prix. La BCC a mis en avant l'efficacité limitée de la politique monétaire dans le contexte d'une économie fortement dollarisée et répété qu'elle ne cible pas le taux de change, les interventions sur le marché des changes ayant pour seule finalité de lisser une volatilité très excessive et/ou de constituer des réserves. Elle partage le point de vue des services du FMI, à savoir que rehausser la compétitivité demeure indispensable pour la viabilité extérieure, et anticipe une certaine stabilité à moyen terme dans le contexte de l'essor de la

production minière. La BCC souscrit à l'impératif d'amplifier les réformes pour renforcer son indépendance institutionnelle et sa gouvernance.

C. Renforcer les politiques financières pour garantir la stabilité financière

27. Les autorités consolident le cadre de politique financière. Les règles portant sur la restructuration des prêts, qui avaient été suspendues en mars 2020, ont été rétablies le 22 décembre 2021. Les services du FMI ont préconisé de surveiller attentivement les conséquences sur la qualité de crédit. Un nouveau comité de stabilité financière a commencé à se réunir. La loi sur les banques commerciales (**repère structurel à fin novembre 2021**), en cours d'examen dans le cadre de la session parlementaire qui a débuté en mars 2022, constituera la pierre angulaire du cadre de politique financière. Elle définira des normes renforcées de gouvernance des banques, de contrôle interne et de gestion des risques et mettra en place une mission et des instruments macroprudentiels pour la BCC, la surveillance des établissements de paiement et un dispositif de résolution bancaire. Les réglementations seront aussi réexaminées pour être en conformité avec la nouvelle loi bancaire.

28. La BCC devrait mettre au point une stratégie de réformes à moyen terme de grande ampleur pour renforcer son rôle dans la réglementation et la surveillance financières (MPEF, §26). L'examen de la stabilité du secteur financier qui s'est achevé récemment a fait l'inventaire des facteurs de vulnérabilité des banques en lien avec leur sous-capitalisation, une information insuffisante sur la qualité de crédit, les risques liés à la dollarisation, les activités de correspondant bancaire et les relations avec des sociétés mères étrangères (annexe II). À court terme, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, les priorités seront les suivantes : reprendre les contrôles sur site, mettre en place une surveillance fondée sur les risques, regrouper les réglementations relatives aux parties liées, évaluer l'information sur la qualité des actifs et appliquer les normes de fonds propres, renforcer les capacités pour les tests de résistance, concevoir des outils pour surveiller les risques systémiques, améliorer l'état de préparation aux crises et créer un dispositif de résolution. Dans l'optique d'améliorer la résilience du système financier, il est important d'agir en faveur de la recapitalisation des banques, notamment en se ralliant à des projets qui visent à porter les normes minimales de fonds propres des banques de 30 millions à 50 millions de dollars, lesquels ont été reportés en 2025. Compte tenu de la forte dollarisation du système bancaire, il sera capital pour la stabilité financière d'accroître la surveillance prudentielle, de suivre la préparation de plans de redressement des banques rigoureux (dont la perte potentielle des activités de correspondant bancaire) et de renforcer le rôle de prêteur de dernier ressort joué par la BCC.

Vues des autorités

29. La BCC observe qu'elle mène un programme de réformes très diverses pour réduire la vulnérabilité du secteur financier, tout en surveillant les risques après la fin des mesures d'allègement de la réglementation. Si les autorités ont conscience de la nécessité d'augmenter les volants de fonds propres, elles souhaitent ménager un délai de transition suffisant pour la mise en place. La BCC estime que, avec l'appui des partenaires internationaux, son dispositif de surveillance bancaire se renforcera, sachant que le projet de loi bancaire prévoit d'améliorer la

réglementation et la surveillance bancaires et la capacité de surveillance de la BCC. Les autorités constatent que la dollarisation constitue un facteur de vulnérabilité du secteur financier, limite le rôle de prêteur de dernier ressort joué par la BCC et nuit à la transmission de la politique monétaire. Elles soulignent que l'inclusion financière reste déterminante pour favoriser le développement du secteur privé et la croissance inclusive et nécessitera d'enrichir l'information financière (MPEF, §27).

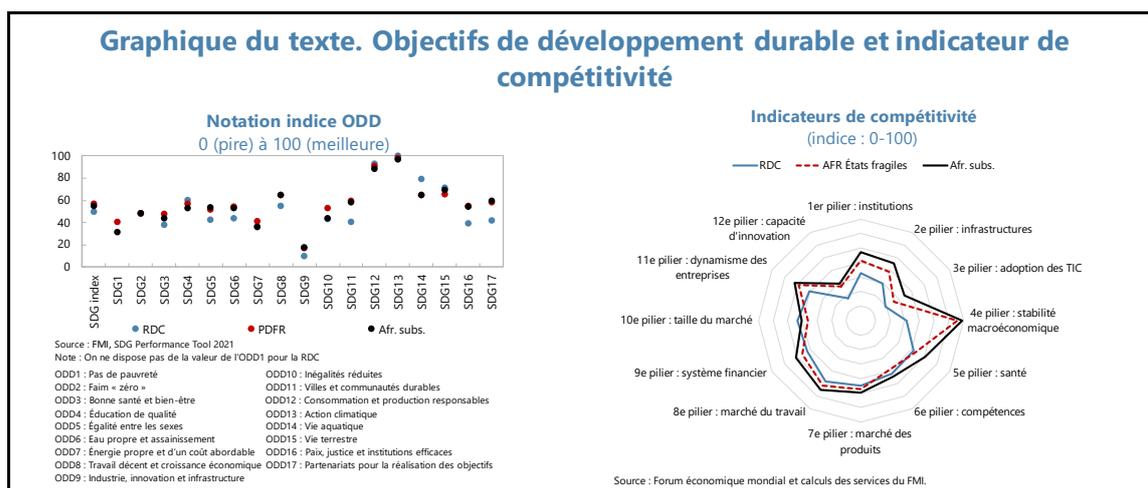
D. Renforcer les institutions pour favoriser la diversification de l'économie et une croissance inclusive

30. Des politiques ciblées et des réformes structurelles sont essentielles pour libérer le potentiel de croissance de la RDC et stimuler une croissance inclusive. La croissance démographique est à l'origine de problèmes de développement. Selon les projections, la population de la RDC sera multipliée par quatre d'ici à 2100, ce qui créera de nouveaux besoins d'infrastructures. Améliorer l'accès à un enseignement de qualité est indispensable pour rehausser la productivité, accéder à l'emploi et enregistrer une croissance inclusive. Sur le plan social, outre les politiques visant à réduire les inégalités entre hommes et femmes et à augmenter les dépenses d'éducation et de santé, des réformes seront nécessaires pour lever les obstacles à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Des politiques ciblées devraient s'employer à remédier aux défaillances du marché bien identifiées dans des secteurs comme l'agriculture et la petite exploitation minière qui sont susceptibles de créer davantage d'emplois et d'avoir des retombées positives sur le reste de l'économie. La mise en œuvre par les autorités de leurs priorités de transformation structurelle, telles que définies dans le Plan national de développement, met particulièrement l'accent sur la gouvernance, le climat des affaires, le commerce, le développement du capital humain, l'inclusion financière et les changements climatiques.

31. Stimuler une croissance inclusive dépend du renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption (annexe VIII, MPEF §28-30), y compris à travers :

- **Une plus grande transparence dans l'industrie minière (MPEF, §29).** Les autorités travaillent sur le processus de validation de l'ITIE, en évaluant la conformité avec le cadre de l'initiative. Les services du FMI ont préconisé de publier l'ensemble des contrats miniers, dans le respect du code minier, y compris ceux qui ont été renégociés avec le secteur privé et impliquent le transfert d'actifs à l'État. La publication des états financiers vérifiés 2021 de la Gécamines, dont les observations des commissaires aux comptes, continuera à appuyer les efforts d'amélioration de la transparence dans l'industrie minière.
- **Renforcer le dispositif de lutte contre la corruption pour stimuler l'investissement.** Les autorités travaillent sur la loi relative à la lutte contre la corruption et sur la mise en place du mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Les services du FMI saluent l'engagement pris par les autorités d'ici à fin juin 2022 de communiquer l'allocation de crédits budgétaires à la cour des comptes et le projet d'entériner la nomination des magistrats, ce qui contribuera à renforcer la responsabilité budgétaire, et les projets des autorités de consolider les marchés publics, notamment de procéder aux modifications nécessaires du cadre juridique régissant les marchés publics pour permettre le recueil et la publication des informations relatives aux bénéficiaires effectifs des

entités ayant décroché les marchés, conformément à leur engagement antérieur dans le cadre de la FCR (MPEF, §21).



- Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), qui est indispensable pour combattre la corruption et réduire le risque d'une inscription potentielle sur la liste grise par le GAFI.** La corruption endémique génère des bénéfices illicites considérables qui augmentent le risque de blanchiment de capitaux en RDC. La loi relative à la LBC/FT examinée dans le cadre de la session parlementaire qui a débuté en mars 2022 vise à mettre le dispositif en conformité avec les recommandations du GAFI. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale de LBC/FT et du plan d'action du GAFI, y compris renforcer la capacité de surveillance au titre de la LBC/FT de la BCC et d'autres organismes de surveillance pour évaluer les risques sectoriels et élaborer une méthode fondée sur les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme pour leurs activités, contribuerait à atténuer les risques. Rejoindre le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier faciliterait la coordination avec des cellules de renseignement financier internationales¹⁶.

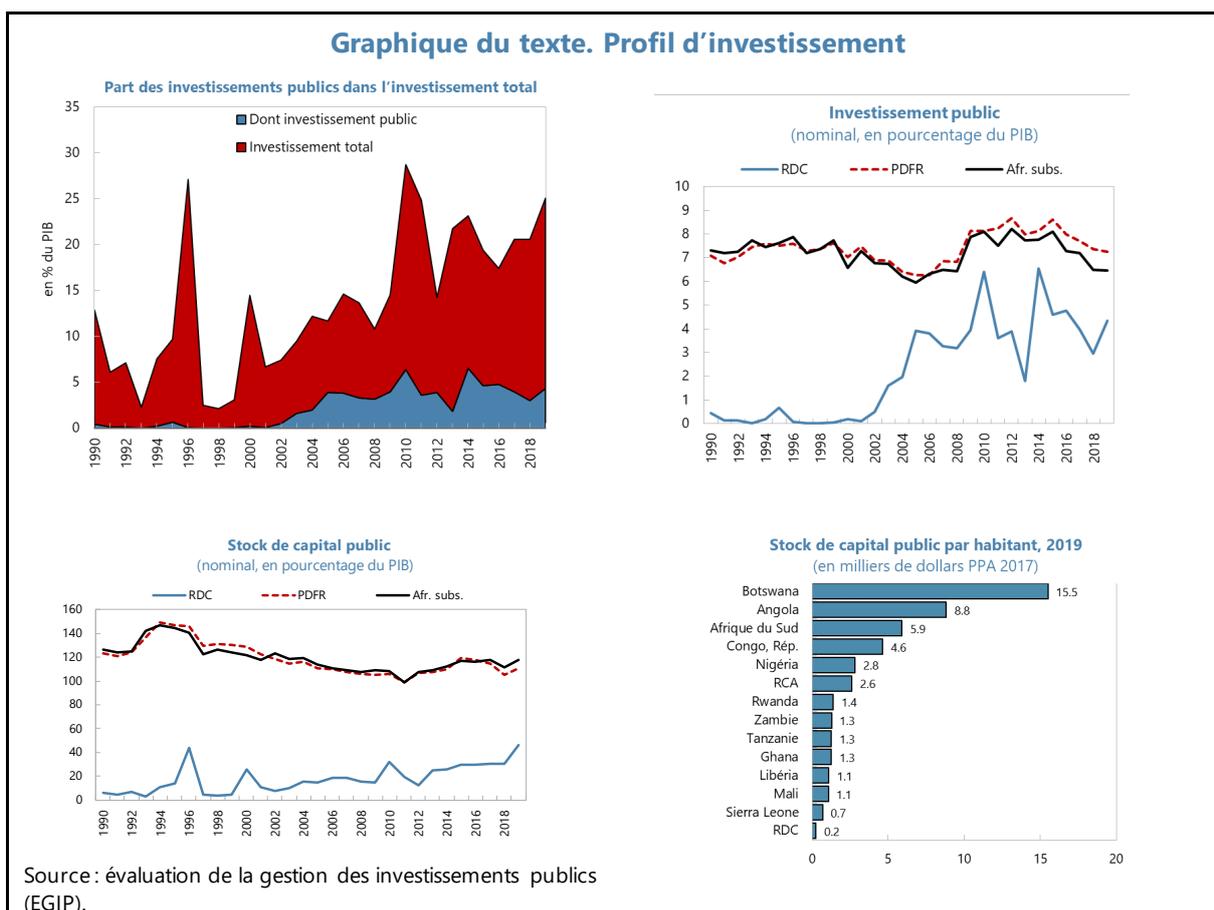
32. Favoriser l'inclusion financière réduirait les risques économiques et les inégalités de revenu (MPEF, §30). Le développement économique nécessite des réformes qui renforcent l'inclusion financière, notamment en améliorant les systèmes de paiement, l'éducation financière et la communication d'informations. S'attaquer aux obstacles à l'accès aux services financiers permettrait aux ménages d'investir dans des possibilités d'enseignement et des perspectives d'activités économiques, de mieux gérer les risques financiers et de lisser leur consommation en fonction des risques pour leurs revenus.

33. Mobiliser des investissements contribuera à améliorer la productivité, la compétitivité et la croissance tirée par le secteur privé. L'investissement reste extrêmement faible en RDC. Les volumes figurent parmi les plus bas en Afrique (graphique du texte). Les effets positifs les plus prononcés sur la croissance potentielle découleraient du comblement du déficit de capacité de production d'électricité et du manque de réseaux routiers, qui dynamiserait la

¹⁶ Le Groupe Egmont, qui compte 167 pays membres, est une organisation internationale qui facilite la coopération et les échanges d'informations entre des cellules de renseignement financier nationales.

production des entreprises et encouragerait les échanges commerciaux en RDC et avec ses partenaires commerciaux dans la région.

- Avec l'appui des partenaires internationaux dont la Banque mondiale, les investissements publics visent à remédier aux déficits d'infrastructures et à faciliter l'accès aux services publics essentiels. Il est capital de hiérarchiser les projets d'infrastructures en fonction de leurs conséquences sur la croissance et sociales et de renforcer la gestion des investissements publics (y compris en définissant des lignes directrices claires sur les cycles des projets).
- Les initiatives pour mobiliser des IDE dans les secteurs tournés vers l'exportation au-delà de l'industrie minière contribueront à améliorer la compétitivité et à stimuler la création d'emplois et la croissance. Les services du FMI se félicitent des efforts de réformes des autorités pour revoir le code des investissements et les lois sur l'agriculture et l'entrepreneuriat, tout en prenant des mesures pour faciliter les activités commerciales et les transactions électroniques et pour simplifier les régimes fiscaux et non fiscaux. Une amélioration du climat des affaires peut aussi attirer davantage d'investisseurs nationaux et étrangers en vue de combler le déficit d'infrastructures.
- Un système de partenariats public-privé (PPP) à part entière pourrait faciliter la participation du secteur privé à de grands projets d'infrastructure tout en tenant compte des risques budgétaires pour soutenir la viabilité des finances publiques. Un système judiciaire efficace et indépendant contribuerait à mobiliser des investissements à long terme.

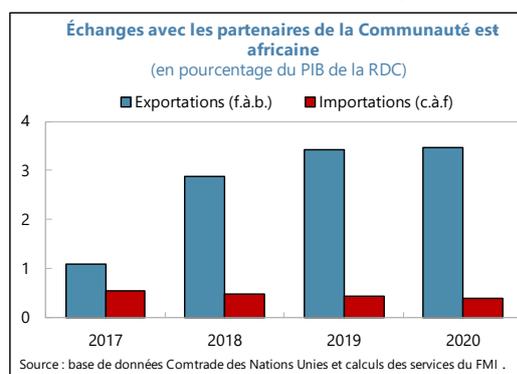


34. Améliorer le climat des affaires contribuera à stimuler la croissance du secteur privé et la diversification économique (MPEF, §31). La publication des projets des pouvoirs publics d'améliorer le climat des affaires (adoptés en juillet 2021) donnerait de la visibilité au plan d'action des autorités¹⁷. Un régime fiscal plus équitable et plus prévisible et un renforcement de l'état de droit et du pouvoir judiciaire pourraient encourager l'investissement privé.

35. Un système éducatif plus solide contribuera à la formation de capital humain et à la hausse du taux d'activité. Le système d'enseignement primaire et secondaire pâtit d'une faible couverture, tandis que l'enseignement supérieur n'est pas suffisamment tourné vers les nouveaux besoins du marché du travail (informatique, développement minier durable, emplois verts) et la restructuration de l'économie (transformation numérique)¹⁸. Des réformes de l'enseignement qui augmentent les niveaux de compétences de la main-d'œuvre et revalorisent les travailleurs peu qualifiés permettraient une meilleure adéquation avec les exigences et les besoins des employeurs et les besoins de développement du pays. Il faut aussi améliorer la politique du marché du travail pour réduire le poids de l'économie informelle (environ 80 % de l'économie).

36. L'intégration commerciale contribuerait à assurer la diversification des exportations. Les exportations des industries extractives ont représenté 99 % du total des exportations de biens en 2021. Des lacunes dans les facteurs de production, dont des compétences et un savoir-faire technologique limités, et les obstacles structurels à la croissance limitent la possibilité de monter en gamme vers des produits à plus forte valeur ajoutée.

Augmenter la productivité, stimuler l'innovation et la transformation numérique et renforcer les institutions peuvent encourager la diversification des produits exportables. L'adhésion récente à la Communauté est-africaine devrait étoffer les marchés, favoriser les transferts de connaissances et mobiliser des IDE dans les secteurs tournés vers l'exportation, ce qui contribuerait à rehausser la compétitivité, à consolider la résilience extérieure et à enregistrer une croissance plus équilibrée.



¹⁷ Les partenaires au développement ont récemment formulé des propositions parmi lesquelles : i) améliorer le dialogue avec les organisations professionnelles pour définir un plan de continuité de l'activité afin d'atténuer les difficultés économiques provoquées par la pandémie de COVID-19 ; ii) continuer à stimuler l'investissement, surtout dans le secteur agricole ; iii) encourager les paiements électroniques ; iv) mettre en place des dispositifs de protection ciblés pour les personnes les plus vulnérables tout en développant l'économie formelle ; v) alléger les formalités administratives pour les échanges économiques et commerciaux ; et vi) moderniser les échanges transfrontaliers, notamment pour les biens essentiels comme les denrées alimentaires et les fournitures médicales.

¹⁸ Environ 3,5 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés et, parmi ceux qui vont à l'école, 44 % débutent leur scolarité tardivement après l'âge de six ans et seuls 67 % des enfants qui entrent en première année termineront la sixième année. [Education | Democratic Republic of the Congo | U.S. Agency for International Development \(usaid.gov\)](#)

37. L'adaptation aux changements climatiques est un défi mais la transition ouvre des perspectives sur le plan économique (encadré 3, MPEF, §32). Bien que ses émissions de gaz à effet de serre figurent parmi les plus faibles au monde, la RDC est exposée à des précipitations intenses, à une érosion côtière et à des vagues de chaleur qui pourraient être amplifiées par les changements climatiques. La production de minéraux, en particulier de cobalt, par la RDC est essentielle pour les technologies qui réduisent les émissions de carbone. En outre, la forêt tropicale humide et les tourbières de la RDC figurent parmi les plus vastes puits de carbone au monde et devraient bénéficier du financement climatique¹⁹.

38. L'adoption d'une stratégie de résilience aux catastrophes améliorerait l'accès au financement. La RDC devrait continuer à solliciter des financements pour ses projets d'atténuation et d'adaptation auprès de créanciers bilatéraux et multilatéraux, du Fonds vert pour le climat et de The Conservation Fund. L'accès au financement serait encore amélioré grâce à l'adoption rapide d'une stratégie de résilience aux catastrophes qui privilégie le renforcement de la résilience structurelle, financière et post-catastrophe et s'appuie sur un cadre macrobudgétaire pluriannuel cohérent.

Vues des autorités

39. Les autorités conviennent que des réformes structurelles sont essentielles pour améliorer la productivité et la compétitivité et rehausser la croissance et les niveaux de vie. Elles considèrent la lutte contre la corruption et la promotion d'une bonne gouvernance comme des conditions préalables au développement du secteur privé. Elles insistent sur leur détermination à améliorer le climat des affaires et à combler les déficits d'infrastructures pour attirer des IDE et stimuler l'investissement et la diversification économique. Elles observent que des mesures seront nécessaires pour développer des produits à plus forte valeur ajoutée et cherchent des possibilités de renforcer l'intégration commerciale dans le contexte de la Communauté est-africaine. Enfin, elles font valoir que des mesures d'adaptation aux changements climatiques devraient être appliquées avec fermeté pour limiter les coûts des changements climatiques et qu'un financement suffisant par les donateurs demeure indispensable à la préservation du climat, leurs efforts s'accompagnant d'une croissance inclusive.

Encadré 3. Changements climatiques : stratégie et financement

La RDC est en proie à de graves difficultés causées par des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques (inondations, sécheresses, glissements de terrain et incendies incontrôlés), dont des risques grandissants de maladies et d'insécurité alimentaire. Les inondations vont souvent de pair avec une dégradation des sols et des infrastructures imputables à l'érosion et aux glissements de terrain qui peuvent entraîner des répercussions sur la productivité agricole et la sécurité et la qualité des aliments et donner lieu à de mauvaises récoltes. À long terme, selon les projections, les changements climatiques augmenteront le risque et l'intensité des inondations et sécheresses en RDC.

La RDC s'est employée à placer les changements climatiques au cœur du cadre d'action.

Depuis 2009, le pays participe à l'initiative de réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+), dans le cadre de la Conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

¹⁹ Pour plus de précisions, voir le document joint de la série des Questions générales.

Encadré 3. Changements climatiques : stratégie et financement (conclusion)

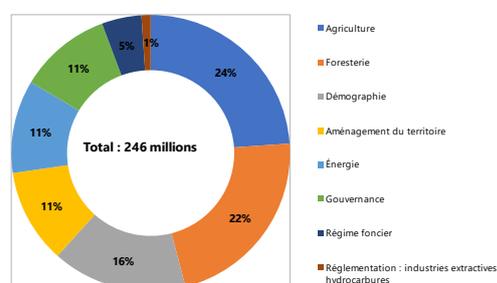
En 2015, la RDC est devenue le premier pays au monde à présenter son dossier de préparation (Readiness-Package) REDD+. Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 17 % et à porter le taux de couverture forestière à 60 % d'ici à 2030. Le plan d'investissement REDD+ du pays vise à i) réformer l'affectation et l'utilisation des terres (dont le développement territorial) ; ii) élaborer des mesures intégrant la viabilité de l'utilisation des espaces et ressources (énergie, agriculture et forêt), l'efficacité énergétique et les investissements dans l'agriculture, les savanes et les zones boisées dégradées ; et iii) mettre au point une stratégie infranationale ou provinciale d'atténuation des changements climatiques avec les partenaires au développement. 246 millions de dollars ont déjà été mobilisés pour les projets REDD+ du pays à travers l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

Les nouveaux engagements pris à la COP26 accéléreront les stratégies d'atténuation des changements climatiques de la RDC mais les financements requis pour mettre en œuvre le plan de lutte contre les changements climatiques restent difficiles à trouver.

À la COP26, le rôle joué par les forêts dans le captage et le stockage du carbone figurait dans la liste des préoccupations, 19 milliards de dollars de fonds publics et privés ayant été promis pour ce motif. De même, les autorités ont signé un accord historique sur 10 ans de 500 millions de dollars avec CAFI afin de protéger la forêt tropicale humide de la RDC. Le partenariat permettra de réhabiliter 8 millions d'hectares de terres et forêts dégradées et de placer 30 % du territoire national sous protection. La RDC prévoit de réduire ses émissions de 21 % (19 % sous réserve de financements extérieurs et 2 % sous réserve de ressources intérieures) d'ici à 2030, les besoins de financement étant estimés à 48 milliards de dollars (23 milliards de dollars pour l'adaptation et 25 milliards de dollars pour l'atténuation).

La transition énergétique mondiale ouvre la possibilité de mobiliser un financement climatique, malgré des problèmes de taille. Le bassin du Congo abrite la deuxième forêt ombrophile au monde, qui absorbe 1,1 milliard de tonnes de CO₂ chaque année (3 % des émissions mondiales). La forêt de la RDC représente 10 % des forêts tropicales de la planète. Ses tourbières recouvrent une superficie de 100 000 km², la plus vaste au monde. Son écosystème assure une absorption de carbone équivalente à 10 années d'émissions mondiales. Pour garantir un partage équitable des fruits des ressources climatiques entre et au sein des générations, le cadre d'action devrait favoriser une gestion efficace et transparente de la richesse en ressources. Les financements pour mettre en œuvre la stratégie d'atténuation des changements climatiques du pays demeurent très faibles au regard de l'importance de l'écosystème de la RDC dans la lutte contre le réchauffement de la planète. Les mesures d'adaptation à l'appui de la formation, du renforcement des capacités et du cadre réglementaire ne sont pas suffisantes pour mettre en œuvre comme il se doit les actions de préservation. Par exemple, le cadre actuel s'attaque uniquement aux problèmes environnementaux mais pas aux changements climatiques. Compte tenu de la faiblesse des moyens alloués au financement climatique, il est difficile d'exploiter et de monétiser les puits de carbone du pays et ses programmes de réduction des émissions.

Allocation sectorielle du financement de l'action climatique, 2022



Source : autorités congolaises; calculs des services du FMI.

MODALITÉS DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT, DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET COMMUNICATION DE DONNÉES

40. Un accord a été trouvé sur la modification de critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 à l'appui des objectifs du programme. Des modifications sont proposées pour :

i) relever l'objectif de réserves internationales nettes à fin juin pour tenir compte de l'accumulation de réserves prévue au premier semestre de 2022 et ii) revoir les objectifs à fin juin concernant le crédit net à l'État et les avoirs intérieurs nets pour prendre en considération la diminution des dépôts des administrations publiques conformément à l'utilisation convenue de l'allocation de DTS. Deux repères structurels à fin juin 2022, relatifs à l'adoption d'un plan de rationalisation des charges non fiscales et à la première phase de la mise en place du système de traçabilité des droits d'accise (STDA), ont pris du retard. Il est à présent proposé qu'une nouvelle échéance soit fixée à fin septembre 2022.

41. Les autorités et les services du FMI sont parvenus à un accord pour proposer de mettre à jour la conditionnalité du programme comme suit (MPEF, tableaux 1-2).

- Des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs sont proposés pour fin décembre 2022 conformément aux objectifs du programme, et des objectifs indicatifs trimestriels d'ici à fin juin 2023, compatibles avec les projections semestrielles.
- De nouveaux repères structurels sont proposés. Pour 2022, il s'agit de la publication des plans de dépenses de l'État conformes aux objectifs du programme (fin juillet), de l'adoption d'un décret sur la gouvernance budgétaire conformément aux recommandations en matière de développement des capacités (fin octobre) et de l'achèvement de l'audit certifiant les arriérés intérieurs (fin décembre). Pour 2023, il s'agit de l'adoption d'un cadre réglementaire qui définit le périmètre et la structure du compte unique du Trésor, de l'adoption d'un nouveau décret sur la gestion des investissements publics couvrant le cycle de vie des projets et de la réalisation d'un inventaire des charges parafiscales dans les comptes spéciaux et les lois de finances rectificatives.

42. Des assurances de financement sont en place pour la deuxième revue. Le programme est intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et des perspectives favorables pour le reste de l'accord (tableau 5 du texte). Un soutien rapide du FMI est jugé indispensable à la mise en œuvre réussie du programme d'ajustement des autorités. Les autorités mettent tout en œuvre pour apurer les arriérés extérieurs envers des créanciers officiels et s'efforcent, en toute bonne foi, de parvenir à un accord de collaboration pour apurer les arriérés envers des créanciers privés (voir l'AVD en annexe). Les services du FMI considèrent que les arriérés sont temporaires et ne nuisent donc pas à la stabilité extérieure à moyen terme et à la capacité du pays à rembourser le FMI. Les autorités devraient obtenir des financements exceptionnels auprès d'autres partenaires (595 millions de dollars en 2022 selon les projections). Compte tenu du retard pris pour contracter un prêt auprès d'Exim India (reporté à 2022) et de l'approbation récente de prêts de la Banque mondiale, le critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2022 relatif à la valeur actuelle des emprunts extérieurs est proposé à 1 300 millions de dollars. L'emprunt prévu ne modifie pas l'évaluation du risque d'endettement.

43. La capacité de la RDC à rembourser le FMI reste satisfaisante, même si des risques importants pèsent sur celle-ci compte tenu de l'état de fragilité, de la faiblesse des réserves et de la forte exposition à des chocs répétés (tableau 6). Le décaissement au titre de la FEC proposé pour la deuxième revue est destiné au financement de la balance des paiements. L'encours des crédits du FMI restera proche de 35 % des réserves internationales brutes tout au long du programme d'après les projections. Le montant total des engagements envers le FMI

culminera à 3 % des réserves internationales brutes (0,4 % du PIB) en 2029. Le programme est exposé à des risques maîtrisables : chocs sur les termes de l'échange ; troubles sociaux ou problèmes de sécurité ; mise en œuvre différée des réformes structurelles ; augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles. Dans chacun de ces cas, les risques sont atténués par la dette publique peu élevée de la RDC, le risque modéré de surendettement et l'accès à des financements concessionnels. Une accumulation plus rapide d'amortisseurs extérieurs contribuerait aussi à renforcer la résilience aux chocs.

| | Emprunts | | | | | | VA de la nouvelle dette (aux fins du programme) | | | | | |
|---|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|---|------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | Est. 2021 | | Proj. 2022 | | Proj. 2023 | | Est. 2021 | | Proj. 2022 | | Proj. 2023 | |
| | Millions de \$ | % | Millions de \$ | % | Millions de \$ | % | Millions de \$ | % | Millions de \$ | % | Millions de \$ | % |
| Par source de financement par l'emprunt | 2,591 | 100 | 2,054 | 100 | 1,500 | 100 | 1,533 | 100 | 1,225 | 100 | 793 | 100 |
| Dette concess. multilatérale | 1,021 | 39 | 1,425 | 69 | 1,500 | 100 | 426 | 28 | 745 | 61 | 793 | 100 |
| Dette semi-concessionnelle | 1,570 | 61 | 629 | 31 | 0 | 0 | 1,107 | 72 | 479 | 39 | 0 | 0 |
| Par type de créancier | 2,591 | 100 | 2,054 | 100 | 1,500 | 100 | 1,533 | 100 | 1,225 | 100 | 793 | 100 |
| Multilatéraux | 2,591 | 100 | 1,520 | 74 | 1,500 | 100 | 1,533 | 100 | 819 | 67 | 793 | 100 |
| Bilatéraux - hors Club de Paris | 0 | 0 | 534 | 26 | 0 | 0 | 0 | 0 | 406 | 33 | 0 | 0 |
| Utilisation du financement par l'emprunt | 2,591 | 100 | 2,054 | 100 | 1,500 | 100 | 1,533 | 100 | 1,225 | 100 | 793 | 100 |
| Infrastructures | 1,071 | 41 | 2,054 | 100 | 1,500 | 100 | 466 | 30 | 1,225 | 100 | 793 | 100 |
| Financement budgétaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 1,520 | 59 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,067 | 70 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Source : autorités congolaises.

44. Le développement des capacités demeure essentiel à la réussite du programme (MPEF, §33). L'appui au développement des capacités du siège du FMI et de l'AFRITAC Centre a déjà été renforcé, notamment sur l'évaluation de la santé du secteur financier, les arriérés intérieurs du secteur public et les statistiques nationales²⁰. Les réformes portant sur la gouvernance et les sauvegardes avancent. La coordination avec d'autres donateurs et prestataires de développement des capacités sera activement recherchée. Les priorités en matière de développement des capacités sont parfaitement conformes et intégrées aux objectifs du programme. Elles concernent plusieurs chantiers, parmi lesquels l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la politique fiscale, le contrôle et la réglementation du secteur financier, la gestion des crises financières, la gouvernance et la lutte contre la corruption, la LBC/FT et les comptes nationaux et statistiques nationales.

45. La communication de données est globalement satisfaisante pour la surveillance et le suivi du programme mais il faut aller plus loin pour renforcer les statistiques et la fourniture de données ponctuelles (MPEF, §34). Avec l'appui au développement des capacités du FMI, les statistiques portant sur le secteur budgétaire et les comptes nationaux, les indicateurs de solidité financière et la couverture des données sur la dette doivent être améliorés. Le 31 mars, l'Institut national de la statistique a publié les comptes nationaux révisés 2005–19 en suivant les recommandations du Système de comptabilité nationale (SCN) 1993. Les autorités s'emploient à terminer les séries jusqu'en 2021, tout en débutant les

²⁰ Pour plus de précisions, merci de consulter l'annexe VII du [rapport-pays du FMI n° 21/168](#).

travaux préparatoires au rebasage des séries du PIB (en utilisant 2018 comme année de référence) et à l'adoption du SCN 2008.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

46. La reprise économique ouvre la possibilité de consolider la stabilité macroéconomique et d'accélérer les réformes structurelles pour enregistrer une croissance plus soutenue et plus inclusive. L'état de fragilité entrave une croissance inclusive. La demande extérieure et l'activité dans les services ont stimulé la reprise de la croissance en RDC, même si les risques de révision à la baisse des perspectives subsistent. Les positions extérieure et budgétaire se sont renforcées en 2021. Cependant, l'inflation est supérieure à l'objectif de la BCC. Si la situation reste propice à une poursuite de la croissance cette année, la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires nécessiterait un ajustement prudent des politiques et des réformes structurelles de grande ampleur pour empêcher une aggravation des problèmes de développement et lever les obstacles à la croissance. De nouvelles vagues de COVID-19, un environnement extérieur moins favorable (dont un ralentissement brutal de la croissance en Chine et des cours des produits de base volatils) et des retards dans la mise en œuvre des réformes pourraient peser sur les perspectives et accentuer les pressions sur les positions extérieure et budgétaire.

47. Les résultats du programme demeurent satisfaisants. Si tous les critères de réalisation quantitatifs ont été remplis, l'objectif indicatif relatif aux dépenses de santé n'a pas été atteint et certaines réformes structurelles ont été menées à leur terme avec de légers retards en raison de problèmes de coordination dans certains ministères et de difficultés techniques. Pour atténuer les effets de l'évolution de la situation mondiale entourant la reprise et dégager une marge de manœuvre en vue d'augmenter temporairement les subventions aux carburants, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'alléger le déficit budgétaire intérieur, qui tient aussi compte de la proposition de concentrer en début de période une partie de l'allocation de DTS destinée à être utilisée à des fins budgétaires comme convenu. La détermination des autorités à mener une politique macroéconomique prudente et à accroître la couverture des réserves demeure indispensable pour atteindre les objectifs du programme.

48. Pour dégager un espace en vue d'investir dans les infrastructures et le capital humain, il faut améliorer l'administration des recettes, contenir les dépenses courantes et bien gérer les risques budgétaires. Pour répondre aux gros besoins de développement, il sera capital de réformer la politique et l'administration fiscales et de préserver et d'augmenter les dépenses sociales, y compris au moyen d'une plus grande efficacité des dépenses. Améliorer la préparation et l'exécution du budget, notamment en maîtrisant les dépenses et en mettant en place un compte unique du Trésor, et renforcer la gestion des arriérés et de la trésorerie contribueraient à l'efficacité budgétaire. Pour réaliser d'autres investissements publics, il faut adopter une stratégie pluridimensionnelle qui suppose de contenir les dépenses courantes en remplaçant les subventions aux carburants générales par des transferts sociaux ciblés et de mettre en œuvre une vaste réforme de la fonction publique. Une accélération des réformes budgétaires institutionnelles demeure indispensable pour améliorer la responsabilité budgétaire.

49. Une gestion prudente de la dette est importante pour réduire la vulnérabilité. La dette de la RDC est viable et le pays présente un risque modéré de surendettement. L'utilisation de la moitié de l'allocation de DTS pour des dépenses budgétaires consacrées à des infrastructures sociales permet de réduire les emprunts publics. Compte tenu de la vulnérabilité accrue, il demeure important de tout mettre en œuvre pour solliciter des financements concessionnels et renforcer le cadre de gestion de la dette.

50. La politique monétaire devrait rester axée sur la stabilité des prix. Dans le contexte de la montée de l'inflation, il reste capital de continuer à limiter le financement du déficit budgétaire par la banque centrale. En outre, un durcissement de la politique monétaire aujourd'hui et une surveillance des conditions monétaires peuvent contribuer à ancrer les anticipations. Comme les conditions extérieures évoluent rapidement, la BCC devrait continuer à resserrer les conditions monétaires si les anticipations d'inflation dépassent l'objectif de manière persistante. Un assouplissement du régime de change pourrait s'avérer nécessaire pour amortir les chocs et préserver les amortisseurs extérieurs. Les interventions sur le marché des changes devraient se cantonner au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

51. Des réformes visant à renforcer les politiques financières permettraient de remédier à la vulnérabilité du secteur bancaire. Augmenter les volants de fonds propres contribuera à réduire la vulnérabilité mais il faudrait veiller à évaluer les risques de crédit une fois que les mesures de lutte contre la COVID-19 auront été levées. L'application de la loi sur les banques commerciales renforcera nettement les systèmes de réglementation et de surveillance et conduira à l'adoption de nouvelles lignes directrices en matière de gouvernance et à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de résolution.

52. Il est essentiel d'accélérer le programme de réformes structurelles pour libérer le potentiel de croissance de la RDC et stimuler une croissance inclusive. La poursuite des efforts pour améliorer la transparence dans l'industrie minière, consolider les dispositifs de lutte contre la corruption et de LBC/FT et renforcer la responsabilité, notamment à travers des institutions plus solides et indépendantes, concourra au développement du secteur privé, à la diversification de l'économie et à la compétitivité. Amplifier l'investissement, améliorer l'intégration commerciale, favoriser l'inclusion financière et promouvoir des politiques d'adaptation aux changements climatiques dynamiseront le secteur privé et permettront de bâtir une économie plus verte qui croît plus vite.

53. Des cadres d'action, des institutions et une gouvernance solide devraient aider la RDC à tirer parti de la transition énergétique mondiale et ouvrir des perspectives de développement. La RDC est en bonne place pour tirer parti de la transition énergétique mondiale, compte tenu de ses ressources naturelles, à savoir ses richesses minières, ses forêts et ses tourbières. Mettre sur pied des institutions solides pour garantir la préservation et la transparence et la responsabilité en matière de gestion des ressources contribuera à obtenir des financements et à stimuler une croissance plus inclusive.

54. Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de modification de critères de réalisation quantitatifs et d'achèvement de la revue des assurances de financement. Une politique macroéconomique prudente et les réformes structurelles donnent

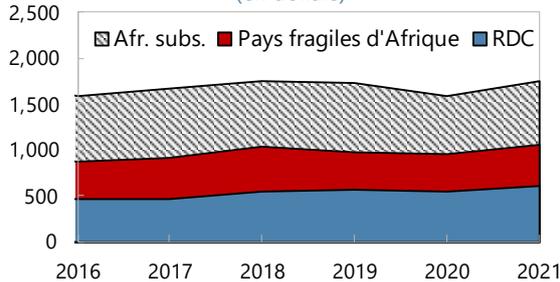
l'assurance que les objectifs du programme seront atteints. Les services du FMI sont favorables à la modification des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 relatifs aux réserves internationales nettes, aux avoirs intérieurs nets et au crédit net à l'État et à la définition des critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022.

55. La prochaine consultation au titre de l'article IV devrait avoir lieu dans un délai de 24 mois, conformément à la décision du conseil d'administration sur les cycles des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Graphique 1. Indicateurs de fragilité

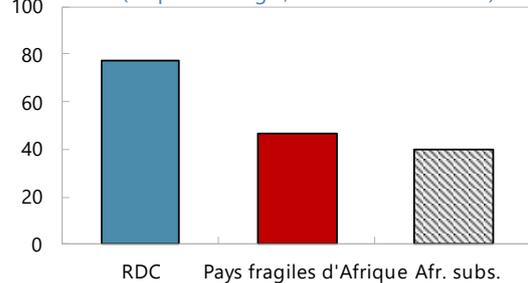
Le PIB par habitant est bien inférieur à celui des pays comparables...

PIB par habitant¹
(en dollars)



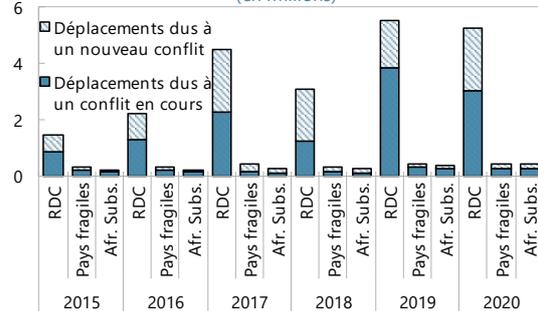
...et les taux de pauvreté se distinguent de ceux des pays fragiles d'Afrique et des pays comparables d'AfSS.

Taux de pauvreté²
(en pourcentage ; au mois de mai 2022)



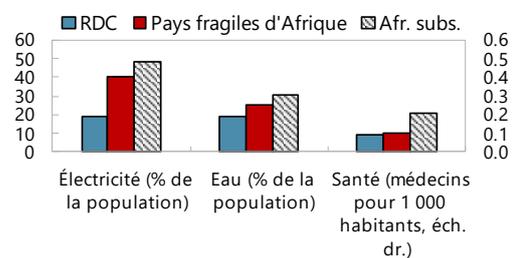
La population souffre beaucoup plus des déplacements liés à des conflits que celle des autres pays fragiles.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays³
(en millions)



L'accès aux services essentiels reste très faible.

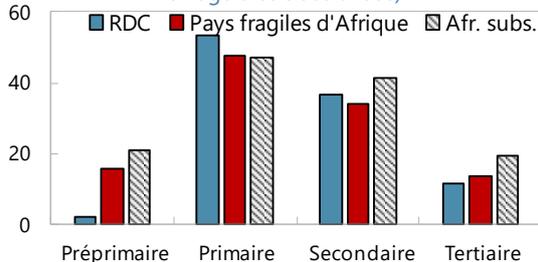
Accès aux services de base⁴
(dernières données disponibles)



Mais les taux de scolarisation sont globalement similaires à ceux des pays comparables.

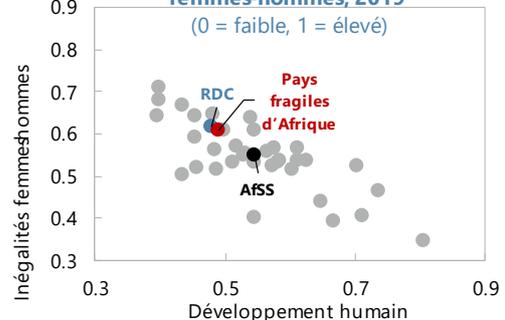
Scolarisation⁵

(en pourcentage du total de la population en âge d'être scolarisée)



Et l'égalité entre les sexes et le capital humain sont insuffisants pour la croissance, mais conformes à ceux des autres pays fragiles de la région.

Développement humain et inégalités femmes-hommes, 2019⁶



1/ Base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

2/ Haver Analytics.

3/ Observatoire des déplacements internes (IDMC).

4/ Groupe de la Banque mondiale.

5/ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

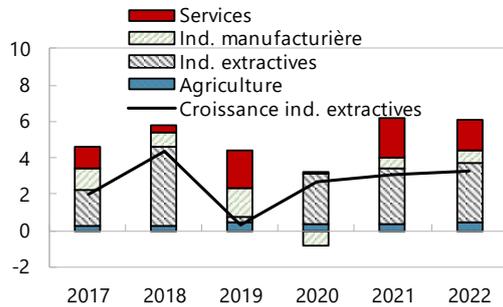
6/ PNUD : rapports sur le développement humain. Comparaison avec d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Les pays fragiles d'Afrique sont les suivants : Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad, Togo et Zimbabwe.

Graphique 2. Évolution du secteur réel, 2016–22

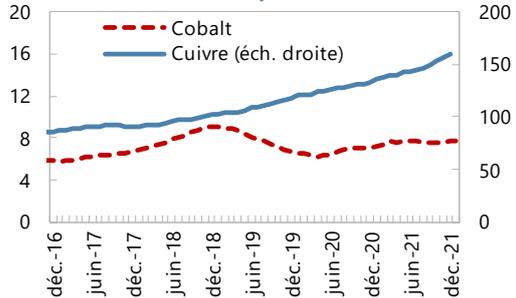
Le secteur extractif domine la dynamique de croissance...

...et la croissance bénéficie de l'augmentation de la production minière.

Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage)



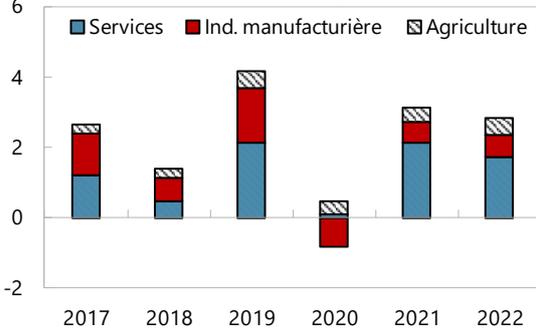
Production de cobalt et de cuivre
(en milliers de tonnes, moyenne mobile sur 12 mois)



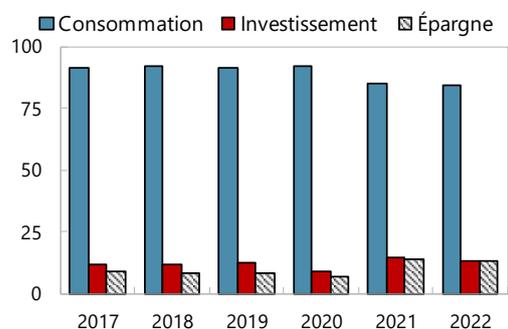
Les services et l'industrie manufacturière sont les moteurs de la croissance non extractive...

...mais l'investissement et l'épargne restent très faibles.

Croissance du PIB réel hors industries extractives
(en pourcentage)



Consommation / Investissement
(en pourcentage du PIB)

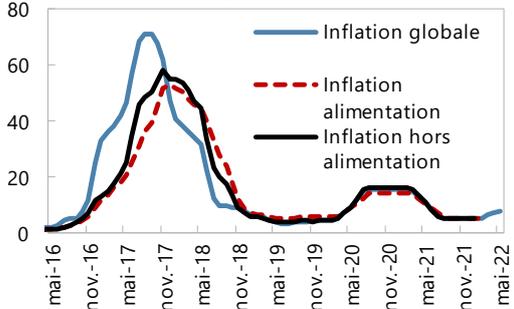


L'inflation s'est redressée récemment en raison des prix importés...

...et le taux de change est resté stable.

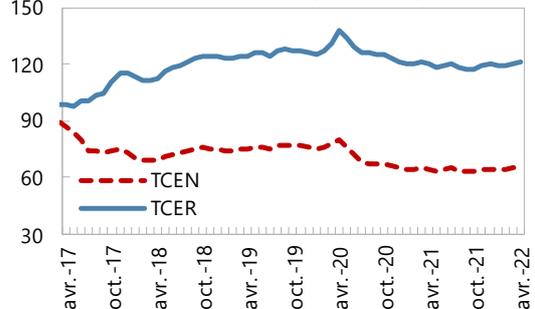
Inflation

(taux de croissance en glissement annuel, en pourcent)



Taux de change effectif nominal et réel

(2010 = 100 ; une baisse indique une dépréciation)

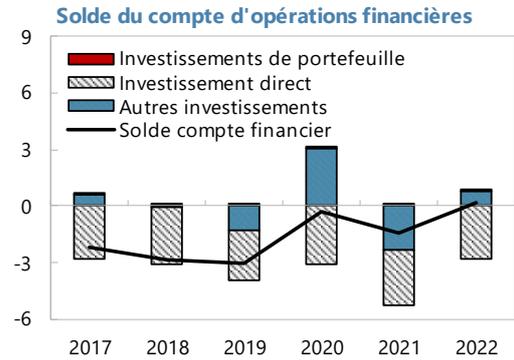
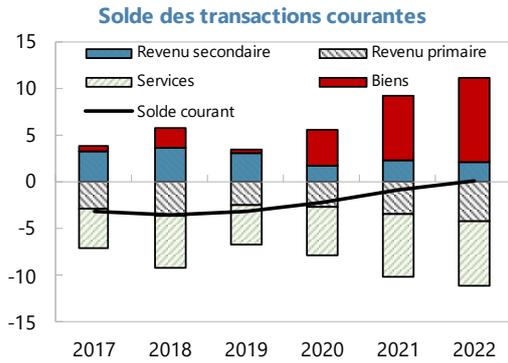


Sources : autorités congolaises ; base de données du département des statistiques du FMI et de l'Institut national de la statistique ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Évolution du secteur extérieur, 2017–22
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

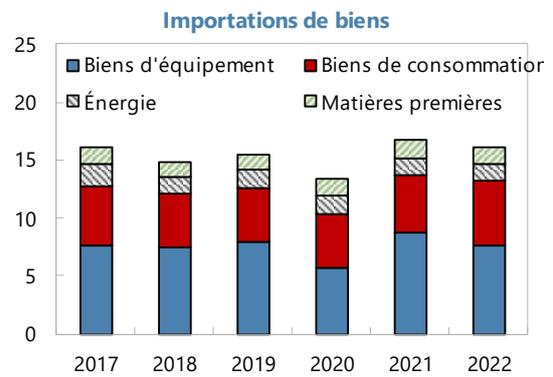
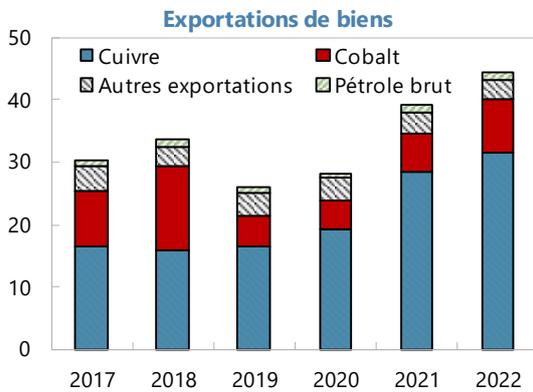
Le déficit des transactions courantes s'est réduit, grâce à un excédent commercial...

...et le compte d'opérations financières a bénéficié des IDE et d'autres flux.



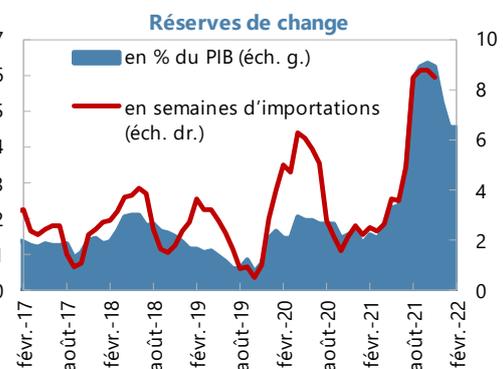
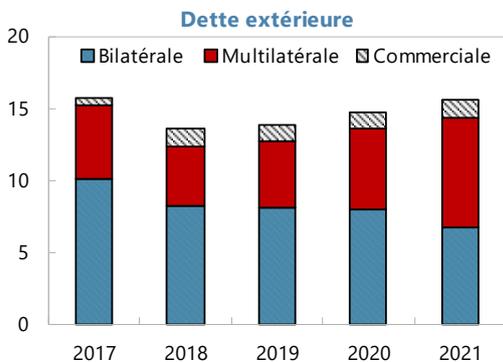
Les exportations se concentrent sur les produits miniers...

...tandis que les importations sont constituées de produits divers.



La dette extérieure reste faible...

...et les réserves ont augmenté fortement, même si elles restent inférieures aux niveaux suffisants.

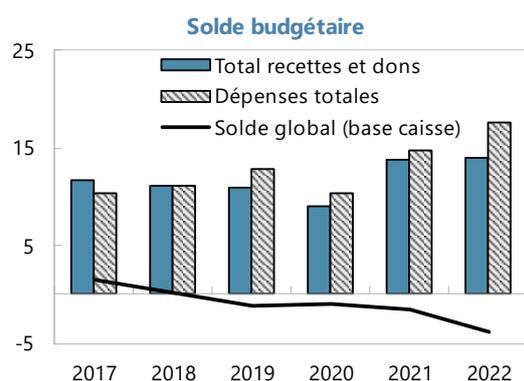


Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

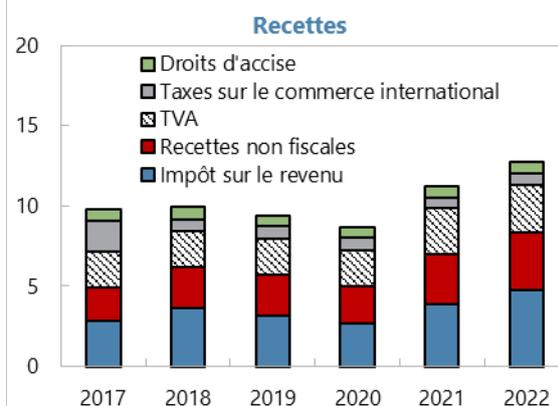
Graphique 4. Évolution du secteur budgétaire, 2017–22

(En pourcentage du PIB)

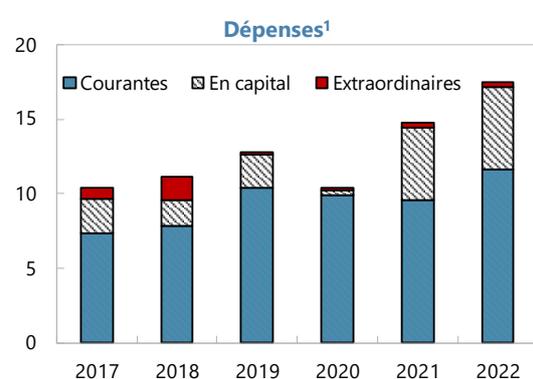
Le déficit budgétaire se creuse...



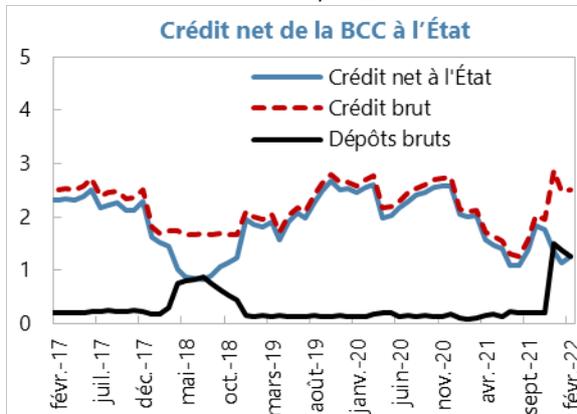
...car l'accroissement des recettes recouvrées ne compense pas...



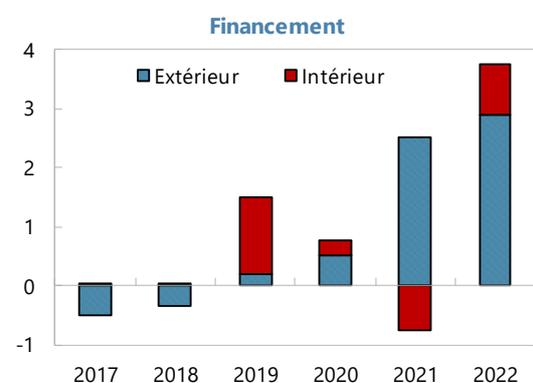
...la hausse des dépenses courantes et des dépenses en capital.



Le crédit net à l'État continue à s'améliorer après l'arrêt des avances de la BCC depuis fin avril 2020².



Le financement extérieur a augmenté alors que le financement intérieur est resté limité...



...et la dette publique s'est accrue mais se situe toujours à des niveaux modérés.



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

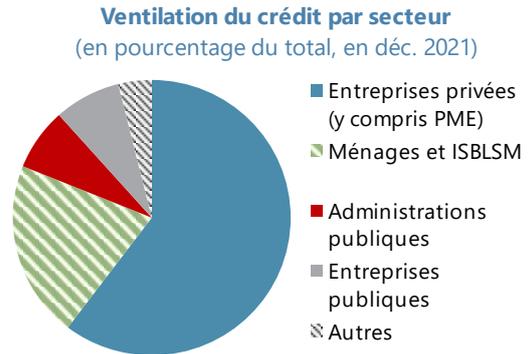
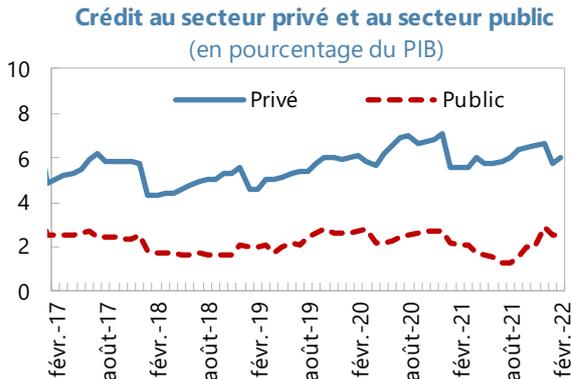
1/ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses liées à la sécurité et aux élections et d'autres dépenses extraordinaires.

2/ L'accroissement du crédit net à l'État observé à compter de la dernière partie de 2021 résulte de la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État pour l'aide budgétaire.

Graphique 5. Évolution du secteur monétaire et financier, 2016–22

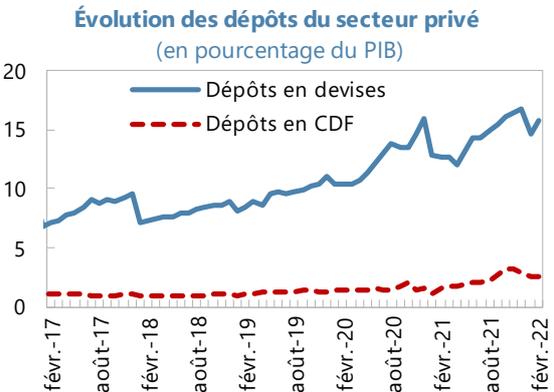
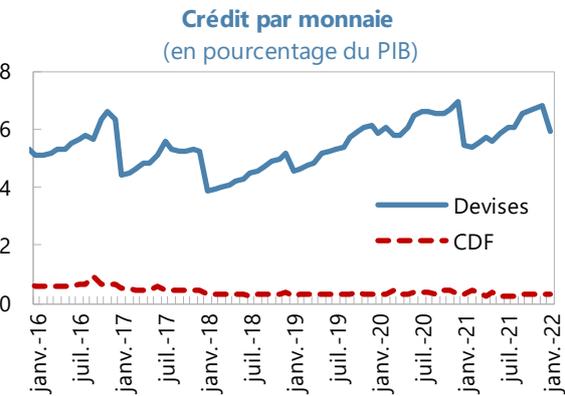
Le crédit reste très faible et stagne.

Les entreprises privées reçoivent la plupart des prêts.



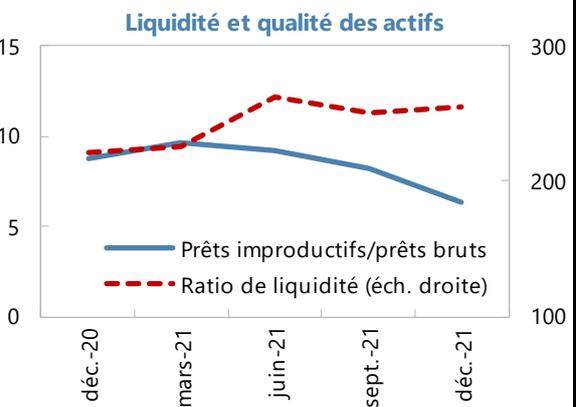
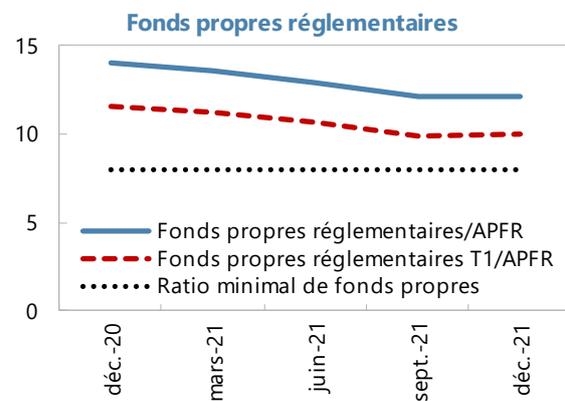
Les crédits sont pour l'essentiel accordés en devises, tandis que les prêts en francs congolais sont rares.

Les dépôts bancaires sont presque tous libellés en devises.



Les ratios de fonds propres ont diminué.

La suspension en cours des règles relatives à la qualité du crédit a entraîné une diminution des prêts improductifs signalés.

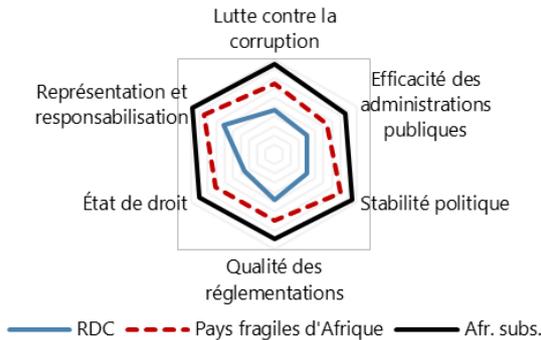


Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Graphique 6. Indicateurs de gouvernance

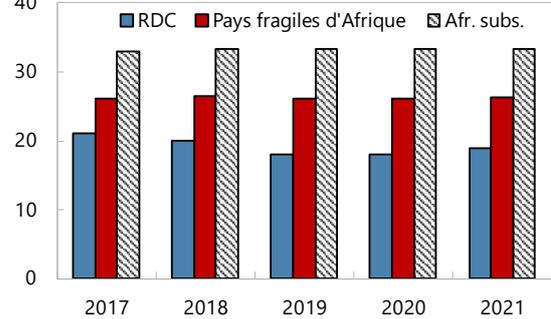
Tous les indicateurs de gouvernance restent inférieurs à ceux des pays comparables...

Indicateurs de gouvernance, 2020¹
(nouvelle échelle: (0 = faible, 5 = forte))



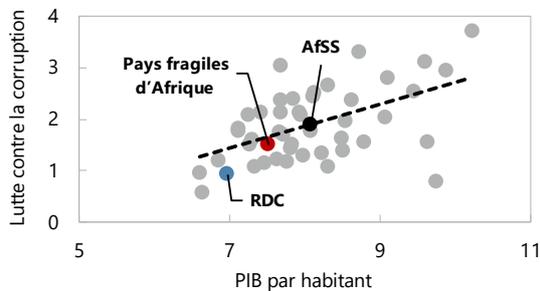
...alors que l'indice de corruption s'est détérioré ces dernières années...

Indice de perception de la corruption²
(0 = forte corruption, 100 = forte probité)



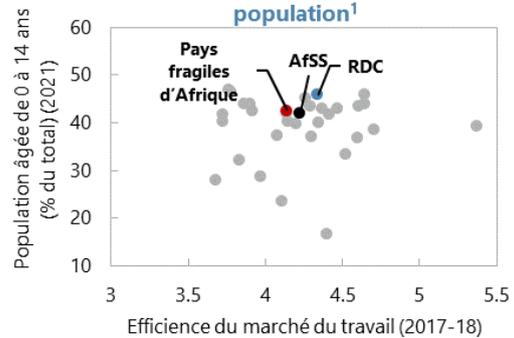
...et la lutte contre la corruption est moins efficace que dans les pays ayant un niveau de revenu similaire.

Gouvernance (lutte contre la corruption) et PIB par habitant (In, PPA), 2020³
(0 = faible, 5 = forte)



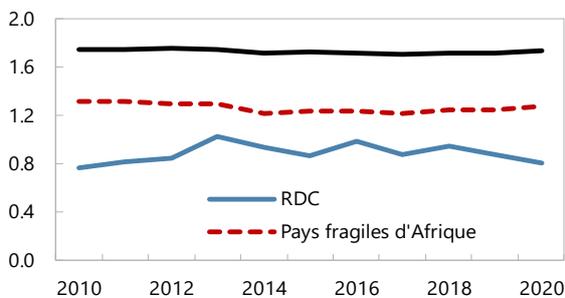
L'efficacité du marché du travail est légèrement supérieure à celle des pays comparables.

Efficacité du marché du travail et proportion des jeunes au sein de la population¹



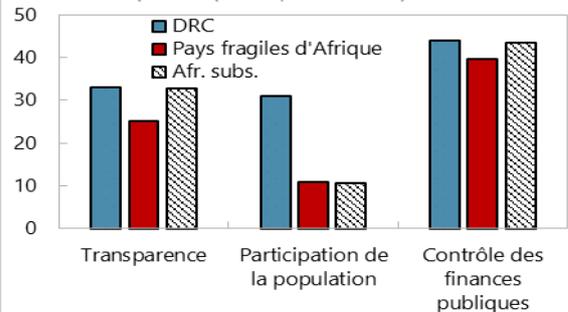
L'efficacité des administrations publiques reste faible par rapport aux autres pays de la région...

Efficacité des administrations publiques¹
(nouvelle échelle : (0 = faible, 5 = forte))



...mais les indicateurs de transparence budgétaire sont bien supérieurs à ceux des pays comparables.

Enquête « Open Budget »⁴
(Indice (0-100, 100 = fort))



1/ Groupe de la Banque mondiale.

2/ Transparency International.

3/ Perspectives de l'économie mondiale du FMI et Groupe de la Banque mondiale.

4/ Enquête « Open Budget Survey » de l'IBP.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|--------------------|----------|--------------------|----------|--------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (variation annuelle en %, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| PIB et prix | | | | | | | | | | |
| PIB réel | 5.4 | 6.2 | 6.4 | 6.1 | 6.9 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 6.9 | 6.3 |
| PIB (industries extractives) | 11.3 | 10.1 | 10.4 | 10.6 | 9.9 | 10.1 | 9.0 | 8.8 | 7.4 | 6.5 |
| PIB (hors industries extractives) | 2.9 | 4.5 | 4.5 | 4.1 | 5.4 | 5.1 | 5.9 | 6.2 | 6.6 | 6.1 |
| Déflateur du PIB | 16.7 | 17.6 | 4.8 | 8.4 | 6.0 | 9.7 | 4.8 | 4.8 | 4.4 | 5.4 |
| Prix à la consommation, moyenne de la période | 9.0 | 9.0 | 5.6 | 8.4 | 6.2 | 9.8 | 5.6 | 5.9 | 5.5 | 6.3 |
| Prix à la consommation, fin de période | 5.2 | 5.3 | 5.8 | 11.0 | 6.2 | 6.8 | 6.1 | 6.0 | 5.7 | 5.6 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | | |
| Exportations en dollars, valeur f.à.b. | 58.9 | 60.9 | 12.9 | 28.4 | 11.9 | 11.6 | 9.9 | 10.6 | 8.7 | 8.2 |
| Importations en dollars, valeur f.à.b. | 52.5 | 53.8 | 14.7 | 24.8 | 11.4 | 9.9 | 8.9 | 11.0 | 8.0 | 6.9 |
| Volume des exportations | 11.5 | 11.9 | 13.9 | 13.7 | 14.2 | 13.7 | 13.1 | 15.0 | 12.6 | 10.8 |
| Volume des importations | 27.8 | 26.4 | 11.0 | 6.8 | 12.4 | 11.6 | 9.7 | 11.0 | 7.9 | 5.7 |
| Termes de l'échange | 20.0 | 21.6 | -1.7 | -2.3 | 0.7 | 1.2 | -0.5 | -1.3 | -1.2 | -0.7 |
| (variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 42.4 | 41.5 | 35.3 | 32.7 | 27.4 | 20.8 | 20.3 | 16.7 | 14.3 | 13.9 |
| Avoirs intérieurs nets | -19.7 | -6.4 | -5.6 | 4.6 | -10.4 | 12.0 | 4.7 | 4.7 | 2.9 | 3.2 |
| Crédit intérieur | -3.5 | 1.9 | 9.1 | 9.8 | 8.0 | 6.9 | 5.4 | 5.4 | 4.8 | 4.2 |
| <i>dont</i> : crédit net à l'État | -8.2 | -4.7 | 2.9 | 2.6 | 2.1 | 1.4 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.0 |
| crédit au secteur privé | 3.9 | 5.9 | 5.8 | 7.3 | 5.9 | 5.5 | 4.9 | 4.7 | 4.2 | 4.3 |
| Monnaie au sens large | 22.6 | 35.1 | 29.7 | 37.3 | 17.0 | 32.8 | 25.0 | 21.4 | 17.2 | 17.1 |
| (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Situation financière de l'administration centrale | | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 12.0 | 13.8 | 12.3 | 14.0 | 12.7 | 14.3 | 14.7 | 15.0 | 15.4 | 16.0 |
| Recettes | 10.8 | 11.2 | 11.2 | 12.7 | 12.2 | 13.4 | 14.1 | 14.7 | 15.2 | 15.8 |
| Dons | 1.2 | 2.6 | 1.2 | 1.3 | 0.5 | 0.9 | 0.6 | 0.3 | 0.2 | 0.2 |
| Dépenses | 13.8 | 14.8 | 14.2 | 17.5 | 14.7 | 17.1 | 17.0 | 17.1 | 17.0 | 17.1 |
| Solde budgétaire global (base engagements) | -1.8 | -1.0 | -1.9 | -3.5 | -2.0 | -2.8 | -2.3 | -2.1 | -1.6 | -1.1 |
| Solde budgétaire intérieur (objectif du programme) | -0.2 | -0.1 | -0.9 | -1.2 | -0.4 | -0.8 | -0.1 | 0.0 | -0.1 | 0.4 |
| Solde budgétaire global hors ressources naturelles | -3.3 | -2.8 | -4.6 | -5.0 | -4.6 | -5.7 | -5.0 | -5.9 | -6.9 | -6.5 |
| Investissement et épargne | | | | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | 13.2 | 13.8 | 14.2 | 13.5 | 14.2 | 15.7 | 16.2 | 16.4 | 16.4 | 16.5 |
| Publique | -1.2 | -0.4 | -1.4 | -2.8 | -0.3 | -2.2 | -1.3 | 0.0 | 0.8 | 1.4 |
| Non publique | 14.4 | 14.1 | 15.5 | 16.3 | 14.5 | 17.9 | 17.5 | 16.4 | 15.6 | 15.1 |
| Investissement | 13.8 | 14.7 | 14.7 | 13.5 | 14.9 | 15.7 | 15.9 | 16.2 | 16.0 | 15.9 |
| Public | 4.0 | 4.9 | 3.9 | 5.5 | 4.2 | 5.0 | 5.2 | 5.7 | 5.7 | 5.8 |
| Non public | 9.8 | 9.8 | 10.8 | 8.0 | 10.7 | 10.7 | 10.7 | 10.5 | 10.3 | 10.1 |
| Balance des paiements | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et services | 39.3 | 39.5 | 40.8 | 44.9 | 41.6 | 45.5 | 45.6 | 46.0 | 45.8 | 45.5 |
| Importations de biens et services | 39.1 | 39.2 | 40.7 | 42.7 | 41.2 | 42.7 | 42.4 | 43.0 | 42.4 | 41.3 |
| Solde des transactions courantes (transferts inclus) | -0.5 | -0.9 | -0.5 | 0.0 | -0.8 | 0.0 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.7 |
| Solde des transactions courantes (hors transferts) | -2.0 | -2.2 | -1.9 | -1.3 | -1.7 | -0.8 | -0.6 | -0.6 | -0.3 | 0.1 |
| Solde global | 0.5 | 0.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Réserves officielles brutes (en millions de dollars) | 2,953 | 2,955 | 3,860 | 4,297 | 4,606 | 5,433 | 6,619 | 7,852 | 9,134 | 10,463 |
| Réserves officielles brutes (en semaines d'importations) | 6.8 | 6.3 | 7.8 | 8.3 | 8.5 | 9.5 | 10.3 | 11.2 | 12.2 | 14.0 |
| (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Dettes extérieures | | | | | | | | | | |
| Encours total, y compris FMI | 16.5 | 17.6 | 17.1 | 18.3 | 17.6 | 18.9 | 18.9 | 18.5 | 18.1 | 17.4 |
| VAN de la dette (en % des exportations de biens et de services) | 32.2 | 29.3 | 31.3 | 30.2 | 30.7 | 30.5 | 30.0 | 29.2 | 28.5 | 27.2 |
| Service de la dette inscrit à l'échéancier (en millions de dollars) | 485 | 497 | 652 | 640 | 754 | 820 | 830 | 785 | 703 | 844 |
| Pourcentage des exportations de biens et services | 2.9 | 2.1 | 3.0 | 2.6 | 2.7 | 2.4 | 2.4 | 2.2 | 2.1 | 2.3 |
| Pourcentage des recettes de l'État | 10.3 | 7.2 | 10.6 | 8.4 | 8.6 | 7.6 | 7.5 | 6.4 | 6.1 | 6.7 |
| Taux de change (CDF pour 1 dollar) | | | | | | | | | | |
| Moyenne sur la période | 1,971 | 1,990.2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Fin de période | 1,995 | 2,000.0 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | |
| Cours du cuivre à l'exportation en RDC (dollars/tonne) | 8,453.3 | 8,922.0 | 8,380.9 | 9,676.3 | 8,348.6 | 9,621.9 | 9,487.1 | 9,337.4 | 9,219.9 | 9,177.3 |
| Cours du cobalt à l'exportation en RDC (dollars/tonne) | 40,306.4 | 37,585.8 | 43,396.0 | 54,096.2 | 43,906.5 | 55,394.9 | 55,463.7 | 55,463.7 | 55,463.7 | 55,463.7 |
| Cours mondial du pétrole brut (dollars/baril) | 65.7 | 69.1 | 64.5 | 106.8 | 61.3 | 92.6 | 84.2 | 78.5 | 74.7 | 72.5 |
| PIB nominal (milliards de CDF) | 110,974 | 112,575 | 123,739 | 129,479 | 140,175 | 151,553 | 169,795 | 190,565 | 212,553 | 238,120 |
| PIB nominal (millions de dollars) | 54,832 | 56,566 | 59,246 | 63,926 | 64,296 | 70,371 | 77,183 | 84,548 | 92,443 | 110,123 |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2021–27

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|---|---------|--------------------|---------|--------------------|---------|---------|---------|---------|----------|
| | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| | (en millions de dollars, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Solde du compte des transactions courantes | -308 | -535 | -319 | 3 | -533 | 9 | 214 | 235 | 419 | 663 |
| Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires) [A] | -526 | -584 | -588 | -401 | -533 | -145 | 142 | 235 | 419 | 663 |
| Balance des marchandises | 3,810 | 3,940 | 3,984 | 5,709 | 4,563 | 6,756 | 7,676 | 8,367 | 9,308 | 10,495 |
| Exportations de biens | 21,910 | 22,185 | 24,744 | 28,479 | 27,681 | 31,789 | 34,939 | 38,639 | 42,000 | 45,458 |
| dont secteur extractif | 21,682 | 21,945 | 24,476 | 28,196 | 27,368 | 31,463 | 34,564 | 38,203 | 41,491 | 44,862 |
| Importations de biens | 18,100 | 18,245 | 20,760 | 22,770 | 23,118 | 25,033 | 27,263 | 30,272 | 32,692 | 34,962 |
| dont biens d'équipement | 8,264 | 8,216 | 9,543 | 10,757 | 10,741 | 12,072 | 12,939 | 14,309 | 15,554 | 16,835 |
| Solde des services | -3,683 | -3,779 | -3,877 | -4,338 | -4,315 | -4,765 | -5,187 | -5,761 | -6,219 | -6,297 |
| Revenu primaire | -1,802 | -1,990 | -1,716 | -2,733 | -2,018 | -3,053 | -3,354 | -3,459 | -3,626 | -4,351 |
| Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire) | 1,149 | 1,245 | 1,022 | 962 | 1,237 | 916 | 1,007 | 1,087 | 956 | 817 |
| Dons budgétaires | 219 | 49 | 268 | 404 | 0 | 154 | 71 | 0 | 0 | 0 |
| Solde du compte de capital [B] | 181 | 171 | 237 | 115 | 95 | 313 | 258 | 103 | 34 | 13 |
| Capacité (+)/besoin (-) de financement [A+B] | -345 | -413 | -350 | -286 | -438 | 168 | 401 | 337 | 452 | 676 |
| Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou du FMI) [C] | 1,772 | 1,159 | 667 | 729 | 377 | 1,256 | 980 | 514 | 590 | 704 |
| Solde du compte d'opérations financières | -385 | -799 | -82 | 118 | -438 | 322 | 472 | 337 | 452 | 676 |
| Investissement de portefeuille | 46 | 48 | 53 | 53 | 53 | 53 | 53 | 54 | 59 | 65 |
| Investissements directs | -1,638 | -1,678 | -1,798 | -1,798 | -1,864 | -1,864 | -1,924 | -1,975 | -1,974 | -2,005 |
| Passifs d'investissement direct | 1,638 | 1,678 | 1,798 | 1,798 | 1,864 | 1,864 | 1,924 | 1,975 | 1,974 | 2,005 |
| Autres investissements (hors prêts au titre de l'appui budgétaire et prêts du FMI) | 1,214 | 643 | 1,505 | 1,133 | 1,442 | 1,931 | 1,666 | 1,201 | 1,224 | 1,315 |
| dont : | | | | | | | | | | |
| prêts-projets | 1,231 | 830 | 976 | 1,939 | 1,102 | 1,589 | 1,811 | 1,816 | 1,408 | 1,479 |
| Variation des réserves (+ = hausse) | 2,150 | 2,145 | 907 | 1,342 | 746 | 1,136 | 1,185 | 1,234 | 1,282 | 1,329 |
| Erreurs et omissions nettes [D] | -258 | -435 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde global [A+B-C+D] | -2,376 | -2,007 | -1,017 | -1,015 | -815 | -1,087 | -580 | -177 | -138 | -28 |
| Besoins de financement globaux | 2,376 | 2,007 | 1,017 | 1,015 | 815 | 1,087 | 580 | 177 | 138 | 28 |
| Financement du FMI | 434 | 431 | 440 | 420 | 444 | 421 | 208 | -123 | -162 | -272 |
| Décaissements | 434 | 431 | 440 | 424 | 444 | 429 | 217 | 0 | 0 | 0 |
| Remboursements | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 8 | 9 | 123 | 162 | 272 |
| Allocation de DTS | 1,467 | 1,467 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres financements exceptionnels | 475 | 110 | 577 | 595 | 371 | 667 | 371 | 300 | 300 | 300 |
| Prêts au titre de l'appui budgétaire | 256 | 61 | 309 | 192 | 371 | 513 | 300 | 300 | 300 | 300 |
| Banque mondiale | 256 | 61 | 309 | 192 | | | | | | |
| BAfD | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Dons budgétaires | 219 | 49 | 268 | 404 | 0 | 154 | 71 | 0 | 0 | 0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB) | -0.5 | -0.9 | -0.5 | 0.0 | -0.8 | 0.0 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.6 |
| Termes de l'échange (variation en pourcentage) | 20.0 | 21.6 | 0.7 | 1.2 | -1.5 | -1.3 | -0.5 | -1.3 | -1.2 | -0.7 |
| Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou du FMI et allocations de DTS, en pourcentage du PIB) | 3.1 | 2.0 | 1.1 | 1.1 | 0.6 | 1.8 | 1.3 | 0.6 | 0.6 | 0.6 |
| dont passifs d'investissement direct | 2.9 | 3.0 | 2.9 | 2.8 | 2.8 | 2.6 | 2.5 | 2.3 | 8.7 | 1.8 |
| Réserves brutes | 2,952.7 | 2,955.0 | 3,859.6 | 4,297.2 | 4,606.1 | 5,433.2 | 6,618.7 | 7,852.5 | 9,134.1 | 10,463.2 |
| en semaines d'importations hors aide | 6.8 | 6.3 | 7.8 | 8.3 | 8.5 | 9.5 | 10.3 | 11.2 | 12.2 | 14.0 |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. République démocratique du Congo : opérations financières de l'administration centrale, 2021-27^{1/}
(en milliards de francs congolais)

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|--------------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (en milliards de FCG, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 13,316 | 15,553 | 15,277 | 18,095 | 17,757 | 21,598 | 24,978 | 28,538 | 32,797 | 38,105 |
| Recettes^{2/} | 11,951 | 12,638 | 13,826 | 16,464 | 17,086 | 20,235 | 23,885 | 27,927 | 32,330 | 37,673 |
| Recettes fiscales | 8,594 | 9,090 | 10,371 | 11,748 | 13,264 | 14,715 | 17,596 | 20,664 | 24,337 | 28,834 |
| Impôt sur le revenu | 3,936 | 4,373 | 4,695 | 6,153 | 6,135 | 7,494 | 8,699 | 10,588 | 12,737 | 15,412 |
| Personnes physiques | 1,525 | 1,531 | 1,667 | 1,550 | 1,815 | 1,653 | 1,823 | 2,251 | 2,762 | 3,404 |
| Entreprises | 2,199 | 2,498 | 2,751 | 4,226 | 3,999 | 5,467 | 6,508 | 7,931 | 9,535 | 11,530 |
| Taxes sur les biens et services | 3,648 | 3,944 | 4,595 | 4,632 | 5,778 | 6,009 | 7,413 | 8,411 | 9,743 | 11,342 |
| TVA/taxe sur le chiffre d'affaires | 2,931 | 3,168 | 3,671 | 3,740 | 4,515 | 4,791 | 5,708 | 6,497 | 7,609 | 8,950 |
| Accises | 717 | 776 | 923 | 893 | 1,263 | 1,218 | 1,705 | 1,914 | 2,134 | 2,391 |
| Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales | 1,010 | 773 | 1,081 | 963 | 1,351 | 1,212 | 1,484 | 1,665 | 1,857 | 2,080 |
| Recettes non fiscales | 3,357 | 3,547 | 3,455 | 4,716 | 3,822 | 5,520 | 6,288 | 7,264 | 7,993 | 8,840 |
| Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications | 1,505 | 1,787 | 1,541 | 2,358 | 1,802 | 2,832 | 3,286 | 3,894 | 4,234 | 4,629 |
| Redevances minières | 899 | 1,065 | 1,029 | 1,469 | 1,053 | 1,892 | 2,248 | 2,730 | 2,963 | 3,237 |
| Redevance et rente pétrolières | 211 | 292 | 243 | 406 | 263 | 369 | 392 | 423 | 452 | 481 |
| Télécommunications | 250 | 219 | 161 | 248 | 362 | 306 | 343 | 384 | 429 | 480 |
| Dividendes des entreprises publiques | 144 | 211 | 107 | 235 | 124 | 265 | 304 | 356 | 390 | 431 |
| Redevances versées à des ministères sectoriels | 422 | 357 | 563 | 343 | 588 | 339 | 371 | 417 | 465 | 521 |
| Comptes et budgets spéciaux | 1,249 | 1,065 | 1,219 | 1,845 | 1,283 | 2,159 | 2,420 | 2,716 | 3,029 | 3,393 |
| Autres | 181 | 338 | 133 | 170 | 150 | 190 | 211 | 237,3 | 257 | 0 |
| Dons | 1,365 | 2,915 | 1,451 | 1,631 | 670 | 1,363 | 1,094 | 610 | 467 | 431 |
| Projets | 934 | 2,818 | 909 | 814 | 670 | 1,032 | 937 | 610 | 467 | 431 |
| Appui budgétaire | 431 | 97 | 542 | 818 | 0 | 331 | 157 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses | 15,322 | 16,657 | 17,625 | 22,653 | 20,540 | 25,843 | 28,892 | 32,604 | 36,133 | 40,821 |
| Dépenses courantes | 10,772 | 10,755 | 12,429 | 15,122 | 13,925 | 17,635 | 19,896 | 21,664 | 23,967 | 26,879 |
| Salaires | 5,277 | 5,454 | 6,176 | 6,469 | 6,975 | 7,568 | 8,479 | 9,516 | 10,615 | 11,896 |
| Intérêts exigibles | 189 | 251 | 338 | 534 | 429 | 636 | 740 | 880 | 1,045 | 1,234 |
| Extérieurs | 47 | 47 | 159 | 182 | 199 | 262 | 317 | 396 | 490 | 593 |
| Intérieurs | 142 | 204 | 178 | 352 | 230 | 373 | 424 | 484 | 555 | 641 |
| Biens et services | 2,385 | 2,228 | 2,659 | 2,744 | 3,012 | 3,212 | 3,599 | 4,027 | 4,496 | 5,037 |
| Subventions et autres transferts courants | 2,922 | 2,457 | 3,256 | 4,921 | 3,509 | 5,565 | 6,346 | 6,419 | 6,894 | 7,491 |
| Subventions (y compris remboursements de TVA) ^{3/} | 1,508 | 1,147 | 1,865 | 2,647 | 2,024 | 3,043 | 3,507 | 3,308 | 3,453 | 3,663 |
| Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale | 165 | 245 | 172 | 430 | 201 | 363 | 418 | 394 | 412 | 434 |
| Comptes et budgets spéciaux | 1,249 | 1,065 | 1,219 | 1,845 | 1,283 | 2,159 | 2,420 | 2,716 | 3,029 | 3,393 |
| Dépenses sociales | | 366 | | 453 | | 653 | | 732 | | 822 |
| Dépenses en capital | 4,387 | 5,522 | 4,792 | 7,144 | 5,952 | 7,546 | 8,824 | 10,803 | 12,013 | 13,770 |
| Financées sur ressources extérieures | 3,361 | 4,470 | 2,879 | 4,741 | 2,967 | 4,454 | 4,920 | 4,703 | 3,705 | 3,926 |
| Financées sur ressources intérieures | 1,026 | 1,052 | 1,913 | 2,403 | 2,985 | 3,092 | 3,904 | 6,099 | 8,308 | 9,844 |
| Dépenses extraordinaires^{4/} | 164 | 380 | 404 | 387 | 662 | 662 | 172 | 137 | 153 | 171 |
| Solde budgétaire global (base engagements) | -2,006 | -1,105 | -2,348 | -4,559 | -2,783 | -4,244 | -3,914 | -4,066 | -3,336 | -2,716 |
| Base solde budgétaire intérieur | 36 | 497 | -760 | -1,266 | -288 | -892 | 229 | 423 | 392 | 1,372 |
| Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -) | -267 | -585 | -304 | -304 | -309 | -323 | -323 | -501 | -501 | -501 |
| Solde budgétaire intérieur (base caisse) | -231 | -89 | -1,064 | -1,570 | -596 | -1,215 | -94 | -78 | -108 | 872 |
| Solde budgétaire global (base caisse) | -2,274 | -1,690 | -2,651 | -4,863 | -3,092 | -4,568 | -4,237 | -4,567 | -3,837 | -3,217 |
| Erreurs et omissions | -44 | -273 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Financement | 2,317 | 1,963 | 2,651 | 4,863 | 3,092 | 4,568 | 4,237 | 4,567 | 3,837 | 3,217 |
| Financement intérieur (système bancaire) | -1,689 | -855 | 677 | 1,120 | 628 | 755 | 187 | 359 | 424 | -55 |
| Financement extérieur | 4,007 | 2,817 | 677 | 3,743 | 2,463 | 3,813 | 4,050 | 4,208 | 3,413 | 3,271 |
| Prêts budgétaires (décaissements) | 505 | 121 | 1,974 | 388 | 774 | 1,105 | 660 | 676 | 690 | 709 |
| Prêts-projets (décaissements) | 2,427 | 1,652 | 623 | 3,928 | 2,297 | 3,421 | 3,983 | 4,093 | 3,238 | 3,495 |
| Amortissement de la dette extérieure | -384 | -386 | 1,970 | -573 | -607 | -713 | -593 | -561 | -515 | -933 |
| Autres financements extérieurs ^{5/} | 1,458 | 1,431 | -619 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Postes pour mémoire : | | | | | | | | | | |
| Produit intérieur brut (en milliards de CDF) | 110,974 | 112,575 | 123,739 | 129,479 | 140,175 | 151,553 | 169,795 | 190,565 | 212,553 | 238,120 |
| Recettes minières | 3,647 | 3,636 | 4,945 | 5,201 | 6,199 | 7,816 | 8,639 | 11,635 | 14,977 | 16,812 |
| Obligations financières intérieures cumulées non réglées ^{6/} | 8,915 | 9,037 | 8,615 | 8,751 | 8,311 | 8,445 | 8,139 | 7,656 | 7,172 | 6,689 |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.

^{2/} Les recettes comprennent une compensation de 560 milliards de FCG en 2019 et de 97 milliards de FCG en 2020.

^{3/} Y compris subventions aux carburants.

^{4/} Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

^{5/} Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au ministère des Finances à la fin 2022.

^{6/} Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

Tableau 3b. République démocratique du Congo : opérations financières de l'administration centrale, 2021–27 ^{1/}
 (en pourcentage du PIB)

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|--|-------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| | (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 12.0 | 13.8 | 12.3 | 14.0 | 12.7 | 14.3 | 14.7 | 15.0 | 15.4 | 16.0 |
| Recettes^{2/} | 10.8 | 11.2 | 11.2 | 12.7 | 12.2 | 13.4 | 14.1 | 14.7 | 15.2 | 15.8 |
| Recettes fiscales | 7.7 | 8.1 | 8.4 | 9.1 | 9.5 | 9.7 | 10.4 | 10.8 | 11.4 | 12.1 |
| Impôt sur le revenu | 3.5 | 3.9 | 3.8 | 4.8 | 4.4 | 4.9 | 5.1 | 5.6 | 6.0 | 6.5 |
| Personnes physiques | 1.4 | 1.4 | 1.3 | 1.2 | 1.3 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 |
| Entreprises | 2.0 | 2.2 | 2.2 | 3.3 | 2.9 | 3.6 | 3.8 | 4.2 | 4.5 | 4.8 |
| Autres impôts non ventilables sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.7 | 0.0 |
| Taxes sur les biens et services | 3.3 | 3.5 | 3.7 | 3.6 | 4.1 | 4.0 | 4.4 | 4.4 | 4.6 | 4.8 |
| TVA/taxe sur le chiffre d'affaires | 2.6 | 2.8 | 3.0 | 2.9 | 3.2 | 3.2 | 3.4 | 3.4 | 3.6 | 3.8 |
| Accises | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.9 | 0.8 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 |
| Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales | 0.9 | 0.7 | 0.9 | 0.7 | 1.0 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 |
| Recettes non fiscales | 3.0 | 3.2 | 2.8 | 3.6 | 2.7 | 3.6 | 3.7 | 3.8 | 3.8 | 3.7 |
| Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications | 1.4 | 1.6 | 1.2 | 1.8 | 1.3 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 1.9 |
| Redevances minières | 0.8 | 0.9 | 0.8 | 1.1 | 0.8 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.4 |
| Redevance et rente pétrolières | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Télécommunications | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Dividendes des entreprises publiques | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Redevances versées à des ministères sectoriels | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 0.3 | 0.4 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Comptes et budgets spéciaux | 1.1 | 0.9 | 1.0 | 1.4 | 0.9 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.4 |
| Autres | 0.2 | 0.3 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 |
| Dons | 1.2 | 2.6 | 1.2 | 1.3 | 0.5 | 0.9 | 0.6 | 0.3 | 0.2 | 0.2 |
| Projets | 0.8 | 2.5 | 0.7 | 0.6 | 0.5 | 0.7 | 0.6 | 0.3 | 0.2 | 0.2 |
| Appui budgétaire | 0.4 | 0.1 | 0.4 | 0.6 | 0.0 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dépenses | 13.8 | 14.8 | 14.2 | 17.5 | 14.7 | 17.1 | 17.0 | 17.1 | 17.0 | 17.1 |
| Dépenses courantes | 9.7 | 9.6 | 10.0 | 11.7 | 9.9 | 11.6 | 11.7 | 11.4 | 11.3 | 11.3 |
| Salaires | 4.8 | 4.8 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 |
| Intérêts exigibles | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| Extérieurs | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Intérieurs | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 |
| Biens et services | 2.1 | 2.0 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| Subventions et autres transferts courants | 2.6 | 2.2 | 2.6 | 3.8 | 2.5 | 3.7 | 3.7 | 3.4 | 3.2 | 3.1 |
| Subventions (y compris remboursements de TVA) ^{3/} | 1.4 | 1.0 | 1.5 | 2.0 | 1.4 | 2.0 | 2.1 | 1.7 | 1.6 | 1.5 |
| Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.3 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Comptes et budgets spéciaux | 1.1 | 0.9 | 1.0 | 1.4 | 0.9 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.4 |
| Dépenses sociales | | 0.3 | | 0.4 | | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 |
| Dépenses en capital | 4.0 | 4.9 | 3.9 | 5.5 | 4.2 | 5.0 | 5.2 | 5.7 | 5.7 | 5.8 |
| Financées sur ressources extérieures | 3.0 | 4.0 | 2.3 | 3.7 | 2.1 | 2.9 | 2.9 | 2.5 | 1.7 | 1.6 |
| Financées sur ressources intérieures | 0.9 | 0.9 | 1.5 | 1.9 | 2.1 | 2.0 | 2.3 | 3.2 | 3.9 | 4.1 |
| Dépenses extraordinaires^{4/} | 0.1 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Solde budgétaire global (base engagements) | -1.8 | -1.0 | -1.9 | -3.5 | -2.0 | -2.8 | -2.3 | -2.1 | -1.6 | -1.1 |
| Base solde budgétaire intérieur | 0.0 | 0.4 | -0.6 | -1.0 | -0.2 | -0.6 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.6 |
| Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -) | -0.2 | -0.5 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.3 | -0.2 | -0.2 |
| Solde budgétaire intérieur (base caisse) | -0.2 | -0.1 | -0.9 | -1.2 | -0.4 | -0.8 | -0.1 | 0.0 | -0.1 | 0.4 |
| Solde budgétaire global (base caisse) | -2.0 | -1.5 | -2.1 | -3.8 | -2.2 | -3.0 | -2.5 | -2.4 | -1.8 | -1.4 |
| Erreurs et omissions | 0.0 | -0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Financement | 2.1 | 1.7 | 2.1 | 3.8 | 2.2 | 3.0 | 2.5 | 2.4 | 1.8 | 1.4 |
| Financement intérieur | -1.5 | -0.8 | 0.5 | 0.9 | 0.4 | 0.5 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.0 |
| Financement extérieur | 3.6 | 2.5 | 1.6 | 2.9 | 1.8 | 2.5 | 2.4 | 2.2 | 1.6 | 1.4 |
| Prêts budgétaires (décaissements) | 0.5 | 0.1 | 0.5 | 0.3 | 0.6 | 0.7 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 |
| Prêts-projets (décaissements) | 2.2 | 1.5 | 1.6 | 3.0 | 1.6 | 2.3 | 2.3 | 2.1 | 1.5 | 1.5 |
| Amortissement de la dette extérieure | -0.3 | -0.3 | -0.5 | -0.4 | -0.4 | -0.5 | -0.3 | -0.3 | -0.2 | -0.4 |
| Autres financements extérieurs ^{5/} | 1.3 | 1.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Postes pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | |
| Produit intérieur brut (en milliards de CDF) | 110,974 | 112,575 | 123,739 | 129,479 | 140,175 | 151,553 | 169,795 | 190,565 | 212,553 | 238,120 |
| Recettes minières | 3 | 3.2 | 4.0 | 4.0 | 4.4 | 5.2 | 5.1 | 6.1 | 7.0 | 7.1 |
| Obligations financières intérieures cumulées non réglées ^{6/} | 8.0 | 8.0 | 7.0 | 6.8 | 5.9 | 5.6 | 4.8 | 4.0 | 3.4 | 2.8 |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.

^{2/} Les recettes comprennent une compensation de 560 milliards de FCG en 2019 et de 97 milliards de FCG en 2020.

^{3/} Y compris subventions aux carburants.

^{4/} Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

^{5/} Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au ministère des Finances à la fin 2022.

^{6/} Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2021–27
(en milliards de francs congolais)

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|--------------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | Rapport n° 22/3 | Proj. | | | | |
| Situation des institutions de dépôts : | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 17,944 | 17,498 | 26,075 | 25,567 | 34,265 | 32,611 | 41,759 | 51,162 | 60,911 | 72,009 |
| Créances sur les non-résidents | 23,681 | 23,133 | 32,947 | 32,826 | 42,381 | 42,510 | 52,729 | 62,713 | 72,970 | 84,368 |
| Engagements envers les non résidents | 5,736 | 5,635 | 6,871 | 7,258 | 8,116 | 9,899 | 10,970 | 11,552 | 12,059 | 12,360 |
| Avoirs intérieurs nets | 5,125 | 7,181 | 3,827 | 8,313 | 710 | 12,381 | 14,495 | 17,128 | 19,098 | 21,645 |
| Crédit intérieur | 9,042 | 9,616 | 11,149 | 12,035 | 13,528 | 14,366 | 16,796 | 19,827 | 23,136 | 26,486 |
| Créances nettes sur l'administration centrale | 637 | 1,278 | 1,314 | 1,931 | 1,942 | 2,409 | 2,613 | 2,972 | 3,396 | 3,341 |
| Crédit aux autres secteurs | 8,405 | 8,338 | 9,832 | 10,101 | 11,586 | 11,957 | 14,183 | 16,855 | 19,740 | 23,144 |
| Crédit au secteur privé | 7,456 | 7,497 | 8,791 | 9,309 | 10,545 | 11,165 | 13,391 | 16,062 | 18,948 | 26,369 |
| Autres postes, net | -3,917 | -2,435 | -7,319 | -3,719 | -12,818 | -1,984 | -2,301 | -2,699 | -4,038 | -4,840 |
| Monnaie au sens large (M2) | 23,053 | 24,679 | 29,894 | 33,880 | 34,974 | 44,993 | 56,254 | 68,290 | 80,009 | 93,654 |
| Base monétaire (définition large) | 4,476 | 5,392 | 5,386 | 6,965 | 5,877 | 7,484 | 9,568 | 13,558 | 18,091 | 23,239 |
| Monnaie au sens étroit (M1) | 4,654 | 5,384 | 5,976 | 7,287 | 6,271 | 8,985 | 12,568 | 18,057 | 24,103 | 31,053 |
| Monnaie en circulation | 2,679 | 2,803 | 3,407 | 3,761 | 3,189 | 3,741 | 5,745 | 9,184 | 13,316 | 17,977 |
| Dépôts à vue | 1,976 | 2,581 | 2,568 | 3,526 | 3,082 | 5,244 | 6,823 | 8,384 | 9,941 | 11,828 |
| Quasi-monnaie | 18,399 | 19,295 | 23,919 | 26,593 | 28,703 | 36,007 | 43,686 | 50,233 | 55,906 | 62,600 |
| Dépôts à terme en monnaie nationale | 636 | 669 | 827 | 912 | 992 | 1,356 | 1,764 | 2,167 | 2,570 | 3,058 |
| Dépôts en devises | 17,763 | 18,626 | 23,092 | 25,682 | 27,710 | 34,652 | 41,922 | 48,066 | 53,336 | 59,542 |
| Banque centrale du Congo : | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 2,488 | 2,996 | 3,413 | 3,973 | 4,058 | 3,959 | 6,139 | 9,197 | 12,788 | 16,958 |
| Créances sur les non-résidents ^{1/} | 7,048 | 7,464 | 9,075 | 9,462 | 10,924 | 11,870 | 14,782 | 17,920 | 21,336 | 25,083 |
| Réserves officielles brutes | 5,905 | 5,910 | 8,002 | 8,975 | 9,766 | 11,826 | 14,738 | 17,876 | 21,292 | 25,039 |
| Engagements envers les non résidents | -4,560 | -4,467 | -5,662 | -5,489 | -6,866 | -7,911 | -8,643 | -8,723 | -8,548 | -8,125 |
| Avoirs intérieurs nets | 1,988 | 2,396 | 1,973 | 2,992 | 1,820 | 3,525 | 3,429 | 4,360 | 5,303 | 6,281 |
| Crédit intérieur | 2,547 | 2,885 | 2,547 | 3,974 | 3,473 | 4,398 | 4,381 | 4,365 | 4,349 | 4,333 |
| Créances nettes sur l'administration centrale | 1,298 | 1,528 | 1,293 | 2,489 | 2,181 | 2,911 | 2,894 | 2,877 | 2,859 | 2,842 |
| Créances sur les autres institutions de dépôts | 1,213 | 1,327 | 1,217 | 1,448 | 1,253 | 1,448 | 1,448 | 1,448 | 1,448 | 1,448 |
| Autres postes, net | -559 | -490 | -574 | -982 | -1,654 | -872 | -952 | -5 | 954 | 1,948 |
| Autres institutions de dépôt : | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 15,456 | 14,501 | 22,662 | 21,594 | 30,208 | 28,652 | 35,620 | 41,964 | 48,123 | 55,051 |
| Avoirs intérieurs nets | 5,258 | 8,160 | 4,158 | 9,383 | 1,914 | 13,735 | 16,007 | 17,770 | 18,842 | 20,496 |
| Créances sur la banque centrale | 1,918 | 2,812 | 2,064 | 3,211 | 2,676 | 3,884 | 3,963 | 4,025 | 4,069 | 4,154 |
| Créances nettes sur l'administration centrale | -661 | -250 | 20 | -558 | -239 | -226 | -21 | 355 | 796 | 758 |
| Créances sur les administrations locales | 160 | 200 | 160 | 187 | 160 | 187 | 187 | 187 | 187 | 187 |
| Crédit aux entreprises publiques | 729 | 641 | 821 | 606 | 821 | 606 | 606 | 606 | 606 | 606 |
| Crédit au secteur privé | 7,419 | 7,467 | 8,755 | 9,272 | 10,506 | 11,126 | 13,352 | 16,022 | 18,906 | 22,309 |
| Autres postes, net | -4,368 | -2,710 | -7,722 | -3,334 | -12,069 | -1,842 | -2,079 | -3,424 | -5,722 | -7,518 |
| (variation annuelle en %) | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 80.0 | 76.4 | 45.3 | 46.1 | 31.4 | 27.6 | 28.0 | 22.5 | 19.1 | 18.2 |
| Avoirs intérieurs nets | -42.0 | -13.9 | -25.3 | 15.8 | -81.5 | 48.9 | 17.1 | 18.2 | 11.5 | 13.3 |
| Crédit intérieur | -1.4 | 4.3 | 14.7 | 27.6 | 23.7 | 18.1 | 14.9 | 15.5 | 14.5 | 15.0 |
| Crédit net à l'État | -70.8 | -40.1 | 106.3 | 51.1 | 47.8 | 24.8 | 8.5 | 13.7 | 14.2 | -1.6 |
| Crédit au secteur privé | 11.0 | 16.7 | 17.9 | 24.2 | 19.9 | 19.9 | 19.9 | 20.0 | 18.0 | 18.0 |
| Monnaie au sens large (M2) | 22.6 | 35.1 | 29.7 | 37.3 | 17.0 | 32.8 | 25.0 | 21.4 | 17.2 | 17.1 |
| <i>Postes pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de CDF) | 110,974 | 112,575 | 123,739 | 129,479 | 140,175 | 151,553 | 169,795 | 190,565 | 212,553 | 238,120 |
| Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB) | 6.7% | 6.7% | 7.1% | 7.2% | 7.5% | 7.4% | 7.9% | 8.4% | 8.9% | 11.1% |
| Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large) | 5 | 4.6 | 4.3 | 4.3 | 4.0 | 3.4 | 3.0 | 2.8 | 2.7 | 2.5 |
| Dépôts en devises (en pourcentage de M2) | 77 | 75.5 | 77.2 | 75.8 | 79.2 | 77.0 | 74.5 | 70.4 | 66.7 | 63.6 |
| Dépôts en devises (en pourcentage du total des dépôts) | 87 | 85.1 | 87.2 | 85.3 | 87.2 | 84.0 | 83.0 | 82.0 | 81.0 | 80.0 |

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1 / Comprend le reclassement des comptes pour se conformer aux normes du FMI en matière de communication des données.

Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière

| | Dec-20 | Mar-21 | Jun-21 | Sep-21 | Dec-21 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Adéquation | | | | | |
| Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques | 14.0 | 13.6 | 12.9 | 12.1 | 12.1 |
| Ratio fonds propres réglementaires T1/actifs pondérés en fonction des risques | 11.6 | 11.2 | 10.6 | 9.9 | 10.0 |
| Qualité des actifs | | | | | |
| Ratio prêts improductifs/prêts bruts ^{1/} | 8.8 | 9.6 | 9.2 | 8.2 | 6.3 |
| Ratio prêts improductifs net de provisions/fonds propres ^{2/} | 18.6 | 13.1 | 12.7 | 11.8 | 7.5 |
| Bénéfices et rentabilité | | | | | |
| Rentabilité des actifs (ratio revenu net/total des actifs) | 2.1 | 0.3 | 1.9 | 1.6 | 1.5 |
| Rentabilité du revenu net (revenu net/fonds propres) | 3.1 | 5.4 | 15.9 | 13.2 | 13.3 |
| Ratio marge d'intérêt/revenu brut | 32.6 | 30.5 | 28.7 | 30.4 | 29.2 |
| Ratio charges hors intérêts/revenu brut | 67.1 | 65.9 | 65.3 | 64.8 | 65.7 |
| Liquidité | | | | | |
| Ratio dépôts/prêts | 220.5 | 226.0 | 262.2 | 250.0 | 254.7 |
| Sensibilité au risque de marché | | | | | |
| Ratio position ouverte nette en devises/fonds propres | 11.7 | 10.6 | 10.7 | 8.4 | 2.7 |
| Ratio passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs | 90.1 | 86.3 | 86.1 | 84.3 | 83.9 |
| Ratio prêts libellés en devises/total des prêts | 89.0 | 88.9 | 92.6 | 88.2 | 85.8 |

Source : Banque centrale de la République démocratique du Congo (BCC).

1/ Les chiffres de décembre 2020 ne portent pas sur la BIAC, qui a été liquidée en octobre 2020.

2/ Aucun des chiffres ne porte sur la BIAC.

Tableau 6. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif^{1/} | | | | | | | | | | | | | |
| Total des obligations (en millions de DTS) | 9.9 | 3.0 | 6.0 | 6.0 | 85.9 | 112.6 | 188.7 | 249.7 | 310.6 | 245.8 | 219.2 | 143.1 | 82.1 |
| Principal | 9.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 80.0 | 106.6 | 182.8 | 243.7 | 304.6 | 239.9 | 213.2 | 137.1 | 76.1 |
| Commissions et intérêts ^{2/} | 0.0 | 3.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 | 6.0 |
| Total des obligations (en millions de dollars) | 14.1 | 4.1 | 8.4 | 8.5 | 123.1 | 162.3 | 272.1 | 359.9 | 447.7 | 354.4 | 316.0 | 206.2 | 118.4 |
| En pourcentage des exportations de biens et de services | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 0.6 | 0.4 | 0.2 |
| En pourcentage du PIB | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.1 |
| En pourcentage de la quote-part | 0.9 | 0.3 | 0.6 | 0.6 | 8.1 | 10.6 | 17.7 | 23.4 | 29.1 | 23.1 | 20.6 | 13.4 | 7.7 |
| En pourcentage des réserves internationales brutes | 0.5 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 1.6 | 1.8 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 1.8 | 1.4 | 0.9 | 0.5 |
| Encours du crédit auprès du FMI (fin de période) | | | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 837.6 | 1,142.2 | 1,446.8 | 1,599.1 | 1,519.1 | 1,412.5 | 1,229.8 | 986.1 | 681.5 | 441.7 | 228.5 | 91.4 | 15.3 |
| En millions de dollars | 1,171.2 | 1,599.4 | 2,048.4 | 2,282.4 | 2,183.3 | 2,040.5 | 1,776.5 | 1,424.5 | 984.5 | 638.0 | 330.0 | 132.0 | 22.1 |
| En pourcentage des exportations de biens et de services | 5.2 | 5.6 | 6.4 | 6.5 | 5.6 | 4.8 | 3.9 | 2.8 | 1.9 | 1.2 | 0.6 | 0.2 | 0.0 |
| En pourcentage du PIB | 2.1 | 2.5 | 2.9 | 3.0 | 2.6 | 2.2 | 1.8 | 1.3 | 0.8 | 0.5 | 0.2 | 0.1 | 0.0 |
| En pourcentage de la quote-part | 78.6 | 107.1 | 135.7 | 150.0 | 142.5 | 132.5 | 115.4 | 92.5 | 63.9 | 41.4 | 21.4 | 8.6 | 1.4 |
| En pourcentage de la dette extérieure totale | 12.0 | 14.4 | 17.2 | 18.2 | 16.5 | 14.5 | 12.1 | 9.4 | 6.3 | 4.0 | 2.0 | 0.8 | 0.1 |
| En pourcentage des réserves internationales brutes | 39.6 | 37.2 | 37.7 | 34.5 | 27.8 | 22.3 | 17.0 | 10.8 | 6.1 | 3.3 | 1.5 | 0.6 | 0.1 |
| Postes pour mémoire | | | | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et de services (en millions de dollars) | 22,354 | 28,696 | 32,031 | 35,205 | 38,933 | 42,319 | 45,803 | 50,130 | 52,908 | 53,971 | 54,954 | 55,822 | 57,204 |
| Quote-part (en millions de DTS) | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 | 1,066 |
| PIB (en millions de dollars) | 56,566 | 63,926 | 70,371 | 77,183 | 84,548 | 92,443 | 100,756 | 110,123 | 118,917 | 127,350 | 136,457 | 146,304 | 157,264 |
| Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars) | 9,764 | 11,073 | 11,932 | 12,526 | 13,266 | 14,040 | 14,636 | 15,090 | 15,581 | 16,078 | 16,682 | 17,302 | 17,972 |
| Réserves internationales brutes (en millions de dollars) | 2,955 | 4,297 | 5,433 | 6,619 | 7,852 | 9,134 | 10,463 | 13,164 | 16,010 | 19,350 | 22,007 | 23,919 | 24,968 |

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Les obligations envers le FMI en 2020 sont déterminées en tenant compte de l'allègement de la dette accordée au titre du fonds fiduciaire ARC.

2/ Le 22 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a accepté que les taux d'intérêt applicables à tous les prêts octroyés dans le cadre des mécanismes du fonds fiduciaire RPC restent nuls jusqu'à la prochaine revue de la hiérarchie des taux d'intérêt, prévue d'ici fin juillet 2023. Compte tenu de cette décision et des projections actuelles du taux du DTS, un intérêt nul est également supposé au delà de juillet 2023 pour les mécanisme du fonds fiduciaire RPC.

Tableau 7. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit ^{1/}

| Date de disponibilité | Mesures | Décaissement correspondant | Part de la quote-part (en %) |
|-------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
| Le 15 juillet 2021 | Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC | DTS 152.3 millions | 14.3 |
| Le 15 septembre 2021 ou après | Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2021 | DTS 152.3 millions | 14.3 |
| Le 15 mars 2022 ou après | Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2021 | DTS 152.3 millions | 14.3 |
| Le 15 septembre 2022 ou après | Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2022 | DTS 152.3 millions | 14.3 |
| Le 15 mars 2023 ou après | Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2022 | DTS 152.3 millions | 14.3 |
| Le 15 septembre 2023 ou après | Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2023 | DTS 152.3 millions | 14.3 |
| Le 15 mars 2024 ou après | Achèvement de la sixième et dernière revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2023 | DTS 152.2 millions | 14.3 |
| Total | | DTS 1066.0 millions | 100.0 |

Source : Fonds monétaire international.

1/ La somme des quotes-parts peut ne pas être égale à 100, car certains chiffres ont été arrondis.

Annexe I. Principales recommandations issues des consultations de 2019 au titre de l'article IV

| Recommandations | État d'avancement |
|---|--|
| Accroître l'espace et la crédibilité budgétaires | |
| <p>Accroître les recettes, en particulier les recettes hors ressources naturelles, par une simplification de la fiscalité et le versement des recettes minières au Trésor de l'administration centrale.</p> | <p>En cours. Après avoir été ramenées de 10,1 % du PIB en 2019 à 8,7 % du PIB dans le contexte de la crise de la COVID-19 en 2020, les recettes ont rebondi pour atteindre, selon les estimations, 11,2 % du PIB en 2021. Alors que l'augmentation des recettes budgétaires en 2021 s'explique principalement par une évolution favorable de la situation économique (hausse des cours des matières premières) et des recettes exceptionnelles des suites d'inspections fiscales, les autorités s'efforcent de simplifier le système fiscal, en particulier les charges parafiscales. La télédéclaration a quelque peu simplifié les procédures de l'administration fiscale mais il est nécessaire de dématérialiser l'administration fiscale pour la rendre plus efficace. À cet effet, l'application ISYS Régie a permis de mettre en place un système informatique qui transmet en temps réel au ministère des Finances le versement des impôts et droits aux banques commerciales. Elle a notamment permis aux autorités de ramener de 72 heures à 24 heures le délai d'enregistrement des recettes en monnaie locale versées aux banques commerciales.</p> <p>Les recettes minières de l'administration centrale sont comptabilisées dans le compte du Trésor. Les autorités procèdent à un audit des arriérés de crédits de TVA avant de mettre en œuvre une stratégie d'apurement. D'autres progrès doivent être enregistrés pour appliquer le plan de rétablissement de la TVA.</p> |
| <p>Continuer de faire preuve de prudence en matière de dépenses, sur la base de projections de recettes réalistes, et se conformer strictement à la règle d'un financement zéro du budget de l'État par la banque centrale.</p> | <p>Une règle de non-monetisation du déficit budgétaire par la banque centrale, concrétisée par le pacte de stabilité en août 2020, a été continuellement respectée. En 2021, les dépenses ont été exécutées suivant un plan de trésorerie formulé à partir de projections réalistes des recettes et des financements et tenant compte de l'absence d'accès aux financements de la BCC. En 2021, les objectifs de la loi de finances ayant été dépassés, les dépenses ont continué d'être contrôlées et exécutées, le déficit budgétaire intérieur étant conforme aux engagements dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le budget 2022 reste ancré sur le non-financement du budget de l'État par la banque centrale.</p> |
| <p>Rétablir la chaîne des dépenses, limiter les procédures de dépenses d'urgence et améliorer la gestion de la trésorerie.</p> | <p>Les améliorations de la chaîne des dépenses ont été limitées. La chaîne des dépenses continue de faire appel aux procédures exceptionnelles et les ministères sectoriels participent moins à la préparation du plan d'engagement budgétaire (PEB), qui n'est pas suffisamment coordonné avec le plan de trésorerie. Les autorités viennent de créer une Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (par décret approuvé par le conseil des ministres le 28 janvier), qui n'est pas encore opérationnelle. Les procédures de dépenses d'urgence ont diminué, passant de 30 % des dépenses totales en 2017 à 11 % en 2021. Le processus de mise en place du compte unique du Trésor a été lancé. Le recensement des comptes de l'administration centrale auprès de banques commerciales est effectué. Le rapport de mission est en cours de validation.</p> |

| Recommandations | État d'avancement |
|---|---|
| Élaborer une stratégie destinée à rembourser les arriérés intérieurs. | En cours. Les autorités ont recensé les arriérés intérieurs et sont en train de définir une stratégie d'apurement des arriérés avec une assistance technique, dont il faut également trouver le financement. |
| Élaborer un cadre de politique budgétaire compatible avec une dette soutenable, fondé sur le solde intérieur hors minerais, afin de lisser les dépenses par rapport à des recettes minières volatiles. | La politique budgétaire repose sur le non-financement du budget de l'État par la banque centrale et le maintien d'un risque modéré de surendettement, avec un déficit budgétaire intérieur compatible avec le programme appuyé par le FMI qui sert de point d'ancrage. Toutefois, le ministère des Finances n'a pas encore approuvé la stratégie de gestion de la dette préparée par la Direction générale de la dette publique (DGDP). Il faut améliorer les relations entre la DGDP au ministère des Finances et la Direction générale des politiques et programmation budgétaire (DGPPB) au ministère du Budget. |
| Politique monétaire et politique de change | |
| Accroître les réserves de change de la banque centrale pour réduire la vulnérabilité. | Après avoir été ramenées à deux semaines d'importations (807 millions de dollars) à la fin de 2020, les réserves de change brutes ont sensiblement augmenté en 2021 (à 2,9 milliards de dollars, soit 6,2 semaines d'importations) à la fin de 2021, grâce à une hausse des exportations minières, à l'allocation de DTS (1,5 milliard de dollars) et à des achats de devises par la banque centrale plus importants que prévu. |
| Renforcer le cadre d'action de la BCC afin d'améliorer la conduite de la politique monétaire. | En cours. Un certain nombre de progrès ont été enregistrés, notamment les suivants : les réserves de change sont désormais constituées en monnaie de dépôt ; les autorités et la BCC ont signé le protocole d'accord sur la régularisation des créances de la BCC le 26 décembre 2021. En août 2021, l'Institut du FMI pour le développement des capacités a lancé le projet d'assistance technique visant à élaborer un système de prévisions et d'analyses des politiques (FPAS) pour la BCC. Ce projet développera un modèle prévisionnel sur mesure, contribuera à rationaliser le processus de prise de décisions et améliorera les communications externes. |
| Améliorer l'indépendance de la BCC et accroître la transparence financière, et notamment le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). | En cours. Certains progrès ont été enregistrés. De nouveaux commissaires aux comptes ont été nommés en application de la loi sur la BCC ; le conseil d'administration de la BCC a adopté les normes IFRS comme cadre comptable ; le comité d'audit a été mis en place depuis novembre 2021 par le conseil d'administration de la BCC ; le recrutement d'un auditeur externe est en cours ; la rédaction de la charte d'audit est en préparation. |
| Climat des affaires, gouvernance et corruption | |
| Renforcer la transparence, notamment au moyen d'appels d'offres publics pour la vente d'actifs miniers, de la publication des états financiers vérifiés des entreprises publiques et d'un meilleur contrôle des actifs publics. | Dans le secteur minier. On peut constater des progrès significatifs dans la publication des contrats (suivant les recommandations de l'ITIE) et la publication des états financiers vérifiés de la GECAMINES en 2021. D'autres progrès doivent être réalisés dans la publication des états financiers vérifiés d'autres entreprises publiques et l'amélioration du contrôle des actifs publics. |

| Recommandations | État d'avancement |
|---|---|
| Accélérer l'adoption de la loi relative à la lutte contre la corruption et de la loi portant création d'une commission indépendante anticorruption. | En cours. L'Agence de prévention de lutte contre la corruption (APLC), créée en mars 2020, relève de la présidence. Un avant-projet de loi portant modification du Code pénal de 1940 actualise les dispositions relatives à la corruption. L'Assemblée nationale l'a reçu mais ne l'a pas encore examiné. |
| Améliorer le climat des affaires en réduisant les formalités administratives et en assurant la sécurité réglementaire. | En cours. Des mesures ont été prises pour réduire les procédures de création d'entreprises (ramenées de 4 à 3); raccourcir le délai de création d'une entreprise (ramené de 7 à 5 jours); créer un système automatique d'échange de données entre le guichet unique de création d'entreprise et d'autres administrations participant au processus de création des entreprises. Toutefois, peu a été fait pour améliorer les droits de propriété et la résolution des litiges commerciaux. |

Annexe II. Conclusions de la revue de la stabilité du secteur financier (FSSR)¹

La FSSR de janvier 2022 a mis en évidence des facteurs de vulnérabilité du secteur financier de la RDC, ainsi que des lacunes dans son cadre de politique économique qu'une assistance technique devra s'employer à résoudre, et a formulé plusieurs recommandations afin de renforcer la surveillance de la BCC. Le système financier de la RDC a une taille réduite, est dominé par les banques et est fortement dollarisé, relativement peu rentable et sous-capitalisé. Un excès de liquidité se traduit par une accumulation accrue des actifs bancaires à l'étranger, ce qui expose le système à des difficultés dans les sociétés mères à l'étranger et à la perte de correspondants étrangers. Une communication de données déficiente entrave l'évaluation des risques dans les banques. L'adoption prochaine d'une nouvelle loi bancaire est l'occasion d'améliorer plusieurs aspects du contrôle et de la résolution bancaires.

A. Contexte

- 1. Le système financier congolais est relativement étroit, concentré et dominé par les banques.** Les actifs bancaires représentent 97 % du système financier et deux banques détiennent 55 % des actifs du système. Quant au crédit, il est également concentré géographiquement, 87 % des prêts étant accordés dans 2 des 26 provinces seulement. Le secteur bancaire accorde peu de financements à l'économie, la RDC étant l'un des 10 pays du monde dont le ratio crédit au PIB est le plus faible (7 % du PIB). Les prêts étant limités et les banques liquides, celles-ci placent leurs dépôts auprès de leurs correspondants étrangers, de sociétés mères ou de concurrents locaux.
- 2. La rentabilité des banques recule et est l'une des plus faibles d'Afrique subsaharienne.** Malgré des marges d'intérêt supérieures à 10 points de pourcentage, les banques ne prêtent pas au niveau intérieur et préfèrent des placements peu rémunérateurs à l'étranger auprès de leurs correspondants. Les coûts de fonctionnement sont élevés, de même que les commissions de supervision des banques.

B. Facteurs de vulnérabilité du système financier

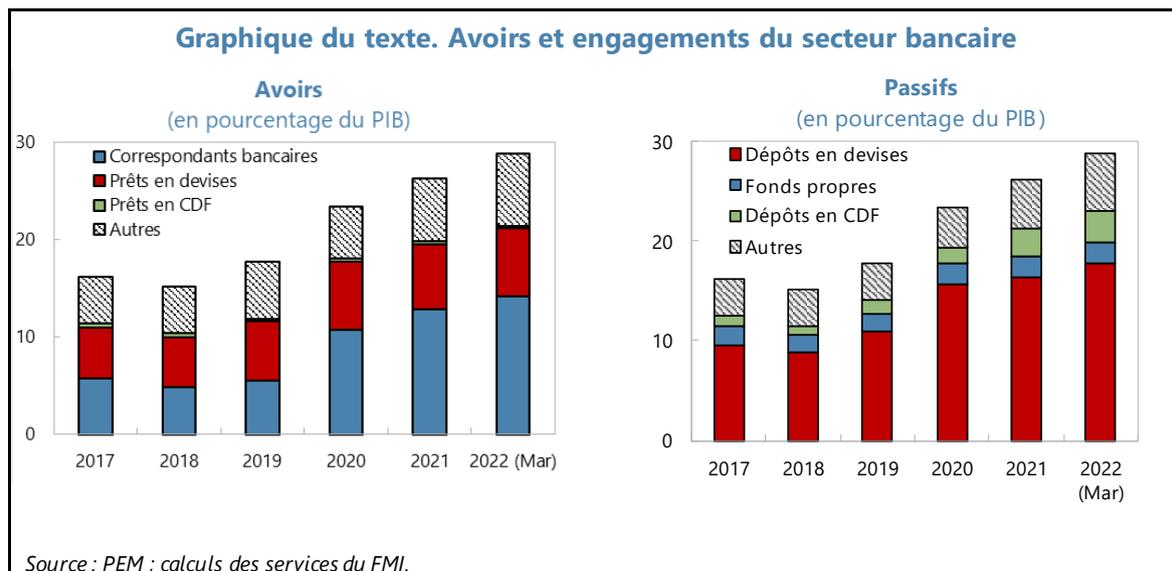
- 3. L'ensemble des fonds propres des banques est trop faible et plus de la moitié des banques sont sous-capitalisées.** Le ratio de fonds propres global, qui s'établit à 14 %, est parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne. Au cours des cinq dernières années, le coefficient de solvabilité a radicalement baissé alors que les actifs à risque s'accroissaient et que les fonds propres réglementaires stagnaient. Sur 15 banques, 3 n'atteignent pas le ratio minimal de

¹ Cette annexe s'inspire du rapport de la FSSR qui paraîtra prochainement, et qui a été préparé par une équipe du département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) du FMI après des consultations qui ont eu lieu sous forme virtuelle en janvier 2022. La FSSR a évalué le système financier de la RDC et a proposé une feuille de route qui vise à renforcer les capacités de la BCC. Ce rapport a été soumis à l'examen de la BCC le 27 mai 2022 et sera publié sur le site web du FMI une fois qu'il sera achevé.

solvabilité de 10 %, 4 autres ne respectent pas le ratio de 12,5 % et 7 au total ne respectent pas la norme minimale de fonds propres fixée actuellement à 30 millions de dollars².

4. Une communication de données déficiente empêche d'évaluer correctement la qualité du crédit. Selon les dernières données, les prêts improductifs représentent 8,5 % du total des prêts mais ils sont probablement sous-estimés du fait des mesures d'assouplissement des contraintes réglementaires prises durant la pandémie. En particulier, depuis mars 2020, les banques ont été autorisées à restructurer des prêts sans que cela joue sur leur classification. De plus, le fait que les données soient indisponibles ou publiées avec retard empêche de réaliser des tests de résistance sur le bilan des banques, et il est donc difficile d'analyser la résilience des banques face aux chocs éventuels. À cet effet, il faudrait encourager la communication de données détaillées de grande qualité de façon adéquate et en temps voulu et moderniser le registre des crédits. De plus, il est essentiel de reprendre les inspections bancaires sur place, qui ont été pratiquement toutes suspendues pendant deux ans, afin de mieux évaluer la qualité des portefeuilles de prêts.

5. Le secteur bancaire est très dollarisé, ce qui augmente le risque systémique. Les prêts en devises ont représenté 89 % du total des prêts au cours des cinq dernières années, et 96 % de l'encours du crédit à la fin de 2021. Les dépôts en devises représentaient 85 % du total des dépôts à la fin de 2021. Ils ont doublé depuis la fin de la pandémie, principalement du fait de l'obligation de rapatrier 60 % des recettes d'exportation des sociétés minières. La dollarisation réduit l'efficacité de la politique monétaire et fragilise le rôle de la banque centrale comme prêteur de dernier ressort. C'est pourquoi une supervision bancaire, une surveillance macroprudentielle et un cadre de résolution sont fondamentaux.



6. Le secteur bancaire est vulnérable à un effondrement des relations de correspondants bancaires du fait des politiques de réduction des risques des

² Du fait de la pandémie, la BCC a différé une augmentation progressive du ratio minimal de fonds propres qui doit être porté à 50 millions de dollars le 1^{er} janvier 2025 (au lieu du 1^{er} janvier 2022 comme prévu initialement), par tranches minimales (5 millions de dollars le 1^{er} janvier 2023, 5 millions de dollars le 1^{er} janvier 2024 et 10 millions de dollars le 1^{er} janvier 2025).

correspondants bancaires. La possibilité que le GAFI classe la RDC parmi les juridictions qui présentent des déficiences stratégiques risque de provoquer la perte de relations de correspondants bancaires et créer ainsi une crise opérationnelle systémique qui pourrait mettre en péril l'intermédiation financière dans le pays. Le caractère systémique de la perte de relations de correspondants bancaires pourrait justifier d'inclure ce scénario dans les plans de redressements préventifs que les banques seront tenues de rédiger en application de la nouvelle loi bancaire. Il faudrait en outre que la BCC prépare un plan d'urgence au cas où la perte de relations de correspondants bancaires aurait des conséquences systémiques.

7. Les filiales des banques étrangères délocalisent leurs actifs liquides vers leurs sociétés mères à l'étranger. La gestion de la trésorerie est généralement centralisée auprès des banques mères, ce qui crée un risque de contagion depuis les sociétés mères, qui peuvent être en défaut alors qu'elles détiennent une épargne intérieure congolaise. Le deuxième risque tient au fait que si la filiale d'une banque étrangère en RDC rencontre des difficultés, la société mère pourrait être peu disposée à lui apporter son concours. Pour faire face aux risques de contagion, la BCC devrait revoir et renforcer les accords de coopération internationaux avec les pays d'origine des sociétés mères établies en RDC.

8. Les principales recommandations reposent sur les piliers suivants :

- **Supervision et réglementation du secteur financier** : renforcer la capacité de la BCC à entreprendre des réformes, notamment en recrutant des experts bancaires ; déployer une supervision basée sur les risques ; réviser la réglementation prudentielle après l'adoption de la nouvelle loi bancaire ; définir des règles prudentielles pour les établissements de paiement ; moderniser le cadre réglementaire et de surveillance des transactions entre parties liées ; mettre en place un comité et préparer les données nécessaires pour effectuer des tests de résistance.
- **Gestion de crise et filets de sécurité financière** : adopter un règlement sur les plans de redressement des banques et exiger que les banques les préparent ; aligner le cadre de fourniture de liquidité d'urgence et de financement des résolutions avec les meilleures pratiques ; séparer structurellement les procédures de prise de décision de la BCC en matière de résolution bancaire de la surveillance et de la liquidité d'urgence.
- **Politique macroprudentielle et stabilité financière** : lancer les travaux du Comité de stabilité financière ; créer une structure de la BCC consacrée à la stabilité financière ; fournir les systèmes et les ressources humaines requis pour assurer la fonction de stabilité financière ; renforcer la surveillance des institutions financières non bancaires ³ et développer des outils de surveillance et d'alerte précoce pour analyser l'interdépendance et les interconnexions sectorielles.

³ La part du marché des institutions de microfinance s'élevait à 2,7 % en 2020. Les services de monnaie électronique se développent rapidement et avaient traité des transactions pour 8,9 millions de clients actifs à la fin de 2020, contre 1,7 million en 2015.

- **Enfin, la FSSR a recommandé de recueillir plus de données sexospécifiques et de les analyser davantage, en particulier en matière de supervision et de protection des consommateurs.**

9. Les diagnostics et recommandations de la FSSR forment les bases sur lesquelles repose la feuille de route triennale de l'assistance technique (TARM) qui a été élaborée en concertation avec les autorités. Le FMI collaborera avec les autorités afin de mettre en œuvre la TARM et suivre les progrès des réformes en les comparant avec les résultats attendus.

| Source des risques | Probabilité | Incidence attendue sur l'économie | Mesures à prendre |
|--|----------------|---|---|
| Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels | | | |
| <p>Ralentissement brutal de la croissance en Chine. Un ralentissement du secteur immobilier plus fort que prévu conjugué à des flambées plus fréquentes de la COVID-19 et à des réactions inadaptées des pouvoirs publics provoque un net ralentissement de l'activité économique dont les répercussions pèsent sur d'autres pays par le biais du système financier, des échanges et du prix des matières premières.</p> | Moyenne | <p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Un recul des exportations et des recettes budgétaires créerait des besoins de balance des paiements et de financement du budget.</p> <p>Une baisse des cours des matières premières pourrait réduire les investissements dans le secteur extractif et peser sur les perspectives de croissance de la RDC.</p> <p>Une réduction des recettes budgétaires mettrait en péril les dépenses prioritaires, exacerberait la pauvreté et les inégalités, torpillerait les plans d'investissement des autorités et ralentirait les perspectives de croissance.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Continuer de mener une politique macroéconomique prudente. - Laisser le taux de change agir comme un amortisseur de chocs et utiliser des volants extérieurs pour éviter une dépréciation désordonnée qui pourrait avoir des effets négatifs sur la stabilité financière. - Intensifier les efforts de mobilisation des recettes et limiter les recettes non prioritaires pour créer une marge de manœuvre pour l'appui budgétaire. - Mobiliser une aide financière extérieure. - Encourager la diversification économique des biens exportés ainsi que les destinations des marchés d'exportation. |
| <p>Des flambées de variants mortels et très contagieux de COVID-19 entraînent une croissance médiocre/volatile, avec de grandes divergences entre les pays. Les mesures visant à atténuer l'effet économique de la COVID-19 sont suspendues prématurément ou, pour de nombreux pays émergents et pays en développement, restreintes par manque d'espace. Des perspectives de croissance dégradées provoquent des sorties de capitaux, un durcissement des conditions financières, des dépréciations de la monnaie et le surendettement de certains pays émergents et pays en développement.</p> | | | |
| <p>Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les prix des produits de base sont volatils et ont tendance à augmenter en cas de demande refoulée et</p> | Élevée | <p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Une hausse de l'inflation intérieure réduira les revenus réels et risque d'accroître la pauvreté et l'insécurité alimentaire parmi</p> | <ul style="list-style-type: none"> - À court terme, resserrer la politique monétaire pour contribuer à ancrer les anticipations. - Encourager la production agricole locale. |

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus vraisemblable selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels naissent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui restent probablement importants à plus long terme.

| | | | |
|--|--------------------|--|--|
| de ruptures de l'approvisionnement, de conflits ou d'une transition cahoteuse vers des sources d'énergies renouvelables. Cela entraîne des épisodes de volatilité des prix et du secteur réel, voire de graves crises énergétiques dans certains pays. | | les plus vulnérables. La faiblesse de la demande intérieure fera reculer la consommation et l'investissement. Une subvention des carburants non ciblée créera des pressions budgétaires. Des troubles sociaux et des tensions politiques pourraient se produire. | <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un plan d'urgence pour faire face aux risques d'insécurité alimentaire. - Autoriser un ajustement périodique des prix intérieurs du carburant, tout en remplaçant les subventions au carburant par des transferts sociaux ciblés. |
| Source des risques | Probabilité | Incidence attendue sur l'économie | Mesures à prendre |
| Tensions géopolitiques et démondialisation. L'amplification des tensions géopolitiques, les risques sécuritaires et les conflits causent des perturbations économiques et politiques, des migrations désordonnées, une délocalisation de la production, un déclin du commerce mondial et une baisse de la confiance des investisseurs. Des perturbations de la chaîne d'approvisionnement associées à des chocs sur les cours des matières premières provoquent des pressions inflationnistes. | Élevée | Élevée Une volatilité accrue des cours des produits de base compliquera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques durables et sera source de tensions sur la monnaie locale, les réserves et les recettes budgétaires. | <ul style="list-style-type: none"> - Accumuler des réserves de change pour servir d'amortisseurs. - Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation. - Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECAf). - Créer et préserver un espace budgétaire en augmentant la mobilisation des recettes et en limitant les dépenses non prioritaires. |
| Risques spécifiques à la RDC | | | |
| Instabilité politique et mécontentement social à l'approche des élections présidentielles. | Moyenne | Élevée L'action politique et la stabilité macroéconomique seraient compromises, l'incertitude économique augmenterait et les tensions sociales affaibliraient la capacité à progresser à l'aide de réformes structurelles ambitieuses et indispensables. | <ul style="list-style-type: none"> - Continuer de mener des politiques macroéconomiques prudentes et de maîtriser les dépenses, et éviter un financement monétaire des opérations des administrations publiques. - Maintenir la volonté de réformes et leur appropriation afin de bâtir des institutions solides; accélérer les réformes de la gouvernance. - Trouver des sources de financement extérieur, tout en restant prudent en ce qui concerne l'endettement de l'État. |

| | | | |
|--------------------------------------|---------------|--|---|
| | | | - Renforcer les dispositifs de sécurité sociale afin de protéger les groupes les plus vulnérables de la population. |
| Épidémies récurrentes d'Ebola | Faible | Faible Risques élevés de contagion dans certaines des zones les plus fragiles du pays, ce qui aurait de graves répercussions sur les collectivités locales. Des épidémies récurrentes pourraient avoir des effets négatifs sur la mobilité et ralentir les perspectives de croissance. | - Élaborer des plans d'urgence et apporter une aide aux groupes les plus vulnérables de la population. - Obtenir une aide extérieure sur le plan des capacités et des financements, et mobiliser des ressources intérieures pour lutter contre l'épidémie et lancer une campagne de vaccination dans l'ensemble du pays. |

Annexe IV. Réformes des subventions aux carburants

Le dispositif actuel de fixation des prix du carburant n'est pas régulièrement appliqué, ce qui crée un coût budgétaire estimé à 0,8 % du PIB en coûts directs, et 1,8 % du PIB en perte de recettes fiscales, et réduit gravement l'espace budgétaire disponible pour les dépenses plus prioritaires. Au-delà de l'audit prévu de la structure des prix des carburants, la mise en place d'ajustements progressifs des prix des carburants de façon transparente, notamment en informant le public, est justifiée dans la situation actuelle. Il faut également mettre au point des transferts sociaux ciblés afin de limiter les conséquences sur les plus pauvres d'une augmentation progressive éventuelle des prix des carburants.

Le cadre réglementaire de la RDC prévoit des ajustements automatiques périodiques des prix intérieurs des carburants...

1. Le ministère de l'Économie fixe les prix des carburants, sur proposition du Comité de suivi des prix des carburants terrestres, composé de représentants du ministère de l'Économie, du ministère du Budget, du ministère des Hydrocarbures, du ministère des Finances et de la Banque centrale du Congo, en consultation avec des opérateurs économiques du secteur pétrolier (arrêté interministériel du 26 mai 2001, n° 001 /CAB/MIN/ECO-FIN&BUD/2001). Ce comité est censé se réunir une fois par mois ou chaque fois que les circonstances l'exigent. En application d'arrêtés ministériels (n° 003 /CAB/MIN/ECO-FIN&BUD/2001 et n°021/CAB/MIN/MINES-HYDRO/2001), le comité propose une modification des prix dès que l'un des paramètres suivants varie de plus de 5 % : i) le taux de change CDF/USD , ii) le prix moyen frontière et/ou iii) le volume des ventes de carburant.

2. Les prix à la pompe sont fixés à partir d'une structure de prix qui repose sur les paramètres suivants :

- Le prix moyen frontière (PMF), prix moyen à l'importation des produits pétroliers à la frontière pendant une période déterminée, sur la base d'une enquête réalisée par le ministère des Hydrocarbures auprès des négociants/sociétés commerciales travaillant pour les distributeurs de pétrole en RDC. En moyenne, le PMF représente de l'ordre de 55 % du prix final.
- Divers frais d'exploitation, de transport et de stockage. Des taxes et redevances (droits de douane, transfert au Fonds national d'entretien routier, impôt de consommation et taxe sur la valeur ajoutée).
- La marge des distributeurs, qui représente de 5 à 6 % du prix final.
- Ce système s'applique dans quatre zones (Ouest, y compris Kinshasa, Est, Nord et Sud), chacune ayant sa propre structure de prix qui tient compte du PMF, des frais de transport et d'autres frais.

... mais dans la pratique, les ajustements ont été irréguliers...

3. Après cinq ajustements des prix en 2018, dont le dernier en novembre, les prix à la pompe n'ont pas évolué jusqu'en mai 2020, en partie du fait de retards dans la nomination d'un

nouveau gouvernement, qui ont rendu difficile la coordination entre les ministères compétents. En 2019, les cours internationaux du pétrole ont augmenté, passant de 54 dollars le baril à 63 dollars le baril. En mai 2020, les autorités ont décidé de réduire les prix à la pompe compte tenu de la chute des cours internationaux du pétrole de janvier à avril 2020.

4. Au deuxième semestre 2020 et en 2021, les cours internationaux du pétrole ont régulièrement augmenté (passant de 40 dollars le baril en juin 2020 à 73 dollars le baril en décembre 2021), et les prix intérieurs ont été relevés en août 2020 et juillet 2021 dans les zones Est et Sud, respectivement de 30 % et 10 %. Les prix à la pompe sont cependant restés inchangés dans la zone Ouest depuis mai 2020.

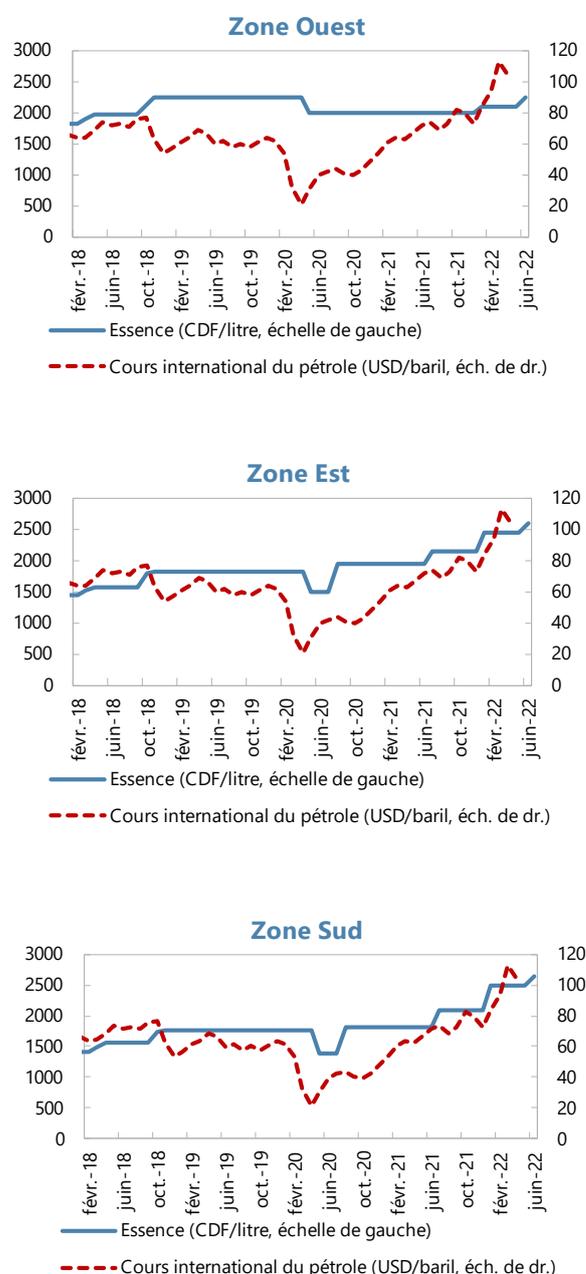
5. En janvier 2022, les prix des carburants ont été ajustés dans toutes les régions, augmentant de 14 % dans l'Est et de 19 % dans le Sud, mais de 5 % seulement dans l'Ouest. Pour limiter la hausse dans la zone Ouest, il a été décidé de réduire radicalement les transferts vers le Fonds national d'entretien routier.

6. La guerre en Ukraine a fait rapidement augmenter les cours mondiaux du pétrole, ce qui a de nouveau creusé l'écart entre les prix internationaux et nationaux du pétrole. À la fin février 2022, l'écart entre le prix résultant de la variation des paramètres de la formule (en particulier le prix moyen frontière) et le prix à la pompe était estimé à 13 % environ dans la zone Sud, 16 % dans la zone Est et 34 % dans la zone Ouest.

7. Pour réduire l'écart entre le prix de marché et les prix intérieurs, les prix des carburants ont de nouveau été ajustés à la fin mai 2022. Ils ont été uniformément augmentés de 150 CDF par litre dans toutes les régions, ce qui représente une hausse de 8 % environ en moyenne.

... et les créances vis-à-vis des distributeurs se sont accumulées, et se sont ajoutées aux pertes importantes de recettes fiscales qui ont réduit la marge de manœuvre budgétaire disponible pour les dépenses prioritaires sociales et d'infrastructures.

Graphique 1. Prix de l'essence, 2018-22



Source : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

8. Une hausse des prix des carburants et une suppression de la subvention aux compagnies aériennes étrangères réduiront les arriérés accumulés en 2022 et ramèneront les subventions à l'équivalent de 0,5 % du PIB en 2022. En 2021, les autorités ont payé des arriérés de subventions représentant l'équivalent de 0,4 % du PIB. Malgré ces paiements, on estime que les arriérés envers les distributeurs atteindraient jusqu'à 365 millions de dollars à la fin de 2021 (soit 0,6 % environ du PIB). Pour 2022, s'il est difficile de faire des projections dans un contexte extérieur très instable, sur la base de l'augmentation des prix intérieurs qui doit être appliquée en juin 2022, et de la décision de mettre fin aux subventions des carburants d'aviation aux compagnies aériennes internationales, on estime qu'en 2022, les subventions seront limitées à 300 millions de dollars environ (0,5 % du PIB) si l'on suppose un prix annuel moyen de 107 dollars le baril.

9. Le coût des subventions publiques aux carburants s'ajoute à des pertes importantes de recettes fiscales. Pendant plusieurs années, toujours dans le but de maintenir les prix des carburants à un niveau modéré, les autorités ont radicalement réduit les diverses taxes qui composaient normalement la structure des prix. Suivant la structure actuellement appliquée, ces pertes sont particulièrement élevées et représentant au maximum 1,2 milliard de dollars par an, soit 1,8 % du PIB.

10. Non seulement les subventions pèsent sur les finances publiques, mais le processus visant à s'entendre sur leur montant exact et leurs modalités de paiement n'est pas totalement transparent. L'écart entre le prix à la pompe et le prix « réel » (le prix sans subvention) n'est pas communiqué au public. Le comité étudie régulièrement les créances estimées, mais celles-ci ne sont pas publiées. De plus, elles ne deviennent officiellement des créances à rembourser qu'après une longue période de « certification », ce qui crée des problèmes de gouvernance durant le processus, et des incertitudes quant au montant et au calendrier de paiement par les autorités.

11. Le respect du cadre réglementaire et la communication au public des ajustements de prix contribueraient à modérer les pressions sur les dépenses, tandis que des transferts ciblés aideraient à atténuer l'effet de la hausse des prix des carburants sur les plus vulnérables.

- La flambée actuelle des cours mondiaux du pétrole dans le contexte de la guerre en Ukraine ne laisse pas d'autre choix aujourd'hui que d'augmenter les prix progressivement à moyen terme afin de réduire les pressions sur les dépenses. Une augmentation des créances à l'égard des compagnies pétrolières, ajoutée à une perte de recettes fiscales, risque de détourner les dépenses des dépenses sociales et d'infrastructures nécessaires. Dans le contexte d'une instabilité accrue des prix, une approche progressive et prudente prévoyant un plan global de réformes de l'énergie est justifiée pour réduire et à terme éliminer la nécessité de subventionner les compagnies pétrolières, et rétablir progressivement une taxation normale des produits pétroliers.
- L'audit prévu de la structure des prix est un pas dans la bonne direction et doit être réalisé sans tarder (MPEF 16). Cette analyse pourrait permettre d'améliorer la structure des prix de façon à la rendre plus efficiente d'un point de vue budgétaire. Des réformes institutionnelles qui renforceraient la tarification de l'énergie, par exemple en consolidant les mécanismes automatiques de fixation des prix, seraient également importantes.

- Les autorités devraient communiquer de façon transparente et en temps voulu (après les réunions mensuelles du comité de suivi des prix des carburants) sur la structure des prix, l'écart entre le « prix réel » et le prix à la pompe, et les subventions implicites estimées. Il est essentiel d'éviter de certifier les sommes dues avec retard, afin de mieux contrôler et planifier les coûts budgétaires.
- Les subventions énergétiques renforcent davantage les inégalités de revenus existantes car elles bénéficient principalement aux ménages les plus aisés. Une réforme de ces subventions peut néanmoins avoir des effets négatifs significatifs sur le bien-être des ménages à faible revenu, par exemple en augmentant le coût des transports, et l'atténuation de ces effets est un élément fondamental de toute stratégie de réforme des subventions énergétiques. Il est donc nécessaire de disposer d'outils d'évaluation de l'ampleur de ces effets sur le bien-être afin d'étayer la conception de mesures d'atténuation appropriées pour protéger les ménages les plus vulnérables.

Annexe V. Gestion des investissements publics : Principales conclusion de la mission d'évaluation¹

1. **Depuis deux décennies, le niveau des investissements publics en RDC est resté très en deçà de la moyenne des pays pairs, et les résultats en termes d'accès et de qualité des infrastructures ont été limités.** Les investissements publics, essentiellement financés par des bailleurs de fonds, représentent de l'ordre de 4 % du PIB depuis 2003, légèrement plus que la moitié des moyennes des pays d'Afrique subsaharienne et des pays en développement à faible revenu. Malgré ces efforts, le stock de capital par habitant reste parmi les plus bas du monde, à environ 200 dollars en 2019. L'accès aux infrastructures et leur qualité sont limités, et les risques de dégradation sont importants du fait d'un entretien insuffisant et des catastrophes naturelles plus fréquentes provoquées par le changement climatique.
2. **Pour remédier à ces lacunes, il sera nécessaire, mais pas suffisant, d'investir davantage. La RDC devra aussi investir mieux.** Conformément aux objectifs du programme appuyé par la FEC, les autorités ont l'intention de commencer à combler le déficit d'infrastructures du pays en augmentant la part des projets financés par le budget, grâce à la mobilisation accrue des recettes. Il est également envisagé de faire davantage appel à des PPP. Malgré tout, pour rendre leurs investissements plus efficaces et améliorer autant que possible les résultats obtenus en termes d'accès aux infrastructures et de leur qualité, les autorités devraient veiller à renforcer leurs pratiques de gestion des investissements publics.
3. **La gestion des investissements publics en RDC souffre de lacunes dans son cadre juridique et d'une grave fragmentation institutionnelle,** ce qui rend floues les responsabilités et dilue les capacités. La RDC manque d'un cadre juridique solide d'évaluation, de sélection et de suivi des projets d'investissements publics, et d'une définition claire des rôles et responsabilités. De nombreux organismes gèrent des portefeuilles de projet de taille variable, et ont souvent été créés au coup par coup afin de contourner des procédures inefficaces, ce qui dilue les capacités techniques nécessaires pour bien gérer les projets, en particulier ceux financés par des bailleurs de fonds. Il est donc difficile de dresser un tableau à jour de l'ensemble du portefeuille, car la coordination et la communication d'informations sont limitées.
4. **On peut constater des carences dans l'ensemble du cycle des projets.** Les stratégies nationales et sectorielles manquent d'informations sur les besoins d'investissements et leurs coûts. Il n'existe pas de méthode normalisée d'évaluation des projets, ni de critères publiés pour la sélection des projets avant les allocations budgétaires. Les informations sur les projets d'investissements publics ne sont pas exhaustives dans le budget. La plupart des grands projets ne font pas l'objet d'appels à la concurrence. Il y a peu de contrôle formel et d'exécution concrète des projets. Bien que des pratiques d'investissements publics climato-intelligentes apparaissent, en particulier en matière de gestion des risques de catastrophe, les objectifs climatiques n'ont

¹ Préparée par Fabien Gonguet et Laura Gores (département des finances publiques). Cette annexe s'inspire des conclusions préliminaires d'une mission d'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) réalisée récemment par le département des finances publiques du FMI (28 février – 24 mars 2022). La version préliminaire du rapport de mission est en cours d'examen.

pas été intégrés dans les stratégies d'investissement, et il n'existe pas de méthodologie d'évaluation des conséquences du climat sur les infrastructures.

5. L'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) réalisée récemment par le FMI a formulé une série de recommandations prioritaires afin d'améliorer la gouvernance des infrastructures. Il faudrait les intégrer dans le plan d'actions prioritaires triennal qui soutient la mise en œuvre du programme stratégique de réformes des finances publiques des autorités. Il s'agit notamment des recommandations suivantes : i) adopter un décret sur la gestion des investissements publics définissant les principaux principes de l'ensemble du cycle budgétaire ; ii) mettre en place une entité unique chargée de coordonner et suivre les projets financés par les bailleurs de fonds ; iii) renforcer le contrôle des PPP et du risque budgétaire qu'ils présentent ; iv) indiquer le coût des investissements dans les stratégies nationales et sectorielles, y compris en matière d'objectifs climatiques ; v) adopter des méthodologies d'évaluation des projets, notamment des impacts climatiques ; vi) publier un programme d'investissements publics réaliste accompagnant la loi de finances et vii) mettre progressivement en place une banque de projets intégrée afin de suivre les projets sur tout leur cycle de vie. Il sera en outre essentiel de renforcer la crédibilité budgétaire et de mener à bien l'application de la loi de finances publiques (en particulier le budget par programme) pour faire en sorte que les investissements publics soient soutenus par un processus budgétaire sain.

Annexe VI. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : La position extérieure de la République démocratique du Congo (RDC) en 2021 est jugée plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. D'après les modèles « EBA-lite », le compte courant et le taux de change effectif réel sont globalement conformes aux paramètres fondamentaux de l'économie, mais les réserves demeurent faibles et ne représentaient que 6,3 semaines d'importations fin 2021. Le renchérissement des prix du pétrole et l'augmentation du coût des importations énergétiques qui en découle devraient neutraliser l'effet positif de la hausse des prix du cuivre et du cobalt sur la position extérieure. À moyen terme, les réserves ne devraient s'étoffer que lentement pour atteindre 9 semaines d'importations en 2024. L'insuffisance des réserves de change, qui s'explique par des besoins persistants de financement de la balance des paiements, demeure un obstacle majeur à la viabilité extérieure.

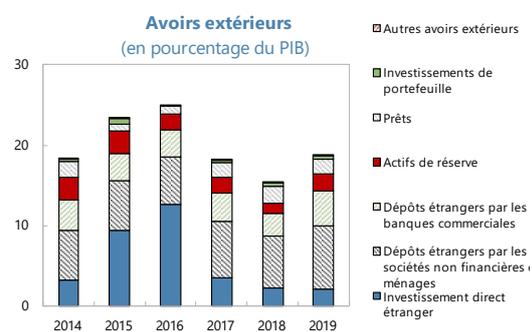
Réponses possibles des pouvoirs publics : L'accumulation de réserves est un objectif essentiel du programme au titre de la FEC, compte tenu des besoins persistants de financement de la balance des paiements. Des réformes budgétaires et structurelles sont prévues pour atteindre une croissance durable, améliorer le climat des affaires et les institutions et concourir à libérer les investissements financés sur les ressources intérieures et extérieures, et les prêts concessionnels et les dons. Ces sources de financement réduiraient la pression sur les réserves de change et soutiendraient la viabilité extérieure.

Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

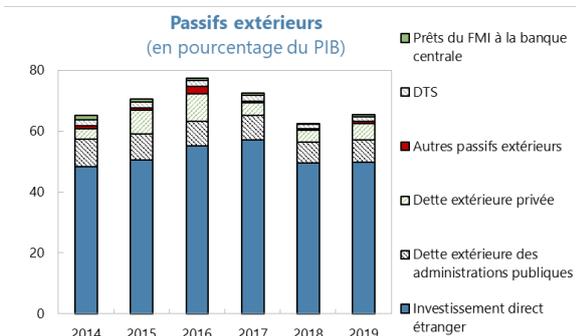
Contexte. Selon les dernières données sur la position extérieure globale nette (PEGN, 2019), la RDC affiche une position débitrice nette et ses avoirs et ses passifs représentent respectivement 19 % du PIB et 65 % du PIB. L'essentiel des avoirs extérieurs est composé de réserves de change (11 %) et de dépôts à l'étranger par les banques commerciales, les sociétés non financières et les ménages (65 %). En 2019, trois quarts des passifs extérieurs relevaient de l'investissement direct étranger (IDE), en particulier dans le secteur minier, tandis que le quart restant était principalement constitué de prêts aux secteurs public et privé.

Avoirs et passifs extérieurs : ventilation par composante

Les dépôts à l'étranger représentent l'essentiel des avoirs extérieurs



L'IDE représente l'essentiel des passifs extérieurs

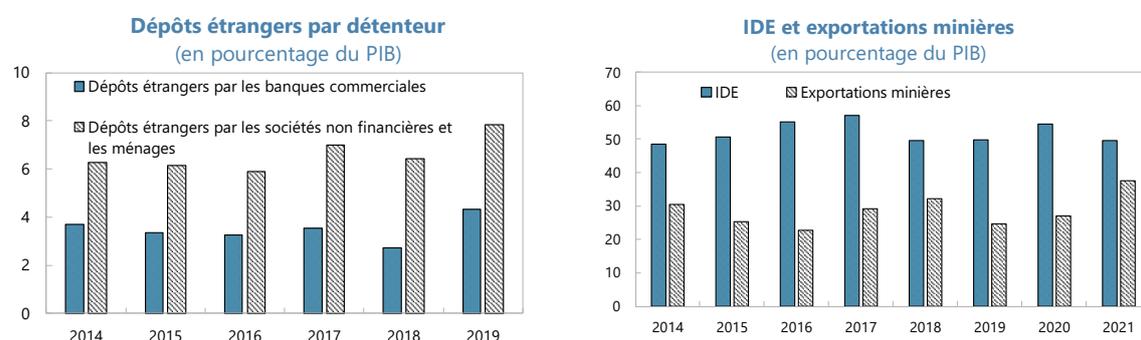


Source : autorités congolaises.

Les dépôts à l'étranger ont fortement augmenté depuis 2018, date de la révision du code minier. Le nouveau code minier prévoit l'obligation de rapatriement de 60 % des recettes d'exportation, contre 40 % auparavant, de façon à accroître les retombées du secteur minier sur le reste de l'économie. En 2019, les dépôts à l'étranger ont atteint 6,1 milliards de dollars alors qu'ils s'élevaient à 4,3 milliards de dollars, ou 9 % du PIB, en 2018. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépôts intérieurs en devises par l'industrie minière, que les banques ont fini par déposer à l'étranger en raison du manque d'actifs intérieurs et de possibilités d'investissement. D'après des estimations préliminaires, les dépôts

des banques commerciales à l'étranger ont été multipliés par trois en 2019-21 et s'élevaient à 6,8 milliards de dollars (12 % du PIB) fin 2021.

En 2019, l'IDE représentait 76 % des passifs extérieurs, la dette extérieure des administrations publiques (uniquement composée de titres à long terme) 11 %, et la dette extérieure privée (presque exclusivement formée de titres à long terme) 8 %. L'investissement direct à l'étranger a régulièrement augmenté au cours de la période 2014-21, à un taux annualisé de 10 %, malgré une certaine volatilité des exportations minières.



Source : autorités congolaises.

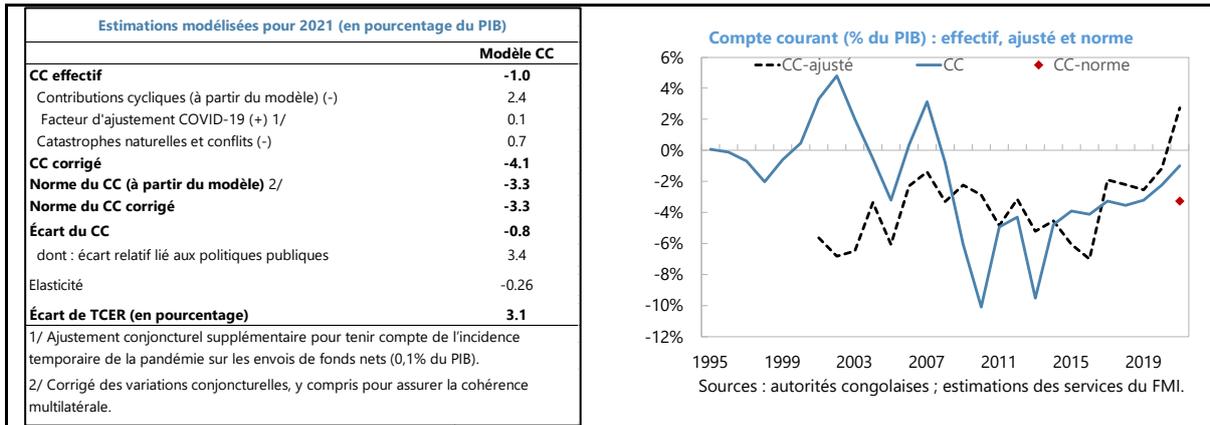
Évaluation. La PEGN débitrice est le résultat de besoins persistants de financement de la balance des paiements. Néanmoins, la structure des actifs et des passifs est favorable, dans la mesure où les actifs extérieurs sont principalement constitués de dépôts et les passifs extérieurs, d'IDE.

| | | | | | |
|--------------------|--------------|---------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| 2019 (en % du PIB) | PEGN : -46,7 | Avoirs bruts : 18,8 | Avoirs sous forme de créances : 1,9 | Passifs bruts : 65,5 | Passifs sous forme de dette : 13,8 |
|--------------------|--------------|---------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------|

Compte des transactions courantes

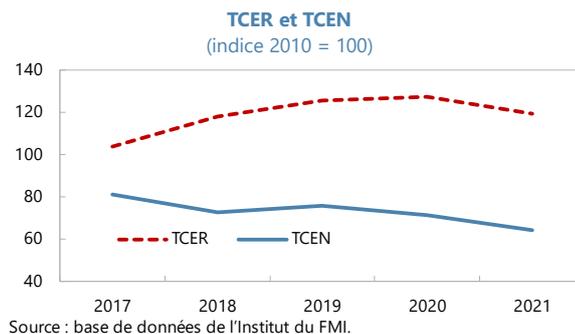
Contexte. Le déficit courant de la RDC en 2021 est estimé à 1 % du PIB. Le cuivre et le cobalt représentaient respectivement 72 % et 16 % des exportations totales de biens. Les importations sont principalement composées de biens d'équipement (45 %), relevant en majeure partie du secteur minier, et de biens de consommation (26 %). La balance commerciale pour les biens affichait un excédent de 7 % du PIB en 2021, qui a été compensé par un déficit de celle des services d'une ampleur équivalente. La rémunération des facteurs a contribué aux sorties nettes à hauteur de 3,8 % du PIB (les sorties au titre de revenus de placements et les paiements d'intérêts sur la dette extérieure s'élevant respectivement à 3,6 % du PIB et 0,2 % du PIB), lesquelles n'ont été que partiellement compensées par des entrées nettes de dons publics (1,3 % du PIB) et d'envois de fonds (1 % du PIB).

Évaluation. L'utilisation du modèle « EBA-lite » d'évaluation du compte courant fait apparaître un compte courant globalement équilibré en 2021. Ce modèle permet de calculer le solde corrigé des variations conjoncturelles et sa norme et de les comparer. Les corrections apportées éliminent les effets des composantes cycliques, des catastrophes naturelles et des conflits ainsi que l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 sur les envois de fonds et le tourisme. La norme du solde courant correspond à la différence entre la valeur ajustée de l'équation de régression, qui rend compte des paramètres macroéconomiques fondamentaux derrière les déterminants du compte courant, et l'écart lié aux politiques publiques. Sachant que le solde courant était égal à -1 % du PIB en 2021, la méthode « EBA-lite » aboutit à un solde courant corrigé des variations conjoncturelles de -4,1 % du PIB et à une norme du solde courant de -3,3 % du PIB. L'écart en résultant est donc un faible déficit de 0,8 % du PIB, qui correspond à un écart de taux de change effectif réel (TCER) de 5 %.



Taux de change réel

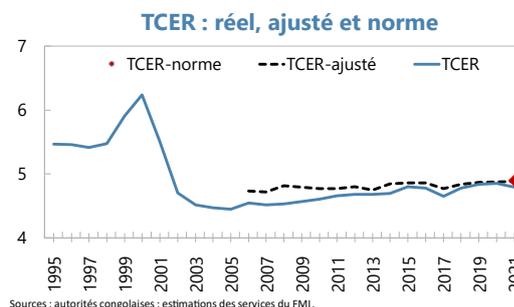
Contexte. Le TCER s’est déprécié de 6 % en 2021 et le taux de change effectif nominal (TCEN) de 5,6 %. La dépréciation du premier a enrayé trois années de forte appréciation tandis que celle du second s’inscrit dans une tendance historique de dépréciation continue. En 2021, le franc congolais s’est déprécié de 6 % par rapport au dollar des États-Unis (en moyenne sur la période). Il s’était déprécié de 12 % en 2020 et de 2 % en 2019.



Évaluation. L’application du modèle « EBA-lite » du TCER met en évidence une sous-évaluation de ce taux de 10 %. Toutefois, ce modèle « EBA-lite » ne convient pas ici car la période couverte par l’échantillon de données sur la RDC est relativement courte (elle ne commence qu’en 2005 alors que celle de l’échantillon complet utilisé pour la régression par pays débute en 1955). C’est pourquoi l’évaluation globale de l’écart de TCER est basée sur le modèle du compte courant.

Modèle TCER en 2021

| | |
|-------------------|--------------|
| Ln(TCER) effectif | 4.79 |
| Ln(TCER) ajusté | 4.88 |
| Ln(TCER) norme | 4.89 |
| Résidu | -0.09 |
| Écart TCER | -0.10 |



Compte de capital et compte d’opérations financières : flux et mesures

Contexte. La RDC n’ayant pas accès aux marchés financiers internationaux, le compte de capital et le compte d’opérations financières dépendent principalement des flux du secteur public (compte de capital et autres comptes d’investissement), des flux provenant de l’industrie minière (IDE) et des activités des banques commerciales (dépôts à l’étranger adossés à des dépôts de change nationaux).

Évaluation. La persistance d’une augmentation vigoureuse des dépôts à l’étranger constitue un risque défavorable à l’accumulation de réserves. À l’inverse, de nouvelles entrées, sous la forme d’IDE ou de prêts liés à des projets, soutiendraient cette accumulation parallèlement à la poursuite de l’amélioration des termes de l’échange.

L'exigence de rapatriement de 60 % des recettes d'exportation est une mesure de gestion des flux de capitaux selon la vision institutionnelle du FMI sur les flux de capitaux. Ce taux devrait être réduit à mesure que les ajustements progressent et les pressions sur la balance des paiements s'atténuent.

Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

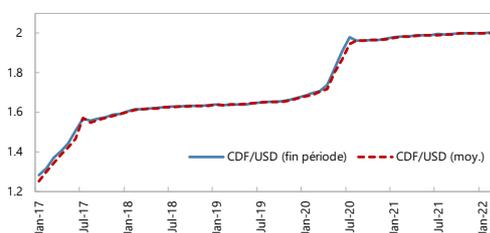
Contexte. Inférieures à 2,5 semaines d'importations depuis 2016, les réserves sont passées de 2,1 semaines d'importations (807 millions de dollars) fin 2020 à 6,3 semaines d'importations (2,9 milliards de dollars) fin 2021. En 2019 et en 2020, ce sont principalement les avances versées au gouvernement qui ont ponctionné les réserves de la Banque centrale du Congo (BCC). Ces avances ont cessé depuis le décaissement au titre de la FCR en avril 2020 et les autorités se sont fermement engagées à ne plus recourir à cet instrument à l'avenir. En 2021, l'accumulation de réserves a également bénéficié de l'allocation de DTS effectuée en 2021 pour un montant de 1,47 milliard de dollars (dont 715 millions de dollars ont été transférés/rétrocédés à l'État) et d'un achat net de devises par la BCC pour un montant de 987 millions de dollars au moyen d'adjudications (en 2020, la BCC avait réalisé des ventes nettes de devises d'un montant de 33 millions de dollars).

Interventions de change réalisées par la banque centrale

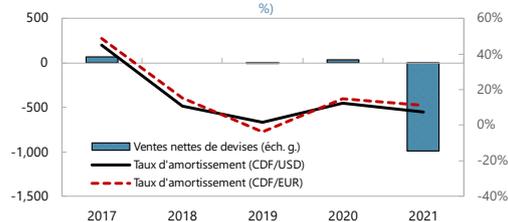
Bien que le franc congolais ne cesse de se déprécier vis-à-vis du dollar...

... la tendance historique de dépréciation était plus faible avant les achats nets de devises réalisés en 2021

Franc congolais (en milliers)



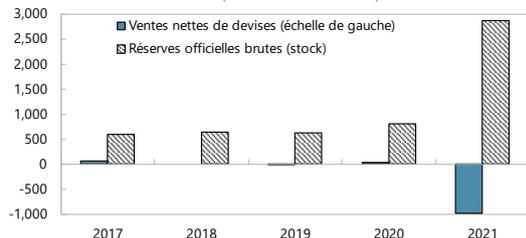
Ventes nettes de devises et taux d'amortissement décalés d'une période (ventes nettes de devises en millions de dollars ; amortissement en %)



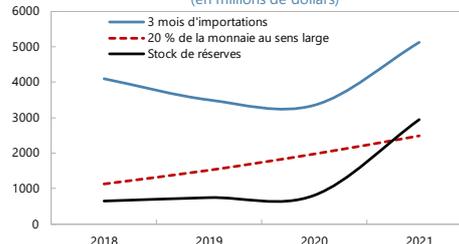
Les importants achats nets de devises en 2021 ont favorisé l'accumulation de réserves.

...sans pour autant combler l'insuffisance substantielle des réserves.

Ventes nettes de devises et réserves officielles brutes (en millions de dollars)



Couverture des réserves (en millions de dollars)



Note : L'échelle de droite mesure les taux de dépréciation.

Source : autorités congolaises.

Évaluation. Malgré leur accumulation significative en 2021, les réserves demeurent faibles tant au regard du seuil de référence équivalant à trois mois d'importations qu'à celui de 20 % de la monnaie au sens large, et leur niveau résulte de besoins persistants de financement de la balance des paiements. Accroître la couverture des réserves est l'objectif central de l'accord au titre de la FEC, qui devrait contribuer à renforcer la résilience face aux chocs extérieurs.

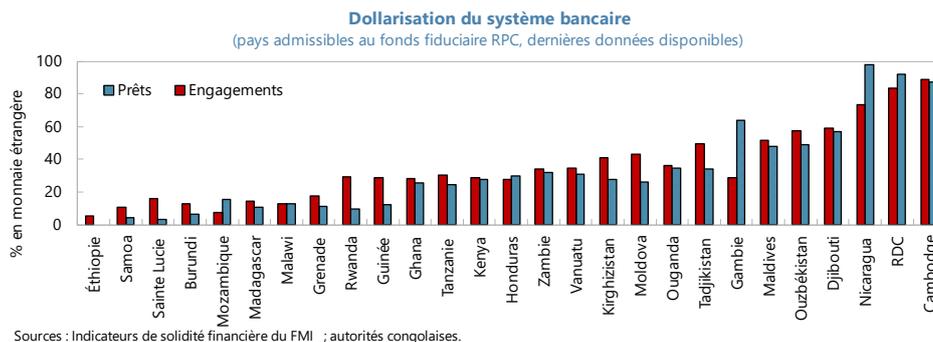
Annexe VII. Dollarisation dans la République Démocratique du Congo

L'économie de la RDC est l'une des plus dollarisées du monde, ce qui résulte de décennies d'instabilité macroéconomique et politique. Une dé-dollarisation apporterait plusieurs avantages au pays, notamment une transmission plus efficace de la politique monétaire et un système financier plus stable et résilient. Une prudence budgétaire, un cadre de politique monétaire solide, des marges de manœuvre extérieures plus larges et un système financier plus résilient sont les conditions préalables essentielles à la réussite de la dé-dollarisation.

A. Contexte

1. L'instabilité macroéconomique de la RDC est la cause première de la dollarisation.

La volatilité de l'inflation et du taux de change nominal du franc congolais a toujours été parmi la plus élevée en Afrique subsaharienne. La dollarisation de la RDC a pour origine les troubles politiques et l'hyperinflation du début des années 1990¹. Le pays a connu récemment, en 2016-18 et en 2020, deux épisodes d'inflation à deux chiffres et une forte dépréciation, ce qui a renforcé la méfiance de la population à l'égard du franc. Le recours au financement par la banque centrale des déficits de l'État, qui a contribué à ces poussées de l'inflation, a été un thème récurrent dans l'histoire moderne de l'économie congolaise². Jusqu'à 2021, les réserves de change officielles étaient toujours classées parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne et la marge de manœuvre budgétaire était réduite, ce qui limitait gravement la résilience du pays face aux chocs défavorables.



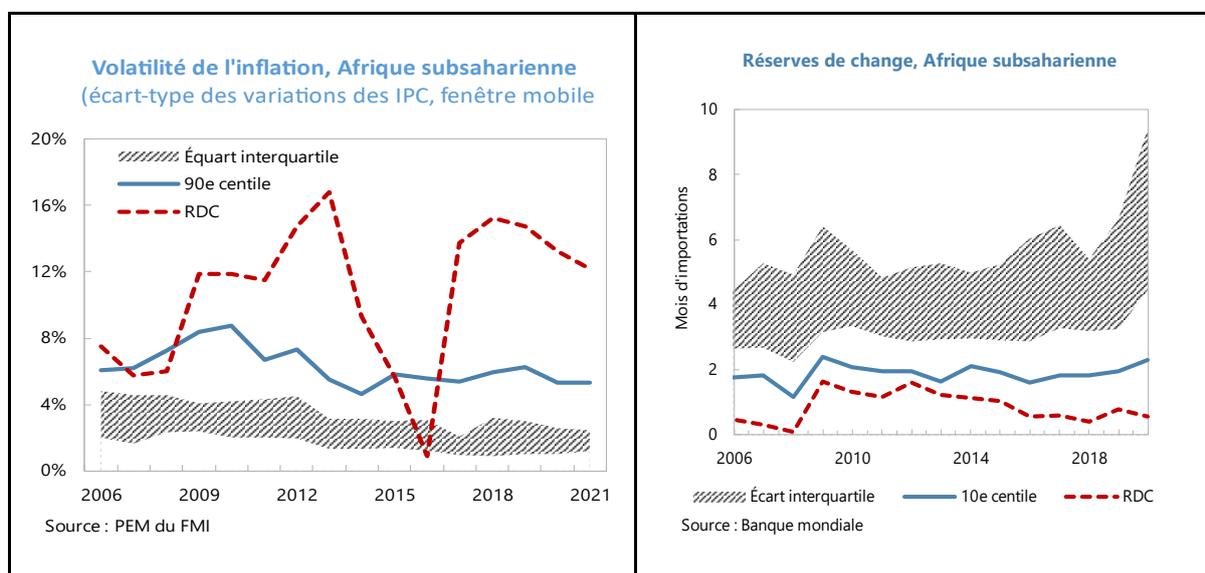
2. L'économie congolaise est donc l'une des plus dollarisée du monde. Ce phénomène est persistant et généralisé. La dollarisation a été pratiquement constante depuis le début du siècle, les dépôts et les dépôts et les prêts en devises restant systématiquement supérieurs à 80 % et 70 % du total, respectivement. À la fin de 2021, les prêts en devises représentaient 96 % de l'encours du crédit du pays, et les dépôts en devises 85 % du total des dépôts. Selon ces critères, la RDC est l'une des économies les plus dollarisées parmi les pays admissibles au fonds fiduciaire RPC, avec le Cambodge et le Nicaragua. La part des dépôts en devises a varié entre

¹ Voir Lendele, K., & Kimona-Mbinga, J. K. (2005). Nature et spécificité de la dollarisation de l'économie congolaise (RDC). *Mondes en développement*, (2), 41-62. <https://doi.org/10.3917/med.130.0041>

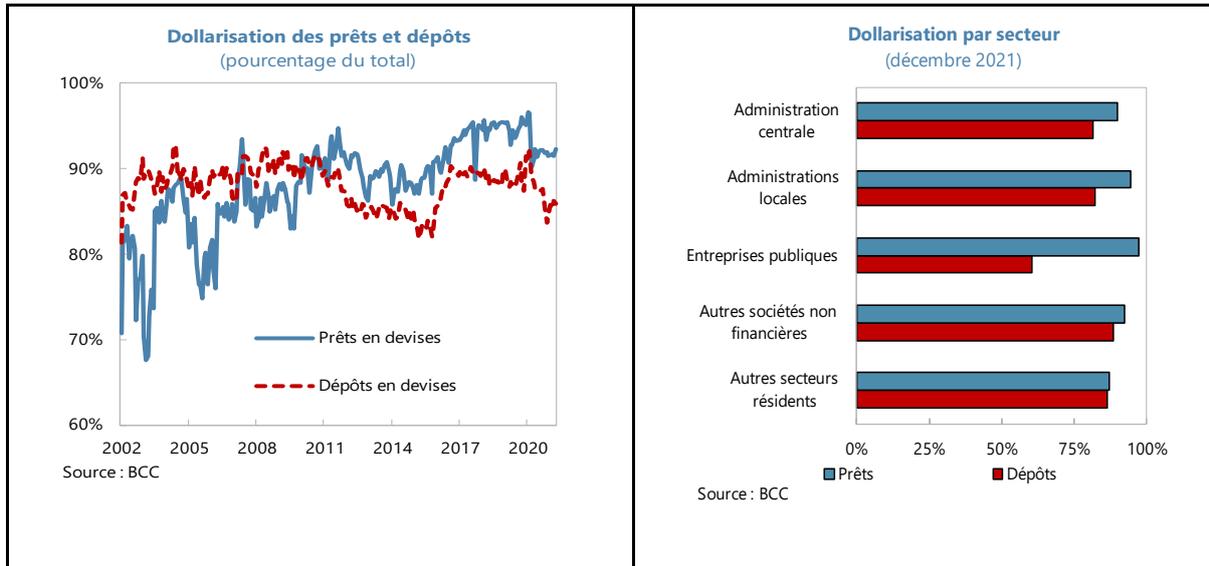
² Nachega, J. C. (2005). Fiscal Dominance and Inflation in the Democratic Republic of the Congo. *Document de travail du FMI*, 2005(221). <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Fiscal-Dominance-and-Inflation-in-the-Democratic-Republic-of-the-Congo-18633>

80 % et 90 % depuis le début du siècle, et l'encours du crédit a connu une variation analogue, mais dans une mesure légèrement plus faible. En termes absolus, les dépôts en devises ont doublé depuis le début de la pandémie, principalement du fait de l'obligation de rapatrier 60 % des recettes d'exportation des sociétés minières, dont la majorité est libellée en dollars. Enfin, la dollarisation est élevée dans l'ensemble des secteurs, y compris l'administration et les entreprises publiques.

3. La dollarisation réduit l'efficacité de la politique macroéconomique. La plupart des dépôts et des prêts étant libellés en devises, les décisions relatives à l'épargne et l'investissement sont peu sensibles aux mesures de politique monétaire de la BCC. La dollarisation fragilise le rôle de la banque centrale comme prêteur de dernier ressort car en cas de pénurie de liquidité, les banques auraient besoin de dollars que la BCC ne pourrait créer, et celle-ci serait tenue de les puiser dans ses réserves. La dollarisation réduit la capacité de l'État à emprunter dans la monnaie nationale et diminue les recettes de seigneurage. De plus, dans les faits, elle délocalise une grande partie de l'infrastructure de paiements de la RDC, ce qui crée une dépendance à l'égard d'une poignée de banques étrangères qui exécutent la plupart de ses transactions en dollars ; c'est devenu un facteur majeur de vulnérabilité du système financier compte tenu des déficiences stratégiques du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de la RDC et de la moindre tolérance au risque réglementaire (phénomène dit de « réduction des risques »)³.



³ Voir à l'annexe III les principales conclusions de la revue de la stabilité du secteur financier.



B. Vers une dédollarisation en RDC

4. Une dédollarisation présenterait plusieurs avantages pour le pays⁴. Avant toute chose, une dédollarisation, même partielle, augmenterait l’indépendance et l’efficacité de la politique monétaire car les décisions de la BCC seraient transmises à partir du taux directeur à une part plus grande des dépôts et des prêts. De plus, une dédollarisation augmenterait la monnaie centrale et les recettes de seigniorage, ce qui renforcerait alors l’indépendance financière de la BCC. En outre, une pénétration plus profonde du franc congolais aiderait à créer un marché plus vaste et plus efficace pour la dette publique, ce qui en définitive réduirait le coût des emprunts, non seulement pour l’État mais aussi pour le secteur privé. Enfin, une dédollarisation rendrait le système financier plus résilient car la BCC serait dans une position plus favorable pour jouer son rôle de prêteur de dernier ressort et fournir des francs aux banques qui connaissent des pressions sur la liquidité au lieu de recourir à ses réserves de change.

5. Des efforts prolongés de grande envergure visant à dédollariser l’économie ont été couronnés de succès dans le monde entier. Les exemples de la Bolivie, d’Israël, du Pérou et de la Pologne montrent qu’une stabilisation macroéconomique est une condition préalable à une dédollarisation effective. L’Angola, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe sont d’autres exemples en Afrique subsaharienne. Les pays qui ont réussi à dédollariser leur économie ont généralement adopté une approche axée sur le marché, ainsi que sur la stabilisation macroéconomique et d’autres mesures d’entraînement (« *pull factors* »), alors que l’on peut citer plusieurs exemples d’échecs (parfois dans les mêmes pays), privilégiant une dédollarisation « forcée », par exemple par une conversion obligatoire des dépôts en dollars en monnaie nationale⁵. Les dédollarisations menées avec succès vont généralement de pair avec une amélioration des soldes budgétaires, une inflation faible, une position extérieure solide et une

⁴ Voir Fischer, M. F., Lundgren, C. J., & Jahjah, M. S. (2013). Vers une politique monétaire plus efficace : le cas de la République démocratique du Congo. Fonds monétaire international. <https://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-publications/external/french/pubs/ft/wp/2013/wp13226f.ashx>

⁵ La RDC a tenté sans succès une dédollarisation forcée en 1983 et 1999, voir Lendele, K., & Kimona-Mbinga, J. K. (2005).

période d'appréciation du taux de change effectif nominal⁶. Les exemples de l'Angola, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe montrent que la dédollarisation a fait ses preuves en Afrique subsaharienne et est possible en RDC si les bonnes mesures d'incitation sont mises en place.

6. Pour mener à bien une dédollarisation, il faut prouver la crédibilité à long terme du cadre de politique macroéconomique. Parmi les éléments nécessaires au succès d'une dédollarisation, on peut citer les suivants :

- **Prouver la crédibilité budgétaire et réduire la domination de la politique budgétaire.** Il est essentiel d'améliorer la planification budgétaire, de maîtriser les dépenses et de mobiliser davantage de recettes pour faire la preuve de la crédibilité budgétaire de la RDC. La ratification en mai 2020 du pacte de stabilité par la BCC et les autorités, qui réaffirme l'interdiction des avances de la banque centrale pour financer les déficits budgétaires qui figure dans la loi organique de la BCC, est un premier pas vers la réduction de la domination de la politique budgétaire. En outre, les autorités ont un grand rôle à jouer dans la dédollarisation en détenant des dépôts et en réalisant des transactions avec les résidents en francs congolais.
- **Poursuivre une politique monétaire solide.** Le maintien d'une inflation faible et stable, ainsi que l'ancrage des anticipations d'inflation, sont une condition préalable à la dédollarisation. Il faudra à cet effet faire preuve de vigilance face à des chocs extérieurs et améliorer le cadre monétaire de la BCC. Depuis quelques années, la gouvernance et l'indépendance de la BCC ont été renforcées par des réformes, notamment le pacte de stabilité et l'interdiction de garanties sur les prêts de l'administration centrale. La situation financière de la BCC va peu à peu s'améliorer avec la régularisation et le remboursement progressif des avances de la Banque centrale à l'État, processus qui a commencé par la signature d'un protocole en décembre 2021. Mais l'achèvement de la recapitalisation de la BCC garantira que celle-ci dispose de ressources suffisantes pour mener sa politique monétaire. Enfin, le nouveau cadre des réserves obligatoires pour les dépôts en monnaies étrangères pourrait à terme servir à favoriser la dédollarisation.
- **Constituer des volants extérieurs.** Une augmentation des réserves de change officielles de façon à atteindre des taux conformes au niveau d'adéquation des réserves conseillé par le FMI aiderait à améliorer la résilience de l'économie de la RDC face aux chocs extérieurs et à lisser la volatilité excessive des taux de change et favoriserait la dédollarisation. Les réserves accumulées dans le cadre du programme jusqu'à présent, en partie du fait de l'allocation générale de DTS, mais aussi grâce à des achats proactifs de devises par la BCC, sont un motif de satisfaction. Il faut poursuivre les efforts : ainsi, à la fin de 2021, les réserves officielles brutes du pays représentaient 1,5 mois d'importation, alors qu'une couverture de 3 mois est recommandée.

⁶ Voir Mecagni, M., Corrales, J. S., Dridi, J., Garcia-Verdu, R., Imam, P. A., Matz, J., Macario, C., Maino, R., Mu, Y., Moheput, A., Narita, F., Pani, M., Rosales, M., Weber, S., & Yehoue, E. B. (2015). Dollarization in Sub-Saharan Africa: Experiences and Lessons, Departmental Papers, 2015(005), A001. <https://doi.org/10.5089/9781498368476.087>

- **Favoriser un système bancaire intérieur résilient.** Il est nécessaire de renforcer la supervision bancaire et d'adopter un régime rigoureux de redressement et de résolution afin d'inspirer la confiance dans la solidité du système financier. La mise en place de systèmes de paiement modernes, robustes et efficaces en franc congolais renforcerait le rôle de la monnaie comme moyen d'échange. Une fois que les conditions macroéconomiques seront remplies, on pourrait utiliser des mesures prudentielles pour encourager l'épargne et le crédit en franc, par exemple en imposant des provisions plus élevées pour les prêts en devises aux non-exportateurs.
- **Appliquer des politiques financières pour favoriser la dédollarisation.** Une fois que les conditions macroéconomiques seront remplies, des mesures pourraient servir à encourager l'épargne et le crédit en franc. Ainsi, des mesures prudentielles pourraient être adoptées pour imposer des provisions plus élevées pour les prêts en devises aux emprunteurs ne bénéficiant pas de couverture, ou des limites appliquées sur la proportion des emprunts en devises par rapport au revenu. Ces mesures seraient prises de façon à internaliser les coûts et les risques de dollarisation. De même, le nouveau cadre des réserves obligatoires pour les dépôts en monnaies étrangères pourrait à terme être adapté afin de favoriser la dédollarisation, en augmentant l'écart entre les réserves obligatoires en monnaie nationale et étrangère.

Annexe VIII. Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux/lutte contre le financement du terrorisme – Progrès récents et recommandations

A. Contexte

1. Les autorités s'emploient à améliorer les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption. En mai 2021, le FMI a publié un rapport de diagnostic sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, qui évalue les défis dans ces domaines et formule de grandes recommandations dans sept domaines clés³¹. En outre, la RDC a fait l'objet d'une évaluation mutuelle de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), organe régional sur le modèle du GAFI, dont les résultats ont été publiés en 2021^{32,33}. Du fait des lacunes stratégiques mises en lumière et de progrès insuffisants pendant une période d'observation ultérieure, le GAFI pourrait mettre la RDC sous surveillance renforcée (en l'inscrivant sur une « liste grise ») en juin 2022³⁴. Cette inscription pourrait mettre en péril les relations de correspondants bancaires, ralentir les flux d'envois de fonds et l'investissement direct étranger et accroître les coûts de transaction des règlements commerciaux, ce qui risque d'entraîner des répercussions sur les activités des entreprises et les opérations internationales de la RDC.

B. Principales faiblesses et défis récents

2. Un défi fondamental est l'absence d'un dispositif institutionnel de lutte contre la corruption. Le cadre institutionnel n'est pas doté d'un organe indépendant de prévention de la corruption, d'une stratégie cohérente de lutte contre la corruption ni d'un dispositif efficace d'exécution. L'inefficacité des poursuites pénales et des mesures d'application de la loi dans les affaires de corruption, et l'absence d'un régime de déclaration de patrimoine opérationnel, entravent la lutte contre la corruption. L'immunité dont bénéficient les parlementaires empêche la police nationale congolaise et le parquet d'enquêter et de poursuivre ces personnalités. La Cour des comptes et le parquet ne disposent ni ces capacités ni des fonds nécessaires pour s'acquitter de leur mandat, et il n'existe donc pas d'exemples récents d'enquêtes pour corruption.

3. Le dispositif LBC/FT présente des lacunes significatives, auxquelles il n'a pas encore été efficacement remédié. Les autorités ont déterminé que la corruption est l'une des infractions

³¹ On trouvera des détails complémentaires à l'adresse [IMF Governance and Anti-Corruption Report](#).

³² Le Groupe d'action financière internationale (GAFI) est chargé de l'élaboration de normes de portée internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

³³ On trouvera des détails complémentaires dans le document [GABAC's DRC Mutual Assessment 2021](#).

³⁴ Le GAFI, de façon continue, identifie et examine les juridictions ayant des défaillances stratégiques en termes de LBC/FT qui présentent un risque pour le système financier international et surveille de près leurs progrès. [Le Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI \(ICRG\)](#) supervise ce processus.

principales du blanchiment de capitaux, notamment le détournement de fonds publics vers le système financier de la RDC par des hauts fonctionnaires³⁵. Le cadre juridique LBC/FT ne respecte pas les normes du GAFI ; les mesures de prévention en la matière n'ont pas suffisamment couvert les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées³⁶ et le cadre juridique qui régit les personnes politiquement exposées était défaillant et non appliqué. L'absence de transparence sur la propriété effective des personnes morales facilite leur utilisation à des fins délictueuses. L'insuffisance des qualifications pénales, des enquêtes et de la poursuite des produits de blanchiment et des délits de corruption empêche la justice pénale de réagir efficacement, et la coopération internationale sur ces questions reste limitée.

C. Progrès enregistrés par les autorités pour remédier aux faiblesses de la lutte contre la corruption et la LBC/FT

4. Les autorités travaillent sur le premier cycle d'examen de la CNUCC et le cadre institutionnel de lutte contre la corruption. Dans le cadre de l'examen de la CNUCC (Convention des Nations Unies contre la corruption), les autorités ont communiqué leurs réponses à une liste de contrôle aux examinateurs nationaux (Viet Nam et Maurice) et attendent leur projet de rapport. Elles ont donné une vue d'ensemble du cadre institutionnel en vigueur de lutte contre la corruption, composé des organes de lutte contre la corruption, l'APLC et l'OSCEP. L'APLC (Agence pour la prévention et la lutte contre la corruption) est un organisme public créé par le Président, chargé d'élaborer et de proposer au Président et au Premier ministre des politiques et des stratégies de lutte contre la corruption et de réaliser des enquêtes afin de déceler et sanctionner des actes de corruption par des particuliers ou des entités. Toutefois, son indépendance n'est pas garantie et ses ressources sont limitées, ce qui freine les enquêtes sur les affaires de corruption. L'APLC élabore de nouvelles procédures d'enquête et a piloté la mise à jour de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, qui a été validée par ses parties prenantes mais attend l'approbation du Président. L'OSCEP (Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle) est l'organe technique et consultatif des autorités chargé de promouvoir les valeurs de lutte contre la corruption et de former les parlementaires sur les questions d'éthique³⁷. L'OSCEP ne fonctionne pas de façon indépendante, car il relève directement du ministère de l'Emploi et de la prévoyance sociale pour son budget et ses bureaux. Ses moyens techniques et institutionnels sont limités et il n'a pas obtenu de budget pour mettre en œuvre son plan de lutte contre la corruption 2018-2020.

5. Les affaires de corruption et les enquêtes sont, tout au plus, limitées. Les autorités ont relevé l'absence de formation sur les questions de lutte contre la corruption et la confiscation des biens au sein du pouvoir judiciaire. Le ministère de la Justice possède un service spécialisé dans la restitution des biens, mais il n'est pas opérationnel faute de cadre législatif. Les autorités travaillent sur une version révisée d'un projet de loi de lutte contre la corruption à soumettre au Parlement, qui

³⁵ Le rapport d'évaluation mutuelle prend également note des infractions principales de fraude douanière et fiscale, braconnage, trafic d'espèces fauniques et d'essences forestières protégées et trafic des minéraux.

³⁶ Avocats, notaires et agents immobiliers par exemple.

³⁷ Ibid.

renforcera le régime de déclaration de patrimoine. C'est la Direction générale des impôts qui est actuellement chargée de toutes les mesures de mise en œuvre dans ce domaine à des fins fiscales.

6. Les autorités ont soumis au Parlement une version révisée du projet de loi portant sur la LBC/FT L'adoption de cette loi révisée aura également un effet sur la candidature de la RDC au Groupe Egmont de cellules de renseignement financier. Ce projet de loi vise à élargir l'application des mesures de prévention en matière de LBC/FT à l'ensemble du secteur financier au-delà des banques, et à rendre conforme la définition des personnes politiquement exposées à la norme du GAFI. Pour améliorer la transparence de la propriété effective, les autorités s'attachent à intégrer les déclarations dans le guichet unique. De façon générale, d'autres révisions d'autres lois et règlements pourraient se révéler nécessaires, en fonction de l'avis des évaluateurs du GAFI. Les autorités continuent de travailler sur leur propre plan d'action avec le GABAC et des détails complémentaires sur les étapes suivantes à propos d'une inscription éventuelle sur la liste grise devraient sans doute être disponibles après la réunion plénière du GAFI de juin 2022. En outre, en octobre 2022, les autorités présenteront au GABAC les progrès enregistrés par la RDC dans le cadre de leur propre plan d'action.

D. Recommandations mises à jour

| Domaines | Recommandations | Calendrier |
|--|--|-------------|
| Information sur les bénéficiaires effectifs dans les marchés publics | Publier un décret imposant le recueil et la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs pour tous les marchés passés (à partir des suggestions de l'assistance technique des services du FMI). | Court terme |
| Régime de déclaration de patrimoine | Réviser, adopter et mettre en œuvre la loi anticorruption conformément aux meilleures pratiques internationales, couvrant les personnes politiquement exposées, les membres de leur famille et les proches associés ; exiger une déclaration de l'ensemble du patrimoine et des intérêts (y compris ceux des bénéficiaires effectifs) dans le pays et à l'étranger ; publier les déclarations en ligne ; mettre en place des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-soumission ou de fausse déclaration. | Mi-2023 |
| Institutions de lutte contre la corruption indépendantes | Préciser les fonctions de l'APCL et de l'OSCEP en évitant que leurs missions et leurs activités se chevauchent. Garantir leur indépendance opérationnelle, y compris à l'aide de moyens budgétaires, techniques et humains adéquats. | Fin 2023 |

| | | |
|----------------------|--|---|
| Plan d'action LBC/FT | Continuer de travailler sur les domaines clés identifiés et sur un plan d'action de l'ICRG possible en coordination avec le GAFI et le GABAC afin de remédier aux lacunes stratégiques et d'éviter ou d'atténuer l'effet d'une inscription potentielle sur la liste grise. | En cours et après la plénière du GAFI de juin 2022. |
|----------------------|--|---|

Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, RDC
10 juin 2022

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale :

- 1. Nous restons déterminés à mettre en œuvre les politiques décrites dans notre lettre d'intention du 28 juin 2021, pour notre requête d'une Facilité Elargie de Crédit (FEC), et dans celle du 30 novembre 2021, lors de la première revue.** Notre programme économique s'appuie sur la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, développée dans le Plan national stratégique de développement 2019-23, sur la base de notre programme de réformes à moyen terme visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître l'espace budgétaire et à promouvoir une croissance durable et soutenue par le secteur privé, tout en favorisant une meilleure gouvernance et une meilleure transparence.
- 2. Malgré un environnement international très incertain, notre économie fait preuve de résilience avec un net rebond économique en 2021 dont on attend la poursuite en 2022, offrant une fenêtre d'opportunité pour faire avancer notre programme de réformes.** Nous sommes confiants dans la capacité de notre économie à continuer à croître en 2022 à un niveau proche des 6.2% atteints en 2021, et nous sommes déterminés à poursuivre les réformes structurelles engagées pour renforcer les perspectives d'une croissance durable et inclusive. Toutefois, nous sommes conscients des risques liés à l'environnement international et nous sommes prêts à adapter nos politiques économiques, en concertation avec le FMI, en cas de besoin.
- 3. Les décaissements au titre de la FEC et l'utilisation de l'allocation générale de DTS restent cruciaux pour renforcer les réserves et répondre à nos besoins de développement.** La forte hausse des réserves internationales brutes, passées de seulement 800 millions de dollars début 2021 à 3,8 milliards de dollars fin mai 2022, doit se poursuivre pour atteindre un niveau compatible avec les fondamentaux externes de notre économie. Par ailleurs, tout en ayant fait le choix de garder la moitié de l'allocation générale de DTS dans les réserves de la banque centrale, nous souhaitons accélérer l'utilisation prévue de l'autre moitié pour des investissements sociaux (dans le cadre du programme des 145 territoires), tout en garantissant la transparence et la bonne gouvernance dans la mise en œuvre de ces investissements.
- 4. Nous respectons les conditionnalités de notre programme soutenu par le FMI.** Nous avons atteint tous les critères de réalisation (CR) quantitatifs à fin décembre 2021, ainsi que tous les objectifs indicatifs (OI) à l'exception de l'OI relatifs à des dépenses ciblées dans le secteur de la santé, à cause de difficultés de coordination entre agences concernées et de problèmes

administratifs que nous sommes en train de régler. Nous avons aussi largement respecté nos engagements en termes de réformes et sommes déterminés à respecter les repères structurels que nous sommes convenus dans le cadre du programme.

5. Nous nous abstenons d'introduire des mesures ou des politiques qui aggraveraient les difficultés actuelles de la balance des paiements. Nous nous abstenons d'imposer de nouvelles restrictions ou d'intensifier les restrictions existantes sur les paiements et transferts pour les transactions internationales courantes, d'imposer des restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements ou des pratiques en matière de taux de change multiples, ou de conclure des accords de paiement bilatéraux qui soient incompatibles avec l'article VIII des statuts du FMI.

6. Le Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MPEF) ci-joint, qui actualise le précédent, nous permettra d'atteindre les objectifs de notre programme économique. Nous évaluerons les progrès en continu et en consultation avec les équipes du FMI et nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Nous consulterons le FMI avant d'adopter toute révision des politiques énoncées dans la présente lettre d'intention et le MPEF, conformément aux usages du FMI sur ces consultations. Nous fournirons également au personnel du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et les mesures contenues dans le protocole d'accord technique (PAT).

7. Dans ce contexte, nous sollicitons la conclusion de la deuxième revue au titre du programme soutenu par la FEC. Nous acceptons la publication de la présente lettre d'intention (LI), du MPEF et du PAT ci-joints, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la consultation au titre de l'Article IV pour 2022 et à la deuxième revue au titre de la FEC, ainsi que de tous les documents associés, y compris l'annexe sur l'Analyse de la Viabilité de la Dette, après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Cordialement,

/s/

Jean-Michel SAMA LUKONDE
Premier Ministre

/s/

Nicolas KAZADI
Ministre des Finances

/s/

Malangu KABEDI MBUYI
Gouverneur de la BCC

/s/

Aimé BOJI SANGARA
Ministre d'Etat
Ministre du Budget

Pièces jointes :

- Mémoire des Politiques Economiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

Ce mémoire met à jour le mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) attaché à la première revue du programme des autorités soutenu par la FEC, approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 15 décembre 2021. Il décrit les évolutions économiques récentes, les perspectives économiques et les risques, la mise en œuvre du programme et les politiques de réforme macroéconomique et structurelle du gouvernement pour renforcer la stabilité macroéconomique, créer de l'espace budgétaire, améliorer la gouvernance et renforcer la stabilité et le développement du secteur financier, conformément aux objectifs du gouvernement en vue de renforcer la croissance économique durable, d'élever le niveau de vie et d'améliorer les conditions sociales.

I. Evolutions Economiques et Perspectives

1. Notre économie a nettement rebondi en 2021, favorisée par des politiques budgétaire et monétaire prudentes et coordonnées. Selon les dernières estimations, la croissance a atteint 6,2% en 2021, revue à la hausse par rapport aux prévisions de la première revue. Cela s'explique par la bonne tenue du secteur extractif et une croissance plus forte qu'attendue du secteur des télécommunications. L'inflation a été contenue à 5,3% en glissement annuel en décembre 2021, inférieure à la cible à moyen-terme de la BCC fixée à 7%, performance rendue possible par la stabilité du taux de change, ainsi que par l'absence de financement monétaire du budget. Les réserves officielles brutes sont passées de 0,8 milliard de dollars en décembre 2020 à 3,0 milliards de dollars fin décembre 2021 grâce aux performances du secteur minier ayant limité le déficit du compte courant à 1% du PIB, aux achats proactifs de devises par la BCC, aux décaissements au titre de la FEC et à l'allocation générale de DTS. L'augmentation des recettes budgétaires supérieure aux attentes a permis un déficit budgétaire intérieur significativement plus faible qu'anticipé (voir ¶15).

2. Malgré la détérioration de l'environnement international, les perspectives restent favorables pour surmonter la fragilité et promouvoir une croissance plus inclusive. En 2022, nous prévoyons une croissance de 6,1% en 2022, soutenue par les investissements et les exportations du secteur minier et par des investissements publics en hausse. Nous prévoyons une inflation à 11% en 2022, compte tenu de la hausse des prix internationaux de l'énergie et des denrées alimentaires. Malgré l'impact de cette hausse des prix sur nos importations, le compte courant devrait afficher un excédent de 0,2% du PIB, grâce aux prix élevés des produits miniers. Au-delà de 2022, les perspectives restent favorables avec une croissance moyenne de 6,8% en 2023-27, stimulée par l'accroissement de l'activité minière et l'intensification des réformes structurelles qui devraient favoriser la diversification économique et la croissance soutenue à long terme, qui aidera à surmonter la combinaison de fragilités de longue date — haut niveau de la pauvreté, propagation de maladies infantiles ou de certains virus comme Ebola, conflits récurrents et déplacements de populations dans certaines parties du pays, et manque d'infrastructures qui pèse sur la fourniture de services publics de base et qui pénalise l'activité économique.

3. Nous sommes conscients de l'augmentation des risques baissiers dans un contexte international incertain. Les risques incluent la baisse de la croissance mondiale et l'approche des élections présidentielles de 2023. Aussi, nous suivons avec attention les répercussions de la guerre en Ukraine, qui pourrait exacerber les pressions inflationnistes, augmenter l'insécurité alimentaire, et détériorer les termes de l'échange. Une hausse durable des prix internationaux du pétrole pèserait sur la situation budgétaire en raison des subventions pétrolières (voir ¶16). Dans le cadre de notre programme soutenu par le FMI, nous sommes prêts à ajuster nos politiques économiques.

4. A l'inverse, nous n'excluons pas un scénario plus favorable. Les aléas à la hausse découleraient d'une demande intérieure plus forte et/ou de perspectives extérieures plus favorables, avec des prix miniers plus élevés qu'anticipé qui pourraient contribuer à accroître la production minière et à constituer des marges de manœuvre externes et budgétaire. L'impact sur la croissance de nos réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des affaires et la gouvernance pourrait être plus important qu'assumé à ce stade s'ils renforcent la confiance et encouragent l'investissement privé. Si des aléas à la hausse se matérialisent, nous restons engagés à accumuler davantage les réserves externes pour renforcer la résilience économique aux chocs et créer un espace budgétaire pour des dépenses prioritaires supplémentaires, notamment des dépenses en capital ainsi que des dépenses sociales.

II. Politiques Macroéconomiques et Structurelles

A. Politiques budgétaires

5. Nous avons atteint la cible pour le solde budgétaire intérieur en 2021 avec une marge significative, grâce à une meilleure mobilisation des recettes et une maîtrise des dépenses. Le déficit du solde budgétaire intérieur a été limité à 89 milliards CDF, contre un objectif de 232 milliards CDF (critère de réalisation (CR) fin 2021). Ce résultat a été favorisé par la mise en œuvre de nos contrats de performance qui nous a permis une mobilisation accrue des recettes fiscales et non fiscales ayant atteint 11,2% du PIB au total, contre un objectif indicatif (OI) de 10,8%. Cette surperformance et un niveau plus faible qu'attendu des dépenses de transferts ont plus que compensé des dépenses exceptionnelles et salariales plus élevées que prévu (de 5,1% du PIB), et ont permis des dépenses d'investissement sur ressources propres supérieures aux projections de la première revue (0,9 % contre 1,9% du PIB). Nous nous sommes aussi abstenus de constituer des arriérés de salaires (OI).

6. Malgré d'importants efforts de rattrapage au deuxième semestre 2021, nous n'avons pas atteint l'objectif indicatif sur les dépenses de santé en 2021. Malgré une accélération des dépenses dans les trois programmes de santé concernés au deuxième semestre, nous n'avons atteint que 81% de l'objectif (contre 62% au premier semestre). Les décaissements en faveur du GAVI pour l'achats de vaccins ont dépassé la cible, mais malgré la mise à disposition des fonds nécessaires, les décaissements pour les programmes de santé maternelle et infantile d'une part, et de lutte contre la tuberculose, la malaria et le SIDA d'autre part, ont connu des retards d'exécution. Nous prendrons les mesures nécessaires pour y remédier (voir ¶18).

7. Nous sommes engagés à atteindre la cible de déficit budgétaire intérieur de 1628 milliards CDF (CR fin 2022, 1,3% du PIB). Nous publierons notre plan d'engagements budgétaires pour 2022, cohérent avec les plans de trésorerie et en ligne avec les objectifs de dépenses et la cible de déficit budgétaire intérieur à fin 2022 du programme FEC, soit 1628 milliards CDF (**proposition de RS fin juillet 2022**). Nos prévisions de recettes fiscales à la hausse continuent à être soutenues par notre objectif d'intensifier la mobilisation des recettes intérieures et par l'embellie des prix de produits miniers, tandis que nos projections de dépenses plus fortes que prévues sont principalement dues à des pressions sur les dépenses dues à la hausse mondiale des prix de l'énergie et des biens alimentaires. Notre prévision de déficit budgétaire intérieur repose sur :

La poursuite de notre objectif de mobilisation des recettes intérieures tout en introduisant de nouvelles mesures pour faire face au choc sur les prix telles que la réduction de l'IPR de 15% à 3% pour les salaires de base de la fonction publique (0,1 % du PIB) et la baisse temporaire de la TVA sur certains produits importés (0.02% du PIB). Nous projetons une augmentation des recettes (correspondant à l'OI de 7 363 milliards CDF à fin juin 2022 et 14 561 milliards de CDF à fin 2022).

Une révision à la hausse des dépenses courantes (à 11,7 % du PIB) due à une augmentation récente de la masse salariale (à 5% du PIB), aux subventions des produits pétroliers (0,6% du PIB), et aux remboursements additionnels de TVA (0.2% du PIB). Cette révision prend en compte l'augmentation des prix à la pompe de 150 CDF par litre le 30 mai 2022 après celle de 6,5 % en moyenne déjà effectuée en avril 2022 et l'élimination de la subvention pour les compagnies aériennes étrangères à partir de juin 2022.

Une enveloppe prévisionnelle accrue pour les investissements publics sur ressources intérieures. En plus de l'accord sur l'utilisation d'une première tranche de 300 millions de dollars en 2022, nous sollicitons de la flexibilité pour utiliser jusqu'à 211 millions de dollars supplémentaires en 2022 pour faciliter l'exécution de projets d'infrastructures sociales. Nous demandons donc le relèvement des plafonds de variation du crédit net à l'Etat à 592 milliards CDF (CR à fin juin 2022) et 1 008 milliards CDF (CR à fin décembre 2022), correspondant à 300 et 511 millions de dollars au taux de change du programme, et reflétant le retrait des dépôts de l'État associé à l'utilisation de l'allocation de DTS pour appui budgétaire. Nous avons également apporté des améliorations au niveau du BCECO pour renforcer la gestion des investissements et la capacité d'absorption pour la mise en œuvre des projets (voir ¶10).

Le programme appuyé par le FMI reste un ancrage essentiel de nos politiques économiques. Prenant en compte notre engagement pour une politique budgétaire prudente dans un contexte international incertain, en cas de matérialisation de choc, nous avons identifié des mesures additionnelles pour contenir les pressions budgétaires et mobiliser des financements additionnels. Ces mesures pourraient inclure la réduction des dépenses fiscales associées à la subvention aux hydrocarbures (droits de douane, droits de consommation, TVA à l'importation, et TVA nette à l'intérieur), la redéfinition des priorités de dépenses et la suspension de projets d'investissements non-initiés. Nous sommes prêts à adopter, si nécessaire et en consultation

avec les services du FMI, des mesures supplémentaires pour ramener le solde budgétaire intérieur au-dessus du plancher du programme en 2022.

En consultation avec les services de FMI, tout surplus de recettes par rapport aux prévisions du programme pourra être utilisé pour (i) les investissements sur ressources intérieures afin de tendre vers l'enveloppe d'investissement prévue dans la Loi de Finances (en tenant compte de notre capacité d'absorption), (ii) les dépenses sociales, et/ou (iii) le remboursement des arrières domestiques certifiés.

8. L'ancrage budgétaire de notre programme reste basé sur la préservation de la viabilité de la dette. Nous avons respecté le plafond de fin décembre 2021 sur les emprunts non concessionnels (CR) et n'avons pas émis de garanties de la dette publique extérieure (0 million de dollars, CR). Afin de préserver le niveau modéré de notre risque de surendettement, nous continuerons à rechercher des financements concessionnels. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure dans notre plan de financement extérieur est également cohérente avec un risque modéré de surendettement (plafond de 1 225 millions de dollars, CR à fin décembre 2022), malgré l'augmentation des plans d'emprunt en raison de nouveaux financements multilatéraux et bilatéraux. Concernant la Loi de Finances pour 2023, nous nous engageons à soumettre au parlement un projet de loi en ligne avec les objectifs du programme soutenu par la FEC. De plus, d'ici fin février 2023, nous publierons un plan d'engagements budgétaires en ligne avec le déficit budgétaire intérieur à fin 2023 et projeté dans le cadrage du programme.

9. Nous avons pris les dispositions nécessaires pour garantir une utilisation transparente de l'utilisation des DTS à des fins budgétaires :

Le gouvernement s'est approprié 50 % de l'allocation générale de DTS (715 millions de dollars), respectant le cadre juridique et institutionnel national. A cet effet, un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances a été signé pour transférer au gouvernement la moitié des actifs et passifs en DTS à la fin 2021. Ces fonds ont été placés sur un compte en devises à la BRI, pour le compte du gouvernement.

Nous avons décidé d'allouer ces DTS à des projets spécifiques du Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) relatives aux infrastructures des secteurs sociaux (construction ou réhabilitation de 1210 écoles et de 788 centres de santé) et à la restauration de l'autorité de l'Etat (construction ou réhabilitation de 1456 bâtiments administratifs), pour un coût total de 511 millions de dollars en 2022-23.]

Ces projets sont mis en œuvre par trois agences d'exécution : (i) le Bureau Central de Coordination (BCECO), agence d'exécution dépendant du ministère des Finances dont nous renforçons les capacités et la gouvernance (voir ¶10); (ii) la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles (CFEF), autre agence dépendant du ministère des Finances qui met en œuvre des projets des bailleurs de fonds, notamment la BAD et la Banque mondiale ; et (iii) le PNUD (programme pour les Nations Unis pour le Développement). Le gouvernement a signé des

accords de financement avec ces trois agences, conformément à une répartition géographique : 54 territoires pour le PNUD, 48 pour le BCECO et 43 pour la CFEF.

Ces trois agences ont finalisé leurs plans (incluant plans de passation des marchés qui respecteront les principes de transparence et seront en accord avec la loi de passation des marchés publics). Des comptes projets sont exclusivement dédiés aux ressources provenant de l'allocation de DTS du FMI afin de garantir leur non-fongibilité et traçabilité, et d'assurer leur suivi et enregistrement dans l'exécution budgétaire, notamment au niveau du Plan de Trésorerie.

En plus des rapports trimestriels qui seront produits dans un délai d'un mois après chaque trimestre, par les agences chargées de la mise en œuvre de ces investissements, nous prévoyons de publier d'ici la mi-2023 un rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation de DTS en 2022.

10. Nous renforçons les capacités et de la gouvernance du BCECO, conformément aux engagements pris lors de la première revue :

Une micro-évaluation du BCECO a été effectuée par un cabinet d'audit indépendant en décembre 2021, suivant le cadre pour l'Approche Harmonisée de Remises d'Espèces aux Partenaires d'Exécution (HACT) utilisée par les Nations-Unies. Suivant les recommandations de cette évaluation, un plan d'action de réforme du BCECO a été mis en place.

Le Comité de Direction du BCECO a été renouvelé, avec la nomination d'un nouveau Directeur Général recruté suivant un processus compétitif.

Un cadre de concertation, incluant le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, a été mis en place pour assurer une revue périodique des activités du BCECO.

Deux cabinets indépendants, recrutés fin mars 2022 (**RS pour fin mars 2022**), effectueront un audit externe de BCECO pour les années 2017 à 2021. Le résultat de cet audit est attendu en juillet 2022. Nous nous engageons aussi à réaliser des audits externes de BCECO pour les années 2022-23.

B. Réformes budgétaires structurelles

Mobiliser les recettes

11. La mobilisation de recettes a connu une forte hausse en 2021. Cette forte hausse en un an (les recettes fiscales et non fiscales ayant augmenté respectivement de 1,9% et 0,8% du PIB) reflète les efforts conjugués des trois régies financières qui ont dépassé les assignations de leurs contrats de performance. En outre, les recettes ont bénéficié des performances du secteur minier, ainsi que de l'intensification des missions de contrôle après un ralentissement forcé en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné d'importants redressements fiscaux.

12. Nous ambitionnons de poursuivre cet effort, en nous appuyant sur l'amélioration du fonctionnement des administrations fiscales, l'augmentation du nombre de contribuables, et

en mettant en œuvre des réformes fiscales dans les années à venir. Notre objectif est d'augmenter le ratio recettes sur PIB à au moins 14% en 2024 et 17% en 2027, pour progressivement converger vers la moyenne de nos pairs en Afrique subsaharienne. Cet objectif sera soutenu par des mesures en lien avec les axes relatifs à l'optimisation des politiques fiscales et au renforcement la gestion des finances publiques (voir ¶20), incluant :

L'augmentation du nombre de contribuables et l'amélioration de la conformité aux obligations fiscales.

Le nombre de contribuables reste très faible (environ 100 000 contribuables actifs). Avec l'objectif du contrat de performance d'augmenter le nombre de petites entreprises enregistrées dans le répertoire fiscal de 20% par an, nous poursuivons nos efforts pour insérer dans la base fiscale des entreprises aujourd'hui dans le secteur informel, et nous continuerons à encourager les citoyens à demander leur numéro d'identification fiscale et à se conformer à leurs obligations fiscales.

Le rétablissement du bon fonctionnement de la TVA.

- Afin de rendre la collecte de la TVA auprès des entreprises minières conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, nous avons révisé l'arrêté ministériel le 15 avril 2022, pour que le système de TVA comptable en vigueur depuis mars 2021 soit encore plus efficace, en s'appliquant désormais aux sociétés minières et non à des produits spécifiques (**RS pour fin juin 2022**).
- L'audit par l'Inspection Générale des Finances (IGF), achevé en mars 2022, a identifié des arriérés de crédit TVA envers les sociétés minières d'un montant de plus de 900 millions de dollars à fin 2021. Après avoir remboursé environ 57 millions de dollars en avril 2022, nous envisageons de rembourser 50 millions de dollars supplémentaires en 2022 dans le cadre d'un plan de remboursement pluriannuel qui prendra en compte notre espace budgétaire.
- Concernant l'amélioration du système de TVA en dehors du secteur minier et tenant compte des recommandations de la mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI de novembre 2021, nous prévoyons d'intensifier les contrôles ponctuels de la TVA et d'interconnecter les directions centrales entre elles et avec les services opérationnels.

La modernisation de la collecte des recettes. Nous poursuivons nos efforts, avec le soutien de nos partenaires comme l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne, pour automatiser la chaîne des recettes avec l'installation et l'utilisation de nouveaux logiciels et équipements informatiques (ISYS-Régies, data warehouse, LOGIRAD). L'installation de LOGIRAD a été finalisée à Kinshasa et un décret a été signé le 13 mai 2022 afin de rendre son utilisation obligatoire. Son extension dans d'autres provinces est en cours. Comme nous nous y sommes engagés, nous avons finalisé l'installation de SYDONIA World dans 10 nouveaux bureaux de douanes (**RS pour fin décembre 2021**). Les bureaux disposant de SYDONIA World représentant désormais plus de 95% des recettes douanières du pays. Ces efforts doivent s'accompagner de la modernisation indispensable des installations douanières, notamment en fournissant une

formation indispensable, en modernisant les infrastructures douanières et en renforçant les systèmes informatiques.

Le renforcement des régies financières afin de respecter les contrats de performance pour 2022. Des contrats de performance ont été signés le 16 janvier 2022, basés sur les objectifs de recettes de la Loi de Finances pour 2022, et incluant d'autres indicateurs de performance concernant la qualité du service, les délais de traitement, ou l'optimisation de l'affectation des ressources financières et humaines. En outre, les décrets portant révision des cadres et structures organiques de la DGI et de la DGRAD, initialement prévus en juin 2022, seront signés d'ici fin décembre 2022. Ces nouveaux cadres devront notamment renforcer la fonction d'audit interne et préparer la mise en place du nouveau réseau comptable des régies financières.

La mise en œuvre du système de traçabilité des droits d'accises (STDA). Les préoccupations et divers recours introduits par le secteur privé ont occasionné des retards dans la mise en œuvre de la première phase du STDA (sur les boissons, le tabac et les télécommunications), ce qui rend difficile de tenir l'échéance prévue (**RS pour fin juin 2022, désormais proposé comme un RS pour fin septembre 2022**). Nous restons toutefois déterminés à mettre en œuvre cette réforme dont nous attendons un impact significatif sur les recettes (0,2% du PIB en 2022). Pour les boissons, le marquage des produits importés a débuté et doit se poursuivre sur l'ensemble du territoire. Concernant la production locale, la DGDA a commencé à imposer des amendes aux producteurs qui refusent l'installation du système de marquage. Pour les services de télécommunications, les échanges de données ont commencé, et les premières déclarations avec les données contrôlées ont débuté en mai 2022. Au-delà de ce système de traçabilité et conformément aux recommandations de l'assistance technique, la DGDA travaille à un plan de rationalisation, y compris la suppression des droits d'accises sur certains produits, pour concentrer ses efforts sur les produits traditionnellement soumis à ces droits.

La rationalisation des dépenses fiscales. Nous avons publié le rapport sur les dépenses fiscales pour 2019 et 2020 en annexe de la Loi de Finances pour 2022. Au-delà de cette bonne pratique qui sera renouvelée chaque année, nous avons avancé, sur la base des recommandations de l'AT de FAD, vers un plan de rationalisation des dépenses fiscales qui ambitionne de réformer les régimes fiscaux dérogatoires, et toutes les conventions, agréments, accords, lettres ou autres documents prévoyant des exonérations fiscales, à l'exception de ceux prévus dans les codes administratifs en vigueur. Ce plan, initialement prévu pour juin 2022, sera adopté par le gouvernement d'ici à fin septembre 2022 afin d'identifier les premières mesures qui seront incorporées dans la Loi de Finance 2023.

La rationalisation des charges non fiscales. Après avoir regroupé dans un document unique toutes les dispositions légales sur les recettes non fiscales, les classant par secteur économique pour en simplifier la compréhension par les contribuables (consultables sur <https://dgrad.gouv.cd/lois-dgrad/>), nous avons besoin de plus de temps en vue de l'adoption par le gouvernement d'un plan de rationalisation de ces charges cohérent avec les recommandations de l'AT du FMI (**RS pour fin juin 2022, désormais proposé comme RS pour fin septembre 2022**). Nous

prévoyons aussi d'étendre cette rationalisation aux provinces et aux entités territoriales décentralisées (ETDs).

La rationalisation des charges parafiscales. Comme nous l'avons fait pour les charges non fiscales, nous allons procéder à un inventaire de toutes les charges parafiscales des comptes spéciaux et budgets annexes (**proposition de RS pour fin-juin 2023**) en vue de commencer à les rationaliser à partir de décembre 2023.

Maitriser les risques budgétaires et améliorer la qualité des dépenses

13. Nous développons notre capacité d'évaluation et de gestion des risques budgétaires.

Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré une déclaration détaillée contenant des informations sur (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques liés aux entités publiques autres que le gouvernement central ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment ceux liés au changement climatique. Cette déclaration a été publiée en annexe du Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour 2022-24, et nous prévoyons d'en faire une annexe budgétaire dans les futures Lois de Finances. Nous formaliserons un mécanisme de partage de cadrage macroéconomique, placé au ministère du Plan, afin que toutes les administrations disposent d'une référence commune.

14. Concernant les risques liés à la dette publique, nous restons engagés à (i) ne pas accumuler d'arriérés sur le service de la dette extérieure publique (CR) ; (ii) ne pas accumuler d'arriérés de salaires de l'Etat (OI) ; et (iii) ne pas avoir recours à des prêts de la banque centrale en faveur du gouvernement central (CR). Nous nous engageons également à ne plus utiliser les dépôts de la banque centrale comme garantie/collatéral pour les emprunts de l'administration centrale, tout en remboursant les emprunts de ce type existants selon l'échéancier prévu (OI).

15. L'accumulation d'arriérés domestiques constitue un risque budgétaire majeur que nous sommes décidés à maitriser. Nous avons accumulé un stock d'arriérés domestiques (dette intérieure) équivalent à quelque 5% du PIB, constitué d'arriérés commerciaux, de dette sociale et...). Notre stratégie est de stopper l'accumulation de nouveaux arriérés et d'apurer les arriérés existants, selon une stratégie globale tenant compte d'un espace budgétaire contraint. Sur la base de l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré une stratégie globale d'apurement des arriérés domestiques (dette intérieure), dont une première étape est un audit indépendant de ces arriérés (proposition de **RS pour fin décembre 2022**). A l'issue de l'audit, les petites créances (en dessous d'un seuil à définir) seront payées sans décote suivant un échéancier budgétairement soutenable, tandis que les autres créances seront transformées en Obligations du Trésor que le gouvernement remboursera annuellement par anticipation via des opérations de rachat. Entre temps, nous améliorons la planification et l'exécution budgétaires pour éviter d'accumuler de nouveaux arriérés.

16. Nous nous engageons à apurer les passifs envers les distributeurs pétroliers.

L'augmentation des prix internationaux du pétrole, exacerbée depuis la fin février 2022 par la guerre en Ukraine, a accru l'écart entre les prix à la pompe fixés par le gouvernement et les prix reflétant les fondamentaux marché, ce qui génère d'importantes pressions budgétaires et des dépenses fiscales

(estimée entre 2 à 3% du PIB en 2021). Dans ce contexte, nous avons lancé un audit indépendant de la structure des prix, et nous allons certifier les montants de la subvention pétrolière en 2021. Après l'audit de la structure de prix (attendu d'ici fin septembre 2022), nous publierons mensuellement la structure de prix à la pompe, l'écart avec la vérité des prix et le montant estimé des manques à gagner pour les distributeurs, ainsi que les manques à gagner sur les recettes fiscales. Nous certifierons le montant des manques à gagner des distributeurs pour un trimestre donné dans un délai maximum d'un mois. A plus long terme, nous nous engageons à réformer le système de subvention avec la poursuite d'un ajustement prudent des prix à la pompe, tout en instaurant des transferts ciblés pour compenser les ménages les plus vulnérables à la volatilité de prix. Par ailleurs, une étude sera menée d'ici à décembre 2022 pour identifier les modalités et estimer les effets de la suppression de la subvention pour les secteurs minier ainsi qu'industriel, dans la perspective d'une mise en œuvre en 2023.

17. La maîtrise de la masse salariale reste indispensable. La masse salariale a atteint 4,8% du PIB en 2021, un niveau qui représente 43% des recettes de l'Etat. Pour tenir compte des contraintes sociales et notamment des besoins dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité, les salaires de base de certaines catégories de fonctionnaires ont été augmentés en avril 2022, ce qui se traduit par une augmentation de la masse salariale de moins de 0,1% du PIB. Nous maintiendrons la masse salariale au-dessous de 5% du PIB et nous nous engageons à poursuivre une réforme de la fonction publique à moyen terme, y compris une révision de la grille et de la structure des salaires, une amélioration du fichier de la fonction publique pour supprimer tout emploi fictif, et un programme de mise à la retraite finançable de façon soutenable.

18. Nous restons déterminés à augmenter les dépenses dans les domaines sociaux prioritaires.

Les difficultés de décaissement de deux des trois programmes comptabilisés dans l'OI du programme s'expliquent principalement par un défaut de connaissance, au sein du ministère de la santé, des lignes de dépenses associées à ces programmes (ne permettant pas de les prioriser), de difficultés de coordination entre les différents acteurs (ministère du budget, ministère des finances, ministère de la santé, cellule de passation des marchés, primature) et de retards pris dans la passation des marchés. Les allocations budgétaires ont néanmoins été sanctuarisées et seront exécutées dès que ces problèmes administratifs auront été réglés. Pour y remédier et atteindre l'OI à fin juin 2022, nous avons demandé aux différents acteurs impliqués de prioriser les lignes budgétaires de l'OI, d'accélérer le lancement des appels d'offres, avec l'appui du BCECO le cas échéant.

Au-delà de ces dépenses spécifiques dans le cadre de l'OI du programme, nous sommes déterminés à augmenter les autres dépenses sociales. En 2021, nous avons ainsi identifié 366 milliards CDF de dépenses dans des programmes de santé et d'éducation, en dehors des dépenses comptabilisées dans l'OI qui ont atteint 48 milliards CDF. Dans le cadre de notre plan pour progressivement éliminer la subvention de l'Etat pour les prix des carburants, nous souhaitons notamment développer des programmes sociaux ciblés, avec l'appui des partenaires.

Soutenir le secteur de l'éducation reste une priorité absolue pour le gouvernement, avec la mise en œuvre du projet d'éducation gratuite en cours, en poursuivant la régularisation des enseignants et le renforcement des infrastructures.

Nos priorités sociales tiennent compte des disparités régionales et de l'impact du retrait progressif de la MONUSCO. Nous sommes donc déterminés à poursuivre notre dialogue avec les Nations Unies pour mettre en œuvre une transition en douceur et allouer des ressources dans les zones de départ. Nous visons à consolider l'autorité de l'État, à mettre en œuvre la stratégie de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion Communautaire (DDRC) et à poursuivre la réforme de l'armée congolaise et de la police nationale. En particulier, nous continuerons à soutenir une bonne gestion de la main-d'œuvre, la protection des civils, la résolution des conflits, la lutte contre l'impunité, tout en répondant aux besoins humanitaires et en favorisant un développement inclusif.

Nous devons aussi faire face aux conséquences sociales liées aux réfugiés et personnes déplacées (plus de 6 millions de personnes). Nous restons pleinement engagés à respecter nos engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019 et à contribuer au budget de la Commission nationale pour les réfugiés. Nous ratifierons la convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

19. La hausse prévue des investissements publics doit s'accompagner d'une meilleure efficacité, suivant les recommandations de la récente évaluation de la gestion des investissements publics par le FMI. La mission d'assistance technique du FMI au mois de mars 2022 évaluant la gestion des investissements publics (PIMA) a mis en lumière des faiblesses tout au long du cycle des projets, incluant l'absence de méthodologies standard d'évaluation des projets, le caractère partiel de l'information sur les investissements dans la documentation budgétaire, l'absence de critères clairs de sélection des projets, la lourde part des procédures de gré à gré dans la passation de marchés publics, le manque de crédibilité des plafonds d'engagement communiqués aux ministères et l'absence de rapports de suivi des projets. Nous sommes décidés à mettre en œuvre les principales recommandations du PIMA, notamment (i) la signature d'un décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets (**proposition de RS pour fin mars 2023**) ; (ii) la création d'un bureau unique de coordination et de suivi des projets sur financement extérieur d'ici fin mars 2023; (iii) l'organisation systématique de l'évaluation préalable des projets, en développant des méthodologies standard, y compris sur l'évaluation des impacts climatiques, et en instituant une structure centrale d'appui au niveau du Ministère du plan ; et (iv) la production d'un programme d'investissements publics exhaustif et réaliste, soutenant un processus plus transparent de sélection des projets et servant de véhicule principal d'information au Parlement sur les projets en cours et à venir.

Améliorer la Gestion des Finances Publiques (GFP)

20. Le 26 novembre 2021, le gouvernement a adopté un plan d'actions prioritaires de la réforme de la Gestion des Finances Publiques. Ce nouveau plan stratégique pluriannuel de réforme des finances publiques a été établi en coordination avec une mission d'assistance technique

du FMI et avec d'intenses consultations entre le Comité d'orientation de la réforme des finances publiques (COREF) et les partenaires techniques, afin de finaliser un plan d'actions prioritaires, y compris les réformes à mettre en œuvre dès 2022. Ce plan d'action sera adopté par le Conseil des Ministres au plus tard fin septembre 2022, et est articulé autour des priorités suivantes :

Le renforcement de la crédibilité budgétaire, notamment par l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, la formulation du cadre macroéconomique et la prévision des ressources budgétaires. Nous améliorerons également la transparence dans la formulation de notre budget. En parallèle, le décret portant gouvernance budgétaire en ligne avec les recommandations d'assistance technique de FAD sera signé au plus tard fin octobre 2022 (**proposition de RS pour fin octobre 2022**).

L'amélioration de la gestion de la trésorerie grâce à un cadre institutionnel plus solide. Après le recensement des comptes des administrations ouverts à la Banque Centrale, le même travail sera fait pour les comptes dans les banques commerciales d'ici à fin 2022. Ainsi, dans le cadre de la mise en place du Compte Unique du Trésor, nous consoliderons progressivement l'ensemble des comptes de l'Etat, y compris ceux liés aux comptes spéciaux et budgets annexes, conformément aux étapes définies dans la feuille de route qui sera produite au plus tard fin septembre 2022. A cet effet, le Gouvernement, avec l'assistance technique du FMI, mettra en place un cadre réglementaire délimitant le périmètre et la structure du CUT et fixant les modalités de son fonctionnement, par la signature d'un décret au plus tard en mai 2023 (**proposition de RS pour fin mai 2023**).

Le renforcement de la chaîne des dépenses et la limitation du recours aux procédures d'urgence. Nous nous sommes engagés à produire des rapports trimestriels sur l'exécution des dépenses détaillant la nature et le montant des dépenses pour chaque procédure et par administration. Ces rapports trimestriels seront rapprochés du plan de trésorerie et des avis de débit de la BCC. Le premier rapport, basé sur les informations du quatrième trimestre de 2021 sera publié d'ici fin juin 2022.

L'amélioration de la supervision des entreprises publiques (EP) et établissements publics administratifs (EPA) et la gestion des risques associés. Les principaux EP et EPA devront produire leurs états financiers de façon régulière et le gouvernement, avec l'assistance technique du FMI, produira un rapport sur la performance du portefeuille de l'Etat en annexe du projet de loi de finances 2024.

La poursuite du renforcement de la gestion de la dette publique. Un arrêté interministériel a été signé le 5 décembre 2020, chargeant la Direction de la dette publique d'évaluer et de surveiller tous les nouveaux contrats de dette, y compris leur cohérence avec la conditionnalité du programme et de faire respecter la déclaration de dette des entreprises publiques. A cet effet, un Projet de Loi sur l'endettement public sera adopté et soumis au parlement d'ici à la fin de l'année 2022 afin d'harmoniser le cadre juridique régissant la gestion de la dette publique.

L'amélioration de l'efficacité de la commande publique. Le Gouvernement a initié l'informatisation des procédures de gestion des marchés publics à travers le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP). Opérationnel dans 20 ministères dans sa phase pilote, le SIGMAP sera officiellement lancé fin août 2022.

La restauration de la fonction comptable de l'Etat. En mars 2022, nous avons signé le décret portant création de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique. Un arrêté ministériel créant le réseau national des comptables publics sera signé d'ici à fin octobre 2022, et un décret fixant le cadre et structures organiques de la DGTCP sera signé avant fin décembre 2022.

21. Nous avons respecté nos engagements de transparence des dépenses liées au COVID-19 pris dans le cadre de la Facilité de Crédit Rapide d'avril 2020. Les contrats liés au COVID-19 dépassant 12 000 dollars ont été publiés sur internet et un rapport de la Cour des comptes évaluant les dépenses liées au COVID-19 a été mis en ligne fin 2021 après sa transmission au Parlement. Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a aussi réalisé un audit des dépenses liées au COVID-19 et les irrégularités constatées ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Au-delà des dépenses liées au COVID-19, d'ici fin 2022 nous mettrons en œuvre les modifications légales nécessaires au renforcement du processus d'identification et de divulgation des informations relatives à la notion de propriété effective dans le cadre de la passation des marchés publics, en cohérence avec les recommandations de l'assistance technique du FMI.

C. Politiques monétaire, financière et de change

22. Nous restons attentifs aux pressions inflationnistes domestiques et externes. Notre objectif reste de maintenir l'inflation sous la cible à moyen terme de 7%. En 2022 cependant, étant donné la hausse des prix des produits importés, nous anticipons une inflation à environ 11% fin 2022. La position extérieure étant proche du niveau qu'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables, la BCC continuera à surveiller les nouvelles données et l'évolution des risques en évaluant les possibles actions pour resserrer la politique monétaire.

23. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour renforcer les réserves internationales. En 2021, nous avons accumulé 1,7 milliard de dollars de réserves internationales nettes contre un objectif fixé à 1,6 milliard (CR ajusté). Malgré cette accumulation significative, les réserves restent faibles compte tenu de notre vulnérabilité aux chocs externes. Fin 2021, les réserves brutes représentaient 6,3 semaines d'importations, plus bas qu'anticipé et en partie en raison de la forte augmentation des prix des biens importés.³⁸ En 2022, nous prévoyons accumuler 1140 millions de dollars de réserves internationales nettes (**CR pour fin décembre 2022**), et nous demandons une révision du CR à fin juin à 960 millions de dollars. Dans un contexte global plus incertain, nous saisissons toute opportunité pour accélérer l'accumulation de réserves. Cet objectif tient compte de la constitution des réserves obligatoires en devises (qui réduit la capacité de la BCC à accumuler des

³⁸ Par rapport à la première revue, nous prévoyons une augmentation des importations d'hydrocarbures et de denrées alimentaires de 951 millions de dollars.

réserves), ainsi que de la fermeture des comptes en devises auprès des banques domestiques et du remboursement des garanties de la BCC (qui vont aider à accumuler des réserves).

24. Pour maintenir la stabilité des prix à moyen terme, la banque centrale se concentre sur la modernisation du cadre de la politique monétaire :

Nous renforçons graduellement notre cadre monétaire, après la mise en place du nouveau cadre des réserves obligatoires le 30 décembre 2021 (**RS pour fin décembre 2021**) et entré en vigueur depuis janvier 2022. Le protocole d'accord régularisant l'encours de crédit de la BCC envers le gouvernement, signé entre la BCC et le ministère des Finances le 28 décembre 2021 (**RS pour fin décembre 2021**), contribuera à renforcer l'autonomie financière et opérationnelle de la BCC et soutiendra à terme les opérations de politique monétaire. Un avenant à ce protocole, prenant en compte la créance brute à régulariser (plutôt que les créances nettes des dépôts du gouvernement) et actualisant le calendrier d'émissions de titres publics, a été signé le 29 avril 2022.

Nous continuerons à observer, conformément à la loi organique de la BCC, à la loi relative aux finances publiques et au pacte de stabilité de mai 2020, l'interdiction de toute avance directe de la banque centrale pour financer le déficit public.

Allant au-delà de notre engagement, nous avons réduit de 118 millions de dollars l'encours des dépôts de la BCC utilisés en tant que garantie/collatéral des prêts de l'administration centrale à fin décembre 2021, alors que le plafond permettait une augmentation de 112 millions de dollars (OI). Conformément à la loi organique de la BCC, et comme nous en avons informé les banques commerciales, nous nous abstenons désormais de toute garantie de ce type. Le remboursement prévu des garanties existantes contribuera à augmenter les réserves officielles.

Avec le soutien d'un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI pour le développement d'un système de prévisions et d'analyses de politiques (FPAS) en cours, nous améliorerons les capacités d'analyse et de prévision économiques, rationaliserons le processus de prise de décision et renforcerons la stratégie de communication de la BCC.

25. Nous mettons aussi tout en œuvre pour renforcer les sauvegardes et la gouvernance à la BCC, conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020. Le gouvernement a nommé de nouveaux commissaires aux comptes par décret du premier ministre du 30 décembre 2021. Par ailleurs, la BCC va élaborer ses règles de passation de marché d'ici fin novembre 2022 (initialement prévu pour fin juin 2022) ; une unité dédiée à cette tâche a été créée le 8 avril 2022. Le conseil d'administration de la BCC a approuvé les règles régissant le comité de gestion en février 2022, comme le prévoit l'article 46 de la loi sur la BCC, et a mis en place le Comité de Direction en mars, après le rétablissement du Comité d'Audit en novembre 2021. Le conseil va aussi (i) adopter un plan de mise en œuvre du cadre comptable IFRS d'ici la fin septembre 2022, plus tard que l'échéance de mars 2022 prévue à la première revue en raison de la réorganisation de la BCC; (ii) renforcer la gouvernance et le contrôle de la gestion des réserves; (iii) établir une fonction de

conformité; et (iv) valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC (**RS pour fin novembre 2022**), avant de la partager avec le ministère des Finances pour discussion.

26. La mise en œuvre des recommandations de la récente revue de la stabilité du secteur financier (FSSR) sera essentielle pour le renforcement de la surveillance et de la réglementation du secteur financier. La revue de la stabilité du secteur financier menée en janvier 2022 fournit un diagnostic détaillé de la situation du secteur bancaire. Nous allons élaborer une stratégie pour les années à venir basée sur les recommandations suivantes :

Supervision et réglementation du secteur financier : nous renforcerons la capacité de la BCC à entreprendre des réformes, notamment en recrutant des experts bancaires et en déployant une supervision basée sur les risques. Après l'adoption de la nouvelle loi bancaire (transmise au parlement en décembre 2021, **RS pour fin novembre 2021**), et discutée en vue de son adoption au cours de la session parlementaire commencée en mars 2022), nous réviserons la réglementation prudentielle; nous définirons les règles prudentielles pour les établissements de paiement; nous moderniserons le cadre réglementaire et de surveillance des transactions entre parties liées ; et nous allons mettre en place un comité pour la préparation des données nécessaires pour effectuer des tests de résistance. Nous mettrons également en place un centre d'expertise en risques informatiques au sein de la DSIF d'ici décembre 2022.

Gestion de crise et filets de sécurité financière associés : nous adopterons un règlement sur les plans de redressement des banques ; nous alignerons avec les meilleures pratiques le cadre de fourniture de liquidité d'urgence ; au sein de la BCC, nous séparerons les fonctions d'autorité de résolution, de superviseur bancaire et de fournisseur de liquidité d'urgence, en attribuant chacune de ces fonctions à des unités organisationnelles séparées, chacune rendant compte au conseil d'administration de la BCC par des lignes hiérarchiques séparées.

Politique macroprudentielle et stabilité financière : les travaux du Comité de Stabilité Financière, créé en novembre 2021, ont été lancés ; nous fournirons les ressources techniques et humaines requises par la fonction de stabilité financière ; nous continuerons à renforcer la surveillance des institutions financières non bancaires ; et nous allons développer des outils de surveillance et d'alerte précoce pour analyser l'interdépendance et les interconnexions sectorielles. Nous évaluerons notamment les conséquences du rétablissement de certaines règles bancaires le 22 décembre 2021, à la suite de sa suspension lors de la pandémie de COVID-19, particulièrement celles découlant de la restauration des règles sur les prêts non performants.

27. D'ici fin juin 2023, nous finaliserons notre stratégie nationale d'inclusion financière. Prévues initialement pour décembre 2022, nous attendons pour la finaliser les recommandations de la mission de la Banque mondiale pour le développement du secteur financier, dont le rapport final sera transmis à fin octobre 2022. La stratégie comportera les objectifs stratégiques ci-après : (i) accès accru aux services et produits financiers ; (ii) davantage de crédits aux ménages et aux petites et moyennes entreprises ; (iii) utilisation accrue de l'argent mobile et autres services fintech ; (iv) éducation et protection des consommateurs, (v) infrastructure et institutions plus solide et (vi) plus

d'assurances adaptées aux particuliers et aux entreprises. Nous travaillerons aussi à restructurer et renforcer les institutions de microfinance, qui ont le potentiel de soutenir l'inclusion financière.

D. Réformes structurelles : Améliorer la Gouvernance et l'Environnement des Affaires

28. Notre stratégie comprend le renforcement de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC), conformément aux normes internationales. L'APLC, opérationnelle depuis juillet 2020, continuera d'être renforcée conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. L'Agence a publié son premier rapport annuel fin mars 2022, montrant son implication dans 36 dossiers dont 26 concernent des détournements de fonds publics. Par ailleurs, le 23 février 2022, le gouvernement a déposé auprès de l'Union Africaine (UA) les instruments de ratification pour la convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, validant définitivement l'adhésion de la RDC à cette convention. Le mécanisme d'examen de la CNUCC est en cours, le gouvernement ayant envoyé toutes les réponses à la liste de contrôle pour le premier cycle, tandis que le deuxième cycle a été lancé. Autres avancées notables : la validation de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ), la validation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (Ministère de la Justice, APLC, OSCEP et autres institutions et partenaires). Par ailleurs, nous nous engageons à assurer l'indépendance des organismes de contrôle et à les doter des moyens suffisants pour leur permettre de réaliser leurs missions. La Cour des comptes [a reçu/verra sa dotation budgétaire prévue dans la Loi de Finance respectée, comme cela a été le cas en 2021, et versée régulièrement ; d'ici fin juin 2022, ses responsables seront nommés et de nouveaux magistrats prêteront serment.

29. Nous poursuivons nos efforts de transparence dans le secteur minier. Nous continuerons à publier tous les nouveaux contrats (RS continu) en conformité avec les dispositions pertinentes du Code Minier et des exigences de la Norme ITIE. Conformément à l'approche recommandée par l'ITIE, nous publierons aussi les contrats renégociés. Nous nous engageons également à renforcer la mise en œuvre des obligations de transparences de l'ITIE. Le processus de validation de la RDC par le Secrétariat International de l'ITIE lancé le 1^{er} janvier 2022 est en cours de finalisation. Les résultats préliminaires, qui indiquent que la RDC a répondu avec satisfaction à une majorité des exigences ITIE, ont été examinés par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC du 26 mai 2022. Le Groupe Multipartite, composé de représentants du gouvernement, d'entreprises minières et d'organisations de la société civile, doit fournir des réponses et commentaires sur ces résultats préliminaires d'ici à fin juin 2022, avant qu'une évaluation soit avalisée par le Conseil d'Administration de l'ITIE. Le gouvernement continuera à respecter les dotations budgétaires nécessaires au fonctionnement de l'ITIE selon le calendrier prévu. Par ailleurs, nous renouvellerons la bonne pratique instituée l'an dernier, en publiant d'ici août 2022 les états financiers 2021 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs.

30. Nous nous engageons à améliorer le cadre de LBC/FT et sa mise en œuvre. Le rapport d'évaluation mutuelle 2021 du GABAC a mis en évidence le cadre de LBC/FT encore inefficace. Des lacunes significatives sont en lien avec la coordination entre les acteurs impliqués, un cadre juridique et réglementaire LBC/FT inadéquat, une mauvaise supervision LBC/FT basée sur les risques des

institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées, et des enquêtes et poursuites inefficaces, ce qui fait courir à la RDC le risque d'être inscrite sur la liste grise du GAFI. Nous travaillons sur les recommandations prioritaires du GABAC dans le cadre d'un plan d'action dont les progrès seront communiqués à la plénière du GABAC en octobre 2022. À cet effet, des amendements préparés par la Cellule nationale de renseignements financiers (CENAREF) ont été intégrés au projet de loi portant sur la LBC/FT soumis au Parlement fin 2021. Les révisions visant à aligner le projet de loi sur les Recommandations du GAFI comprennent l'élargissement de l'application des mesures de LBC/FT à l'ensemble du secteur financier au-delà des banques, l'interdiction des comptes bancaires anonymes, l'adoption de mesures de vérification préalable renforcées à l'égard des clients de virements électroniques et l'établissement d'exigences de base en matière de vérification préalable de la clientèle des correspondants bancaires. En outre, le projet de loi vise à définir les personnes politiquement exposées (PPE) conformément aux Recommandations du GAFI, améliorer les mesures de vérification préalable à l'égard des PPE, et renforcer les procédures de déclaration de patrimoine des PPE conformément à l'article 99 de la Constitution. Une fois le projet de loi LBC/FT adopté par le Parlement, nous prévoyons poser notre candidature au Groupe Egmont de cellules de renseignement financier.

31. L'amélioration du climat des affaires est essentielle pour stimuler l'investissement privé. Nous avons établi, en partenariat avec le secteur privé, une feuille de route des principales réformes à mettre en œuvre pour améliorer le climat des affaires. Cette feuille de route a été traduite en une matrice d'actions prioritaires déclinée par ministères responsable de la mise en œuvre. Ces priorités comprennent : (i) la rationalisation des prélèvements, notamment par la mise en place d'une haute autorité des revenus et la mise en œuvre d'un système de perception fiscale juste et prévisible, afin d'éviter les problèmes de harcèlement fiscal dont se plaignent certains opérateurs privés ; et (ii) l'amélioration du système judiciaire dans la résolution des litiges commerciaux, avec l'application et la protection des droits de propriété et des droits contractuels. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec les partenaires au développement pour (i) stimuler l'investissement, notamment dans le secteur agricole, les NTIC, le tourisme et l'industrie ; (ii) promouvoir les paiements électroniques en accélérant la digitalisation ; et (iii) alléger la bureaucratie dans les échanges économiques et commerciaux. Aussi, à l'issue de la validation de la Feuille de route des réformes gouvernementales sur le climat des affaires intervenue en juillet 2021, nous sommes en train de réviser le Code des Investissements, ainsi que la loi agricole pour la rendre plus incitative aux investissements étrangers, la loi sur l'entrepreneuriat et l'artisanat, le Code du numérique et la loi sur le commerce et les échanges électroniques, et nous travaillons à la rationalisation de la fiscalité et de la parafiscalité.

32. Préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique est une priorité croissante. Bien que nos émissions de gaz à effet de serre soient parmi les plus faibles au monde, la RDC est sujette à des précipitations intenses, à des glissements de terrain, à l'érosion côtière, aux vagues de chaleur et aux sécheresses saisonnières. Nous avons publié notre contribution nationale déterminée (NDC) révisée avant la COP26, qui se concentre sur les mesures d'atténuation dans les domaines de conservation des forêts, l'énergie et de l'agriculture. La RDC possède la deuxième plus grande forêt tropicale et tourbière au monde. Ces vastes puits de carbone sont des atouts majeurs

dans la lutte contre le changement climatique. En plus des forêts et tourbières, le pays possède des minéraux stratégiques nécessaires à la transition énergétique globale. Pour valoriser ces ressources, le Gouvernement entend mobiliser des financements spécifiques auprès d'institutions publiques, privées et multilatérales ou bilatérales. Un Fonds National Climat sera mis en place pour canaliser ces ressources et les affecter à des projets qui préservent l'environnement.

III. Autres Enjeux et Suivi du Programme

33. Nous continuerons à renforcer les capacités de nos institutions, avec l'appui de nos partenaires. La fourniture d'assistance technique a déjà contribué à des diagnostics approfondis essentiels pour la mise en œuvre de nos plans de réforme, y compris un diagnostic complet de la gouvernance, et plus récemment le FSSR et le PIMA. Nous nous réjouissons aussi du recrutement en cours d'un expert budgétaire et fiscal résident financé par Enabel, qui travaillera en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI.

34. Nous restons déterminés à améliorer nos statistiques, dont la qualité est globalement adéquate pour la surveillance et le suivi du programme. Nous avons publié en mars 2022 la nouvelle série révisée du PIB, selon le SCN1993, avec 2005 comme année de base et jusqu'à 2019. Nous allons travailler à étendre cette série pour les années 2020 et 2021. Enfin, le rebasage du PIB sur l'année 2019 se fera dans le cadre des travaux de la migration au SCN 2008 qui vont être lancés en 2023. Le gouvernement continuera à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions gouvernementales en charge de la statistique dans l'accomplissement de leurs missions, et nous comptons sur la poursuite de l'assistance technique et financière de nos partenaires. Nos priorités comprennent l'amélioration de la collecte des données sur la dette, en particulier sur les entreprises publiques, et la gestion de la dette ; l'amélioration de la qualité et de la fréquence de transmission des données par la BCC ; et le renforcement de la précision des indicateurs économiques.

Le programme continuera d'être évalué sur la base de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) lors de revues semestrielles. Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de fourniture de données, sont énoncées dans le protocole d'accord technique ci-joint. Les troisième et quatrième revues devraient être achevées respectivement le 15 septembre 2022 et le 15 mars 2023 ou après, sur la base des dates de test pour les critères de performance périodiques à fin juin 2022 et fin décembre 2022, respectivement. Sous la direction du ministre des Finances, du Ministre du Budget et du Gouverneur de la BCC, une troïka technique présidée par le Ministère des Finances et comprenant le Ministère du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le CTR assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI dans la transmission des rapports à partager avec les services du Fonds conformément au PAT. Les auditeurs externes de la BCC valideront les critères quantitatifs monétaires et les transactions sur le compte suivi par le FMI et logé à la BRI aux dates de test.

Table 1a. The République Démocratique du Congo: Proposition des critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, décembre 2021-juin 2023

(cumulatifs depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

| | 2021 | | | | 2022 | | | | | | | | 2023 | |
|---|----------|-------|---------|---------|----------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | Fin-Dec. | | | | Fin-Mars | | Fin-Juin | | Fin-Sep. | | Fin-Dec. | | Fin-Dec. | |
| | CR | | | | OI | | CR | | OI | | OI | | OI | |
| | CR No. | Adj. | Outturn | Status | CR No. | Outturn | CR No. | Proposed | CR No. | Proposed | CR No. | Proposed | Proposed | Proposed |
| Critères de Réalisation Quantitatifs | | | | | | | | | | | | | | |
| Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (US\$ millions) | 1,600 | 1,618 | 1,739 | Met | 80 | -277 | 200 | 960 | 250 | 1,000 | 300 | 1,140 | 230 | 460 |
| Plafonds sur la variation du crédit net de la BCC à l'État (FC milliards) | 0 | -36 | -171 | Met | 0 | 546 | 0 | 592 | 0 | 1,008 | 0 | 1,008 | 300 | 680 |
| Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (FC milliards) | 547 | 511 | -1,705 | Met | 700 | 781 | 400 | 700 | 150 | 1,000 | 50 | 1,200 | 500 | 500 |
| Plafonds de l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (US\$ millions) 1/ | 0 | 0 | 0 | Met | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Planchers du solde budgétaire intérieur - base caisse (FC milliards) | -232 | | -89 | Met | -350 | -653 | -580 | | -750 | -1,053 | -1,100 | -1,570 | -505 | -449 |
| Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (US\$ millions) | 320 | 320 | 194 | Met | | 0 | | | | | | | | |
| Plafond de la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public (US\$ millions) | | | | | 573 | 281 | 606 | 606 | 799 | 1,300 | 799 | 1,300 | 525 | 840 |
| Objectifs Indicatifs | | | | | | | | | | | | | | |
| Plafond sur la variation des dépôts utilisés comme garantie/collatéral de la BCC pour des emprunts de l'administration centrale (US\$ millions) | 112 | | -118 | Met | 0 | 0 | -84 | -84 | -150 | | -150 | -150 | | |
| Plancher sur les recettes de l'administration centrale (FC milliards) | 10,198 | | 11,590 | Met | 2,300 | 3,322 | 5,900 | 7,400 | 9,450 | 11,000 | 12,200 | 14,500 | 4,100 | 9,200 |
| Planchers des dépenses sociales (FC milliards) | 58 | | 47 | Not met | 21 | 20 | 47 | 45 | 69 | 66 | 90 | 77 | | |
| Plafond de l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale (US\$ million) | 0 | | 0 | Met | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Postes pour mémoire : | | | | | | | | | | | | | | |
| Adjusteurs | | | | | | | | | | | | | | |
| Appui à la balance des paiements (US\$ millions) | 357 | | 110 | | | | 344 | 298 | | | 577 | 595 | 298 | 298 |
| Produit de privatisation (US\$ millions) | 0 | | 0 | | | | 0 | 0 | | | 0 | 0 | | |
| Paiement au titre du service de la dette extérieure (US\$ millions) | 295 | | 277 | | 129 | 129 | 192 | 188 | 323 | 315 | 385 | 373 | 157 | 228 |
| Réserves obligatoires pour les dépôts en devises (FC milliards) | 1,915 | | 2,376 | | | | 1,866 | 1,866 | | | 1,848 | 1,848 | | |
| Repaiement des arriérés (FC milliards) | 267 | | 585 | | | 139 | 266 | 265 | | 292 | 304 | 304 | 148 | 282 |
| Dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures (FC milliards) | 1,026 | | 1,052 | | | 908 | 1,025 | 1,309 | | 1,917 | 1,913 | 2,403 | -1,169 | -1,684 |
| Autres | | | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominale de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public (US\$) | | | | | 1,019 | | 1,064 | 1,704 | 1,312 | 2,522 | 1,312 | 2,522 | 850 | 1,500 |
| Sources: autorités congolaises; et estimations et projections du FMI. | | | | | | | | | | | | | | |
| 1/ Continu. | | | | | | | | | | | | | | |

• **Tableau 1b. République Démocratique du Congo : Critères de réalisation continus**

Ne pas imposer ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts pour les transactions internationales courantes.

Ne pas introduire ou modifier des pratiques de change multiple.

Ne pas conclure d'accords de paiements bilatéraux incompatibles avec l'article VIII.

Ne pas imposer ou intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements.

• **Table 2. République Démocratique du Congo : Repères structurels pour la FEC – Deuxième, troisième et quatrième revues**

| Actions | Objectif | Date | Statut |
|---|--|--------------------|------------------------------|
| Première revue | | | |
| Publication des états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs | Améliorer la transparence dans le secteur minier | fin aout 2021 | Satisfait |
| Consolidation de tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un seul document | Rationaliser les recettes non fiscales | fin septembre 2021 | Satisfait |
| Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI | Améliorer la supervision bancaire | fin novembre 2021 | Non satisfait |
| Deuxième revue | | | |
| Adoption du nouveau règlement sur les réserves obligatoires de la BCC pour les nouveaux dépôts en devises | Améliorer la stabilité du système bancaire | fin décembre 2021 | Satisfait |
| Signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC au gouvernement | Donner à la BCC les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la politique monétaire | fin décembre 2021 | Satisfait |
| Mise en œuvre intégrale de SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux supplémentaires de douane | Améliorer l'administration des douanes | fin décembre 2021 | Satisfait |
| Recruter un cabinet pour effectuer un audit externe de BCECO pour les années 2017-21 | Améliorer l'efficacité des investissements publics | fin mars 2022 | Satisfait |
| Repère Structurel continu | | | |
| Publication de tous les nouveaux contrats miniers | Améliorer la transparence dans le secteur minier | | [Non satisfait] |
| Troisième revue | | | |
| Signer un arrêté révisé pour rendre la collecte de la TVA comptable conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, afin qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques | Améliorer l'administration de la TVA | fin juin 2022 | Satisfait |
| Adopter un plan de rationalisation des charges non fiscales | Rationaliser la fiscalité | fin juin 2022 | Reporté à fin septembre 2022 |
| Mettre pleinement en œuvre la première phase du STDA | Améliorer l'administration des droits d'accise | fin juin 2022 | Reporté à fin septembre 2022 |
| Publier un plan d'engagements budgétaires pour 2022 en ligne avec les objectifs du programme FEC | Améliorer la transparence budgétaire | fin juillet 2022 | |
| Signer un décret portant gouvernance budgétaire en ligne avec les recommandations de l'assistance technique | Améliorer la gestion des finances publiques | fin octobre 2022 | |
| Faire valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC par son Conseil | Renforcer la solvabilité de la BCC | fin novembre 2022 | |
| Repère Structurel continu | | | |
| Publication de tous les nouveaux contrats miniers | Améliorer la transparence dans le secteur minier | | |
| Quatrième revue | | | |
| Compléter l'audit des arriérés intérieurs | Améliorer la gestion des finances publiques | fin décembre 2022 | |
| Signer un décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets, en ligne avec les recommandations du rapport PIMA | Améliorer la gestion des investissements publics | fin mars 2023 | |
| Mettre en place un cadre réglementaire délimitant le périmètre et la structure du compte unique du Trésor | Améliorer la gestion des finances publiques | fin mai 2023 | |
| Procéder à un inventaire des charges parafiscales des comptes spéciaux et des budgets annexes | Rationaliser la fiscalité | fin juin 2023 | |

Sources: autorités congolaises, et FMI.

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

A. Définitions

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.

3.Couverture institutionnelle : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les institutions de dépôt.

4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC) :

Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (FC) en utilisant le taux de change du programme de FC 1971.8046 pour un dollar américain.

Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 2852.0774 FC par DTS.

Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de FC 2421.1594 par euro.

Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre 2020, USD / devise puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme FC / USD.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs** (CR) inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, au crédit net de la banque centrale au gouvernement, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, garantis par l'administration centrale et / ou la banque centrale, y compris les ETD, et le solde intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin juin 2021 et fin décembre 2021, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin septembre 2021 et fin mars 2022.

6. En plus des CR spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, **les CR continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-

imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et iv) non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CR continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CR annexé au MPEF.

B. Critères de Réalisation Quantitatifs et Facteurs D'Ajustement

Planchers Sur les Variations des Réserves Internationales Nettes de la BCC

7. Définition : Les réserves internationales nettes (RIN) sont définies comme la différence entre les réserves internationales brutes de la BCC et la totalité de ses engagements extérieurs, à l'exclusion des allocations de DTS. Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap. Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI mais excluant les allocations de DTS.

8. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN.

Appui à la balance des paiements (ABP) : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse, d'un montant équivalant à 50 pour cent de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la baisse des planchers des RIN.

Paiement au titre du service de la dette extérieure : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC) : le plancher des RIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à 50 pour cent de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

9. **Définition** : l'ABP comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

10. Définition : les paiements au titre du service de la dette extérieure sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds sur les Variations des Avoirs Intérieurs Nets de la BCC

11. Définition : Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir la définition ¶12 ci-dessous) moins les réserves internationales nettes (voir la définition ¶17) moins les avoirs extérieurs exclus dans les réserves internationales. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'Etat (administration centrale (voir ¶12 ci-dessous) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

12. Définition : la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

ABP : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50 pour cent du ABP total au-delà du niveau programmé. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN pour tout déficit d'ABP.

Paiement du service de la dette extérieure : les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

Réserves obligatoires pour les dépôts en devises : les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse (à la baisse) par l'augmentation (diminution) des réserves obligatoires pour les dépôts en devises par rapport aux projections du programme (poste pour mémoire).

Produit de la privatisation : les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalent à 50 pour cent la totalité de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu.

Plafond sur la Variation du Crédit Net de la BCC à l'État (CNE)

13. Définition : le **crédit net de la BCC à l'État** (CNE) est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE.

14. Les éléments suivants sont exclus de cette définition : les titres d'État perpétuels qui couvrent les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Tous les flux libellés en devises destinés au budget seront convertis en monnaie nationale au taux de change du marché en vigueur au moment du décaissement.

15. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

ABP : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 pour cent de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds du CNE.

Paiement au titre du service de la dette extérieure : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

Produit des privatisations : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 pour cent la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

Plancher du Solde Budgétaire Intérieur

16. Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés par l'étranger (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

17. Les **ajustements** : ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur :

- **Paiement des arriérés domestiques** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés domestiques effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés domestiques effectués en-deçà du montant programmé.
- **Investissements sur ressources domestiques** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des investissements sur ressources domestiques effectués en-deca (en moins) du montant programmé.
- **Produit des privatisations** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations

par rapport au niveau programmé ; ii) à la baisse de 50 pour cent du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.

•

18. Définition : Les **arriérés domestiques** sont définis comme les obligations aux fournisseurs publics domestiques qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris également les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiés et validés par le gouvernement.

Plafond de l'Accumulation d'Arriérés de Paiement Extérieurs

19. Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Elargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

Plafond de la Dette Extérieure Non Concessionnelle Contractée ou Garantie par le Secteur Public

20. Définition : **le secteur public** comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques³⁹,

entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.

21. Définition : **la dette** est définie conformément au paragraphe 8(a) des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds joint à la décision No. 15688-(14/107) du conseil d'administration, adoptée le 5 décembre 2014. La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

22. Définition : la **garantie** d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

³⁹ Seules GÉCAMINES, SNEL, et MIBA sont incluses dans ce critère de réalisation.

23. Définition : **Concessionnalité.** Un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 pour cent, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service.⁴⁰ Pour les prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5 pour cent défini dans la décision No. 15248-(13/97) du Conseil d'administration.

24. Définition : **Taux d'intérêt variables.** Pour les dettes portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence plus un écart fixe, la VA de la dette est calculée en utilisant un taux de référence du programme plus l'écart fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de la dette. Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 1,81 pour cent et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre le LIBOR euro à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR USD à six mois est de -100 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR USD à six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté. Compte tenu de la transition mondiale anticipée vers l'abandon du LIBOR, cette TMU peut être mise à jour pour refléter les remplacements de référence pertinents (dollar américain : Secured Overnight Financing Rate (SOFR) ; livre sterling : Sterling Overnight Index Average (SONIA) ; euro : EURIBOR ; et yen : Tokyo Overnight Average Rate (TONAR)) avant l'abandon complet, une fois que cela sera opérationnellement possible.

25. Définition : **Plafond.** Jusqu'en décembre 2021, un critère de performance s'applique à la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Elle exclut i) l'utilisation des ressources du FMI ; ii) les dettes encourues pour restructurer, refinancer ou rembourser avant échéance les dettes existantes, pour autant que ces dettes soient contractées à des conditions plus favorables (en particulier si celles-ci comprennent un élément don de plus de 35 pour cent) que les dettes existantes ; iii) les dettes concessionnelles ; et v) les crédits normaux à l'importation d'une échéance maximale d'un an.⁴¹

Plafond de Souscription ou de Garantie de Nouvelle Dette Extérieure par le Secteur Public

26. Définition : La **valeur actuelle** (VA) de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements prévus et les paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur la base

⁴⁰ Le calcul de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, et notamment sa maturité, sa période de grâce, son échéancier, ses commissions initiales et ses frais de gestion

⁴¹ Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

d'un taux d'actualisation du programme de 5 pour cent et en tenant compte de toutes les conditions du prêt, notamment les décaissements prévus, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des paiements, les frais d'entrée et les frais de gestion. La VA est calculée à l'aide du "modèle d'AVD" du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et les paramètres susmentionnés. Dans le cas de prêts pour lesquels l'élément don est nul ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

27. Définition : **Plafond** À partir de mars 2022, un critère de performance s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il exclut l'utilisation des ressources du Fonds et les crédits d'importation normaux ayant une échéance inférieure à un an.⁴²

28. Définition : **Exigence de déclaration.** Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur prévu et des conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement et consulteront les services du FMI sur toute opération potentielle de gestion de la dette.

C. Objectifs Indicatifs

Plafond sur la Variation sur les Dépôts Utilisés Comme Garantie/Collatéral de la BCC pour des Emprunts de l'Administration Centrale

29. Définition : **les dépôts utilisés comme garantie/collatéral de la BCC** pour des emprunts de l'administration centrale est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, a des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

Plancher sur les Recettes de l'Administration Centrale

30. Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette du gouvernement central (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres

⁴² Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.

Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

Plancher des Dépenses Sociales

31. Définition : Les **dépenses publiques** suivies pour un objectif indicatif à un plancher de dépenses sociales excluront les salaires et seront définies comme la somme :

Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (RMNCAH) et soins de santé primaires

Décaissement du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels

Décaissement du cofinancement TB / Paludisme / HIV / SIDA

| Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : objectif indicatif de dépenses sociales (en milliards de francs congolais, flux cumulés depuis le début de chaque année civile) | | | | | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Jun-21 | | Sep-21 | | Dec-21 | Mar-22 | Jun-22 | Sep-22 |
| | CR No. | | CR No. | | CR No. | | | |
| | 21/168 | Prel. | 21/168 | Prel. | 21/168 | Prop. | Prop. | Prop. |
| SRMNEA+N et programme de santé de base | 11.2 | - | 16.9 | - | 22.5 | 5.9 | 11.8 | 17.7 |
| Cofinancement GAVI et vaccins traditionnels ^{1/} | 8.4 | 18.6 | 16.4 | 18.6 | 17.5 | 10.7 | 25.9 | 36.8 |
| Cofinancement et déboursement TB/Paludisme/VIH Sida | 9.1 | - | 13.6 | 4.9 | 18.2 | 4.7 | 9.4 | 14.0 |
| Total | 28.7 | 18.6 | 46.9 | 23.5 | 58.2 | 21.3 | 47.1 | 68.6 |

1/ La Banque Mondiale couvre le financement des vaccins traditionnels en 2021 et 2022.

Plafond de l'Accumulation des Arriérés de Salaires de l'Administration Centrale

32. Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des agents de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

33. Définition : **Employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

D. Données à Communiquer pour les Besoins du Suivi du Programme

Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

| Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités | | | | | |
|--|--|---------------------------|------------------|-------------------------|---|
| | Information | Organe responsable | Fréquence | Disponible après | Fréquence de soumission proposée |
| 1 | Volumes du marché des changes : banques commerciales, interventions de la BCC, enchères de devises de la BCC, bureaux de change, marché parallèle (par devise) | BCC | Quotidien | 1 jour | Chaque lundi |
| 2 | Taux de change : Taux indicatif, marché interbancaire, bureaux de change, marché parallèle (par devise) | BCC | Quotidien | 1 jour | Chaque lundi |
| 3 | Instruments et interventions de politique monétaire : Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence et refinancement, marché interbancaire (taux et volumes, par banque) | BCC | Hebdomadaire | 1 jour | Chaque lundi |
| 4 | Réserves externes de la BCC (définition PMP), ventilées par catégorie, par compte à la BRI, et par devise | BCC | Quotidien | 1 jour | Chaque lundi |
| 5 | Dépôts gouvernement auprès de la BCC et des banques commerciales : par type, entité et catégorie | BCC | Mensuel | 2 semaines | Chaque 15 du mois suivant |

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités

| | Information | Organe responsable | Fréquence | Disponible après | Fréquence de soumission proposée |
|----|---|---------------------------|--|---|---|
| 6 | Dépôts DAT, dépôts garantis ou tout autre type de garanties contractées de la BCC au profit du gouvernement central dans les banques commerciales locales (par banque et catégorie, en fournissant les conditions, par FX et monnaie locale). Pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et les conditions de ces prêts et garanties connexes | BCC | Mensuel | 2 semaines | Chaque 15 du mois suivant |
| 7 | Situation monétaire détaillée : BCC et autres institutions de dépôts | BCC | Mensuel | 2 semaines | Chaque 15 du mois suivant |
| 8 | Bilan détaillé de la BCC | BCC | Mensuel | 2 semaines | Chaque 15 du mois suivant |
| 9 | Structure des taux d'intérêt des établissements de dépôt et de la BCC | BCC | Mensuel | 1 semaine (2 semaines pour établissements de dépôt) | Chaque 15 du mois suivant |
| 10 | Réserves (obligatoires et excédentaires) des institutions de dépôt | BCC | Hebdomadaire | 1 jour | Chaque lundi |
| 11 | Relevé de compte (format de données téléchargeable électroniquement) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI (« BRI 2D FMI USD ») | BCC | Mensuel | 2 semaines | Le 15 du mois du mois suivant |
| 12 | Execution of plan de Trésorerie (PTR)/budget en devises et en monnaie locale de la BCC | BCC | Hebdomadaire (mensuel pour monnaie locale) | 1 semaine | Hebdomadaire (Chaque le 15 pour monnaie locale) |

| Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités | | | | | |
|--|--|---------------------------|------------------|-------------------------|---|
| | Information | Organe responsable | Fréquence | Disponible après | Fréquence de soumission proposée |
| 13 | Informations détaillées sur le bilan et ratios prudentiels / ISF pour chaque établissement de dépôt (et agrégés) | BCC | Mensuel | 2 semaines | Chaque 15 du mois suivant |
| 14 | Indice des prix à la consommation | INS | Hebdomadaire | 1 semaine | Hebdomadaire |
| 15 | Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et | BCC | Mensuel | 3 semaines | Chaque 21 du mois suivant |
| 16 | Indicateurs de production intérieure | INS | Mensuel | 3 semaines | Chaque 21 du mois suivant |
| 17 | Operations du compte de capital et d'Opérations financiers de la balance des paiements | BCC | Trimestriel | 3 semaines | Le 21 du mois suivant le trimestre |
| 18 | Montants et détenteurs de billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC | BCC | Mensuel | 3 semaines | Mensuel |
| 19 | Tableau de bord des principaux indicateurs extérieurs | BCC | Quotidien | 1 jour | Quotidien |
| 20 | Évolution de l'exécution du plan de trésorerie (réalisations vs. projections) | DTO | Hebdomadaire | 1 jour | Hebdomadaire |
| 21 | Émissions et amortissements des bons du trésor: Taux, échéance, montant | Comité des titres | Hebdomadaire | 3 jours | Hebdomadaire |
| 22 | Service de la dette (principal et intérêt) extérieure détaillé par prêteur | DGDP | Mensuel | 2 semaines | Mensuel |
| 23 | Montant des arriérés extérieurs actualisés | DGDP | Mensuel | 3 semaines | Mensuel |

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités

| | Information | Organe responsable | Fréquence | Disponible après | Fréquence de soumission proposée |
|----|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------|---|
| 24 | Exécution du plan de trésorerie du Gouvernement | DTO | Mensuel | 2 semaines | Mensuel |
| 25 | Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise, y compris des recettes provenant du secteur minier | DGDA | Mensuel | 4 semaines | Mensuel |
| 26 | Ventilation des impôts directs et indirects | DGI | Mensuel | 4 semaines | Mensuel |
| 27 | Recettes provenant du secteur minier par nature | DGI | Mensuel | 8 semaines | Mensuel |
| 28 | Ventilation des recettes non fiscales (hors provinces), y compris des recettes provenant du secteur minier | DGRAD | Mensuel | 4 semaines | Mensuel |
| 29 | Suivi des états de recouvrement des recettes issues des ressources naturelles | CTR | Trimestriel | 4 semaines | Trimestriel |
| 30 | Situation des souscriptions de l'IBP | DGI | Annuel | 4 semaines | Annuel |
| 31 | Plan d'engagement projeté des dépenses | DCB | Trimestriel | 2 semaines | Trimestriel |
| 32 | État de suivi budgétaire (ESB) | DGPPB | Mensuel | 2 semaines | Mensuel |
| 33 | Montants de dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC | Comité des Urgences | Trimestriel | 3 semaines | Trimestriel |
| 34 | Recettes de privatisations | DGRAD | En cas de cession d'actifs | 3 semaines | En cas de cession d'actifs |
| 35 | Dettes intérieures du secteur public, par catégorie et par créancier : Encours et service de la dette | DGDP | Trimestriel | 3 semaines | Trimestriel |

| Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités | | | | | |
|--|---|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|---|
| | Information | Organe responsable | Fréquence | Disponible après | Fréquence de soumission proposée |
| 36 | Situation des arriérés budgétaires | DCB | Annuel | 3 semaines | Annuel |
| 37 | Situation des arriérés de la masse salariale, incluant les détails par catégorie | Dir Paie | Mensuel | 60 jours | Mensuel |
| 38 | Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les entreprises publiques | DGDP | En cas de signature de prêt | 3 semaines | Mensuel |
| 39 | Exportations ventilées par minerais majeur et par entreprise ainsi que projections annuelles | CTCPM | Mensuel | 2 semaines | Mensuel |
| | | | Trimestriel | | Trimestriel |
| 40 | Note de conjoncture économique pour la réunion hebdomadaire avec le Premier Ministre. | DEME/Plan | Hebdomadaire | 3 jours | Hebdomadaire |
| 41 | Réalisations et Estimations de PIB mises à jour | CESCN | Trimestriel | 45 jours | Trimestriel |
| 42 | Principales productions (Tables du Condense statistique) | BCC | Mensuel | 3 semaines | Mensuel |
| 43 | Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants. | Ministère de l'économie | Trimestriel | 3 semaines | Trimestriel |



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

13 juin 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES
CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV,
DEUXIÈME REVUE DANS LE CADRE DE L'ACCORD AU
TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE
DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION
ET EXAMEN DES GARANTIES DE FINANCEMENT –
ANNEXE D'INFORMATION

Établie par

Le département Afrique
(En collaboration avec d'autres départements)

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| RELATIONS AVEC LE FMI | 2 |
| RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES | 6 |
| QUESTIONS STATISTIQUES | 7 |

RELATIONS AVEC LE FMI

Le FMI et la [République démocratique du Congo \(imf.org\)](https://www.imf.org/fr/country/rdc)

Au 30 avril 2022

[Situation financière du Fonds pour le Congo, République démocratique du, au 30 avril 2022 \(imf.org\)](https://www.imf.org/fr/country/rdc/finances)

Statut : Adhésion le 28 septembre 1963 ; Article VIII

| Compte des ressources générales : | Millions de DTS | Pourcentage de la quote-part |
|--|------------------------|-------------------------------------|
|--|------------------------|-------------------------------------|

| | | |
|--------------------------|----------|--------|
| Quote-part | 1 066,00 | 100,00 |
| Avoirs du FMI en devises | 1 066,00 | 100,00 |

| Département des DTS : | Millions de DTS | Pourcentage de la quote-part |
|------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
|------------------------------|------------------------|-------------------------------------|

| | | |
|-----------------------------|----------|-------|
| Allocation cumulative nette | 1 532,57 | 100,0 |
| Avoirs | 537,35 | 35,06 |

| Encours des achats et prêts : | Millions de DTS | Pourcentage de la quote-part |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|

| | | |
|------------|--------|-------|
| Prêts FCR | 533,00 | 50,00 |
| Accord FEC | 304,60 | 28,57 |

Engagements financiers les plus récents

Accords :

| Type | Date d'approbation | Date d'expiration | Montant approuvé (millions de DTS) | Montant tiré (millions de DTS) |
|------------------|---------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|
| FEC ¹ | 15 juillet 2021 | 14 juillet 2024 | 1 066,00 | 304,60 |

| | | | | |
|------------------------|--------------|--------------|--------|--------|
| FEC ¹ | 11 décembre | 10 décembre | 346,45 | 197,97 |
| FEC1 | 2009 | 2012 | 580,00 | 553,47 |
| | 12 juin 2002 | 31 mars 2006 | | |
| Accord de confirmation | 09 juin 1989 | 08 juin 1990 | 116,40 | 75,00 |

Prêts directs :

| Type | Date d'approbation | Date d'expiration | Montant approuvé (millions de DTS) | Montant tiré (millions de DTS) |
|------|--------------------|-------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| FCR | 22 avril 2020 | 24 avril 2020 | 190,98 | 190,98 |
| FCR | 22 avril 2020 | 24 avril 2020 | 75,52 | 75,52 |
| FCR | 16 décembre 2019 | 24 décembre 2019 | 266,50 | 266,50 |

Paiements prévus au FMI² :

(en millions de DTS; sur la base de l'utilisation actuelle des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

| | A venir | | | | |
|----------------------|----------------|-------------|-------------|--------------|---------------|
| | <u>2022</u> | <u>2023</u> | <u>2024</u> | <u>2025</u> | <u>2026</u> |
| Principal | | | | 79,95 | 106,60 |
| Commissions/intérêts | <u>3,13</u> | <u>4,94</u> | <u>4,94</u> | <u>4,93</u> | <u>4,94</u> |
| Total | <u>3,13</u> | <u>4,94</u> | <u>4,94</u> | <u>84,88</u> | <u>111,54</u> |

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

| | | |
|----|---|----------------|
| I. | Engagement de l'aide PPTE | Cadre amélioré |
| | Date du point de décision | Juillet 2003 |
| | Aide engagée par tous les créanciers (millions de dollars) ³ | 7 252,00 |
| | <i>Dont</i> : Aide du FMI (millions de dollars) | 391,60 |

¹ Anciennement Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

² Lorsqu'un membre présente des obligations financières en arriérés depuis plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans cette section.

³ L'aide engagée au titre du cadre initial est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée au titre du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux chiffres ne peuvent donc pas être additionnés.

| | |
|---|---------------|
| (millions d'équivalents DTS) | 280,30 |
| Date du point d'achèvement | Juillet 2010 |
| II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS) | |
| Aide décaissée au membre | 280,30 |
| Assistance intérimaire | 49,05 |
| Solde au point d'achèvement | 231,25 |
| Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêts ⁴ | 50,44 |
| Total des décaissements | 330,74 |
| Mise en œuvre de l'assistance IADM : | |
| I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ⁵ | 248,08 |
| Financé par : compte IADM | 0,00 |
| Ressources PPTE restantes | 248,08 |

II. Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)

Dette admissible

| Date de livraison | GRA | FMI RPC | Total |
|-------------------|-----|---------|--------|
| Juillet 2010 | N/A | 248,08 | 248,08 |

Mise en œuvre du FMI d'assistance et de riposte aux catastrophes (CCR) :

| Date de la catastrophe | Date de la décision du Conseil | Montant engagé (millions de DTS) | Montant décaissé (millions de DTS) |
|------------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| N/A | 13 avril 2020 | 14,85 | 14,85 |
| N/A | 02 oct. 2020 | 9,90 | 9,90 |
| N/A | 01 avr. 2021 | 4,95 | 4,95 |

Régime de change :

La monnaie de la République démocratique du Congo (RDC) est le franc congolais (FC). Le régime de change *de jure* est flottant, bien que le FMI classe le régime de change *de facto* comme un

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement correspondant aux intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intermédiaire.

⁵ L'IADM fournit un allégement de la dette à 100 % aux pays admissibles qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de cette aide. Les dons provenant des ressources fiduciaires de l'IADM et de l'Initiative PPTE permettent d'alléger la dette de manière à couvrir l'intégralité de la dette due au FMI à la fin de 2004 et qui reste impayée au moment où le membre remplit les conditions requises pour bénéficier de cet allégement.

régime de type « fixe mais ajustable », depuis le 7 août 2020. À la fin du mois d'avril 2022, le taux était de 1 dollar pour 2004,006 FC. À dater du 10 février 2003, la République démocratique du Congo a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2 a) 3 et 4, des statuts du FMI. Toutefois, la RDC maintient une restriction de taux de change soumise à l'approbation du FMI, découlant d'une position de dette nette impayée à l'égard d'autres membres contractants de l'accord de paiements régionaux inopérant avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

Dernière consultation au titre de l'article IV :

La dernière consultation au titre de l'article IV a été close par le Conseil d'administration le 26 août 2019.

Évaluation des sauvegardes :

Une évaluation actualisée des sauvegardes de la Banque centrale du Congo (BCC) a été achevée en mai 2020. Les précédentes évaluations de sauvegardes ont été réalisées en 2003, 2008 et 2010. L'évaluation de 2020 a révélé que la BCC avait maintenu de bons dispositifs d'audit externe et amélioré son cadre juridique, notamment avec l'adoption de la loi sur la BCC en 2018, guidée par l'assistance technique du FMI. Cependant la mise en œuvre de la loi amendée a été retardée et les risques sont restés élevés dans la plupart des domaines de sauvegarde, avec de sérieuses insuffisances de la communication financière et des pratiques d'audit interne, lesquelles ne sont pas conformes aux normes internationales. En outre, les dispositions relatives à la gouvernance présentaient d'importantes lacunes qui ont affaibli la fonction de surveillance du conseil d'administration et exposé la BCC à l'incertitude juridique et à des risques de conflits d'intérêts. En réponse aux recommandations relatives aux sauvegardes, les mesures prises depuis 2020 pour atténuer ces risques comprennent la reconstitution du conseil d'administration de la BCC et du comité d'audit, ainsi que des audits indépendants périodiques des données préalablement à l'achèvement des revues de programme. Les recommandations qui restent à appliquer comprennent l'adoption des IFRS, la recapitalisation de la BCC, le renforcement de la gouvernance et de la surveillance de la gestion des réserves, et le développement des fonctions d'audit interne et de conformité.

Représentant résident : M. Gabriel Leost a pris ses fonctions en mai 2021.

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

A. Banque mondiale

<https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview>

Projets du groupe de la Banque mondiale :

http://projects.worldbank.org/search?lang=en&searchTerm=&countrycode_exact=ZR

B. Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/en/countries/central-africa/democratic-republic-of-congo>

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : La communication de données au FMI présente quelques lacunes mais est globalement adéquate aux fins de la surveillance. Il est nécessaire de renforcer davantage les statistiques du secteur budgétaire, les comptes nationaux, les indicateurs de la solidité financière et les données de la dette, avec l'appui du FMI pour le renforcement des capacités. Malgré les difficultés, les autorités ont continué à produire un ensemble de statistiques économiques et financières, dont la plupart sont publiées dans le rapport annuel de la Banque centrale du Congo (BCC) ou dans son bulletin statistique mensuel.

Comptes nationaux : Les comptes nationaux annuels (CNA) sont établis en prix courants et en volume par l'Institut national de la statistique (INS) qui relève du ministère du Plan, avec l'assistance technique du FMI et du centre AFRITAC. La méthodologie d'établissement a adopté l'utilisation du logiciel ERETES pour l'établissement des données définitives des CNA pour 2005 et 2006, conformément au *Système de comptabilité nationale (SCN) 1993* (ce qui implique une révision à la hausse du PIB d'environ 60 %). La pénurie de ressources humaines a poussé l'INS à suspendre temporairement l'utilisation du logiciel ERETES. Avec l'assistance technique du centre AFRITAC, l'INS a établi et publié les estimations des CNA pour 2005-19 en mars 2022, y compris des estimations en prix courants et des agrégats chaînés en volume. L'INS a lancé un projet de changement de base du PIB, comprenant l'adoption des principales recommandations du *SCN 2008*.

Statistiques des prix : Les indices des prix à la consommation (IPC) sont calculés pour Kinshasa par l'INS. D'autres IPC sont également calculés pour Kinshasa par la BCC, l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et la section économique de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa. Il conviendrait que l'INS et la BCC coordonnent leurs efforts pour définir le taux d'inflation global et réviser les méthodes d'établissement de l'IPC de manière à ce que l'indice soit conforme aux normes internationales et aux meilleures pratiques, afin de renforcer la confiance des utilisateurs dans les données.

Statistiques de finances publiques : La BCC produit des statistiques mensuelles agrégées sur une base caisse qui reposent sur sa propre comptabilité des opérations de trésorerie de l'administration publique. Le Trésor produit deux séries de statistiques mensuelles à partir de sa propre comptabilité : l'une concerne les opérations exécutées par l'intermédiaire de la BCC, l'autre tente de consolider les opérations effectuées au moyen des comptes bancaires commerciaux et des opérations hors budget. Ces statistiques ne reposent pas sur un système intégré de comptabilité publique en partie double et ne fournissent pas suffisamment de détails sur la nature des dépenses en raison de problèmes dans la chaîne des dépenses. Toutefois, le Trésor a commencé à produire des états trimestriels des dépenses par ministère et par institution. Le Trésor produit des états mensuels et trimestriels des recettes, des dons et des dépenses, avec quelques lacunes concernant les dépenses d'investissement à financement extérieur, en raison de la lourdeur du processus d'établissement des données du financement des donateurs.

Les travaux actuels sur l'administration fiscale et le contrôle des dépenses, ainsi que la mise en œuvre en cours du nouveau cadre de comptabilité publique, devraient améliorer la qualité et

l'actualité des statistiques budgétaires. Les autorités bénéficient également d'une assistance technique continue en matière de statistiques de finances publiques par le centre AFRITAC. Le Trésor a établi des données annuelles provisoires pour l'administration centrale budgétaire pour 2017 et 2018, conformément aux normes internationales, mais ces données n'ont pas encore été diffusées.

La RDC a communiqué jusqu'en 2010 des données annuelles à l'*Annuaire de statistiques de finances publiques* du FMI dans le format du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001* mais n'en a plus communiqué par la suite. Cependant, des travaux sont en cours pour reprendre la soumission des données à l'Annuaire, en commençant par les données pour 2012-2016, qui ont déjà été validées au niveau national.

Statistiques monétaires : Des statistiques monétaires et financières mensuelles couvrant la banque centrale et les autres institutions de dépôt sont établies et communiquées au FMI par la BCC sous forme de formulaires de déclaration normalisés. L'enquête auprès des institutions de dépôt ne comprend pas les données des institutions non bancaires acceptant des dépôts.

Enquête sur l'accès aux services financiers : La RDC communique certaines données et indicateurs de l'accès aux services financiers, notamment les deux indicateurs (nombre d'agences de banques commerciales pour 100 000 adultes et nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes) adoptés par l'ONU pour suivre l'objectif 8.10 des Objectifs de développement durable (ODD).

Indicateurs de la solidité financière (ISF) : La RDC ne communique pas d'ISF pour publication sur le site en ligne du FMI. Une mission d'assistance technique a eu lieu en février-mars 2022 pour assister les autorités dans leurs efforts pour établir les ISF conformément aux normes internationales ainsi que pour mettre en œuvre le plan d'action relatif aux ISF élaboré avec la mission ISF de 2019, qui prévoit la communication régulière des ISF au FMI.

Balance des paiements : La BCC a poursuivi ses efforts pour améliorer les statistiques du secteur extérieur. Elle les établit désormais en utilisant la méthodologie du *MBP6*, de la collecte des données jusqu'à leur établissement et à leur diffusion, soutenue par l'assistance technique du projet conjoint des services de la Banque mondiale et du FMI d'amélioration des statistiques du secteur extérieur dans 17 importants pays d'Afrique francophone, qui s'est achevé en avril 2020. Les données de la balance des paiements jusqu'en 2020 et les données de la PEG jusqu'en 2019 sont disponibles dans *Statistiques financières internationales*. L'investissement direct constitue le principal point faible en raison des montants très importants de transactions dans cette catégorie, tant pour le compte de capital que pour le compte d'opérations financières. Il conviendrait de préparer un nouveau questionnaire dédié à l'investissement direct étranger. Un registre du commerce a été mis en place mais la création d'un organisme de collecte spécifique ne s'est pas concrétisée.

II. Normes de diffusion des données

Depuis le 24 avril 2004, la RDC participe au Système général de diffusion des données amélioré (e-GDDS). Les métadonnées ont besoin d'être mises à jour.

**République démocratique du Congo : Tableau des indicateurs communs requis
pour la surveillance**
(En date du 27 mai 2022)

| | Date de la dernière observation | Date de réception | Fréquence des données ⁶ | Fréquence de communication ⁶ | Fréquence de publication ⁶ |
|---|---------------------------------|-------------------|------------------------------------|---|---------------------------------------|
| Taux de change | 5/12/2022 | 5/16/2022 | Q | H | M |
| Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹ | mai-22 | mai-22 | M | M | M |
| Monnaie centrale/base monétaire | mars-22 | mai-22 | M | M | M |
| Bilan de la banque centrale | mars-22 | mai-22 | M | M | M |
| Bilan consolidé du système bancaire | 1/22/2022 | févr.-22 | M | M | M |
| Taux d'intérêt ² | 1/22/2022 | févr.-22 | M | M | M |
| Indice des prix à la consommation | mai-22 | mai-22 | W | M | M |
| Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administrations publiques | ND | ND | ND | ND | ND |
| Recettes, dépenses et financement – Administration centrale ³ | 4/22/2022 | 5/22/2022 | A | A | A |
| Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁴ | 5/26/2022 | mai-22 | A | A | A |
| Solde du compte courant extérieur | 2021 | mars-22 | A | A | A |
| Exportations et importations de biens et de services PIB/PNB | déc.-21 | mars-22 | M | A | A |
| Dette extérieure brute | 2019 | avr.-22 | A | A | A |
| Position extérieure globale ⁵ | 2019 | mars-22 | A | A | A |

¹Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons,

³Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁴Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁵Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents.

⁶Quotidienne (Q) ; hebdomadaire (H) ; mensuelle (M) ; trimestrielle (T) ; annuelle (A) ; irrégulière (I) ; non disponible (ND).



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

13 juin 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LA CONSULTATION DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, DEUXIÈME REVUE DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET EXAMEN DES GARANTIES DE FINANCEMENT – ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Annalisa Fedelino (département
Afrique),
Geremia Palomba (département
de la stratégie, des politiques et
de l'évaluation),
Marcello Estevão et **Asad Alam**
(IDA)

Rédigé conjointement par les services du Fonds
monétaire international (FMI) et de l'Association
internationale de développement (IDA).

| | |
|--|---|
| Risque de surendettement extérieur : | Modéré |
| Risque global de surendettement | Modéré |
| Granularité de l'évaluation du risque | Marge considérable d'absorption de chocs |
| Recours au jugement | Non |

Selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD-PFR), la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo (RDC) reste faible. La RDC dispose d'une marge considérable pour absorber d'éventuels chocs et son risque de surendettement extérieur et global est modéré. La faible mobilisation des recettes demeure un facteur déterminant de ce risque, étant donné le faible niveau de la dette

extérieure. Dans les tests de résistance, les seuils de la dette extérieure sont franchis, ce qui souligne la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, principalement en cas de choc défavorable sur les exportations. Eu égard à la forte dépendance aux exportations de produits de base et à la volatilité de leurs prix, des politiques d'emprunt prudentes privilégiant les prêts concessionnels et le renforcement des politiques de gestion de la dette demeurent impératives pour sa viabilité.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette extérieure et intérieure publique et à garantie publique comprend la dette contractée et garantie par l'administration centrale, de la Banque centrale du Congo (BCC), des provinces et d'une partie des entreprises d'État. La direction générale de la dette publique (DGDP) du ministère des Finances publie des états trimestriels et annuels sur son site en ligne avec des données sur les dettes intérieure et extérieure identifiées sur la base des critères de résidence. Il s'agit d'états résumés de la dette de l'administration centrale, de la dette de Sicomines (coentreprise entre l'État congolais et des investisseurs chinois) et de Gécamines, de la dette extérieure garantie des entreprises publiques gérées par l'État, et de la BCC. La loi interdit aux autres institutions publiques de contracter des emprunts extérieurs sans l'approbation du ministère des Finances, et il est peu probable qu'elles puissent obtenir l'accès au marché sans une garantie publique. Cependant les autorités ne reçoivent aucun état régulier des institutions publiques autres que celles citées ci-dessus ou des provinces. Face à cette situation, les autorités s'engagent à améliorer la qualité de la communication des données de la dette, en particulier pour les entreprises publiques, et mettent en application les recommandations de la récente assistance technique du FMI. Les emprunts d'infrastructure de Sicomines bénéficient d'une garantie publique qui ne peut être appelée qu'après 2050. Sa dette est censée être remboursée d'ici 2027 et est garantie par les gains de Sicomines¹. Sicomines a également contracté un emprunt pour financer la centrale électrique de Busanga qui est destinée à sécuriser son approvisionnement en électricité. Les données relatives à la dette du secteur privé sont rares, et l'on pense que le secteur privé n'emprunte pas à l'étranger.

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : périmètre de la dette publique et à garantie publique et paramètres des chocs sur passifs conditionnels aux fins du test de résistance adapté

| Périmètre de la dette publique | | | |
|--|--|------------------------|--|
| Sous secteurs du secteur public | Cocher la case | | |
| 1 Administration centrale | X | | |
| 2 Administration d'États et administrations locales | X | | |
| 3 Autres éléments de l'ensemble des administrations publiques | | | |
| 4 dont : caisse de sécurité sociale | | | |
| 5 dont : caisses extra-budgétaires (CEB) | | | |
| 6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris les entreprises publiques) | X | | |
| 7 Banque centrale (emprunts pour le compte de l'administration) | X | | |
| 8 Dette non garantie des entreprises publiques | X | | |
| Périmètre de la dette publique et ampleur du test adapté de résistance des passifs conditionnels | | | |
| 1 La couverture de la dette publique du pays | Dette de l'administration centrale, des États et des administrations locales, de la banque centrale, dette à garantie publique, dette non garantie des entreprises publiques | | |
| | Défaut | Utilisé pour l'analyse | Motifs des écarts avec les paramètres par défaut |
| 2 Autres éléments de l'ensemble des administrations publiques non saisis en | 0 % du PIB | 2 | Certaines institutions publiques ne communiquent pas avec la DGDP. Traduit les risques dus à la communication irrégulière de données avec la DGDP. |
| 3 Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/ | 2 % du PIB | 0,5 | |
| 4 PPP | 35 % du stock de PPP | 0,00 | |
| 5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimum) | 5 % du PIB | 5 | |
| Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB) | | 7,5 | |
| 1/ Le choc par défaut de 2% du PIB est déclenché pour les pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique 1.) Si elle est déjà comprise dans la dette publique 1.) et que les risques associés à la dette des entreprises publiques sans garantie publique sont considérés négligeables, une équipe pays peut décider de le réduire à 0%. | | | |

¹ L'État a garanti 3 milliards de dollars de prêts pour les infrastructures publiques, qui doivent être mis en œuvre sur la période 2009-14. Encadré 1, Analyse de viabilité de la dette, [Rapport pays du FMI n° 15/280](#).

GENERALITES ET EVOLUTIONS RECENTES

2. Malgré ses vastes ressources naturelles, la RDC est l'un des pays les plus pauvres du monde, et sa fragilité la rend sujette aux crises sanitaires et humanitaires ainsi qu'aux conflits.

L'économie est fortement dollarisée, peu diversifiée et extrêmement vulnérable aux chocs sur les prix des produits de base et aux risques de l'offre.

3. Si le pays a pu parvenir à une certaine stabilité macroéconomique ces dernières années, l'économie reste très vulnérable aux chocs. Après une décélération de 1,7 % en 2020, la croissance du PIB a rebondi à 6,2 % en 2021 et devrait atteindre 6,1 % en 2022, selon les projections, soutenue par les prix élevés des produits de base, l'expansion de la production minière (passage à la phase 3 du plan d'expansion de Kamoia qui augmentera la capacité de production en 2022) et de meilleurs résultats du secteur non extractif, à savoir les secteurs de la construction et des télécommunications. Le déficit devrait se creuser, passant de 1,1 % du PIB en 2021 à 3,5 % en 2022 et à 3 % en 2023, sur fond de grands projets d'investissement public pour répondre aux besoins du développement, et de hausse des prix des carburants dans le contexte de la guerre en Ukraine. Les dépenses seront temporairement stimulées par l'utilisation d'un montant de 715 millions de dollars de l'allocation de DTS (1,3 % du PIB, et environ la moitié de l'allocation totale de DTS de 1,47 milliard de dollars) pour le financement du budget en 2022-23 afin de soutenir les investissements dans les infrastructures². Les réserves internationales se sont fortement redressées, passant d'environ 2 semaines d'importations au début de 2021 à 8,3 semaines d'importations fin 2022 et à 10,3 semaines en 2024 selon les projections. Si elle se prolonge, la guerre en Ukraine pourrait exacerber les tensions inflationnistes, accroître l'insécurité alimentaire et détériorer les termes de l'échange si les gains procurés par la hausse des prix des produits miniers se trouvaient annulés par une augmentation de plus grande ampleur des importations de carburant.

4. Les perspectives à moyen terme sont favorables. Les efforts déployés pour mettre en œuvre des réformes structurelles et diversifier l'économie devraient créer une dynamique de croissance à moyen terme dans le secteur non extractif. Malgré la décélération attendue de la croissance du secteur extractif, qui devrait passer de 10,6 % en 2022 à 6,5 % en 2027³, la croissance devrait atteindre 6,8 % en moyenne sur la période 2025-27, la croissance du secteur non extractif progressant d'un niveau de 4,1 % en 2022 jusqu'à un pic de 6,1 % en 2027.

5. Les arriérés extérieurs datent en partie d'avant le point d'achèvement de l'initiative PPTE, certains arriérés de Gécamines venant s'ajouter à ce stock. Les arriérés extérieurs s'élèvent

² Les autorités ont divisé l'allocation de DTS (1,47 milliard de dollars) en parts à peu près égales pour constituer des réserves et financer des projets d'investissement. À cette fin, les autorités ont noté que le transfert de la moitié de l'allocation de DTS au ministère des Finances (Mdf) est conforme à leur cadre institutionnel national, et un protocole d'accord a été signé dans lequel le Mdf assume ses responsabilités financières concernant la moitié de l'allocation de DTS.

³ En 2022 seule la mine de Kamoia a augmenté sa capacité de production. Bien que de nouveaux investissements aient été annoncés pour le lithium (Zijing Mining), le cobalt (Shalina Ressources) et le zinc (Ivanhoe Mines), une période d'exploration sera nécessaire avant que les découvertes ne se traduisent en production.

à 287 millions de dollars (tableau 2 du texte)⁴. Quatre créanciers non membres du Club de Paris détiennent un total de 48 millions de dollars de créances sur la RDC qui sont en cours de négociation ou de rapprochement. Les autorités ont rencontré des représentants de l'Angola en novembre 2021 et ont soumis une proposition de règlement. Une réunion avec des représentants namibiens est prévue en juillet. Un projet de correspondance a été préparé pour le Rwanda ; et les autorités ont l'intention de proposer une réunion avec la province chinoise de Taiwan. Les arriérés extérieurs restants sont des créances de créanciers commerciaux. Les montants ont été rapprochés et des procédures sont en cours pour certains cas litigieux. Une grande partie consiste en une dette envers un créancier sous sanctions américaines, et dont la résolution est rendue difficile par les sanctions. Un calendrier de remboursement des arriérés extérieurs sur 5 ans a été retenu, à partir de 2022.

6. En 2021, le ratio de la dette publique a atteint 23,7 % du PIB, soit une augmentation d'environ 0,1 point de pourcentage du PIB par rapport au niveau de 2020. Par rapport à la projection faite lors de la première revue de l'accord soutenu par la FEC en décembre 2021, la dette publique extérieure en 2021 est plus élevée de 0,9 point de pourcentage, la moitié environ de la dette publique extérieure étant due à des créanciers officiels. La dette intérieure reste inchangée en

| | 2021 | |
|-------------------------------|--|-------------|
| | Total | |
| | Montant nominal (millions de dollars) | En % du PIB |
| Total des arriérés extérieurs | 287 | 0.5 |
| Créanciers bilatéraux | 48 | 0.1 |
| Créanciers commerciaux | 239 | 0.4 |
| Pour mémoire : | | |
| PIB | 56,566 | |

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.
1/ Date butoir : 30 juin 1983.

2021 à environ 8,0 % du PIB comme dans les projections de la première revue, l'augmentation en termes nominaux reflétant principalement les arriérés intérieurs et l'enregistrement des prêts bancaires dans le cadre du système abandonné des CREDOC (« crédit documentaire ») qui utilisait les dépôts de la banque centrale comme garanties pour les emprunts de l'administration centrale. Les créanciers multilatéraux et bilatéraux dominent la base des créanciers (tableau 3 du texte). Le service de la dette différé dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette est estimé à 309,2 millions de dollars entre mai et décembre 2020 et à 279,3 millions de dollars entre janvier et juin 2021, respectivement. Sicomines détient environ 40 % de la dette extérieure pour des projets miniers et d'infrastructure, à rembourser avec des dividendes sur 10 et 15 ans, respectivement.

7. La dette intérieure globale se compose d'arriérés et de bons du Trésor à court terme. La majeure partie de l'encours de la dette intérieure est constituée d'arriérés dont le montant est

⁴ Conformément à la note d'orientation du CVD-PFR, les arriérés ne déclenchent pas la détermination d'une note de risque de surendettement lorsqu'il s'agit de cas *de minimis* où les arriérés sont inférieurs à 1 % du PIB. On trouvera de plus amples détails au paragraphe 15.

estimé à 7,4 % du PIB fin 2021 (tableau 4 du texte). Les arriérés sont principalement composés d'arriérés rattachés (3,9 % du PIB) et d'arriérés de TVA envers les exportateurs (2,7 % du PIB). En outre, les arriérés envers les compagnies pétrolières s'élèvent à 0,6 % du PIB. Les arriérés rattachés ont fait l'objet d'un audit et comprennent la dette financière, la dette sociale, la dette judiciaire, la dette envers les fournisseurs et la dette liée aux loyers et autres services. Il existe aussi un stock important d'environ 3 milliards de dollars d'arriérés (5,3 % du PIB) qui restent à auditer, bien que dans le passé, selon les autorités, 20 % seulement des arriérés audités aient été validés. L'émission nette de bons du Trésor, tous libellés en monnaie locale et indexés sur le dollar, a été négative en 2021, avec un encours équivalent à 129 millions de dollars fin 2021. En 2021, les prêts bancaires ont augmenté via le programme CREDOC, désormais supprimé, qui monétisait en fait le déficit budgétaire et a conduit la BCC à manquer des opportunités d'accumuler des réserves officielles.

Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo :
Désagrégation de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021-23¹

| | Encours de la dette | | | Service de la dette | | | | | |
|--|---------------------|------------|------------|---------------------|--------|--------|------------|------|------|
| | 2021 | | | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| | (Mio USD) | % de la de | (% du PIB) | (Mio USD) | | | (% du PIB) | | |
| Total | 13,342.2 | ... | 23.6 | 979.4 | 892.0 | 891.8 | 1.7 | 1.4 | 1.3 |
| Extérieure | 8,801.1 | 66.0 | 15.6 | 524.4 | 594.9 | 741.7 | 0.9 | 0.9 | 1.1 |
| Créanciers multilatéraux | 4,245.1 | 31.8 | 7.5 | 151.6 | 149.5 | 131.5 | 0.3 | 0.2 | 0.2 |
| FMI | 1,171.1 | 8.8 | 2.1 | - | 4.1 | 8.4 | - | 0.0 | 0.0 |
| Banque mondiale | 1,759.1 | 13.2 | 3.1 | 27.3 | 35.5 | 48.6 | 0.0 | 0.1 | 0.1 |
| BAfD (y-compris Fonds africain de développement) | 449.9 | 3.4 | 0.8 | 109.7 | 95.6 | 59.4 | 0.2 | 0.1 | 0.1 |
| Autres créanciers multilatéraux | 865.0 | 6.5 | 1.5 | 14.6 | 14.3 | 15.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| dont : Banque européenne d'investissement | 65.2 | 0.5 | 0.1 | 10.1 | 10.8 | 10.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Banque arabe pour le développement économiq | 36.2 | 0.3 | 0.1 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Créanciers bilatéraux | 3,842.4 | 28.8 | 6.8 | 278.1 | 362.7 | 519.1 | 0.5 | 0.6 | 0.7 |
| Membres du Club de Paris | 117.2 | 0.9 | 0.2 | 0.2 | 0.0 | 22.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| dont : France | 61.6 | 0.5 | 0.1 | - | - | 22.3 | - | - | 0.0 |
| Exim Bank of Korea | 55.6 | 0.4 | 0.1 | - | 0.0 | 0.0 | - | 0.0 | 0.0 |
| Non membres du Club de Paris | 3,725.2 | 27.9 | 6.6 | 10.9 | 95.7 | 129.7 | 0.0 | 0.1 | 0.2 |
| dont : Exim Bank of China | 3,197.3 | 24.0 | 5.7 | - | 58.8 | 72.6 | - | 0.1 | 0.1 |
| Exim Bank India | 163.8 | 1.2 | 0.3 | 10.2 | 18.3 | 18.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Obligations | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Créanciers commerciaux | 713.7 | 5.3 | 1.3 | 35.1 | 85.6 | 99.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| dont : FG Hemisphere | 93.2 | 0.7 | 0.2 | - | - | 8.1 | - | - | 0.0 |
| Financial Investment Holding | 38.2 | 0.3 | 0.1 | - | 3.9 | 7.3 | - | 0.0 | 0.0 |
| Autres créanciers internationaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Intérieure | 4,541.0 | 34.0 | 8.0 | 455.0 | 297.1 | 150.0 | 0.8 | 0.5 | 0.2 |
| dont : bons du Trésor | 128.6 | 1.0 | 0.2 | | | | | | |
| dont : prêts | 160.8 | 1.2 | 0.3 | | | | | | |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | |
| Créances garanties | 2,469.6 | 18.5 | 4.4 | | | | | | |
| Passifs conditionnels | 2,747.1 | 20.6 | 4.9 | | | | | | |
| dont : garanties publiques | 2,747.1 | 20.6 | 4.9 | | | | | | |
| dont : autres passifs conditionnels explicites | - | - | - | | | | | | |
| PIB nominal | 56,566 | ... | ... | 56,566 | 63,926 | 70,371 | ... | ... | ... |

1/ Tels que communiqués par les autorités nationales conformément à leur classification des créanciers, y-compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD, excepté la dette garantie de l'administration.

Tableau 4 du texte. République démocratique du Congo : dette intérieure totale, 2021

| | Montant nominal en Mio USD | En % du PIB | En % de la dette intérieure totale |
|--|----------------------------|-------------|------------------------------------|
| Encours des bons du Trésor et des pr | 311.8 | 0.6 | 6.5 |
| Arriérés hérités rapprochés | 2,334.3 | 4.1 | 48.3 |
| Arriérés des provinces | 145.8 | 0.3 | 3.0 |
| Arriérés envers les compagnies pétroli | 365.4 | 0.6 | 7.6 |
| Arriérés de TVA | 1,673.3 | 3.0 | 34.6 |
| Total | 4,830.5 | 8.5 | 100.0 |

Sources : autorités congolaises et calculs des services du FMI .

CONTEXTE DES PREVISIONS MACROECONOMIQUES

8. Les projections sur lesquelles repose cette AVD s'appuient sur le cadre macroéconomique de la deuxième revue de l'accord soutenu par la FEC.

- Par rapport à 2021, la croissance du PIB devrait encore s'accélérer sur la période 2023-27 en raison de nouveaux projets miniers, des prix élevés des matières premières et de la forte demande mondiale pour les produits d'exportation de la RDC, à savoir le cuivre et le cobalt. Ces évolutions, ajoutées aux évolutions positives dans le secteur des services, devraient améliorer la balance commerciale à moyen et long terme, malgré une augmentation substantielle des importations à moyen terme. La balance commerciale, partant d'un niveau de 0,3 % du PIB en 2021, devrait atteindre une moyenne de 3,1 % à moyen terme, malgré une augmentation des importations de 39,2 % en 2021, pour s'établir à un niveau moyen de 42,4 % sur la période 2022-27.
- Face à d'importants besoins de développement, les ambitieuses dépenses publiques d'éducation et d'infrastructures reposent sur la disponibilité de sources de financement supplémentaires catalysées par le dispositif soutenu par la FEC et les efforts de mobilisation des recettes intérieures⁵. Ces derniers dépendront des projets des autorités de rétablir le fonctionnement normal de la TVA, de rationaliser les taxes non fiscales et parafiscales, les dépenses fiscales et de moderniser et informatiser l'administration des recettes.
- Le compte financier s'est renforcé grâce aux fortes entrées d'autres investissements, notamment des financements de projets. Cela a permis l'accumulation de réserves, ce qui explique en partie

⁵ L'accord de la FEC concerne trois domaines clés : i) l'intensification de la mobilisation des recettes intérieures par le rétablissement du fonctionnement normal de la TVA, la rationalisation des taxes non fiscales et parafiscales, la rationalisation des dépenses fiscales et la modernisation de l'administration des recettes ; ii) le renforcement de la gouvernance, notamment la gestion des ressources naturelles et la transparence ; et iii) le renforcement du cadre de la politique monétaire et de l'indépendance de la banque centrale. Voir [CR 22/3](#) pour de plus amples détails sur les principales politiques soutenues par l'accord appuyé par la FEC.

la variation de la composante résiduelle⁶ de la dette extérieure du tableau 1. Les prêts multilatéraux et bilatéraux restent les principales sources de financement de la dette. On s'attend que les montants des emprunts multilatéraux et bilatéraux contractés s'élèvent à 2,6 milliards de dollars et 2,1 milliards de dollars en 2021 et 2022, respectivement, puis diminuent pour atteindre des flux annuels d'environ 1,7 milliard de dollars à moyen terme. Les conditions financières des nouveaux prêts devraient rester largement concessionnelles, avec un accroissement des prêts non concessionnels à moyen terme. Certains prêts qui devaient être contractés en 2021, principalement un prêt de 270 millions de dollars⁷ d'EximIndia, devraient maintenant être contractés en 2022.

- Les émissions de bons du Trésor se sont élevées à 128,6 millions de dollars en 2021 (2,3 % du PIB), et devraient augmenter parallèlement à celles des obligations du Trésor, à mesure que les marchés intérieurs s'approfondiront et que les financements concessionnels diminueront progressivement sur le long terme. Les outils d'évaluation du réalisme donnent fortement à penser que les prévisions des services du FMI sont réalistes, comparées aux observations empiriques (figure 4) et compte tenu des perspectives positives de croissance.

Tableau 5 du texte. République démocratique du Congo : Prévisions et hypothèses macroéconomiques (Comparaison avec la dernière AVD)

| | Croissance réelle du PIB (variation) | | Croissance des recettes (dons) | | Solde budgétaire global (en % du PIB) | | Croissance des exp. de biens & services | | Croissance des imp. de biens & | | Solde extérieur courant (en % du) | |
|--------------|--------------------------------------|---------|--------------------------------|---------|---------------------------------------|---------|---|---------|--------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|
| | CR 22/3 | Courant | CR 22/3 | Courant | CR 22/3 | Courant | CR 22/3 | Courant | CR 22/3 | Courant | CR 22/3 | Courant |
| 2021 | 5.4 | 6.2 | 49.0 | 57.6 | -1.8 | -1.0 | 59.0 | 60.4 | 51.3 | 52.5 | -0.5 | -0.9 |
| 2022 | 6.4 | 6.1 | 15.9 | 30.0 | -1.9 | -3.5 | 12.9 | 28.4 | 13.1 | 23.1 | -0.5 | 0.0 |
| 2023 | 6.9 | 6.7 | 24.1 | 23.4 | -2.0 | -2.8 | 11.9 | 11.6 | 11.4 | 9.9 | -0.8 | 0.0 |
| 2024 | 6.7 | 6.9 | 23.4 | 17.8 | -1.4 | -2.3 | 9.7 | 9.9 | 9.2 | 8.9 | 0.1 | 0.3 |
| 2025 | 6.8 | 7.1 | 17.0 | 13.8 | -1.5 | -2.1 | 8.7 | 10.6 | 10.0 | 11.0 | 0.0 | 0.3 |
| 2026 | | 6.9 | | 16.4 | | -1.6 | | 8.7 | | 8.0 | | 0.5 |
| moy. 2027-4* | 5.0 | 4.9 | 13.4 | 13.9 | -1.2 | -0.6 | 2.9 | 3.1 | 3.6 | 3.7 | -1.2 | -0.4 |

Sources: autorités congolaises et projections et calculs des services du FMI.

1/ Ajusté avec Sicominet et Gecamines pour les ratios du service de la dette.

9. Les résultats de l'outil d'évaluation du réalisme montrent que les projections de l'AVD sont cohérentes avec l'expérience historique de la RDC (Figures 3 et 4).

- **Facteurs d'endettement** : le ratio de la dette extérieure au PIB est resté faible en 2021 ; de nouvelles stratégies d'engagement avec les institutions multilatérales permettront d'obtenir des financements pour soutenir le développement.

⁶ À moyen terme, bien qu'il n'y ait nul besoin d'emprunts extérieurs, ce que manifeste le quasi-équilibre du compte courant primaire, il conviendrait que les autorités continuent d'emprunter à l'extérieur afin d'utiliser les entrées de capitaux pour accumuler des réserves. Ceci explique l'augmentation de la composante résiduelle à moyen terme.

⁷ Le prêt de 270 millions de dollars sera contracté par l'État aux fins d'un projet de décongestion de la ville de Kinshasa.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2021-41

Croissance du PIB réel. La croissance devrait s'établir en moyenne à 6,7 % environ à moyen terme, alimentée par l'augmentation soutenue de la production minière, la fermeté des prix des produits de base et la reprise progressive des investissements¹. La contribution des investissements publics à la croissance est projetée à 5,7 % à moyen terme.

Inflation. Après avoir culminé à 9,8 % en 2023 dans un environnement de pressions inflationnistes dues à la guerre en Ukraine, l'inflation moyenne telle que mesurée par l'IPC devrait se stabiliser autour de 6 % sur la période 2024-27, conformément à l'objectif de la BCC de contenir l'inflation en dessous de 7 %.

L'engagement de la BCC de resserrer de manière préventive la politique monétaire en cas de besoin pour freiner la dynamique de l'inflation sera capital pour maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation.

Solde primaire. Le déficit budgétaire global devrait passer de 2,6 % du PIB en 2022 à 0,4 % du PIB en 2027, grâce à une mobilisation accrue des recettes (découlant des mesures visant à renforcer l'assiette fiscale), à des réformes ciblées de la GFP limitant les dépenses courantes et à une rationalisation accrue des dépenses. Les dépenses courantes, partant d'un niveau de 10 % du PIB en 2022, devraient plafonner à 11,7 % du PIB à moyen terme, tandis que les dépenses en capital augmenteraient modérément, passant de 5,5 % du PIB en 2022 à 5,8 % en 2027, avec une réorientation progressive vers le financement intérieur. Les recettes sont calculées comme la somme des recettes de l'administration centrale et des recettes des entreprises d'État, qu'on suppose équivalentes aux flux du service de leur dette.

Solde extérieur courant. Le solde extérieur courant est largement déterminé par les évolutions du secteur minier. Les exportations de ressources minérales représentent une part considérable des exportations et devraient s'améliorer à moyen terme, selon les projections, du fait de nouveaux projets miniers et, dans le cas du cobalt et du cuivre, de la forte demande mondiale liée à la transition climatique. Les importations sont projetées en hausse progressive en raison de la demande croissante de biens d'équipement et intermédiaires destinés aux investissements dans les infrastructures. Globalement, le solde extérieur courant s'établit en moyenne à 0,3 % du PIB à moyen terme.

Financement. Le financement extérieur devrait se composer de financements exceptionnels, de prêts concessionnels et non concessionnels accordés par des prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux, et d'IDE. Une partie du financement des projets d'investissement public proviendrait aussi de dons étrangers. Les besoins de financement supplémentaires de l'État sont supposés être couverts par l'émission de bons du Trésor sur le marché intérieur, avec la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration des pratiques de finances publiques et d'apurement des arriérés.

Réserves officielles brutes. Les réserves officielles brutes devraient augmenter progressivement, passant d'environ 2 semaines d'importations au début de 2021 à 10,3 semaines d'importations en 2024.

L'augmentation des réserves est essentiellement due à la hausse des exportations, au financement du programme et à l'allocation de DTS de 2021.

1/ La dynamique de l'investissement public réel par rapport au PIB réel illustrée à la figure 4 s'explique par une baisse causée par la pandémie suivie d'une reprise en forme de V. L'investissement public réel par rapport au PIB réel a diminué d'un niveau de 8,4 % en 2019 à 1,3 % en 2020 du fait de la pandémie, mais a ensuite rebondi à 19,2 % en 2021, et on prévoit qu'il atteindra progressivement 25,6 % en 2026.

- **Ajustement budgétaire et croissance.** Le déficit budgétaire projeté demeure dans sa fourchette historique et reste contenu à moyen terme, grâce à une meilleure mobilisation des recettes et à une croissance soutenue.

CLASSIFICATION DES PAYS ET ELABORATION DES SCENARIOS DE TESTS DE RESISTANCE

10. La capacité d'endettement de la RDC est classée comme faible (Tableau 6 du texte). La classification de la capacité d'endettement de la dette est guidée par la note de l'indicateur composite (IC) qui est déterminé par le CPIA de la Banque mondiale et d'autres variables macroéconomiques, notamment des éléments prospectifs. La note de l'IC de la RDC est de 2,15, soit à peu près inchangée par rapport aux millésimes précédents. La RDC est un État fragile et très vulnérable aux chocs extérieurs.

11. L'analyse de viabilité de la dette s'appuie sur six tests de résistance normalisés et un test de résistance adapté au choc des prix des produits de base. Les tests de résistance normalisés utilisent les paramètres par défaut. Si la RDC ne remplit pas les conditions requises pour le test de résistance au choc de financement du marché, le test de résistance au choc des prix des matières premières est pertinent pour évaluer la sensibilité des indicateurs de la charge projetée de la dette à des prix défavorables des exportations des matières premières⁸.

Tableau 6 du texte. République démocratique du Congo : Tableaux des indicateurs composites et des seuils

| Capacité d'endettement | | Faible | | |
|------------------------|---|---|---|--|
| Finale | Classification sur la base du millésime courant | Classification sur la base du millésime précédent | Classification sur la base des deux précédents millésimes | |
| Faible | Faible 2.15 | Faible 2.15 | Faible 2.14 | |

Seuils applicables

| APPLICABLE | |
|---|-----------|
| Seuils du fardeau de la dette EXTERIEURE | |
| VA de la dette en % : | |
| des exportations du PIB | 140 30 |
| Service de la dette en % : | |
| des exportations des recettes | 10 14 |

| APPLICABLE | |
|---|----|
| TOTAL de référence de la dette publique | |
| VA de la dette publique totale en % du PIB | 35 |

Note : Le millésime actuel fait référence à l'édition d'avril 2022 du WEO ; les millésimes précédents font référence aux éditions d'octobre 2020 et d'avril 2021 du WEO.

⁸ Selon le cadre de viabilité de la dette, les pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % des exportations totales de biens et services au cours de la précédente période de trois ans sont soumis au test de résistance. Les produits de base représentaient environ 97 % des exportations de biens et de services de la RDC sur la période 2018-20.

VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

Scénario de référence

12. La dette extérieure reste viable dans le scénario de référence, mais avec des vulnérabilités dues à certaines faiblesses structurelles. D'une manière générale, toute la dette extérieure est due ou garantie par l'État. En raison d'un meilleur accès au financement extérieur, la dette extérieure est passée de 7 185 millions de dollars en 2020 à 8 801 millions de dollars en 2021, alimentée en partie par l'aide d'urgence du FMI. La valeur actualisée de la dette extérieure, estimée à 12,0 % du PIB en 2021, est considérablement inférieure à la valeur de référence de 30 % et traduit l'ampleur de la dette concessionnelle qui devrait rester globalement inchangée selon les projections. Malgré l'accroissement de l'émission de dette dû à l'effet catalytique de l'accord soutenu par la FEC et aux déficits budgétaires temporairement plus élevés qui résultent de besoins d'investissement importants, la trajectoire à moyen terme de la dette extérieure et de la dette publique ne suscite pas de préoccupations quant à leur viabilité, dans le cadre des perspectives de croissance à moyen terme actuellement favorables. Le critère de réalisation quantitatif (CRQ) de la valeur actualisée des emprunts non concessionnels fin juin 2022 (soit 606 millions de dollars) devrait être respecté et le programme prévoit un CRQ de 1,3 milliard de dollars fin décembre 2022, résultant en partie d'emprunts dont la ratification avait été retardée.

Autres scénarios et tests de résistance

13. La valeur actualisée du ratio dette/PIB franchit son seuil dans le scénario de choc le plus extrême d'une baisse des exportations en valeur nominale (figure 1)⁹. Dans le scénario du choc des exportations, les exportations chutent de 8,3 % en valeur nominale en 2023 et 2024 par rapport à la valeur de l'année précédente. Étant donné que les exportations de cuivre représentent 70 % du total des exportations en 2022, le choc des exportations pourrait être modélisé de manière équivalente comme la combinaison d'une baisse de 25 % en 2023 et d'une baisse de 45 % en 2024 du prix international du cuivre par rapport aux projections de référence. Les ruptures que provoque le choc des exportations rendent manifestes les vulnérabilités en cas d'inversion de la tendance à la hausse des prix des matières premières. Il serait possible d'atténuer ce risque en limitant les emprunts non concessionnels et en saisissant l'occasion des prix élevés des produits de base pour préserver la capacité d'emprunt.

VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

Scénario de référence

14. Globalement, le risque de surendettement devrait rester modéré. Aucun indicateur de la charge de la dette publique ne franchit son seuil dans le scénario de référence. Toutefois, sous le choc le

⁹ La croissance nominale des exportations (en dollars) est fixée à sa moyenne historique moins un écart type, ou à la projection du scénario de référence moins un écart type, le chiffre le plus bas étant retenu pour 2023-24, un choc qui est sans doute excessivement sévère pour juger des besoins de financement extérieur, car dans un tel scénario les importations se contracteraient sans doute considérablement. Pour la spécification d'autres tests de résistance, voir le tableau 8 de la [note d'orientation de 2018](#).

plus extrême d'une baisse des exportations en valeur nominale, le ratio valeur actualisée de la dette/PIB dépasse son seuil pendant deux années consécutives (figure 2). Tandis que les émissions de bons du Trésor restent faibles, la reconnaissance d'arriérés de TVA non encore certifiés et d'arriérés envers les fournisseurs pourrait accroître la dette intérieure et la dette publique totale. La réalisation de garanties et éventuellement d'autres passifs conditionnels présente des risques.

Autres scénarios et tests de résistance

15. Les tests de résistance et le test des passifs conditionnels confirment la vulnérabilité de la RDC aux chocs sur les exportations. Le choc le plus extrême pour le ratio de la valeur actualisée de la dette publique au PIB consiste en une forte baisse des exportations (figure 2). Sous un tel choc, le ratio de la valeur actualisée de la dette publique culmine légèrement au dessus de la valeur seuil applicable de 35 %. Quant au ratio du service de la dette publique aux recettes, le choc le plus extrême est un choc de passifs conditionnels qui pousse ce ratio à 16 % des recettes à moyen terme.

EVALUATION DES RISQUES ET VULNERABILITES

16. Le risque de surendettement extérieur et global de la RDC reste modéré (tableau 7 du texte). Tant la dette extérieure que la dette publique globale présentent un risque modéré de surendettement dû au franchissement du seuil du ratio valeur actualisée de la dette/PIB dans le scénario du test de résistance des exportations. Sur la durée de l'accord soutenu par la FEC, les paramètres de la dette publique demeurent globalement inchangés, car la plus forte croissance projetée de l'économie et des recettes devrait être quelque peu compensée par une augmentation des emprunts. La dette extérieure devrait augmenter progressivement par rapport au PIB et aux exportations, mais à partir d'une base faible. Le niveau des arriérés extérieurs (0,5 % du PIB) est inférieur à 1 % du PIB, ce qui représente un cas *de minimis* et ne grève donc pas l'évaluation du risque. Les arriérés intérieurs sont considérables et les autorités prennent des mesures qui permettront de les réduire, notamment en rétablissant le fonctionnement normal de la TVA. Cependant les arriérés intérieurs ne déclenchent pas une évaluation de surendettement, car ils ne découlent pas d'une insolvabilité ou de problèmes de liquidité de l'administration, mais plutôt de pratiques de finances publiques inadéquates.

| Tableau 7 du texte. République démocratique du Congo : évaluation des risques | |
|---|--------|
| Notation du surendettement extérieur | |
| Notation mécanique du surendettement extérieur | Modéré |
| Notation finale du surendettement extérieur | Modéré |
| Recours au jugement | Non |
| Notation du risque global | |
| Notation mécanique du surendettement global | Modéré |
| Notation finale du surendettement global | Modéré |
| Recours au jugement | Non |

17. La faible capacité de mobilisation des recettes exige de préserver la capacité d'emprunt créée par les prix favorables des produits de base (figure 5) à titre de préparation à d'éventuels chocs défavorables. La faible mobilisation des recettes demeure une difficulté majeure. Aux termes de l'accord soutenu par la FEC, les recettes devraient passer de 9 % du PIB en 2020 à près de 14 % en 2024, contre une moyenne de 20 % du PIB en Afrique subsaharienne, ce qui témoigne des efforts des autorités pour améliorer la mobilisation des recettes.

18. Les risques concernent les résultats des exportations et la capacité de la RDC à mener des réformes significatives. Les résultats des exportations sont le talon d'Achille de la viabilité de la dette de la RDC. Les fluctuations des prix des produits de base représentent donc un risque important. Il conviendrait que la RDC continue d'accroître ses marges de manœuvre en augmentant les réserves internationales, en mobilisant les recettes et en veillant à ce que les ressources empruntées favorisent une croissance inclusive et encouragent la diversification de l'économie par le développement du secteur privé dans les secteurs non extractifs. Il serait bon que les emprunts continuent de recourir à des sources concessionnelles.

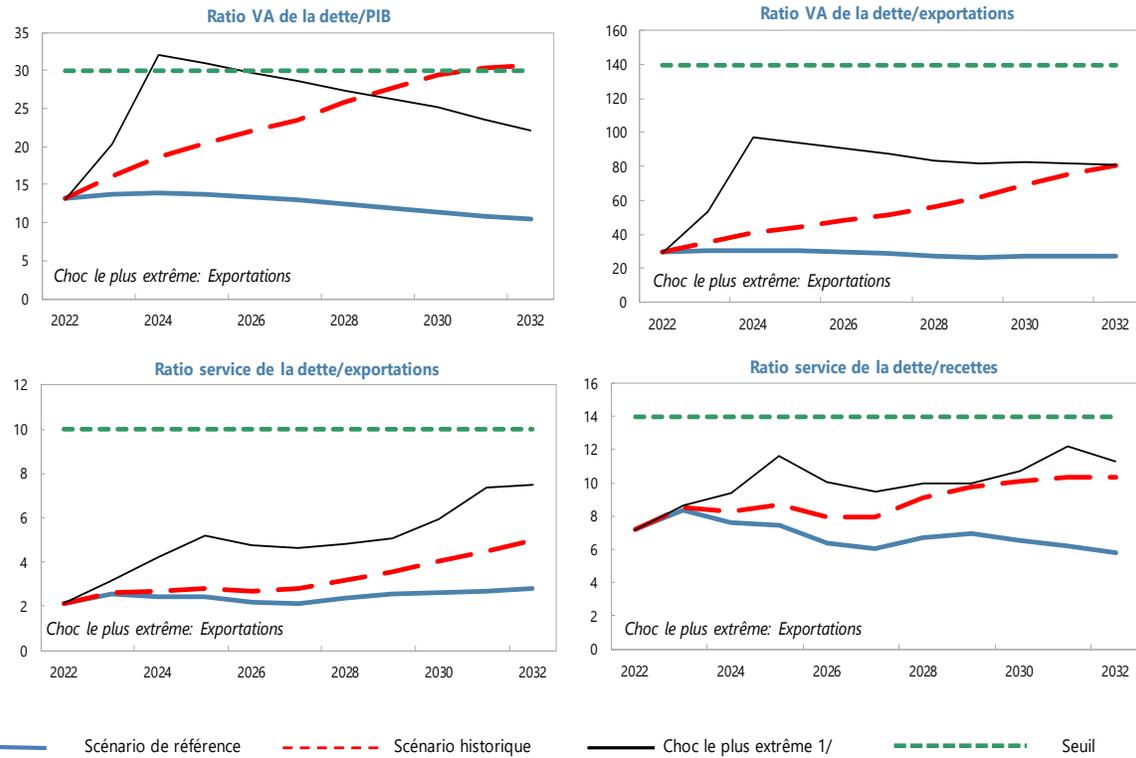
19. En dépit du faible niveau de la dette publique totale, la capacité d'endettement limitée reste une vulnérabilité majeure. Les principales sources de vulnérabilité sont les fluctuations des prix des produits de base et les difficultés de mobilisation des recettes budgétaires. Malgré l'augmentation progressive des recettes prévue dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC, le ratio service de la dette/recettes donne à penser que la marge de manœuvre disponible pour de nouveaux emprunts est sur le point de se réduire (figure 5). Cette situation appelle des politiques budgétaires prudentes, notamment la limitation des nouveaux emprunts. Les réformes structurelles, concernant en particulier la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et une stratégie d'investissement public favorisant le potentiel de croissance, restent essentielles pour la capacité d'endettement de la RDC.

AVIS DES AUTORITES

20. Les autorités approuvent dans l'ensemble l'évaluation globale de la viabilité de la dette du pays. La capacité d'endettement devrait s'améliorer dans le contexte de l'accord soutenu par la FEC. Les autorités se sont engagées à améliorer encore la gestion de la dette, notamment en renforçant la communication financière des entreprises publiques (avec l'inclusion de deux entreprises publiques supplémentaires, à savoir Sodimico et Sonahydroc, dans les statistiques de la dette publique d'ici 2023) et de la dette garantie par l'État¹⁰.

¹⁰ Dans le cadre de la politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale, l'une des performances et actions politiques requises (PPA2) pour la RDC est d'élargir la communication des données de la dette pour inclure la dette des entreprises publiques dans le rapport annuel sur la dette et les bulletins trimestriels.

Figure 1. Indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique selon divers scénarios, 2022-32



| Personnalisation des paramètres par défaut | | |
|--|---------|--------------|
| | Ampleur | Interactions |
| Standardized Tests | Yes | |
| Choc d'engagements | | |
| Passifs éventuels combinés | Yes | |
| Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. |
| Prix des produits de base | Yes | Yes |
| Financement de marché | No | No |

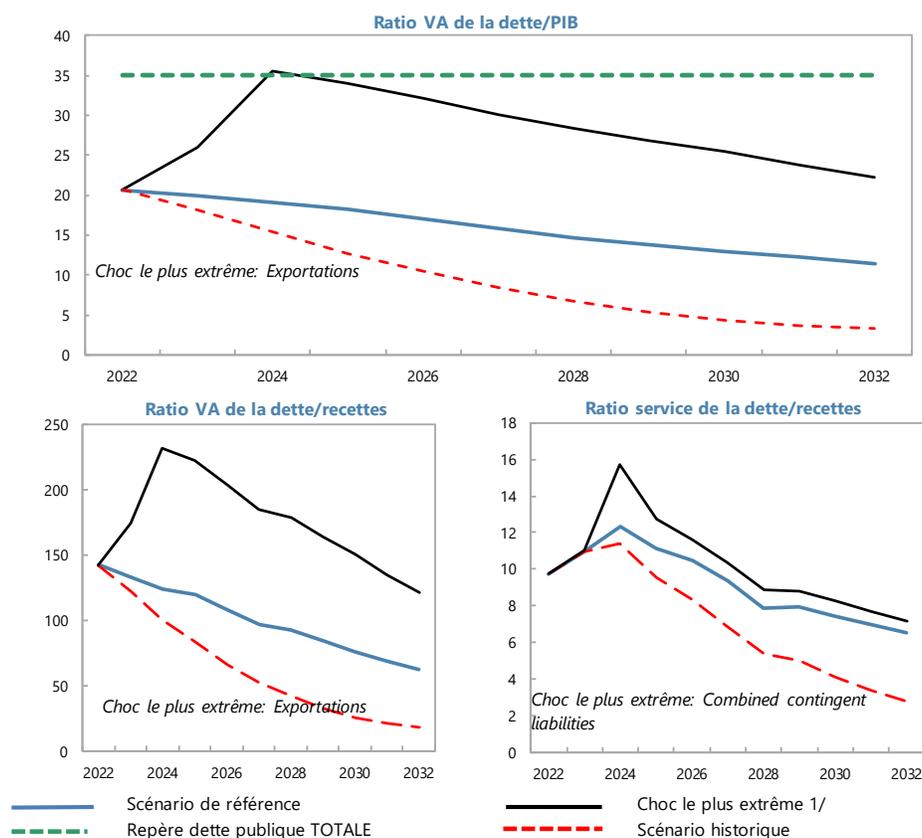
Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

| Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance * | | |
|---|--------|--|
| | Défaut | Défini par l'utilisateur (Personnalisés) |
| Part de la dette marginale | | |
| External PPG MLT debt | 100% | |
| Modalités de la dette marginale | | |
| Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU | 2.6% | 2.6% |
| Taux d'actualisation, dollars EU | 5.0% | 5.0% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 28 | 28 |
| Période de grâce moyenne (minimum 1) | 6 | 6 |

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Figure 2. Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2022-32


| Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance * | Défaut | Défini par l'utilisateur |
|--|--------|--------------------------|
| Part de la dette marginale | | |
| Dette extérieure CGE à moyen et long terme | 94% | 94% |
| Dette intérieure à moyen et long terme | 1% | 1% |
| Dette intérieure à court terme | 5% | 5% |
| Modalités de la dette marginale | | |
| Dette extérieure à MLT | | |
| Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU | 2.6% | 2.6% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 28 | 28 |
| Période de grâce moyenne (minimum 1) | 6 | 6 |
| Dette intérieure à MLT | | |
| Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts | 1.6% | 1.6% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 2 | 2 |
| Période de grâce moyenne | 1 | 1 |
| Dette intérieure à court terme | | |
| Taux d'intérêt réel moyen | -5.9% | 0.0% |

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Figure 3. Facteurs de la dynamique de la dette - Scénario de référence

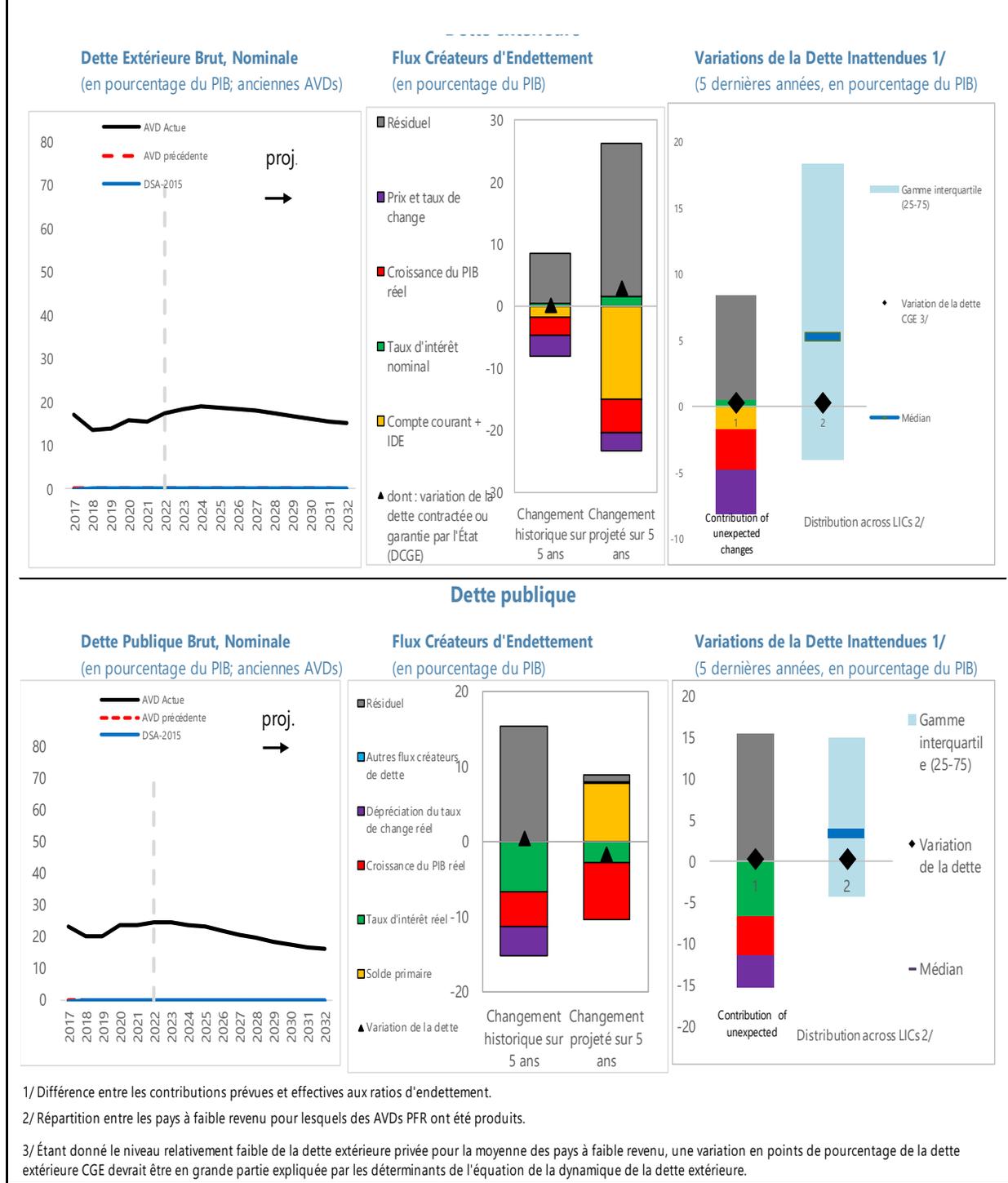
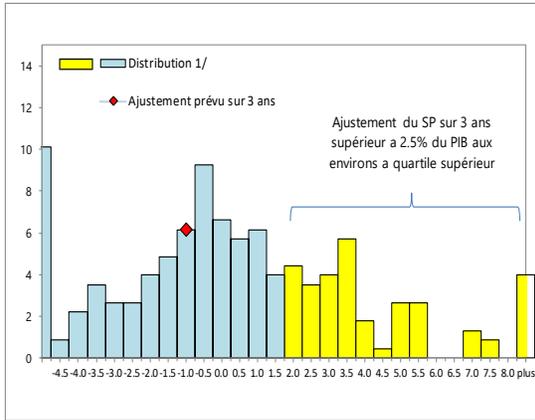
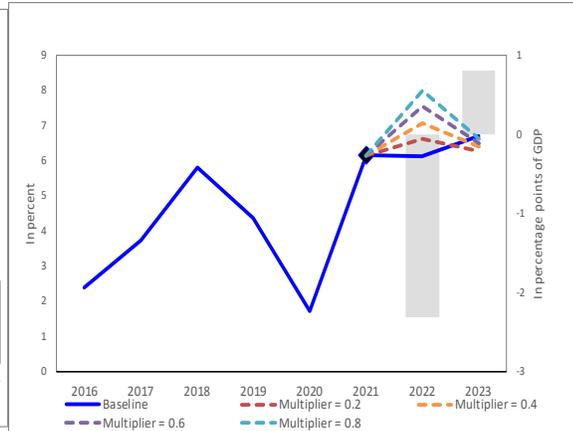


Figure 4. Outil d'évaluation du réalisme¹

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



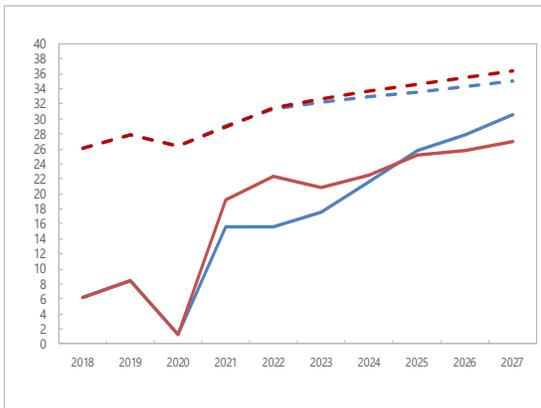
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

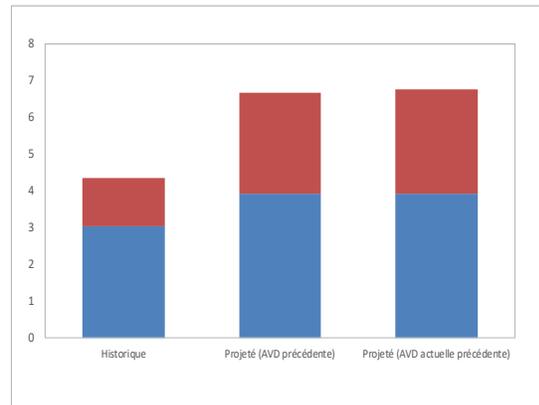
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)

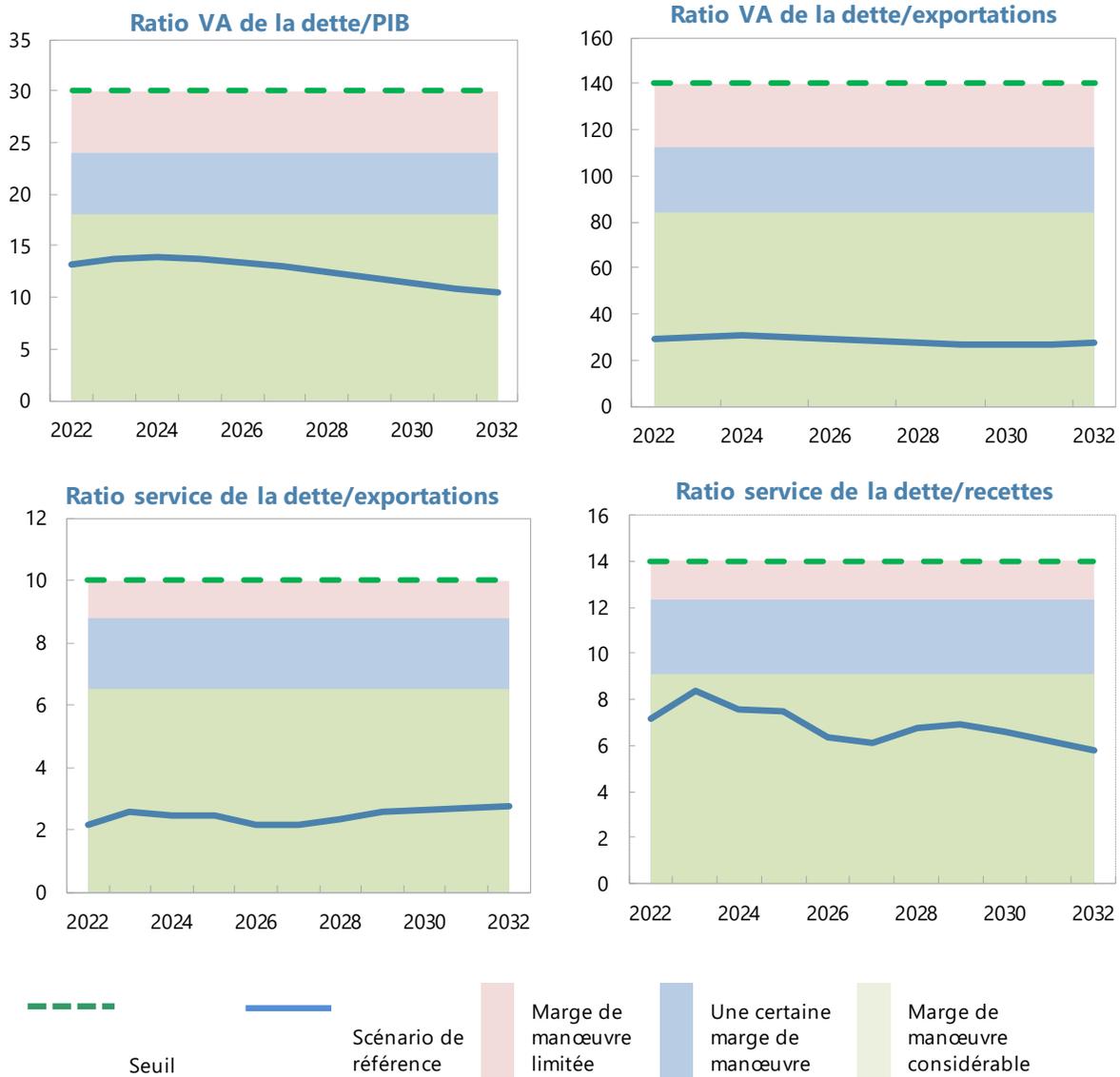


■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les taux de l'investissement public et privé sont préliminaires et reposent sur les données des comptes nationaux. Certaines divergences avec les données des comptes budgétaires sont à prévoir.

Figure 5. Qualification de la catégorie modérée 2022-32¹



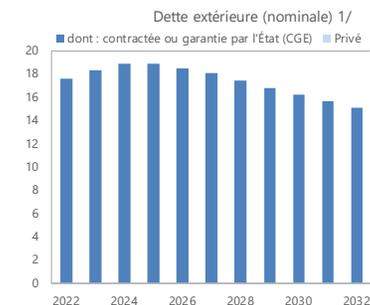
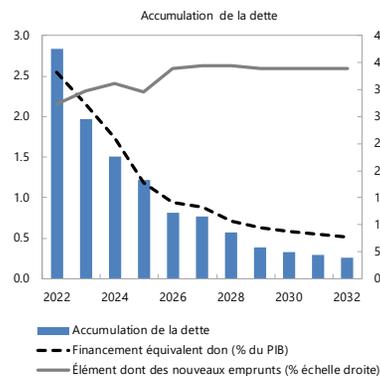
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %.
 Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019-42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Projections | | | | | | | | Moyenne 8/ | |
|--|----------|--------|--------|-------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------------------|-------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2032 | 2042 | Scénario historique | Projections |
| Dette extérieure (nominale) 1/ | 14.0 | 15.7 | 15.6 | 17.6 | 18.3 | 18.9 | 18.9 | 18.5 | 18.1 | 15.1 | 9.8 | 15.0 | 17.4 |
| <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i> | 14.0 | 15.7 | 15.6 | 17.6 | 18.3 | 18.9 | 18.9 | 18.5 | 18.1 | 15.1 | 9.8 | 15.0 | 17.4 |
| Variation de la dette extérieure | 0.4 | 1.7 | -0.1 | 1.9 | 0.7 | 0.6 | 0.0 | -0.4 | -0.4 | -0.6 | -0.5 | | |
| Flux générateurs d'endettement net identifiés | -0.3 | -0.3 | -4.2 | -3.7 | -3.7 | -3.9 | -3.8 | -3.8 | -3.7 | -2.9 | 1.2 | -1.2 | -4.0 |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | 3.1 | 2.1 | 0.7 | -0.2 | -0.3 | -0.6 | -0.6 | -0.8 | -1.0 | -0.6 | 3.5 | 3.9 | -1.2 |
| Déficit de la balance des biens et services | 3.7 | 1.3 | -0.3 | -2.1 | -2.8 | -3.2 | -3.1 | -3.3 | -4.2 | -3.8 | 0.8 | 4.4 | -4.1 |
| Exportations | 26.5 | 28.6 | 39.5 | 44.9 | 45.5 | 45.6 | 46.0 | 45.8 | 45.5 | 38.2 | 23.2 | | |
| Importations | 30.2 | 29.9 | 39.2 | 42.7 | 42.7 | 42.4 | 43.0 | 42.4 | 41.3 | 34.4 | 24.0 | | |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | -3.0 | -1.7 | -2.3 | -2.1 | -1.5 | -1.4 | -1.3 | -1.0 | -0.8 | -0.1 | 0.8 | -3.8 | -0.9 |
| <i>dont : officiels</i> | -0.8 | -1.1 | -1.3 | -1.3 | -0.8 | -0.9 | -0.9 | -0.7 | -0.6 | -0.2 | 0.3 | | |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes) | 2.4 | 2.5 | 3.3 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 3.8 | 3.6 | 4.0 | 3.2 | 1.8 | 3.3 | 3.8 |
| IDE nets (négatifs = entrées) | -2.7 | -3.1 | -3.0 | -2.8 | -2.6 | -2.5 | -2.3 | -2.1 | -2.0 | -1.9 | -2.1 | -3.9 | -2.2 |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | -0.8 | 0.6 | -2.0 | -0.6 | -0.8 | -0.8 | -0.9 | -0.8 | -0.7 | -0.3 | -0.2 | | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.2 | | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -0.6 | -0.3 | -0.8 | -0.8 | -1.1 | -1.2 | -1.2 | -1.2 | -1.1 | -0.7 | -0.5 | | |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | -0.3 | 0.7 | -1.3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Résiduel 3/ | 0.7 | 2.0 | 4.1 | 5.6 | 4.5 | 4.5 | 3.8 | 3.4 | 3.3 | 2.3 | -1.6 | 0.8 | 3.9 |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette extérieure CGE/PIB | ... | ... | 12.0 | 13.1 | 13.7 | 13.9 | 13.8 | 13.4 | 13.0 | 10.4 | 6.5 | | |
| VA de la dette extérieure CGE/exportations | ... | ... | 30.4 | 29.3 | 30.2 | 30.5 | 30.0 | 29.2 | 28.5 | 27.2 | 28.1 | | |
| Ratio service de la dette CGE/exportations | 2.8 | 2.9 | 2.2 | 2.1 | 2.6 | 2.4 | 2.4 | 2.2 | 2.1 | 2.8 | 2.6 | | |
| Ratio service de la dette CGE/recettes | 6.9 | 8.8 | 7.5 | 7.2 | 8.4 | 7.6 | 7.5 | 6.4 | 6.1 | 5.8 | -2133.6 | | |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 3302.9 | 2938.9 | 2591.4 | 2256.3 | 2471.7 | 2325.7 | 2405.4 | 2152.4 | 1971.7 | 3405.2 | 17859.9 | | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 4.4 | 1.7 | 6.2 | 6.1 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 6.9 | 6.3 | 4.6 | 4.7 | 5.6 | 5.9 |
| Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage) | 2.4 | -5.0 | 9.4 | 6.5 | 3.2 | 2.6 | 2.3 | 2.3 | 2.6 | 2.5 | 2.1 | 2.6 | 2.9 |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/ | 0.6 | 0.8 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 2.5 | 2.2 | 0.6 | 2.1 |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | -17.1 | 4.5 | 60.4 | 28.4 | 11.6 | 9.9 | 10.6 | 8.7 | 8.2 | 1.6 | 1.9 | 10.7 | 8.9 |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | -14.5 | -4.2 | 52.5 | 23.1 | 9.9 | 8.9 | 11.0 | 8.0 | 6.1 | 3.7 | 4.1 | 8.7 | 7.9 |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | 32.3 | 34.8 | 36.2 | 34.6 | 38.9 | 39.5 | 38.8 | 38.8 | ... | 37.4 |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 10.6 | 9.3 | 11.7 | 13.3 | 14.0 | 14.7 | 14.9 | 15.6 | 16.1 | 18.2 | 0.0 | 11.7 | 15.7 |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/ | 994.3 | 885.9 | 2355.7 | 1936.6 | 1824.8 | 1811.2 | 1515.5 | 1461.4 | 1511.2 | 1338.4 | 1338.4 | | |
| Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/ | ... | ... | ... | 2.6 | 2.1 | 1.7 | 1.2 | 0.9 | 0.9 | 0.5 | 0.3 | ... | 1.1 |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/ | ... | ... | ... | 48.5 | 47.8 | 47.4 | 42.0 | 45.4 | 45.1 | 41.7 | 41.7 | ... | 44.1 |
| PIB nominal (milliards de dollars EU) | 50,399 | 48,707 | 56,566 | 63,926 | 70,371 | 77,183 | 84,548 | 92,443 | 100,756 | 146,304 | 292,132 | | |
| Croissance du PIB nominal en dollars | 6.9 | -3.4 | 16.1 | 13.0 | 10.1 | 9.7 | 9.5 | 9.3 | 9.0 | 7.2 | 6.9 | 8.4 | 9.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette extérieure 7/ | ... | ... | 12.0 | 13.1 | 13.7 | 13.9 | 13.8 | 13.4 | 13.0 | 10.4 | 6.5 | | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 30.4 | 29.3 | 30.2 | 30.5 | 30.0 | 29.2 | 28.5 | 27.2 | 28.1 | | |
| Ratio service de la dette/exportations | 2.8 | 2.9 | 2.2 | 2.1 | 2.6 | 2.4 | 2.4 | 2.2 | 2.1 | 2.8 | 2.6 | | |
| VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU) | ... | ... | 6796.3 | 8402.6 | 9661.5 | 10722.9 | 11665.0 | 12357.0 | 13068.7 | 15186.1 | 19033.0 | | |
| (VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage) | ... | ... | ... | 2.8 | 2.0 | 1.5 | 1.2 | 0.8 | 0.8 | 0.3 | 0.1 | | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 2.8 | 0.5 | 0.8 | -2.2 | -1.1 | -1.2 | -0.6 | -0.4 | -0.6 | -0.1 | 3.9 | | |

| Définition de la dette extérieure/intérieure | Residency-based |
|--|-----------------|
| Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? | No |



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g) + \epsilon\alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU, ϵ = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

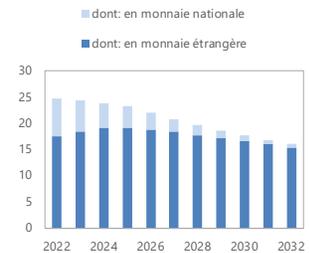
8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019-42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Projections | | | | | | | | Moyenne 6/ | |
|---|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|----------------|---------------------|-------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2032 | 2042 | Scénario historique | Projections |
| Deette du secteur public 1/ | 20.1 | 23.6 | 23.7 | 24.7 | 24.3 | 23.9 | 23.2 | 22.1 | 20.7 | 16.0 | 28.4 | 21.6 | 20.7 |
| dont : libellée en devises | 14.0 | 15.7 | 15.6 | 17.6 | 18.3 | 18.9 | 18.9 | 18.5 | 18.1 | 15.1 | 9.8 | 15.0 | 17.4 |
| Variation de la dette du secteur public | -0.2 | 3.5 | 0.1 | 1.0 | -0.4 | -0.5 | -0.7 | -1.1 | -1.3 | -0.8 | 18.2 | | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | 0.0 | 1.5 | -4.1 | 0.0 | -0.5 | -0.6 | -0.5 | -1.0 | -1.1 | -2.1 | 18.1 | -2.5 | -1.0 |
| Déficit primaire | 1.2 | 0.6 | 0.3 | 2.6 | 1.8 | 1.2 | 1.4 | 0.7 | 0.4 | -1.2 | 18.7 | -0.5 | 0.6 |
| Recettes et dons | 11.4 | 9.5 | 14.3 | 14.5 | 14.9 | 15.3 | 15.2 | 15.8 | 16.2 | 18.3 | 0.0 | 13.8 | 16.1 |
| dont : dons | 0.8 | 0.2 | 2.6 | 1.3 | 0.9 | 0.6 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 12.6 | 10.1 | 14.6 | 17.1 | 16.6 | 16.6 | 16.6 | 16.5 | 16.6 | 17.1 | 18.7 | 13.3 | 16.7 |
| Dynamique automatique de la dette | -1.2 | 0.8 | -4.3 | -2.6 | -2.3 | -1.9 | -1.9 | -1.7 | -1.5 | -0.9 | -0.6 | | |
| Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance | -1.2 | -0.8 | -2.8 | -2.6 | -2.3 | -1.9 | -1.9 | -1.7 | -1.5 | -0.9 | -0.6 | | |
| dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen | -0.4 | -0.4 | -1.5 | -1.2 | -0.7 | -0.3 | -0.4 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.1 | | |
| dont : contribution de la croissance du PIB réel | -0.9 | -0.3 | -1.4 | -1.4 | -1.6 | -1.6 | -1.6 | -1.5 | -1.3 | -0.7 | -0.5 | | |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | 0.0 | 1.6 | -1.5 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Produit des privatisations (négatif) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Résiduel | -0.2 | 2.0 | 4.1 | 1.1 | 0.2 | 0.2 | -0.2 | -0.1 | -0.2 | 1.3 | 0.1 | 2.1 | 0.3 |
| Indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public 2/ | ... | ... | 20.1 | 20.7 | 19.9 | 19.0 | 18.2 | 17.1 | 15.8 | 11.5 | 25.3 | | |
| Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %) | ... | ... | 140.4 | 142.6 | 133.8 | 124.1 | 119.8 | 108.4 | 97.1 | 62.9 | #DIV/0! | | |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/ | 6.5 | 10.3 | 11.8 | 9.8 | 11.0 | 12.3 | 11.1 | 10.5 | 9.4 | 6.5 | #DIV/0! | | |
| Besoin de financement brut 4/ | 2.0 | 1.6 | 1.9 | 4.0 | 3.4 | 3.1 | 3.1 | 2.4 | 1.9 | 0.0 | 19.3 | | |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 4.4 | 1.7 | 6.2 | 6.1 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 6.9 | 6.3 | 4.6 | 4.7 | 5.6 | 5.9 |
| Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 0.6 | 0.8 | 1.7 | 1.7 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 2.5 | 2.3 | 0.6 | 2.1 |
| Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | -3.8 | -6.3 | -15.0 | -7.7 | -8.2 | -3.8 | -4.1 | -3.6 | -4.6 | -4.9 | -5.2 | -9.0 | -5.2 |
| Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation) | 0.1 | 11.8 | -10.2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 0.3 | ... |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | 4.0 | 6.7 | 17.6 | 8.4 | 9.7 | 4.8 | 4.8 | 4.4 | 5.4 | 5.1 | 5.4 | 11.4 | 5.8 |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %) | 22.8 | -18.2 | 52.7 | 24.4 | 3.9 | 6.6 | 7.5 | 6.0 | 7.0 | 6.2 | 3.4 | 9.8 | 7.6 |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/ | 1.4 | -2.9 | 0.2 | 1.5 | 2.1 | 1.7 | 2.1 | 1.9 | 1.7 | -0.3 | 0.5 | -0.4 | 1.3 |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |

| Définition de la dette extérieure/intérieure | Residency-based |
|--|-----------------|
| Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? | No |

Deette du secteur public 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales/Dette garantie par l'État/Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique, 2022-32
(en pourcentage)

| | Projections 1/ | | | | | | | | | | |
|--|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 13 | 14 | 14 | 14 | 13 | 13 | 12 | 12 | 11 | 11 | 10 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/ | 13 | 16 | 18 | 20 | 22 | 23 | 26 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 13 | 15 | 16 | 15 | 15 | 15 | 14 | 13 | 13 | 12 | 12 |
| B2. Solde primaire | 13 | 15 | 17 | 17 | 16 | 16 | 15 | 14 | 14 | 13 | 13 |
| B3. Exportations | 13 | 20 | 32 | 31 | 30 | 29 | 27 | 26 | 25 | 24 | 22 |
| B4. Autres flux 3/ | 13 | 16 | 19 | 19 | 18 | 17 | 17 | 16 | 15 | 14 | 14 |
| B5. Dépréciation | 13 | 17 | 17 | 17 | 16 | 16 | 15 | 14 | 14 | 13 | 13 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 13 | 20 | 22 | 21 | 20 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 13 | 19 | 19 | 19 | 18 | 18 | 17 | 16 | 16 | 15 | 14 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 13 | 19 | 24 | 24 | 23 | 23 | 22 | 21 | 21 | 20 | 19 |
| C4. Financement de marché | 13 | 15 | 15 | 15 | 15 | 14 | 14 | 13 | 12 | 12 | 11 |
| Seuil | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 |
| Ratio VA de la dette/exportations | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 29 | 30 | 30 | 30 | 29 | 29 | 27 | 27 | 27 | 27 | 27 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/ | 29 | 35 | 41 | 44 | 48 | 52 | 57 | 62 | 69 | 75 | 80 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 29 | 30 | 30 | 30 | 29 | 29 | 27 | 27 | 27 | 27 | 27 |
| B2. Solde primaire | 29 | 32 | 37 | 36 | 35 | 34 | 33 | 32 | 32 | 33 | 33 |
| B3. Exportations | 29 | 53 | 97 | 94 | 90 | 88 | 83 | 82 | 82 | 82 | 81 |
| B4. Autres flux 3/ | 29 | 36 | 42 | 41 | 39 | 38 | 37 | 36 | 36 | 36 | 36 |
| B5. Dépréciation | 29 | 30 | 29 | 29 | 28 | 27 | 26 | 25 | 26 | 26 | 26 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 29 | 44 | 43 | 50 | 48 | 47 | 45 | 44 | 44 | 44 | 44 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 29 | 42 | 42 | 41 | 40 | 39 | 37 | 36 | 37 | 37 | 38 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 29 | 50 | 61 | 58 | 55 | 53 | 50 | 49 | 50 | 50 | 50 |
| C4. Financement de marché | 29 | 30 | 30 | 30 | 29 | 29 | 27 | 26 | 26 | 27 | 27 |
| Seuil | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 |
| Ratio service de la dette/exportations | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/ | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 5 | 5 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| B2. Solde primaire | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| B3. Exportations | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 | 7 | 8 | |
| B4. Autres flux 3/ | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 4 | |
| B5. Dépréciation | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 2 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 5 | |
| C4. Financement de marché | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | |
| Seuil | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 7 | 8 | 8 | 7 | 6 | 6 | 7 | 7 | 7 | 6 | 6 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/ | 7 | 8 | 8 | 9 | 8 | 8 | 9 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 7 | 9 | 9 | 8 | 7 | 7 | 8 | 8 | 7 | 7 | 7 |
| B2. Solde primaire | 7 | 8 | 8 | 8 | 7 | 7 | 8 | 8 | 7 | 7 | 7 |
| B3. Exportations | 7 | 9 | 9 | 12 | 10 | 9 | 10 | 10 | 11 | 12 | 11 |
| B4. Autres flux 3/ | 7 | 8 | 8 | 9 | 7 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 7 |
| B5. Dépréciation | 7 | 10 | 10 | 9 | 8 | 7 | 8 | 9 | 8 | 7 | 7 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 7 | 9 | 10 | 10 | 8 | 8 | 9 | 9 | 9 | 9 | 8 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 7 | 8 | 9 | 9 | 7 | 7 | 8 | 8 | 7 | 7 | 6 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 7 | 9 | 10 | 11 | 9 | 9 | 9 | 10 | 10 | 9 | |
| C4. Financement de marché | 7 | 8 | 8 | 8 | 7 | 7 | 8 | 8 | 7 | 6 | 6 |
| Seuil | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. République démocratique du Congo :
analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022-32**

| | Projections 1/ | | | | | | | | | | |
|--|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 21 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 20 | 21 | 18 | 15 | 13 | 10 | 8 | 7 | 5 | 4 | 4 | 3 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 21 | 22 | 23 | 23 | 23 | 23 | 23 | 23 | 24 | 24 | 24 |
| B2. Solde primaire | 21 | 21 | 22 | 21 | 20 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 |
| B3. Exportations | 21 | 26 | 36 | 34 | 32 | 30 | 28 | 27 | 26 | 24 | 22 |
| B4. Autres flux 3/ | 21 | 23 | 24 | 23 | 22 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 |
| B5. Dépréciation | 21 | 22 | 20 | 18 | 16 | 13 | 12 | 10 | 8 | 7 | 5 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 21 | 20 | 20 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 15 | 14 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 21 | 25 | 24 | 23 | 22 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 21 | 22 | 23 | 24 | 24 | 25 | 25 | 25 | 25 | 26 | 26 |
| C4. Financement de marché | 21 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 |
| Repère dette publique TOTALE | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 143 | 134 | 124 | 120 | 108 | 97 | 93 | 84 | 76 | 69 | 63 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 20 | 143 | 122 | 100 | 84 | 66 | 52 | 43 | 33 | 26 | 21 | 18 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 143 | 145 | 150 | 154 | 148 | 142 | 145 | 142 | 139 | 136 | 134 |
| B2. Solde primaire | 143 | 140 | 143 | 137 | 124 | 112 | 107 | 97 | 89 | 81 | 73 |
| B3. Exportations | 143 | 175 | 232 | 223 | 203 | 185 | 179 | 165 | 150 | 135 | 122 |
| B4. Autres flux 3/ | 143 | 152 | 158 | 152 | 138 | 125 | 120 | 110 | 100 | 90 | 81 |
| B5. Dépréciation | 143 | 146 | 128 | 116 | 99 | 83 | 73 | 60 | 49 | 38 | 28 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 143 | 135 | 132 | 129 | 118 | 108 | 105 | 97 | 89 | 83 | 76 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 143 | 171 | 158 | 152 | 138 | 124 | 119 | 109 | 100 | 91 | 83 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 143 | 161 | 163 | 172 | 165 | 158 | 159 | 152 | 149 | 145 | 141 |
| C4. Financement de marché | 143 | 134 | 124 | 120 | 109 | 97 | 93 | 84 | 76 | 69 | 62 |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 10 | 11 | 12 | 11 | 11 | 9 | 8 | 8 | 7 | 7 | 6 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 20 | 10 | 11 | 11 | 10 | 8 | 7 | 5 | 5 | 4 | 3 | 3 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 10 | 12 | 14 | 13 | 13 | 12 | 11 | 11 | 11 | 11 | 10 |
| B2. Solde primaire | 10 | 11 | 13 | 13 | 12 | 10 | 9 | 9 | 8 | 8 | 7 |
| B3. Exportations | 10 | 11 | 14 | 15 | 14 | 12 | 11 | 10 | 11 | 12 | 11 |
| B4. Autres flux 3/ | 10 | 11 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 9 | 9 | 9 | 8 |
| B5. Dépréciation | 10 | 12 | 14 | 12 | 11 | 10 | 9 | 9 | 8 | 7 | 6 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 10 | 11 | 14 | 13 | 13 | 11 | 10 | 10 | 9 | 8 | 8 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 10 | 11 | 16 | 13 | 12 | 10 | 9 | 9 | 8 | 8 | 7 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | 10 | 12 | 14 | 13 | 13 | 12 | 11 | 11 | 10 | 10 | 10 |
| C4. Financement de marché | 10 | 11 | 12 | 11 | 11 | 10 | 9 | 9 | 8 | 7 | 6 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.
 2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
 3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour la République démocratique du Congo, M. Régis N'Sonde, administrateur suppléant, et M. Thierry Paul Nguema-Affane, conseiller principal de l'administrateur, à propos de la République démocratique du Congo
29 juin 2022

Au nom des autorités congolaises, nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien à la République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement stratégique 2019–23, dans le contexte de l'accord au titre de la FEC approuvé il y a un an. Les autorités se félicitent notamment de l'assistance technique prodiguée, qui leur permet d'accomplir des progrès notables sur le front de la mise en œuvre de leur programme de réformes. Elles ont été sensibles aux entretiens fructueux qui ont eu lieu avec les services du FMI lors de leur déplacement à Kinshasa en avril-mai 2022. Elles se réjouissent que le document de la série des Questions générales porte sur les changements climatiques et les questions d'inclusion financière, qui figurent en bonne place parmi leurs priorités de développement.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI ont été satisfaisants pour la période examinée, grâce à une coordination efficace et permanente entre le ministère du Budget, le ministère des Finances et la Banque centrale du Congo (BCC). Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme, comme indiqué dans leur mémorandum de politique économique et financière (MPEF). Elles sollicitent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Elles demandent aussi la modification de critères de réalisation quantitatifs pour tenir compte d'une accumulation de réserves plus ambitieuse et de l'utilisation de l'allocation de DTS dans un contexte international instable.

I. Évolution récente, perspectives et risques

Malgré un environnement difficile, la situation macroéconomique en RDC s'est améliorée sensiblement en 2021. La croissance s'est hissée à 6,2 % en 2021, soit nettement au-dessus de la projection initiale, sous l'impulsion des industries extractives et des services. L'inflation a reculé, passant de 15,8 % en 2020 à 5,3 % en 2021, en deçà de l'objectif à moyen terme fixé à 7 % par la BCC, et le taux de change demeure stable en l'absence d'un financement monétaire du budget. Les bons résultats à l'exportation dans les industries extractives ont contribué à ramener le déficit des transactions courantes à 0,9 % du PIB. Les réserves internationales brutes ont été multipliées par quatre, à 3,1 milliards de dollars en 2021 soit 6,3 semaines d'importations, sous l'effet des interventions en amont de la BCC sur le marché des changes, de l'allocation de DTS et des décaissements au titre de la FEC. Les réserves brutes ont continué à augmenter pour atteindre 7,3 semaines d'importations en mai 2022 à la faveur d'une hausse des recettes minières.

Les résultats budgétaires ont largement dépassé les anticipations en 2021 grâce à la bonne tenue des recettes et à une gestion des finances publiques prudente. Malgré la pandémie, les recettes fiscales et non fiscales ont augmenté de respectivement 1,9 % et 0,8 % du PIB, ce qui s'explique par l'efficacité des mesures visant à accroître les recettes. Les autorités ont entrepris de redéfinir les priorités de dépenses avec prudence pour tenir compte des mesures sociales prioritaires, dont une augmentation ciblée des salaires dans le secteur public afin de maintenir le pouvoir d'achat de certaines catégories de fonctionnaires. En conséquence, le déficit budgétaire a été inférieur de quelque 62 % à la projection.

La RDC présente un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une marge d'absorption des chocs considérable, selon la récente analyse de viabilité de la dette (AVD). La dette totale et la dette extérieure ont été faibles, à respectivement 23,6 % et 15,6 % du PIB en 2021. Concernant la dette intérieure, après l'élaboration d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, les autorités réaliseront un audit indépendant de ces arriérés d'ici à fin 2022.

Le vaste programme de réformes structurelles avance bien. La RDC accomplit des progrès sur le front des réformes menées par la banque centrale pour renforcer les cadres de politique monétaire et de gouvernance, avec notamment la mise en œuvre de l'évaluation des sauvegardes de 2020. Le Comité de stabilité financière mis sur pied en novembre 2021 a débuté ses travaux et un projet de loi bancaire a été présenté au Parlement en décembre 2021. S'agissant de la transparence dans l'industrie minière, les contrats ont continué à être publiés et la RDC met en œuvre les exigences de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Des mesures importantes ont été prises pour renforcer les dispositifs de lutte contre la corruption et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), parmi lesquelles le lancement du processus de ratification de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en février 2022. En outre, le projet de loi relatif à la LBC/FT présenté au Parlement en 2021 a été modifié afin de respecter les recommandations du GAFI, notamment le périmètre des mesures de LBC/FT et le régime de déclaration de patrimoine. La transparence des dépenses liées à la COVID-19 dans le cadre de l'accord au titre de la FCR d'avril 2020 s'est améliorée, étant donné la publication de l'ensemble des contrats d'un montant supérieur à 12 000 dollars et du rapport d'audit sur les dépenses liées à la COVID-19. En outre, l'Inspection générale des finances (IGF) a procédé à un nouvel audit des dépenses liées à la COVID-19 et une action en justice a été intentée lorsque des irrégularités ont été constatées. Des progrès ont aussi été accomplis pour ce qui est de la publication de divers rapports d'activité par des entités publiques.

Les perspectives de la RDC sont favorables malgré un contexte durablement difficile. En dépit d'un faible taux de vaccination, la situation épidémiologique s'est améliorée et la levée des restrictions liées à la COVID-19 qui subsistaient début 2022 devrait amplifier la dynamique de croissance héritée de 2021. Le dynamisme de l'activité dans les industries extractives et l'augmentation des investissements publics financés par les DTS soutiendront une croissance économique de 6,1 % en 2022 selon les projections. La hausse de l'inflation importée a entraîné

une nouvelle montée de l'inflation mesurée par l'IPC, à 7,4 % fin mai 2022, et maintiendra l'inflation nettement au-dessus de l'objectif fixé à 7 % par la BCC jusqu'à la fin de l'année. La progression des exportations dominées par les produits de base fera plus que compenser une poussée des importations et se traduira par une nouvelle embellie du compte des transactions courantes. Parallèlement, les réserves internationales brutes continueront à augmenter, sous l'effet d'un accroissement des financements extérieurs et d'interventions opportunistes sur le marché des changes.

Les autorités estiment que les perspectives risquent d'être révisées à la baisse comme à la hausse. Parmi les risques de révision à la baisse figurent une augmentation des contaminations à la COVID-19, un ralentissement de la croissance mondiale et des effets négatifs persistants de la guerre en Ukraine sur l'inflation, l'insécurité alimentaire et les termes de l'échange. Une hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires pèserait notamment sur les finances publiques en raison des subventions considérables à verser et pourrait réduire à néant le surcroît de recettes recouvrées. Par ailleurs, l'accentuation des tensions sécuritaires dans l'est du pays pourrait aggraver la situation humanitaire dans cette région et obliger l'État à intervenir davantage. À l'inverse, un raffermissement de la demande intérieure et la mise en œuvre dans la durée de réformes de la gouvernance et du climat des affaires amélioreraient la confiance dans les cadres d'action et pourraient stimuler l'investissement étranger et intérieur. Les autorités entendent consolider encore la situation des réserves de la banque centrale et dégager un espace budgétaire pour effectuer d'autres dépenses prioritaires si les aléas à la hausse se concrétisent.

II. Résultats du programme

La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC s'est poursuivie à un rythme soutenu, ce qui s'explique par une solide prise en charge du programme par les autorités. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 ont été remplis et tous les objectifs indicatifs, à l'exception de celui portant sur les dépenses sociales, ont aussi été atteints. Malgré les ressources dédiées disponibles, l'objectif relatif aux dépenses de santé n'a pas été atteint en 2021 en raison de problèmes de nature administrative et de coordination entre organismes, qui sont en cours de résolution. Toutes les mesures structurelles sauf une ont été appliquées. L'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière qui était attendue fin juin 2022 a pris du retard, sachant que le rapport de la mission de la Banque mondiale sur le développement du secteur financier doit encore être finalisé. Pour tenir compte de l'impact de l'évolution du contexte international et des progrès dans la mise en œuvre du programme à ce jour, les autorités demandent la modification de plusieurs critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour fin juin 2022 et fin décembre 2022 ainsi que la fixation d'une nouvelle échéance pour deux repères structurels à fin juin 2022.

III. Politiques pour 2022 et au-delà

Les autorités restent déterminées à mettre en œuvre leur programme à moyen terme. Cela suppose notamment de préserver la stabilité macroéconomique, d'élargir l'espace budgétaire et d'améliorer la gouvernance et la transparence afin d'enregistrer une croissance tirée par le secteur privé à long terme, durable et inclusive, conformément aux objectifs du Plan national de développement stratégique 2019–23. Les autorités considèrent toujours que l'accord au titre de la FEC est le cadre adéquat pour ancrer leur programme.

Politique budgétaire

Les autorités continueront à faire preuve de prudence sur le plan budgétaire. La loi de finances pour 2022 ambitionne d'accroître encore les recettes et d'augmenter les dépenses sociales prioritaires, tout en préservant la viabilité des finances publiques. Le montant des subventions sera revu à la hausse pour atténuer les effets des prix élevés des carburants et des denrées alimentaires à l'échelle mondiale mais il sera modéré par le biais d'un ajustement progressif des prix à la pompe. Le budget prévoit d'amplifier les investissements publics, notamment dans le cadre du Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) qui vise à développer les infrastructures dans le secteur social et à rénover des bâtiments administratifs dans tout le pays. Le PDL-145T sera financé au moyen de l'allocation de DTS au budget et mis en œuvre grâce à des processus de passation de marchés publics et d'investissement améliorés et transparents, comme décrit dans le MPEF.

La mise en œuvre des réformes budgétaires, notamment dans le cadre du Plan stratégique de réforme des finances publiques 2022–28, se poursuivra pour renforcer encore la viabilité des finances publiques et de la dette. Les autorités redoubleront d'efforts pour accroître les recettes en mettant particulièrement l'accent sur le respect de l'observance fiscale, le rétablissement du bon fonctionnement de la TVA, la modernisation des administrations des recettes et la rationalisation des dépenses fiscales. Elles adopteront un plan de rationalisation des charges non fiscales d'ici à fin juin 2022 et des charges parafiscales d'ici à fin juin 2023. Elles continueront à remédier aux lacunes dans les systèmes de gestion des finances publiques et de gestion des investissements en respectant les recommandations des divers rapports d'évaluation du FMI, dont la récente évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP). Elles jugent les avancées dans ces domaines indispensables pour améliorer l'efficacité des dépenses et élargir l'espace budgétaire pour des dépenses prioritaires. Les autorités renforcent déjà les moyens et la gouvernance du Bureau central de coordination (BCECO), l'un des trois organismes d'exécution du PDL-145T avec le PNUD et la cellule d'exécution des financements en faveur des États fragiles (CFEF) au ministère des Finances.

Les autorités surveilleront de près les risques budgétaires en produisant régulièrement un état des risques budgétaires qui sera joint à la loi de finances. Elles continueront à freiner la croissance de la masse salariale et la maintiendront en dessous de 5 % du PIB après une nouvelle

augmentation du traitement de base de certaines catégories de fonctionnaires, équivalente à 0,2 % du PIB, en avril 2022. Une mise à jour du registre de la fonction publique est en cours. Elle devrait procurer des économies importantes. Parallèlement, une vaste réforme de la fonction publique à moyen terme est en train d'être élaborée.

Politiques monétaire, prudentielle et de change

La politique monétaire restera tributaire des statistiques. Les autorités sont fermement résolues à préserver la stabilité des prix et à continuer d'accumuler des réserves internationales. La banque centrale surveille de près les facteurs endogènes d'inflation et se tient prête à durcir la politique monétaire afin de maîtriser les anticipations d'inflation, si la situation économique le justifie. La BCC saisira toutes les occasions d'accélérer l'accumulation de réserves et continuera à encourager, autant que faire se peut, les transactions en monnaie locale afin de réduire la dollarisation, qui nuit à l'efficacité de la politique monétaire. Elle s'abstiendra aussi d'assurer un financement monétaire du budget et de garantir les prêts de l'administration centrale.

Les cadres de politique monétaire et de gouvernance continueront à être consolidés. Les travaux en cours, avec l'assistance du FMI, qui visent à améliorer les capacités d'analyse et de prévision économiques ainsi qu'à affiner la stratégie de communication de la BCC se poursuivront. La banque centrale renforcera encore ses sauvegardes, notamment à travers l'adoption d'un plan de mise en œuvre du cadre comptable IFRS d'ici à fin septembre 2022.

L'application des recommandations de l'examen de la stabilité du secteur financier de janvier 2022 pour remédier aux carences de la surveillance et de la réglementation du secteur financier se poursuivra. Les autorités estiment que des cadres de contrôle du secteur financier et macroprudentiels solides et un secteur financier en bonne santé sont indispensables pour stimuler l'activité économique. Une adoption rapide du projet de loi bancaire par le Parlement sera capitale pour consolider les dispositifs de contrôle et de résolution bancaire. Dans l'intervalle, la BCC surveillera de près l'évolution du secteur financier, surtout l'impact sur la stabilité financière de la suppression progressive des mesures prudentielles liées à la pandémie.

Réformes structurelles

Les autorités feront avancer les réformes destinées à améliorer le climat des affaires et à relever les défis des changements climatiques. Une feuille de route a été élaborée avec le secteur privé en juillet 2021 pour améliorer le climat des affaires. Outre la rationalisation des charges non fiscales et parafiscales, la priorité sur ce point est notamment la révision de nombreuses législations axées sur l'activité, dont le code des investissements, le code agricole, le code du numérique et la loi sur l'entrepreneuriat et l'artisanat. En outre, la RDC abrite les deuxièmes forêt tropicale humide et tourbières les plus vastes au monde et est à la pointe de la lutte contre les changements climatiques. Les autorités redoubleront d'efforts pour obtenir des financements intérieurs et extérieurs qui transiteront par un fonds national climat en vue de

réaliser des projets liés au climat dans les domaines de la préservation des forêts, de l'énergie et de l'agriculture.

IV. Conclusion

Malgré un contexte difficile, les autorités congolaises continuent à prendre en charge leur programme et à le mettre en œuvre avec fermeté. Elles restent déterminées à atteindre les objectifs du programme et se tiennent prêtes à ajuster leurs politiques économiques, le cas échéant, conformément à ces objectifs, en concertation avec les services du FMI. Une réponse favorable des administrateurs à leur demande d'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et à leurs autres demandes liées sera appréciée.